

RECHERCHE ET SOCIÉTÉ

La mixité sociale à l'école ***Production et usages de l'offre scolaire*** ***dans la « ville à trois vitesses »***

Octobre 2007

Rapport final

Contrat n° F 05 53 du 03/11/2005

Pour le PUCA

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Programme de recherche
Renouveler l'urbain au nom de la mixité ?

Geneviève Zoïa, Lirdef, Université Montpellier II

Laurent Visier, Cadis/EHESS - Paris et Université Montpellier I

Avec la collaboration de :

Richard Lauraire, Conseil Général de l'Hérault

Catherine Selimanovski, Lirdef, Université Montpellier II

I. Avant-propos

1.1 Remerciements

Nous remercions les initiateurs de l'appel d'offre « Renouveler l'urbain au nom de la mixité ? » de nous avoir donné les moyens d'investiguer ce domaine et d'échanger, dans un cadre intellectuellement stimulant, avec les équipes impliquées dans ce programme.

Nous remercions pour leur accueil les Principaux de collège, les directeurs et professeurs des écoles qui nous ont reçu et ont donné de leur temps.

Nous remercions également les personnels de l'Inspection Académique et particulièrement du SDOSE, du Rectorat et des collectivités locales qui ont accepté de nous recevoir.

Nous remercions les parents pour ces échanges auxquels ils ont participé, ainsi que les fédérations de parents d'élèves pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la recherche de contacts.

Nous tenons à adresser une gratitude particulière à Mmes Bensaïd et Lopez, Mrs Combelasse, Daures, Deville, Guiot, Lovichi, Mari et Salvetat, sollicités à plusieurs reprises, pour l'aide décisive qu'ils ont apportée à notre recherche.

Nous tenons enfin à remercier nos collègues A. Barrère, F. Dubet, M. Duru-Bellat et D. Martucelli de leurs premières lectures des différents textes qui ont donné lieu à ce rapport.

1.2 La mixité peut-elle contribuer à une réflexion sur la justice en éducation ?

La notion de mixité sociale connaît ces dernières années un intérêt croissant. Elle apparaît non seulement comme une valeur, mais aussi comme une ressource pour le bien commun, alors même que sa définition et sa mesure restent très floues. Comment donner un contenu concret à cette notion ? Pourquoi s'impose t-elle, malgré l'indétermination qui l'entoure ?

Nous considérons dans cette enquête le milieu scolaire comme un laboratoire pour tenter d'affiner et de tester cette notion de mixité sociale. Pourquoi le scolaire est-il un champ particulièrement adapté à l'exercice ? Le lent travail d'évolutions sociales à l'école permet aujourd'hui de souligner avec force les deux affirmations suivantes:

- d'une part l'éducation, si elle n'est pas en soi un « bien premier »¹, s'affirme cependant comme le vecteur essentiel de l'accès aux biens sociaux et de leur distribution. En effet, le droit à l'éducation s'impose aujourd'hui partout comme une évidence et il exerce sur tous les milieux sociaux la même pression². De plus en plus, la capacité des systèmes éducatifs à former des citoyens capables de participer à la vie économique et sociale de leur pays est évaluée, publiée, et les problématiques de l'intégration sociale et culturelle sont plus que jamais mises en avant : un pays développé est un pays éduqué et c'est sous la pression des institutions européennes et mondiales que les politiques éducatives tentent de fournir des réponses à ces exigences du droit à l'éducation.³

- D'autre part, la réalité de la démocratisation qui s'ensuit conduit des élèves de plus en plus différents sur les bancs de l'école et les systèmes éducatifs présentent face à ce défi de l'hétérogénéité de ses publics un nombre considérable d'inégalités, aux sources multiples, et que les sociologues décortiquent et diffusent dans le débat public⁴. L'école républicaine y apparaît en crise, un univers de concurrence dans lequel des parents plutôt

¹ Tels que les a définis J. Rawls, 1971. Les revenus, les pouvoirs, les prérogatives de toutes sortes, les bases sociales du respect de soi.

² Les travaux de F. de Singly montrent à quel point aucune famille, quel que soit son origine sociale, n'échappe aujourd'hui à la dépendance du verdict scolaire pour la détermination du destin social des enfants, même s'il est vrai que, selon le terme de F. Dubet, 2004, les « vaincus » du système du mérite et de l'égalité des chances sont bien plus souvent issus des milieux populaires.

³ Les publications de l'OCDE sur l'éducation donnent ainsi lieu à de nombreux commentaires à chaque publication.

⁴ Cf la synthèse très fournie de M. Duru-Bellat, 2004 pour la commission Thélot.

favorisés instrumentalisent, consomment¹, contournent, favorisant le développement d'inégalités scolaires.

Ainsi, une opposition entre un idéal de mixité sociale et une réalité bien moins « idéale » structure quotidiennement les expériences des acteurs sociaux. Une constante, dans les entretiens que nous avons menés avec les parents aussi bien qu'avec les professionnels, est la tension entre un principe d'égalité sociale qui leur est cher et leur expérience d'une réalité très éloignée de ce principe. Beaucoup s'affirment choqués par des comportements incivils, comportements qu'ils se sentent simultanément contraints d'adopter eux-mêmes, reconnaissant ainsi entretenir les injustices du système.

Cette situation tendue conduit à un double mouvement d'hypervisibilité et de suspicion de la problématique de la mixité sociale. D'un côté, l'éducation sous la forme d'un droit pressant cadré par l'égalité des chances, et de l'autre les constats sociologiques du tri, de « l'apartheid » (Felouzis, Perroton et Liot, 2005). D'un côté, l'importance affirmée de l'éducation sous l'angle de la diversité et du vivre ensemble², et de l'autre la reconnaissance des situations de ségrégation et d'exclusion sociale aggravées.

C'est ainsi qu'il faut comprendre l'importance que prend, dans nos entretiens, la question de la justice en éducation. Certaines inégalités sont en effet considérées par parents ou professionnels comme légitimes, d'autres moins, d'autres encore apparaissent comme totalement illégitimes et insupportables. Dans l'enquête, tous les interlocuteurs se posent à un moment ou un autre sous une forme ou une autre, les questions suivantes : où commence la responsabilité des individus et leur contribution à leur succès ou leur échec ? Comment distinguer talent, opiniâtreté et mérite ? Si la volonté ou les aspirations mêmes de certains sont aussi le fruit de leurs expériences sociales, faut-il en tenir compte dans une politique de justice d'un établissement scolaire ? De plus, existerait-il des dispositions culturelles, propres à des communautés ? Si oui, faut-il les compenser dans le cas où elles désavantagent les individus à l'intérieur de ces groupes ?

Ainsi, si l'on considère la théorie de la justice de J. Rawls comme un axe à partir duquel organiser les points de vue, on rencontre d'une part une critique plutôt égalitaire, sur sa

¹ La synthèse publiée sous le titre *Le miroir du débat. Ce que disent les Français de leur école* atteste largement de la présence de ce thème de la consommation d'école.

² Cf. les dernières circulaires de rentrée, le contenu du socle commun de connaissances au B.O n°29 du 20 juillet 2006

gauche. Dans ce cas, le principe de différence rawlsien selon lequel des inégalités sont acceptables lorsqu'elles sont à l'avantage des défavorisés (une partie des inégalités d'origine sociale étant compensée par une politique d'égalité des chances) ne suffit pas pour égaliser les chances, car il ne tient pas compte des inégalités de talents, y compris « naturels », qui doivent elles aussi être compensées. De l'autre côté, les critiques plutôt libérales ne nient pas l'arbitraire de la distribution du talent, mais à l'inverse elles affirment que cela ne remet pas en cause la légitimité de sa propriété. Partant, les qualités individuelles ne peuvent pas être mobilisées au service de l'intérêt général ou des plus défavorisés car cela consisterait en un utilitarisme, même « solidariste ».¹

Ces discussions vives nourrissent concrètement notre terrain. Que ce soit pour approuver ou au contraire regretter l'attribution de moyens spécifiques à certains publics en difficulté, que ce soit pour soutenir ou condamner des choix familiaux d'autres parents, l'offre scolaire est l'objet à la fois d'actions et de commentaires très engagés de la part les parents.

Les parents ne font pas que parler, ils agissent et tentent de s'orienter dans le schéma touffu et opaque de l'offre scolaire. Les situations d'enquête révèlent souvent le paradoxe suivant : d'une part les familles sont des acteurs de l'organisation de l'offre scolaire, la composition sociale et culturelle des publics est une composante à part entière de la qualité de cette offre, et d'autre part le caractère non explicite ou tout au moins en friche de cette réalité.

Ce préalable nous conduit à poser la question de la mesure de la mixité sociale, à interroger les conditions de possibilité d'une politique de mixité sociale à l'école. Quel rôle peut jouer une explicitation de la notion de mixité sociale dans la résolution de ces enjeux ? Pourquoi serait-elle une ressource pour la justice sociale, c'est-à-dire vers l'égalité d'accès à des biens aujourd'hui considérés comme des droits ? Si tel est le cas, de quoi cette mixité est-elle faite ? est-elle mesurable ? Enfin à quelles conditions peut-elle être soutenable ?

¹ Ainsi D. Meuret, dans un des nombreux textes qu'il consacre à ces débats, écrit qu'il est impossible de séparer radicalement les inégalités naturelles et sociales et cite ces lignes de J. Rawls :: « La mesure dans laquelle les capacités naturelles se développent et arrivent à maturité est affectée par toutes sortes de conditions sociales et d'attitudes de classe. Même la disposition à faire un effort, à essayer d'être méritant, au sens ordinaire, est dépendante de circonstances familiales et sociales heureuses »;

Ce sont les questions que nous posons dans ce travail que nous proposons au lecteur de suivre à partir de la structure suivante:

1.3 Présentation du programme

Dans une première partie, nous montrons pourquoi la composition des publics fait partie intégrante de l'offre scolaire (chapitre II). Pour cela, nous proposons d'abord une lecture synthétique de l'évolution de la notion de mixité sociale à l'école et des hypothèses sociologiques relatives à la répartition des publics scolaires.

La sociologie montre dès le milieu des années quatre-vingt que les familles choisissent les établissements selon les qualités et la réputation qu'elles leur attribuent (Ballion, 1986). Cependant certaines hypothèses vont aujourd'hui plus loin avec les notions de clôture sociale, d'entre soi, de discrimination ethnique (Van Zanten, 2001, Felouzis, 2002, Oberti, 2007). Ces analyses décrivent les entreprises des parents dans le système scolaire comme des contournements d'une règle de sectorisation garante de justice, et comme une fuite plus ou moins consciente vis-à-vis des pauvres, des étrangers et des émigrés: choix de l'établissement, des bonnes filières, stratégies diverses. L'idée centrale est que les classes moyennes et supérieures, en fuyant la différence sociale et ethnique, de fait contribuent à des formes d'apartheid scolaire. Le paradoxe de ces analyses est que la réalité ségréguée des établissements ghettos y apparaît évasive ou exagérée lorsqu'elles considèrent les choix des parents qui s'en vont, alors que cette réalité est prise au sérieux lorsque l'on considère les publics qui y restent. Ainsi, on parle d'« image » ou de « réputation » des établissements, des « perceptions » des parents qui fuient, ce qui revient de fait à postuler leur irrationalité ou leur racisme¹.

Au fond, en affirmant que les comportements des parents sont en partie responsables de la ségrégation sociale dans l'espace scolaire, ces hypothèses critiques sous-entendent que les

¹ G. Felouzis F. Liot et J. Perroton, 2002 écrivent, « Notre réflexion sur la ségrégation ethnique au collège est partie d'une recherche sur les stratégies familiales d'évitement de la carte scolaire. Il est très vite apparu, au fil des entretiens et des diverses observations menées auprès des établissements, que ces stratégies ne relevaient pas uniquement d'un souci " d'efficacité " scolaire, mais qu'elle dépendaient aussi, et peut-être surtout, d'une volonté d'éviter des collèges perçus comme des " ghettos ", du point de vue social, mais aussi du point de vue ethnique. Les acteurs de l'école, familles, élèves et enseignants, perçoivent le monde scolaire à l'aide de catégories parmi lesquelles la composition ethnique des classes et des établissements est un élément déterminant. Il faut s'interroger sur un usage sociologique de ce vocabulaire ; « collèges perçus comme des ghettos, enfant perçu en danger d'échec scolaire, parents fuyant des collèges « qui rassemblent parfois des quartiers de grande mixité sociale.»

motivations des parents ne doivent pas être analysées en termes d'action vis-à-vis d'une situation concrète, mais plutôt d'une attitude de défense vis à vis de la différence sociale et culturelle. La ségrégation sociale ainsi produite ne pouvant être que condamnée, les familles qui exercent des choix sont frappées d'indignité¹ et il devient difficile à l'analyse sociologique d'accorder un statut différent à leur sentiment d'injustice.

Cependant, si les comportements des parents illustrent en effet bien des stratégies, on sait que la spécialisation des établissements est réelle, que des conditions de scolarisation homogènes ne sont pas garanties, et que les établissements n'offrent pas les mêmes opportunités de réussite. D'autres travaux récents sur la ségrégation montrent que la source des inégalités à l'école se situe en partie dans l'exposition des élèves à des contextes plus ou moins enrichissants, dès leur plus jeune âge² et que la réussite d'un individu dépend aussi de celle de ses voisins ou de ses camarades de classe du fait d'un système d'interaction local, porteur de ressources (Maurin, 2002).

Il est donc nécessaire de mettre à jour les discours à la fois sociologiques et communs sur la « perception » des établissements par les parents : les publics scolaires constituent, de fait et en eux-mêmes, une part de l'offre scolaire et, dans cette perspective, les questions de la justice sociale et de la capacité des politiques publiques à la prendre en compte deviennent centrales.

Bien sûr, la reconnaissance de principe de l'injustice ressentie par les parents ne règle rien : la mesure des préjudices subis par les familles face à l'inégalité de l'offre éducative, est - et sera - sans aucun doute très complexe, en ce qu'elle dépend des définitions collectives du bien commun dans une société. On peut également se demander dans quelle mesure ces sentiments d'injustice sont porteurs de mobilisation individuelle voire collective.³ Il n'en reste pas moins que la question de la contribution de la composition des publics d'un établissement scolaire à l'offre mérite d'être posée.

La deuxième partie vise à livrer un tableau synthétique de la répartition des élèves dans une agglomération de 400 000 habitants du sud de la France (chapitre III) et à appréhender des situations types à partir desquelles on pourra comprendre les ressorts de la fabrication de cette distribution (chapitre IV).

¹ « Plus généralement, le mécanisme d'évitement prend naissance dans un sentiment de peur et d'insécurité aux contours troubles et peut-être d'autant plus fort qu'il n'est pas rationalisé ». G. Felouzis et al, 2000

² Comme l'attestent en France les travaux de l'équipe de M. Duru à l'IREDU

³ Cette question était l'une de celles posées par le Colloque Rappe, 2007.

C'est sur le passage du CM2 à la sixième, et donc de l'école élémentaire au collège que porte cette enquête. La population des six mille élèves inscrits en classe de sixième durant l'année 2006-2007 constitue l'échantillon de notre analyse quantitative. À partir des données fournies par la Base Élèves Académique (BEA), que nous mettons en relation dans un deuxième temps avec d'autres données institutionnelles comme les dérogations ou les évaluations en classe de sixième, nous constituons deux indicateurs qui permettent de dresser un tableau synthétique du bassin de formation pour les écoles d'une part et pour les collèges d'autre part.

Notre objectif est de saisir les établissements sur deux axes qui sont celui du niveau social moyen et celui de la diversité ou de la mixité. Peut-on dire qu'un établissement est plus élevé socialement qu'un autre ? Peut-on dire qu'un établissement est plus mélangé qu'un autre ? C'est parce que nous pensons que l'on peut répondre affirmativement à ces deux questions que nous avons été amenés à constituer des indicateurs synthétiques simples qui permettent de présenter un tableau d'ensemble du bassin de formation. Si ce tableau est utile à notre analyse, c'est parce qu'il va permettre d'objectiver ce que les professionnels et les parents perçoivent de la composition des publics de chaque établissement, ce qui fera l'objet de la partie suivante.

La question du niveau social moyen d'un établissement ne pose pas de grande difficulté méthodologique ; en revanche le calcul de la mixité est plus délicat. La polysémie du terme ne facilite pas la tâche, et nous avons pris le parti de nous caler sur la notion statistique de dispersion. Un établissement sera dit d'autant plus mixte que la somme des écarts à la moyenne du niveau social de l'établissement est importante. Il ne s'agit donc pas d'un indicateur de *ségrégation* qui mesure la façon dont un sous-groupe, une minorité, est plus ou moins concentré dans la population d'un établissement, mais bien d'une manière synthétique de qualifier le public d'une école ou d'un collège à partir de l'ensemble - et non pas d'un - de ses sous-groupes.

Nous cherchons par ce choix à sortir d'une confusion entre moyenne et mixité fréquemment entretenue dans les enquêtes : ainsi, une école qui ne scolariserait que des catégories sociales intermédiaires est moyenne sur l'axe de niveau social, mais pas pour autant *mixte* socialement. La mixité, du point de vue de l'indicateur que nous avons utilisé, traduit donc la présence de catégories sociales éloignées au sein d'une même structure de scolarisation.

Une fois positionnés les établissements de l'agglomération sur ces deux axes, nous nous sommes focalisés sur quelques situations-type. Nous cherchons ainsi à analyser, sur des

localisations géographiques précises, les modes d'élaboration de cette moyenne sociale et de cette mixité. Les indicateurs ne nous intéressent pas tant en eux-mêmes qu'en ce qu'ils nous informent sur la distribution des élèves et ce que nous nommons *la fabrique de la mixité*. Si une lecture spatiale orientée par le critère de proximité explique une bonne part de la répartition des élèves dans les collèges, elle n'est pourtant pas la seule en action et c'est là que commence la sociologie. Pourtant notre lecture ne vise pas seulement à pointer ce qui échappe à la logique de la proximité (les dits évitements) qu'à cerner pourquoi et comment celle-ci s'applique plus en certains lieux qu'en certains autres.

La troisième partie analyse ces situations à l'appui d'entretiens avec les parents et les professionnels de la communauté éducative.

Forts de nos tableaux récapitulatifs des données sociales de chaque collège et de sa situation vis-à-vis des autres collèges, nous pouvons alors nous centrer sur la façon dont professionnels et familles parlent et agissent non pas en général, mais à partir de la situation précise qui est la leur. En effet, nous observons que des individus partageant les mêmes options générales sur l'égalité des chances, la pédagogie et la mixité sociale, n'agissent pas de la même manière selon qu'ils résident dans un quartier défavorisé, en centre ville ou encore dans une commune du périurbain.

Le matériau d'analyse des choix familiaux et de ce qui oriente l'action des professionnels est constitué d'une cinquantaine d'entretiens avec des parents et autant avec les professeurs, directeurs des écoles, Principaux d'établissements, fonctionnaires de l'Inspection Académique et responsables des collectivités locales.

Nous tentons d'approcher la façon dont les uns et les autres s'emparent ou non de la thématique de la mixité sociale, ce qu'ils en font dans le propos et dans l'action.

Nous ne raisonnons pas seulement à partir des milieux sociaux des parents mais surtout des situations locales. Nous avons voulu comprendre par exemple pourquoi certains parents, à milieu social équivalent, restent dans un collège, ou quittent un type d'établissement aux caractéristiques similaires. Dans quelles situations les parents nous disent-ils qu'il leur est impossible de scolariser leur enfant dans l'établissement du secteur ? Quand cela est-il acceptable ? Dans quelles situations locales, concrètes, les parents, à milieu social égal et dans des conditions scolarisation équivalentes, se sentent-ils lésés ? Dans quelles situations au contraire acceptent-ils des compromis ? Comment apparaissent avec nos indicateurs les établissements évités ou recherchés ? Nous confronterons les sentiments de justice exprimés à des positions sociales, à des situations

spatiales, et à des mesures locales de mixité sociale. Nous montrons que les familles organisent l'offre scolaire, de la même façon que la composition sociale et culturelle des publics participe pleinement du contenu de cette offre.

En conclusion, nous évaluons l'impact d'une prise en compte effective de la mixité dans les travaux sociologiques sur l'école et nous envisageons la possibilité d'une politique de la mixité au collège et ses potentiels effets.

1.4 Terrain et méthodes

Le travail présenté est le résultat d'une recherche menée durant dix-huit mois dans le bassin de formation de l'agglomération de Montpellier.

Considérant la population inscrite en sixième durant l'année 2006/2007, nous avons porté notre regard sur le passage de l'école élémentaire au collège. Ce moment constitue l'un des aiguillages qui jalonnent les trajectoires scolaires. Plus qu'aucun autre moment, il permet d'identifier les questions qui se posent aux familles, les choix qui s'effectuent, les contraintes spatiales et les politiques qui s'élaborent.

Nous avons ainsi voulu proposer une approche compréhensive de ce passage en le considérant à partir de toutes les opportunités qu'il nous était donné de saisir : du plus près des élèves dans Les entretiens avec les familles jusqu'au plus global à partir de l'analyse de la Base Elèves Académique dont nous avons extrait le fichier des 6000 élèves inscrits en sixième durant cette année scolaire.

Notre propos vise à cerner la distribution des élèves dans les collèges et à comprendre sa fabrication. La répartition des élèves est le fruit d'une construction complexe qui fait intervenir les territoires, les choix résidentiels, les stratégies familiales, les sentiments de justice, les découpages administratifs, les politiques publiques... Nous tentons de démêler des fils permettant de mettre au jour quelques-uns des mécanismes qui contribuent à cette fabrication.

Notre entrée sur le terrain s'est faite « par le haut ». Nous avons présenté notre recherche et le cadre national du programme de recherche à l'Inspecteur d'Académie qui, après nous avoir entendus, nous a ouvert les portes de ses services et nous a fourni une lettre d'introduction pour enquêter dans les établissements. Forts de cette autorisation, nous

avons identifié au printemps 2006 dans la partie ouest du bassin vingt et une écoles élémentaires du bassin de formation et cinq collèges publics qui nous semblaient pouvoir figurer les différentes compositions sociales et spatiales de l'agglomération. Simultanément nous avons rencontré les acteurs institutionnels, politiques et techniques à la Mairie de Montpellier et au Conseil Général de l'Hérault. Durant cette période, notre présence à l'Inspection d'Académie a été régulière et nous avons été amenés à assister à différentes réunions et à suivre le travail de la Direction de l'Organisation Scolaire (DiOS), à nous entretenir avec les IEN, l'IA et son adjointe, les responsables des études.

Nous avons mené au mois de mai et juin 2006 des entretiens avec tous les directeurs et la majeure partie des maîtres des classes de CM2 de chacune de ces écoles. Avec eux, nous avons échangé à la fois sur la situation de leurs écoles, les rapports avec les collèges environnants et sur les trajectoires des élèves. Nous avons travaillé sur la base de listes d'élèves de ces classes, pour identifier leur demande d'inscription au collège.

A la rentrée scolaire 2007, nous avons mené des entretiens avec les Principaux de collège des cinq secteurs identifiés. Nous avons finalement élargi à sept, pour mieux cerner des situations insuffisamment représentées dans notre échantillon initial.

Nous avons mené à partir de l'hiver 2007 un travail quantitatif sur la B.E.A. afin de construire une représentation synthétique de la répartition de tous les élèves de sixième inscrits dans le bassin de formation de Montpellier qui puisse servir de supports aux entretiens ultérieurs.

Le dernier trimestre de l'année scolaire 2006-2007 a été consacré à cinquante entretiens avec des parents d'enfants inscrits en sixième dans les établissements de notre terrain. La fin de non recevoir qui nous a été opposée par les autorités de l'enseignement privé nous a conduits à chercher famille par famille des élèves passés d'une école élémentaire publique à un collège privé et à solliciter avec certaines d'entre elles des entretiens. Nous verrons aux chapitre consacré aux entretiens avec les parents que cette méthode a constitué une entorse au dispositif que nous avons mis en place avec les Principaux des collèges public, à savoir une étroite collaboration avec eux pour la recherche des familles participantes.

Nous sommes revenus à l'automne 2007 vers les collèges, l'Inspection académique et la Mairie de Montpellier avec nos tableaux et nos hypothèses de travail afin de préciser et de

valider nos résultats à partir d'une dernière « tournée » d'entretiens. Nous avons été amenés deux fois à présenter et donc à tester nos résultats auprès de groupes d'enseignants réunis par des chefs d'établissement. Ces formes de restitution à mi-parcours ont été riches, en ce qu'elles validaient ou infléchissaient intuitions et représentations des deux côtés, celui des chercheurs et celui des acteurs du champ considéré.

II. Évolution de la notion de mixité sociale

2.1 Mixité et diversité à la ville et à l'école

La notion de mixité s'est progressivement imposée dans le champ des politiques urbaines depuis les années soixante-dix, mais l'expression mixité sociale apparaît seulement en 1996 dans le cadre de la loi relative au Pacte de relance pour la Ville. Cette notion renvoie à l'idée que le mélange social génère l'intégration, actualisant une conception durkheimienne selon laquelle les pauvres gagnent en autonomie, maturité et émancipation en intériorisant les normes des couches dominantes.

Quelques décennies plus tard, le défi de la massification et de la diversité culturelle se pose de façon critique avec la spécialisation sociale des quartiers et le départ des populations favorisées des espaces populaires. Il faut bien admettre que les choses ne sont pas simples : d'une part, la proximité physique mise en oeuvre dans certains quartiers ne suffit pas à supprimer la distance sociale, elle peut même l'aggraver¹. D'autre part la différenciation sociale n'est pas forcément le contraire de l'intégration : les regroupements ethniques, avec leurs réseaux, peuvent favoriser des trajectoires de réussite sociale et d'intégration. Enfin, la mixité sociale, en tant que bien collectif, peine à se définir autrement que comme un horizon moral et vaguement culpabilisateur, dans la mesure où elle semble contrarier une réalité qui la contredit sans cesse. Le débat se structure ainsi entre ce qui est bien, et ce qui est réel (ou vrai).

Dans le champ des politiques scolaires, c'est la notion de diversité culturelle, d'apparition récente et proche de celle de mixité, qui est plus populaire. Sans entrer dans les détails, on peut en distinguer trois étapes. Avant 1970, la question de la différence culturelle à l'école ne se pose pas : l'école a pour tâche de former à l'uniformité, à la neutralité. Après cette date, dans un contexte d'afflux d'enfants d'origine étrangère, ce que l'on nomme l'interculturel est essentiellement associé aux provenances géographiques diverses, et se traduit par la prise en compte des enfants de migrants (dans des dispositifs comme les classes d'intégration, d'adaptation et les enseignements de langues et cultures d'origine, ELCO). Cette approche est alors centrée sur la convivialité des cultures et non pas envisagée comme elle l'est aujourd'hui sous l'angle de la gestion publique de la diversité

¹ Cf. l'article classique de J.C. Chamboredon et M. Lemaire, 1970.

et du vivre ensemble¹. En effet, troisième étape, l'école du vingt et unième siècle va considérer la diversité culturelle au sens de la Déclaration universelle adoptée en 2001 par l'Unesco : comme un « patrimoine de l'humanité ». C'est dire combien il est important que les acteurs de nos sociétés acceptent la diversité des façons d'interpréter le monde, laquelle encourage les valeurs universelles de tolérance, démocratie et non-violence. Deux registres se dégagent donc : d'une part, la diversité culturelle est une notion que l'on rencontre dans certains des textes qui cadrent l'école.² En ce sens, l'institution scolaire n'échappe pas à la prise en compte générale par nos sociétés modernes de la discrimination dans diverses chartes des droits de la personne ou des groupes. D'autre part la diversité culturelle se manifeste dans la réalité scolaire pratique, et il faut bien le dire, essentiellement sous la forme du conflit et de difficultés quotidiennes harassantes ressenties par les professionnels.

2.2 L'école de l'égalité : de l'école unique à la mixité

Durant le dernier quart du vingtième siècle, l'enjeu du système scolaire est d'abord celui de la démocratisation du système ^(Maurin, 2005), notamment par l'unification des filières. Ainsi c'est longtemps le thème de l'égalité, pensée comme uniformité ou neutralité, qui domine les politiques éducatives, et non celui de la mixité. Les historiens de l'école montrent à quel point la grande affaire du dix neuvième siècle est l'éducation du plus grand nombre, l'Education Nationale et l'Instruction primaire, par le passage d'un ordre naturel (injuste) de reproduction des statuts sociaux à l'accès à une place sociale méritée (juste). Cependant, on oublie quelquefois que l'enseignement français s'est d'abord construit selon deux ordres distincts, chacun possédant ses enseignants, sa hiérarchie et sa clientèle : l'école des notables et celle du peuple (Prost, 1968). Cette institutionnalisation se traduit par la montée de l'instruction et le projet républicain produit ses effets : un nouveau rapport au savoir se construit et l'instruction s'impose comme une norme et une nécessité. Conséquence, le primaire étant peu à peu jugé trop court et trop concret, le

¹ Les critiques de cet interculturel, désigné quelquefois comme « pédagogie couscous » ont été nombreuses. Plus récemment, en 2003, le rapport Stasi sur la laïcité dénonce une dérive communautariste de cet enseignement: « *Sur fond de droit à la différence, on a glissé vers le devoir d'appartenance. (...) Ce dispositif va souvent à l'encontre de l'intégration des jeunes issus de l'immigration.* »

² Nous trouvons quelques exemples récents de références à la diversité culturelle dans les textes officiels autour du Socle Commun mis en place par la loi d'orientation de 2005. Par exemple, « maîtriser le socle, c'est être en mesure de comprendre la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme. » Le socle se décline en sept compétences dont trois font directement référence à la diversité des sociétés

secondaire trop long et trop désintéressé, un enseignement intermédiaire se constitue, aboutissant à la fin du dix-neuvième siècle à la création du primaire supérieur et de la filière moderne du secondaire. A. Prost montre comment dès 1918, l'objectif s'affirme de plus en plus comme celui d'un recrutement des élites, au sein d'une base sociale élargie. Les bâtisseurs de l'école prennent acte d'une dérive de fait de l'objectif républicain : ce n'est pas le mérite qui commande la place dans la société mais l'appartenance au milieu social. En effet, le secondaire reste l'apanage des élites en dispensant une culture générale permettant d'accéder aux plus hautes fonctions de l'administration et aux professions libérales. L'école primaire dispense un savoir pratique et utilitaire. (Prost, 1968)

2.3 Le temps de la rationalisation de l'offre.

Fusionner les deux ordres d'enseignement, ce qui implique la suppression des petites classes du lycée et des grandes dans le primaire, met cependant le système éducatif face à l'immense enjeu du choix d'une culture scolaire. Enseignera-t-on dans ce nouveau primaire ce que l'on y enseignait jusque là ou bien ce qu'on enseignait dans les petites classes du lycée ? Tandis que le primaire dénonce une culture du secondaire élitiste et éloignée de l'expérience quotidienne des familles, le secondaire s'insurge contre une école au rabais pour offrir le meilleur de l'héritage culturel. Un des enjeux de cette bataille est évidemment que les publics les plus familiers de la culture scolaire choisie réussissent mieux : c'est du reste ce que les recherches sociologiques menées dans les années soixante montrent obstinément : l'échec scolaire est corrélé à la distance entre culture scolaire et culture familiale.

A. Prost souligne que la question est si délicate qu'elle reste quasiment en suspens jusqu'à la fin du vingtième siècle. À tel point que si en 1963 les premiers cycles du secondaire, devenus CES (collèges d'enseignement secondaire) et les cycles du primaire supérieur, devenus CEG (collèges d'enseignement général) sont réunis dans les mêmes murs, chacun garde cependant ses enseignants respectifs et ses différences. La création du collège unique par la loi Haby en 1975 ne règle pas la question : certes le système éducatif n'est plus structuré en deux réseaux (primaire et secondaire) mais en trois niveaux successifs (écoles, collèges, lycées) mais ni les contenus ni les professionnels ne sont encore unifiés. Dans le collège unique, différentes classes sont encore juxtaposées, d'anciens instituteurs travaillant à côté de professeurs du second degré. La question de la culture scolaire

commune adaptée à un enseignement obligatoire pour tous se pose encore. Les petits Français du nouveau collège unique vont-ils se socialiser et apprendre avec des instituteurs, avec des professeurs ? Cette question se résout en 1986 lorsque sont recrutés des enseignants du second degré pour le collège, cette décision mettant fin au recrutement des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) qui enseignaient plusieurs matières.

Nous voyons que si le mouvement constant de démocratisation de l'accès au savoir est d'abord marqué par l'éducation primaire, c'est le thème d'une égalité appuyée sur l'accès à une offre unique qui domine ensuite les politiques, non celui de la mixité. Pour cela, la création de la carte scolaire s'inscrit en 1963 dans une logique de rationalisation au service de l'égalité de l'offre scolaire face à la massification. En effet, il faut bien comprendre que même si la carte scolaire est aujourd'hui défendue ou critiquée à ce titre, elle n'est pas pensée dans les années 60 comme une politique de mixité scolaire. Dans cette même logique égalitaire, le « collège unique » renforce en 1975 l'objectif de l'égalité d'accès par la volonté d'égalité des contenus.

2.4 La différenciation des contextes.

Les enquêtes sociologiques enchaînent depuis les années soixante les constats de fortes inégalités sociales du système éducatif français. Celles-ci sont d'abord analysées comme les conséquences d'inégales compétences familiales à transmettre une culture efficace pour réussir à l'école : l'échec ou la réussite scolaire des élèves se mesure essentiellement à l'écart entre les deux cultures, familiale et scolaire. Un peu plus tard, à la fin des années quatre-vingt, si les difficultés des élèves sont encore majoritairement analysées comme externes au système éducatif, l'hétérogénéité amenée par la massification conduit les analyses à s'orienter vers la différenciation des contextes et des environnements, et à prendre en compte les effets de ces contextes sur les parcours (Cousin, 1993).

L'existence d'une ségrégation sociale et ethnique dans les établissements scolaires, qui engendrerait des difficultés spécifiques, est reconnue officiellement avec la création des Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) en 1981, puis, en 1992, avec la notion de collège sensible. Plusieurs décennies après, les effets, difficiles à mesurer, semblent très relatifs : les évaluations s'accordent pour dire que les élèves ayant suivi leur scolarité en ZEP n'ont pas de meilleurs résultats scolaires ni ne réalisent de meilleurs parcours que leurs

homologues scolarisés hors ZEP (Caille, 2001; D. Meuret, 1994 et 2000). De plus, les bénéfices de cette politique varient d'une zone à l'autre (Moisan et Simon, 1997), ce qui souligne l'importance des équipes et des choix locaux effectués. Enfin, s'y développent des effets d'étiquetage, entraînant des départs d'une part et la baisse du niveau d'exigence des enseignants face à leurs élèves d'autre part. Le mouvement de concentration des populations scolaires, qui résulte de l'accentuation de la concentration dans l'espace urbain des populations en difficulté et de la fuite des populations plus favorisées des espaces populaires, devient une des préoccupations essentielles des politiques scolaires ; plusieurs études montrent que certains établissements accueillent une part disproportionnée d'élèves issus de milieu populaire¹.

La question se pose : la carte scolaire favorise-t-elle la mixité sociale ? En effet, la sectorisation établit un lien mécanique entre ségrégation urbaine et ségrégation scolaire : non seulement elle fait correspondre passivement des espaces sociaux et scolaires mais on sait qu'elle initie dans certaines zones urbaines les dynamiques résidentielles des familles (Oberti, 1999 ; Maresca, 2003). Quelques tentatives d'expérimentation de déssectorisation ont été menées en France à partir des années 80, mais ces politiques restent encore une fois difficiles à évaluer.

Ce dernier point renvoie à l'idée de la responsabilité interne de la ségrégation par le système éducatif : découpage de la carte scolaire, gestion des dérogations, politiques des établissements, offres d'options spécifiques pour garder ou attirer quelques élèves de milieu favorisé (Duru-Bellat et Mingat, 1997, Payet, 1995), classes de niveau, « colonisation » par les parents de certains établissements (van Zanten, 2001). Les analyses des sociologues sont nombreuses sur la fabrique par les établissements de la ségrégation que pourtant ils déplorent.

Il reste que peu à peu la recherche en éducation va s'efforcer d'évaluer d'une part dans quelle mesure et comment la réussite scolaire et les attitudes individuelles subissent l'influence des caractéristiques du contexte environnant (Duru-Bellat, 2004).

¹ (Alors que la part des élèves dont le responsable appartient à une profession classée comme défavorisée est d'environ 44% (en 2001-2002), 10% des collèges les plus favorisés en accueillent seulement 22,2% tandis que 10% des collèges les plus populaires en accueillent au moins 68%. Les écarts sont encore plus marqués pour ce qui est de la part des élèves en retard de deux ans et plus, et de nationalité étrangère (autour d'un chiffre moyen de 5,3% d'élèves en retard, et de 0,1% à 15% pour les 10% extrêmes), Duru-Bellat, 2004..

2.5 Les effets des contextes

Les situations que l'on rencontre aujourd'hui ne sont pas nouvelles, ce sont les approches centrées sur les inégalités de distribution d'éducation qui le sont, c'est dire l'attention croissante portée aux questions de justice sociale à l'école, étant donné l'importance du lien école/société, à savoir de la carrière scolaire sur l'avenir professionnel. Dès les années 90, des études avaient montré que « des jeunes de caractéristiques comparables ont des chances très variables d'accéder à des études secondaires de second cycle général selon le département dans lequel ils sont scolarisés. Ces auteurs mettent ainsi en évidence des différences dans l'offre géographique de places au-delà de ce qui tient à des différences dans la demande de scolarisation » (Morlaix, 2001).

Une étude récente de la DEP (Chausseron, 2001) montre qu'aujourd'hui, tout comme à la fin des années 80, environ une famille sur dix scolarise son enfant dans un collège public hors secteur, et deux sur dix dans un collège privé, sachant qu'il s'agit de moyennes. Si rien au niveau national ne permet d'affirmer une augmentation des stratégies d'évitement des familles (Duru, 2005), l'existence d'une ségrégation sociale très marquée dans certains établissements contraint aujourd'hui à se poser la question de ses effets.

La question qui se pose est la suivante : si tous les élèves n'accèdent pas à une « offre » de qualité égale, quelles sont les incidences de ces expériences différenciées de scolarisation ? Plus particulièrement existe-t-il un effet de la mixité sociale sur les parcours scolaires, effets de pairs, du quartier, du voisinage ? (Duru-Bellat, 2004, Maurin, 2004). Les enquêtes montrent que la composition de la classe, de l'établissement, du quartier vont affecter non seulement les normes des élèves mais également attentes, système d'évaluation et objectifs des enseignants. Elles démontrent des effets de la qualité des contextes sociaux, spatiaux, sur les parcours scolaires, sur les socialisations (Goux et Maurin, 2003). Ces analyses soulignent que les effets sur les parcours scolaires ne se limitent pas à l'établissement fréquenté, mais incluent l'influence de la communauté environnante, plus ou moins mobilisée autour de l'école, fournissant aux jeunes certains modèles identificatoires. Autrement dit, la ségrégation urbaine entretient et reproduit ce que les économistes appellent des externalités négatives. La mixité sociale à l'école peut alors être interrogée comme ressource d'une politique d'égalité des chances.

Au final, dans la somme réalisée pour la Commission Thélot, M. Duru-Bellat dégage plusieurs points essentiels:

- *premièrement*, les travaux évaluant en France l'influence, sur les progressions des élèves (ou sur la socialisation scolaire) de la composition sociale du public d'élèves sont rares et peu de statistiques éclairent ces questions. Certaines études corrélient performances scolaires et composition des publics (Brocolichi et al., 2003) mais n'évaluent pas l'influence propre à la composition sociale de la classe sur les résultats des élèves¹.

Il faut préciser ce que l'on entend par effet de la mixité sociale: il ne s'agit pas des effets mécaniques de composition qui font que les écoles scolarisant des élèves de milieu défavorisé auront en moyenne de moins bons résultats parce que ces élèves réussissent moins bien. Les effets de la mixité de la classe du collège ou du quartier sont ceux de la dynamique de la tonalité sociale de la classe, du collège ou du quartier, sur des élèves originaires de tel ou tel milieu social (ce qui affecte déjà leur réussite, leurs attitudes...). Autrement dit, le fait que certains élèves soient scolarisés dans un milieu à dominante sociale favorisée ou défavorisée exerce t-il une influence propre sur eux, qui s'ajoute aux effets plus étudiés de l'origine sociale?

- *Deuxièmement*, les effets de la mixité sur les élèves sont faibles mais réels, et surtout plus ou moins accentués selon les établissements scolaires. Par exemple, à partir d'une étude conduite en début de primaire et en seconde de lycée, l'effet de la mixité sociale apparaît dans les deux cas systématique et faible en moyenne, plus marquée dans certains contextes (Duru-Bellat, Danner, Landrier-Le Bastard et Piquée, 2004). Si les auteurs admettent le caractère ténu des effets de la composition sociale du public sur les progressions, par rapport à ceux de l'origine sociale qui sont clairement avérés, cet effet augmente avec le temps lorsque l'élève reste dans le même contexte.

La littérature internationale conclut de façon générale à un effet positif des scolarisations dans des contextes favorisés, certains auteurs allant jusqu'à l'hypothèse que l'impact de ce

¹ « il faudrait pour cela partir d'une mesure de l'efficacité du contexte établissement et donc disposer d'une mesure des progressions des élèves (avec des mesures en début et en fin d'année), pour ensuite estimer, au-delà de l'influence des variables individuelles et grâce à des modélisations multi-variées, d'éventuels effets établissement et effets classe. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourrait estimer le poids de la composition sociale du public, et donc de la ségrégation en tant que telle. D'une part car l'origine sociale du public n'est connue qu'au niveau agrégé (on ne peut donc pas examiner si, à caractéristiques individuelles des élèves comparables, la tonalité sociale de l'établissement exerce une influence spécifique) ; d'autre part, la composition sociale est incorporée dans la mesure de la valeur ajoutée elle-même (puisque la performance des établissements est estimée à public donné); elle ne peut donc pas être invoquée comme une variable explicative ». Duru-Bellat, 2004.

contexte est supérieur à la fois à celui des moyens de l'école, et à celui de l'origine sociale des élèves. Les travaux les plus connus sont ceux de Coleman qui montre dès 1966 que tous les élèves faibles ont avantage à fréquenter une école au public plutôt favorisée. Pour lui, les ressources apportées par le *school mix*, la composition sociale et scolaire du public d'élèves, s'avèrent supérieures à celles venant de l'école même : financement, maîtres, pédagogies... La concentration d'élèves faibles ou de milieu défavorisé tend à affaiblir la performance de tous les élèves. Ce constat motive les premières politiques américaines de *busing* qui amènent les enfants des ghettos dans des milieux scolaires favorisés. Certains auteurs affirment que cet effet collectif de la tonalité sociale ambiante sur les performances est parfois presque aussi fort que l'effet individuel de l'origine sociale (Caldas et Bankson, 1997).

Comment expliquer ces effets ? Selon l'environnement, un univers de normes influe sur l'expérience scolaire des élèves : image de soi, motivations à réussir, représentations et projections dans l'avenir. Comment est-il normal de se comporter ?, qu'est-il naturel d'ambitionner ? les pairs peuvent influencer sur la conception du métier d'élève, l'adhésion à la culture scolaire des élèves ou au contraire leur rébellion par rapport aux normes scolaires, ces dernières étant plus ou moins convergentes ou plus ou moins opposées aux normes du groupe d'appartenance. En effet, réussir en classe peut être perçu par les jeunes comme une réussite ou une trahison non seulement en fonction de leur milieu d'appartenance¹, mais aussi parce qu'ils évoluent au sein d'un groupe de pairs dominant ou dans un contexte socialement marqué.

Déjà, Dubet et Martucelli soulignent en 1996 une tension entre « pitres » et « bouffons » (ceux qui s'amusent et ceux qui travaillent, ceux qui s'opposent et ceux qui collaborent) très sensible dans les collèges au public défavorisé. Ils observent que les garçons mobilisent des modèles de virilité juvénile populaire et que la pression du groupe dominant peut être très forte, au point que « toute participation est interprétée comme une forme de trahison au groupe de pairs et au quartier »

- *Troisièmement*, fréquenter des contextes contrastés entraîne des effets qualitatifs sur les attitudes et les comportements des professionnels de l'école.

¹ Philippe Meirieu dans une lettre aux jeunes des quartiers écrit : « Vous avez le pouvoir, par exemple, de bousculer les archétypes en ne considérant plus les garçons qui travaillent à l'école comme des lopettes ». « Lettre à un jeune maghrébin », *Libération*, 16 novembre 2006.

De nombreuses recherches confirment que la quantité et la qualité de l'enseignement dispensé en classe sont modulées par la composition sociale du public. On sait que selon le type de quartier, les enseignants présentent des profils différents (Maresca et Poquet, 2003). Selon les lieux, on rencontre plus ou moins d'agrégés, plus ou moins d'enseignants chevronnés, qualité d'autant plus importante que l'expérience est corrélée à l'efficacité pédagogique. Les équipes sont plus ou moins stables alors que l'on sait que la stabilité est une des conditions nécessaires à l'efficacité d'un établissement. La stabilité est en particulier moindre dans les ZEP que les professionnels ont tendance à fuir. (Moisan et Simon, 1997).

Comment se déclinent ces différences professionnelles ? les études montrent que les enseignants développent, en regard de difficultés présumées des élèves, des attentes différenciées qui peuvent agir comme des prophéties collectives, englobant l'ensemble des publics scolarisés dans des lieux très défavorisés. Ces attentes plus ou moins exigeantes s'expriment concrètement dans les évaluations des enseignants, qui sont plus indulgentes dans les établissements populaires (Duru-Bellat et Mingat, 1988), et qui visent plus à encourager l'effort qu'à sanctionner des résultats (van Zanten, 2000). Dans les collèges défavorisés, Felouzis (2003) confirme cette tendance à l'indulgence en comparant les notes de contrôle continu et les notes à l'examen du Brevet.

De plus, non seulement les pratiques des enseignants de ces zones défavorisées sont largement orientées par un critère d'adaptation aux élèves, mais encore la mise en oeuvre des programmes y est quelquefois très réductrice. Enfin, on remarque que ces formes de survie professionnelle dans les établissements sensibles ne jouent pas seulement sur la complexité des contenus, mais de manière plus qualitative sur le climat, les relations et tout ce qui relève en général du domaine de la vie scolaire.

Au final, on peut conclure à une « exposition aux apprentissages » moins intense, à une couverture des programmes moins complète, une clarté des règles moins nette (Meuret, 1995).

Comment rebondir sur cette synthèse ? On peut raisonnablement retenir deux points : d'une part, il est certain que l'on n'éprouve pas la même expérience d'élève ou de professionnel selon la couleur sociale des établissements scolaires ; d'autre part les études se centrent plus sur les situations de ségrégation par le bas que par le haut. Autrement dit nous disposons de données nombreuses sur les effets négatifs des contextes homogènes, et plus d'incertitudes sur les effets positifs de la mixité.

Nous observons que les conséquences de la ségrégation scolaire, lorsqu'elles quittent le terrain du condamnable pour s'orienter vers celui plus concret de la mesure des préjudices, sont souvent énoncées très prudemment. Si ces préjudices paraissent difficiles à mesurer, c'est pour des raisons techniques sans aucun doute, mais il nous semble que des raisons idéologiques ou structurelles expliquent largement cette inhibition : le système scolaire français n'est pas officiellement inégalitaire, et les établissements scolaires offrent sensément la même qualité de service public, thèmes d'ailleurs rencontrés tout le long de nos entretiens avec les professionnels du champ éducatif.

Ainsi, cette synthèse de la recherche conclut à la fois à des effets limités de la mixité sociale à l'école sur les progressions des élèves, mais préconise son maintien comme principe. « Au total, quand bien même les effets de la mixité sociale sur le déroulement des scolarités et plus fondamentalement la socialisation et l'intégration restent précisément à démontrer, la mixité sociale peut être défendue comme un principe, même si la co-existence de groupes différents n'est pas automatiquement gage d'une intégration sociale harmonieuse.¹ »

Cette conclusion s'appuie sur l'idée selon laquelle le gain des plus défavorisés à la mixité sociale est plus important que ce que perdent les plus favorisés : la mixité sociale entraîne donc un bénéfice en termes d'intégration et de cohésion sociales. Certains auteurs préconisent donc d'engager les publics à renoncer à une partie de leurs avantages au nom de l'intérêt général.

Ainsi F. Dubet (2004) réclame-t-il de garder l'horizon de la fiction nécessaire que constitue l'égalité méritocratique des chances, à condition d'y ajouter trois autres principes, dont l'égalité individuelle des chances qui doit atténuer le poids de la réussite à l'école sur le destin social des individus.²

¹ Quelques recherches attirent l'attention sur le prix à payer des déplacements identitaires. S. Beaud (2002) montre que ces élèves de milieu défavorisé qui quittent un collège ségrégué pour un lycée de classe moyenne sont effectivement dans une situation psychologique inconfortable : ils souffrent d'une compétition scolaire plus tendue que dans leur établissement d'origine, et de certaines formes d'"intimidation symbolique" de la part de leurs condisciples de milieu plus favorisé. Pour S. Laacher, « ces jeunes doivent tout réinventer : leur façon de se vêtir, de se tenir à table. Si l'école ouvre sur le monde, elle bouleverse tous les repères. La réussite se fait contre ce qu'on est, contre son milieu, contre ses copains ». On retrouve là les analyses classiques de R. Hoggart.

² F. Dubet. Les deux autres principes sont l'égalité distributive des chances qui consiste à atténuer les effets les plus brutaux d'une compétition pure et l'égalité sociale des chances qui veille à l'existence d'un principe de garantie de culture commune, un bien scolaire partagé par tous.

Identifier certains effets de la non mixité sociale à l'école ne règle pas la question délicate de la définition de la mixité: qu'est réellement un établissement mixte ? Si l'on peut parler d'établissements ségrégués sans trop de mal, peut-on parler d'un établissement mixte dans l'absolu ? Peut-on envisager une définition positive de la mixité, et non pas seulement à partir de son envers qui est la ségrégation? Certes les effets négatifs sont évidents dans les établissements très ségrégués, mais que serait un établissement mixte, dans le sens où la composition des publics est considérée comme une ressource ? C'est bien là le problème majeur des parents: ce seuil au delà duquel ils ont une impression difficilement objectivable que la situation de scolarisation de leur enfant bascule vers le mensonge ou l'absurdité. C'est aussi le sentiment des chefs d'établissement même s'il s'exprime différemment.

Ce sont ces questions qui motivent la suite de ce travail, à savoir un essai d'objectivation de la mixité, s'appuyant à la fois sur des situations locales et sur les commentaires qu'en font professionnels et parents. Ce travail, malgré les écueils prévisibles, nous semble s'inscrire logiquement dans l'agenda d'une réflexion sur l'égalité des chances à l'école : la démocratisation scolaire ne peut se réaliser aujourd'hui sans prise en compte de la distribution des publics dans les établissements.

2.6 Les analyses critiques de la sociologie. Intérêt général et stratégies individuelles

Avant de proposer l'analyse des situations rencontrées sur notre terrain, faisons un point sur cette question sociologique très précise du rapport entre ségrégation sociale et stratégies parentales. D'une façon générale, les analyses se centrant sur ce lien se situent dans la problématique du conflit entre intérêt général et stratégies individuelles, selon lequel la « bonne » mixité apparaît comme le contraire du « mauvais » penchant naturel de la nature humaine.

Il est vrai que ce cadre de réflexion n'est pas tout à fait nouveau. Une première vague de travaux sociologiques a, depuis les années quatre-vingt (^{Ballion}, 1986, Ballion et Oeuvarard, 1991, Caille, 1993) défini les comportements des parents à l'école comme consuméristes. D'autres travaux, essentiellement à Paris ou en région parisienne, explorent aujourd'hui la clôture sociale ou l'entre soi (Van Zanten et Darchy-Koechlin, 2005, Oberti, 2007). Appartenant aux classes moyennes ou supérieures, fuyant la différence sociale et ethnique, certaines familles organisent de fait des situations d'« apartheid scolaire » (Felouzis, Liot

et Perroton, 2005). C'est dire à quel point les analyses se déploient principalement en termes de classes et d'identités sociales, l'hypothèse centrale étant celle d'une logique sécessionniste. Pour expliquer ces logiques, c'est aussi bien l'intentionnalité de la ségrégation qui occupe le centre des débats que l'identité des protagonistes (Oberti, 2007). Par exemple, le travail récent de M. Oberti ne remet pas en cause le caractère plus ou moins intentionnel de mise à distance de certains groupes sociaux par d'autres groupes, mais débat plutôt sur l'identité des responsables des processus ségrégatifs : ici les classes sociales supérieures¹, alors que ce sont les classes moyennes pour A Van Zanten ; E. Maurin (2004) défendant l'idée d'un processus généralisé de sécession. Une des conséquences de cette centration des débats - accentués soit sur les responsables², soit sur le caractère intentionnel de l'action - est que la carte scolaire n'a pu qu'apparaître, dans ce contexte moral, comme une politique vertueuse du moindre mal face aux désordres que provoquerait sa disparition.

Pourquoi vouloir sortir de ce cadre de réflexion critique alors que la spécialisation des établissements scolaires ainsi que les stratégies des parents sont incontestables ? Pourquoi se dégager d'analyses qui présentent l'intérêt général comme mis en échec par l'égoïsme des individus, par les parents consommateurs ? La réponse tient essentiellement en deux points.

Le premier point consiste à privilégier la fabrique des situations concrètes.

La quantité et la qualité des travaux sur les processus de ségrégation et de production d'inégalités sociales à l'école, focalisée sur les identités sociales, ne nous met pas à l'abri d'une forme tautologique de raisonnement. Ainsi, que profils sociaux, espaces urbains et pratiques d'évitement se correspondent, que les classes supérieures optent pour des espaces résidentiels sélectifs, qu'elles aient plus recours à la scolarisation hors secteur que les classes moyennes, qui elles-mêmes y ont plus recours que les classes populaires, n'est pas contestable. Cependant, l'intelligibilité de l'action des parents, la fabrique de

¹«L'effet ségrégationniste est inhérent à un processus volontaire d'homogénéisation et de tri (dans les classes supérieures) que l'on ne retrouve pas dans la logique de protection (des classes moyennes)», M. Oberti, 2007, p 236

² Nous retrouvons les fondements humanistes pessimistes des conceptions de l'enfant de la société que Meuret compare aux conceptions du philosophe américain Dewey : pour ce dernier, il s'agit pour l'enfant d'éprouver le monde, d'avoir une expérience riche, le pouvoir de faire (empowerment). (...) En revanche, Durkheim, Ferry s'inscrivent, en l'infléchissant évidemment, dans la tradition scolaire qu'ils combattent, celle de l'Eglise catholique, dans laquelle l'éducation doit arracher les enfants aux influences délétères du monde. Les réformes de l'éducation aux Etats-Unis. « *Comment rendre l'école plus juste ?* »

situations réelles d'inégale distribution des ressources ne relèvent pas tant sur notre terrain des logiques communautaires ou sociales (au sens restreint du terme) que du croisement des nombreuses caractéristiques ou propriétés des situations concrètes, locales.

Cela ne signifie pas que les expériences soient sans unité ou lecture possible¹, qu'il faille renoncer à les comprendre, ou à dégager des principes structurants de l'action. Cela signifie que, plutôt que de rendre compte de régularités en termes de détermination externe par des appartenances sociales, nous nous intéressons à ce qui, parmi les propriétés de la situation, fait varier l'action du même ingénieur ou du même ouvrier. Par exemple, nous verrons que les pratiques des parents sont liées à des découpages spatiaux, à la façon dont les ressources scolaires sont distribuées et justifiées dans les établissements, dont les principes de l'action publique sont rendus visibles, dont les familles y sont associées, dont les critères de sélection pour l'accès aux bonnes sections sont rendus clairs.

C'est pourquoi la carte scolaire ne détermine pas en amont les pratiques comme semble l'indiquer la focalisation sur les fuites, contournements ou évitements. Non qu'elle soit sans importance, au contraire elle contribue pour nous, comme un plan, à faire sens de l'action, à l'interpréter. Autrement dit, la carte scolaire n'est pas le sujet de ce travail, mais elle agit comme un révélateur des logiques individuelles, spatiales et sociales dans le champ scolaire, véritable objet de l'enquête.

Le même raisonnement vaut pour le milieu social: il est incontestablement présent dans les situations et nous ne mettons pas en doute que les classes supérieures aient plus de ressources. Cela constitue une évidence sociologique. Cependant notre perspective consiste à mettre au jour les caractéristiques des situations qui orientent l'action des parents, plus qu'à faire correspondre classes sociales, dispositions culturelles et pratiques sociales. Autrement dit, à milieu social égal, qu'est-ce qui fait agir les familles et pourquoi ? Une vision synthétique de la répartition de l'ensemble des élèves d'un bassin de formation constitue pour nous un préalable qui permet dans un deuxième temps de « localiser » les propos et les actes des parents comme ceux des professionnels.

¹ Contre l'idée de la fin annoncée des théories de la société, celle-ci étant alternativement lue comme fragmentée ou au contraire monotone et uniforme, B. Latour écrit : « quelque chose d'autre ordonne et localise, rassemble et situe, relie et distingue, rythme et cadence mais qui n'aurait plus la forme d'une société et qu'il faudrait suivre à la trace, par d'autres méthodes. Par la photographie, peut-être ou plutôt par des séries de photographies qu'il faudrait apprendre à lire en continu.» *Paris Ville invisible, un diorama sociologique*,

Le deuxième point consiste à prendre au sérieux les motivations des parents, leurs raisons d’agir.

L’approche des mouvements par l’idée morale de séparatisme social ne restitue pas la complexité des motivations des parents. Partant, ces analyses ne permettent d’agir ni sur les inégalités socio spatiales qui en résultent effectivement, ni *a fortiori* de raisonner en termes de justice sociale. Ainsi on trouve dans des travaux récents une analyse de l’adéquation entre classes sociales et rapport à la mixité : les classes supérieures développeraient des « conceptions libérales individualistes et concurrentielles du social alors que pour les classes moyennes, la performance passerait au second plan derrière l’épanouissement de l’enfant et la valorisation de la diversité. Ouverts et porteurs de modernité, les parents des classes supérieures feraient preuve de fermeture sur eux-mêmes dans leur rapport aux autres groupes sociaux¹ ».

Le vocabulaire utilisé dans les enquêtes n’est pas anodin : ces analyses traduisent une vision naturalisante du social. Pourtant, comment ne pas voir à quel point les raisons que les parents donnent à leurs choix scolaires sont les mêmes que celles pointées par les sociologues : d’une part, les établissements n’offrent pas les mêmes opportunités de réussite et d’autre part, il existe de réels effets de pairs, ce que les parents nomment « fréquentations ² ».

Dans un cas comme dans l’autre il est question du rapport entre les publics d’un établissement et les opportunités de réussite. Nos entretiens témoignent en ce sens : un bon parent qui doit vouloir le mieux pour son enfant entre, dans certaines configurations locales, en contradiction interne avec le citoyen soucieux d’une société égalitaire. Eviter le collège du secteur ne prend pas le même sens selon qu’on le fait en raison des caractéristiques sociales et ethniques de son public ou bien parce qu’on subit un préjudice à y rester. Dans cette perspective, qu’elles insistent sur la mise à distance des classes populaires ou la logique de performance, les analyses par la sécession prennent peu en compte la légitimité de l’action des parents dans le système scolaire.

Enfin, si le fait de rester “ entre-soi ” constitue un levier de l’action, il se présente d’abord dans ce travail comme un outil au service de l’efficacité parentale d’éducation. En effet, c’est dans tous les milieux sociaux que nous rencontrons des préoccupations de réussite

¹ M. Oberti, 2007, p.234.

² Ces mêmes raisons deviennent alors dans les analyses non plus des constats sociologiques mais des « impressions » des parents, des « perceptions », des « rumeurs », des « réputations ».

scolaire de l'enfant, même si ce souci prend des formes différentes. Les parents favorisés privilégient l'établissement phare de centre ville à travers le choix d'options sélectives, les autres dotés de moins de ressources entreprennent ce qui est faisable, étant donné leurs contraintes et les conséquences économiques de leur choix, notamment les temps et coûts de transports entre le domicile et le collège. Quant au recours au privé, il présente une large gamme d'options sociales. Contrairement à certains résultats sociologiques, la question des « fréquentations » ou d'« une logique sécuritaire qui guident les choix des parents » sur notre terrain, ne touche pas seulement les milieux moyens et populaires (Felouzis, Liot et Perroton, 2005), même si les modes expressifs, les façons de dire les choix, de les commenter, peuvent différer.

Pour conclure cette partie, nous voulons faire l'hypothèse qu'une fois regroupée la majorité des élèves au sein d'un système unique, une fois unifiés programmes et moyens de formation¹, la source majeure d'inégalités ne s'avère pas tenir seulement dans l'offre, mais bien dans les caractéristiques des publics scolarisés. C'est pourquoi le thème de la mixité apparaît dans les années 90, marquant sans doute une phase nouvelle de la démocratisation. Alors que les politiques scolaires d'égalité ont longtemps porté sur l'uniformité des établissements, elles ne peuvent aujourd'hui faire l'impasse de la composition des publics.

Cela pose un problème inédit par rapport à la phase précédente : tant qu'il s'agissait d'unifier (les établissements, les filières, les programmes, les enseignants), les réformes s'effectuaient « par le haut ». Les responsables décidaient et appliquaient. Mais s'il faut désormais promouvoir l'égalité par la mixité sociale, alors la demande et les attentes des publics vis-à-vis du système scolaire deviennent des composantes intégrantes de l'offre : que les parents choisissent de scolariser un enfant dans un établissement plutôt que dans un autre et l'offre scolaire s'en trouve modifiée. La réforme s'avère difficile car l'adhésion des parents devient une condition essentielle de réussite d'une politique de mixité. Les politiques scolaires sont dans une phase de transition, manifeste dans les débats et les analyses autour de la sectorisation.

¹ Précisons quand même que l'unification n'est pas totale. Les bilans des ZEP ont par exemple montré que la discrimination positive pouvait parfois être un trompe l'œil dans la mesure où le nombre d'heures/enseignant supérieur ne compensait pas le moindre coût salarial dû à une plus faible ancienneté moyenne des enseignants dans ces collèges. Plus largement, M. Duru et F. Dubet analysent ces aléas du système unique dans *L'hypocrisie scolaire*, Seuil, 2000.

Méthodologiquement, c'est bien parce que nous faisons l'hypothèse que la composition scolaire fait *de facto* partie intégrante de l'offre que nous proposons de caractériser la composition sociale effective des établissements et de décrire les ressorts des actions des parents pour l'inscription de leur enfant en sixième. Pour cela, lisons d'abord la répartition des 6000 élèves inscrits en sixième dans les 43 collèges d'une agglomération de 400 000 habitants en fonction d'un indicateur de niveau social et d'un indicateur de mixité.

III. Mixité sociale comparée des établissements scolaires

Nous faisons l'hypothèse que la mixité scolaire constitue un nouvel enjeu, une nouvelle étape dans le mouvement de démocratisation scolaire. Si la source majeure de l'inégalité du système n'est plus à rechercher dans une offre qui s'est largement uniformisée, la distribution des publics devient le chantier principal lié à cet enjeu. Il faut donc se mettre en demeure d'une part de caractériser cette distribution, d'autre part ne pas se replier derrière l'uniformité de l'offre pour présumer de l'égalité des chances et enfin de considérer les publics tels qu'ils sont et non tels qu'ils devraient être. On postule donc une inégalité des établissements qu'il faut se mettre en état de mesurer sans considération morale préalable.

3.1 Mesurer la distribution des élèves

La comparaison du degré de mixité des établissements scolaires ne peut s'opérer que sur la base d'une objectivation étayée par une analyse quantitative. Deux préalables conditionnent cette opération : le recensement des données disponibles et la définition de ce que l'on cherche, sachant qu'aucun indicateur quantitatif ne saurait être absolument convaincant car, quels que soient les outils statistiques utilisés, ils ne pourront reconstituer la palette des significations déclinées par les acteurs dans les chapitres suivants.

De nombreux indicateurs proposent une mesure de l'inégalité, c'est-à-dire de la différence avec une situation optimale de répartition des lieux aussi bien que des revenus. L'indice de Gini quantifie ainsi l'écart avec une distribution égalitaire représentée par la courbe de Lorenz. La ségrégation peut être mesurée par des indicateurs dont le plus usité est l'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan (Apparicio, 2002); ce dernier objective la ségrégation en comparant la part de deux groupes (sociaux, ethniques...) dans des unités géographiques restreintes ou dans des établissements scolaires en regard de leur part dans des unités plus larges (la ville, le pays, l'ensemble des établissements scolaires d'une académie...).

Or, ces mesures nous renseignent faiblement sur la façon dont nous tentons d'approcher la notion de mixité, pour deux raisons :

- d'une part elles s'appuient sur la représentation d'un sous-groupe par rapport à un autre sous-groupe (e.g. les élèves noirs par rapport aux élèves blancs) ou d'un sous-groupe dans l'ensemble de la population (e.g. les enfants d'ouvriers par rapport à l'ensemble des enfants). Or, notre objectif vise à décrire un établissement à partir de la répartition de l'ensemble des sous-groupes qui le constituent, sans qu'un groupe représente la jauge.

- d'autre part cette mesure de la ségrégation est une mesure de l'inégalité : les situations sont classées sur un axe qui va de l'égalité maximale (la ségrégation des noirs est nulle si tous les collèges ont la même proportion d'élèves noirs) à la ségrégation maximale (si tous les élèves noirs sont regroupés dans les mêmes établissements dans lesquels il n'y a pas d'élèves blancs). La ségrégation est nulle lorsque la composition de chacune des unités (géographiques par exemple) a la même composition que l'unité de référence (le quartier, la ville, l'agglomération, l'académie...). Le choix de cette dernière conditionne donc fortement la mesure. La notion de mixité, telle que nous nous proposons de la faire fonctionner, ne se confond pas avec celle de l'égalité et ne peut donc prendre place sur un tel axe égalité/inégalité. Ce que nous cherchons à quantifier, c'est l'hétérogénéité des groupes à l'intérieur d'un ensemble. Notre propos vise donc à distinguer les établissements homogènes socialement, des établissements que nous considérons comme d'autant plus mixtes qu'ils regroupent des catégories socialement différenciées. Nous visons donc à constituer un indicateur positif qui ne définisse pas seulement un envers de la ségrégation mais qui donne une représentation de la composition du public d'un établissement à partir de la part occupée par chacun des groupes sociaux.

Quel que soit l'indicateur choisi, mesurer la mixité c'est en quelque sorte la faire exister. Mesurer, c'est se mettre en situation de comparer, d'affirmer que tel établissement est plus mixte que tel autre. La validation de l'indicateur tient d'abord dans le tableau qu'il permet de constituer, dans la représentation de la réalité qu'il donne. En ce sens, on peut dire qu'un indicateur de mixité n'a d'intérêt que s'il apporte une manière originale de penser la réalité sociale.

Concernant les sources, le matériau disponible est à la fois consistant et limité. Les Bases Elèves Académiques (BEA) comprennent les PCS des deux responsables et agrègent celles-ci dans une typologie « Education nationale » en quatre classes (« très favorisé »,

« favorisé », « moyen », « défavorisé »). Deux difficultés majeures limitent là encore l'utilisation de ces données :

- D'une part, il s'agit de données déclaratives - fondées sur les fiches informatives remplies en début d'année par les parents - et donc non contrôlées. Toutefois le recoupement avec d'autres types de données, comme le nombre de boursiers aux différents taux montre une forte congruence des informations.

- D'autre part, ces catégories agrégées reflètent des choix arbitraires effectués en amont. Aucune classification de catégories professionnelles n'échappe cependant à ce type d'objection dans la mesure où il s'agit de variables discrètes. Seul un classement linéaire, par niveau de revenus permettrait de régler cette question, mais il va de soi que ce type de données n'est pas disponible (Piron, 2001). Notre choix a porté sur la PCS du « responsable 1 » du fait d'un remplissage très aléatoire de la catégorie professionnelle du « responsable 2 ». Nous avons donc considéré que les données PCS en quatre catégories du responsable principal de l'élève pouvaient servir de base à une lecture simple et fiable de la composition sociale des collèges.

Ces précisions apportées, il n'y a pas de difficulté majeure à calculer un indicateur moyen de niveau social pour une école ou un collège en établissant la moyenne des codes attribués à chacune des classes (très favorisé / favorisé / moyen / défavorisé). Par commodité de lecture, nous avons choisi de rapporter cette moyenne sur une échelle graduée de 0 (défavorisé) à 1 (très favorisé). Nous obtenons ainsi une représentation simple et robuste du « niveau social moyen » de chaque établissement, lequel ne préjuge pas de la diversité des catégories sociales des parents¹.

Produire un indicateur de mixité sociale doit permettre de donner une image de la répartition des élèves qui complète la moyenne par une mesure de la diversité ou de l'hétérogénéité sociale. Nous proposons de l'appréhender à partir d'un indice statistique de dispersion qui permet de rendre compte de l'écart de chaque individu à la moyenne. L'indicateur de dispersion qu'est la Variance² nous permet de différencier, pour une moyenne sociale équivalente, un collège dont tous les élèves relèvent du même niveau social moyen, d'un collège dans lequel les écarts entre individus sont importants. Nous

¹ Un établissement dont la moitié des élèves seraient de PCS « moyenne » et l'autre « favorisée » a un « niveau social moyen » de 0,5 ; un établissement dont un quart des élèves relève de chacune des 4 catégories des PCS a le même niveau social moyen. Il s'agit là d'une caractéristique classique de la moyenne.

² $s^2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})^2$.

sommes conscients que, en utilisant pour des variables discrètes un outil conçu pour une distribution linéaire et pour une courbe de type gaussien, nous nous livrons à une approximation qui peut évidemment faire objet de débat. La principale critique qui peut être opposée à l'utilisation de la variance dans ce cadre tient à la « distance » qui sépare chacune des catégories sociales. En considérant les classes 1,2,3,4 de la typologie Education Nationale de cette manière, nous présupposons qu'il y a en quelque sorte le même « écart social » entre la catégorie 1 et la catégorie 2 qu'entre la catégorie 2 et la catégorie 3 etc... Cette affirmation a, on en conviendra, un sens limité du point de vue sociologique. Pour autant, il ne nous semble pas que cette critique soit de nature à invalider le calcul de la variance à condition de considérer que la mixité est abordée ici sous l'angle de la dispersion.

Dans la suite de cet article, nous caractériserons chaque établissement à la fois par une moyenne (indicateur de niveau social) et par un écart (indicateur de mixité).

La confusion consciemment ou inconsciemment entretenue dans nombre d'enquêtes entre le niveau social moyen et la mixité doit pouvoir ainsi être levée¹. Dans l'acception que nous lui donnons, un collège mixte ne signifie pas un collège dont le niveau social est faible ou intermédiaire mais un collège dans lequel la diversité des catégories sociales est importante. Si l'on admet que « le doublet (moyenne, variance) est un bon résumé pour la distribution d'un caractère quantitatif dans une population »², nous ne faisons finalement que transformer une variable qualitative des P.C.S. en variable quantitative.

On peut dès lors construire une image synthétique des établissements d'un bassin de formation visualisant les collèges selon les deux dimensions du niveau social (en abscisse) et de la mixité (en ordonnée). Le point de croisement des deux axes permet sur chaque graphique de visualiser la position d'un établissement (théorique) qui scolariserait l'ensemble des élèves du bassin, c'est à dire la mixité théorique de l'agglomération.

Afin de référer plus concrètement les indicateurs élaborés ici à des réalités empiriques, nous proposons le tableau suivant à partir de trois collèges représentant des situations types dans le bassin de formation.

¹ Cette question apparemment d'ordre purement technique est déterminante pour l'analyse. La notion de mixité telle que nous la calculons ne peut caractériser un individu, elle définit par construction un rapport entre les individus (au sens mathématique de dispersion). Or le terme « mixte » est souvent employé au sens de « moyen », voire de « pauvre ». Le même mécanisme apparaît aujourd'hui avec la notion de « diversité » et on a pu voir apparaître dans la presse à propos des résultats des élections législatives de 2007 la formulation: « candidats issus de la diversité ». La diversité n'est plus alors ce qui caractérise un groupe mais bien un état attaché à l'individu lui-même (issu de la diversité = issu de l'immigration).

² D. Schwartz, 1994.

	très favorisé %	Favorisé %	Moyen %	Défavorisé %	Mixité sociale	Moyenne sociale
Collège 1	68	13	14	4	0,78	0,82
Collège 2	4	3	15	95	0,37	0,09
Collège 3	30	12	27	31	1,46	0,47
Ensemble bassin	30	14	30	26	1,38	0,49

% des classes de PCS pour les collèges présentant les indices les plus marqués

(le collège 1 est celui qui présente le niveau social moyen le plus élevé ;

le collège 2 présente simultanément le niveau social moyen le plus faible et la mixité la plus faible ;

le collège 3 présente la mixité sociale la plus élevée)

Graphique 1

Graphique 2

3.2 De l'école au collège

Notre recherche porte sur la répartition des élèves dans les collèges. Toutefois, nous avons tenu à présenter préalablement la situation synthétique de l'ensemble des élèves de CM2 dans les écoles élémentaires du bassin (graphique 1) à partir des deux indicateurs précédemment évoqués en distinguant les écoles privées, les écoles publiques situées dans le périurbain et les écoles publiques de la ville de Montpellier.

Ce tableau est constitué à partir de la situation à l'année N-1, il traite tous les élèves inscrits en sixième durant l'année 2006-2007. C'est donc la distribution des mêmes élèves qui est représentée dans le tableau des écoles et dans celui des collèges.

Ce tableau synthétique permet de visualiser la distribution des élèves avant le passage au collège. Il ne décrit évidemment pas une situation naturelle ou géographique, car bien des choix des parents s'opèrent avant le passage en sixième (scolarisation dans une école publique de proximité, dans une autre école publique ou dans une école privée). En revanche, il constitue pour nous un point de départ à partir duquel on pourra ensuite dessiner les mouvements qui donnent lieu à une nouvelle distribution. Le tableau 1 est donc la référence pour la compréhension de l'évolution de la distribution des élèves lors du passage au collège .

Le bassin comprend 159 écoles élémentaires : 57 écoles publiques dans la ville centre, 83 en secteur périurbain et 19 écoles privées. La polarisation de ces trois catégories est très marquée pour la composition sociale moyenne.

Les écoles élémentaires publiques de la ville de Montpellier sont ainsi massivement situées dans la partie inférieure du tableau alors que celles du privé et du périurbain occupent très majoritairement la partie supérieure. Plus encore, lorsque l'on classe les écoles par niveau social descendant, les vingt et une dernières sont des écoles publiques montpelliéraines. Notons cependant quelques situations atypiques d'écoles primaires publiques, comme cette école d'application voisine de l'IUFM qui présente un niveau social particulièrement élevé et une mixité très basse, ou encore « l'école musique » dont les enfants fréquentent deux après midi par semaine le conservatoire et qui fonctionne sur un principe déssectorisé.

L'indicateur de mixité est moins marqué selon les secteurs public/privé et selon la localisation géographique urbain/périurbain. La grande majorité des écoles élémentaires présente une mixité médiane. En revanche, quelques écoles du périurbain au recrutement

social élevé présentent une mixité sociale très faible alors qu'une quinzaine d'écoles publiques de la ville de Montpellier se caractérisent à la fois par un niveau social très faible et une mixité quasiment inexistante.

Le plus étonnant à la lecture d'un tel tableau tient probablement à la caractérisation des écoles privées : de niveau social plutôt élevé et comparable à celui du périurbain, elles sont globalement plus mixtes que les écoles publiques du périurbain mais aussi que celles de la ville.

Nous allons voir maintenant comment ces situations évoluent lors du passage en sixième et en quoi la distribution des élèves dans les collèges modifie celle des écoles. Autrement dit, si nous faisons l'hypothèse que ce passage est un temps fort des choix familiaux, des orientations doivent se faire jour. Il faut rappeler que le système d'éducation français, dit structure unique (Crahay, 1996) se caractérise par une rupture entre le primaire et le secondaire, aussi bien sur le plan de l'expérience des élèves qui passent d'un enseignant unique qu'ils tutoient à une équipe de profs, que sur le plan des professionnels, de leur hiérarchie, ou encore des missions de l'école. En effet, si le collège unique propose encore, théoriquement, une mission de socialisation, pratiquement la différenciation commence bien à se mettre en place : pour le dire autrement, les parents savent qu'au collège, les choses deviennent sérieuses. De nombreuses études françaises ou européennes ont depuis quelques années souligné des effets négatifs de cette coupure, et pointé que cette sous-estimation du primaire en France, du reste traduite par un manque d'investissement significatif, est la cause d'une partie de l'échec scolaire.

3.3 Les trois figures de la mixité dans les collèges

Le bassin de formation de Montpellier est constitué de 43 collèges répartis sur un rayon de 20 kilomètres autour du centre de la ville. 35 collèges relèvent du secteur public et 8 du privé sous contrat, secteur dans lequel est scolarisé un élève sur six¹. Le graphique 2 distingue les collèges de la commune de Montpellier (urbain) de ceux des communes voisines (périurbain), ainsi que le secteur privé, presque exclusivement situé dans la commune centre (7 collèges sur 8) du secteur public, partagé entre les communes du

¹ Nous avons écarté le privé hors contrat qui scolarise moins de 1% des élèves au collège. Nous avons également été amené à écarter le collège *Calandreta*, non parce qu'il serait hors jeu par rapport à notre problématique, mais pour des raisons de validité statistique des données du fait de sa taille limitée (une seule classe de sixième).

périurbain (20 collèges) et ceux de la ville centre (15). En faisant agir simultanément l'indicateur de niveau social moyen et celui de mixité, ce sont trois grandes figures de la composition sociale des collèges qui se dégagent de cette représentation synthétique.

3.3.1. Mixité faible : Les collèges publics urbains des quartiers défavorisés

Les huit collèges à faible mixité sont caractérisés par un recrutement social très marqué. Le niveau social y est le plus faible de tous les établissements du bassin. Pour trois de ces collèges, la mixité sociale est quasiment nulle, ce qui signifie que l'immense majorité des parents sont classés dans la catégorie « défavorisé ». Pour l'ensemble de ces collèges, la réputation est mauvaise et liée à leur quartier de recrutement. Si certains de nos interlocuteurs feignent de définir ces lieux comme des espaces de mixité sociale, c'est du fait d'une assimilation entre mixité et pauvreté ou encore de la cohabitation de plusieurs origines ethniques dans le collège. Nous verrons d'ailleurs (§ 6.2) à quel point les définitions sensibles de la mixité sont variables.

Les catégories intermédiaires et supérieures, ainsi que certaines familles défavorisées qui en ont la ressource (Felouzis, 2005)¹, fuient ces collèges. Si nous nous refusons pour notre part à recourir dans ce cas à des notions comme celle d'apartheid qui désigne une orientation politique délibérée et volontariste, on peut sans conteste parler de ghetto pour désigner ce collège public « Ambition réussite » qui présente à la fois le plus faible niveau social moyen et la plus faible mixité sociale de tout le bassin. Il perpétue ainsi le niveau social très bas et l'absence totale de mixité qui prévaut déjà dans les écoles de son secteur. Nous n'avons pas travaillé ici sur la dimension ethnique de la ségrégation à l'œuvre dans ces lieux, mais il va de soi qu'elle est extrêmement forte.

En comparant le tableau des collèges à celui des écoles, on constate facilement que les établissements situés dans le quadrant sud-ouest du tableau (niveau social bas et mixité minimale) perpétuent les caractéristiques des écoles des quartiers et ne parviennent pas à scolariser les élèves provenant d'écoles moins typées socialement.

3.3.2 Mixité limitée : collèges privés et établissements publics périurbains

¹ Ressource signifie ici maîtrise des codes de demande de dérogation.

Ni ghettos sociaux ni véritablement mixtes, les collèges du périurbain et les collèges privés constituent près des deux tiers de l'ensemble des collèges de l'agglomération.

Comment se compose cet ensemble ? En son sein, encore deux tiers des établissements publics de communes aux alentours de Montpellier ont un niveau social élevé : ils montrent en ce sens une situation comparable à celle des établissements privés. Enfin, un dernier tiers d'entre eux, au sud de la ville, présente un niveau social légèrement inférieur à la moyenne du bassin.

Pourtant, que ces établissements aient un niveau social moyen un peu inférieur ou assez nettement supérieur à la moyenne du bassin modifie peu les conduites des familles qui suivent massivement la filière du secteur.

Les collèges privés présentent un niveau social élevé à très élevé (dans 8 cas sur 9) et une mixité sociale moyenne à basse. Le nuage de points représentant les collèges privés est très resserré, montrant une unité forte de recrutement social (6 collèges sur 9 ont un niveau social moyen équivalent). Situés au centre-ville, ils présentent des caractéristiques très proches de celles des établissements du périurbain.

Les collèges privés sont bien plus marqués socialement que les écoles élémentaires privées. Notons que deux établissements privés se distinguent aux deux extrêmes : il s'agit d'une part d'un collège de taille restreinte au recrutement populaire et à la mixité faible; d'autre part, un très gros établissement qui présente de loin le plus haut niveau social de l'ensemble des collèges du bassin et qui est caractérisé par une très faible mixité sociale¹.

Nous observons ainsi que dans le passage du primaire au secondaire du secteur privé, se renforce une polarisation qui était déjà en germe dans les écoles : le recrutement social s'élève et la mixité baisse. Pourquoi ? Il s'agit d'un apport d'élèves issus des écoles publiques qui refusent leur affectation dans le collège de secteur. Nous verrons ensuite précisément les lieux les plus touchés par ce phénomène.

Le plus étonnant est que, malgré des modes de recrutement opposés (« géographique » pour le périurbain / « sélectif » pour le privé), ces établissements présentent une

¹ Soixante pour cent des élèves des collèges privés montpelliérains étaient déjà dans une école privée en CM2 (de 51 à 73% selon les collèges).

composition sociale comparable. Si l'on ne craint le paradoxe, on peut affirmer que le privé constitue une sorte de « collège périurbain niché au centre ville » : ce qu'un nombre important d'habitants du périurbain trouvent localement par le seul jeu de la proximité spatiale, constitue pour d'autres familles l'objet d'une démarche spécifique de choix d'orientation vers un établissement privé.

Le fait que les indicateurs utilisés conduisent à assimiler au sein d'une même catégorie les collèges privés du centre ville et ceux du public périurbain nous conduit à ne pas considérer la question du choix (ceux qui restent vs ceux qui fuient) comme le cœur de l'analyse. On verra ainsi dans le chapitre 6 comment les parents résidant dans le périurbain n'ont pas une attitude essentiellement différente de ceux qui vont chercher dans le privé des caractéristiques sociales similaires.

3.3.3 Mixité forte : les collèges publics de centre ville

Notre indicateur de mixité sociale des établissements scolaires montre une spécificité des collèges publics du centre-ville et c'est peut-être là le constat le plus original directement issu de nos tableaux : en effet ces établissements sont les seuls à attester d'un niveau de mixité supérieur à celui de l'ensemble du bassin. Cette situation est notamment celle de l'établissement historique phare (Ballion, 1986) formant avec le lycée l'imposante et historique cité scolaire du cœur de ville.

De niveau social différencié (3 supérieurs, 2 égaux et 2 inférieurs au niveau moyen du bassin) mais jamais aussi élevé que nombre d'établissements du périurbain et du privé, ces établissements centraux et publics font l'objet (à l'exception de l'un d'entre eux, plus excentré) d'une réputation moyenne ou bonne et d'une attractivité attestée par un nombre important de demandes de dérogations.

Or, un des apports les plus surprenants de nos indicateurs est que, loin de l'image de ces établissements comme des lieux de privilège, ou d'« entre soi » de haut niveau social, ils regroupent des élèves issus, dans des proportions très équilibrées, de l'ensemble des catégories sociales. Ils tendent ainsi à démontrer non seulement que la mixité sociale n'équivaut pas à une perte d'attractivité de l'établissement, mais aussi que le cumul d'une image positive et d'une mixité forte peut constituer un enjeu fort pour l'action publique.

Nous explorons ces hypothèses dans la suite de ce travail, au niveau quantitatif et qualitatif, par l'analyse plus fines des situations, et en nous appuyant sur les entretiens avec parents et professionnels.

3.3.4 Typologie

Ce premier tableau synthétique étaye une représentation en trois pôles plutôt que strictement duale. Ainsi, à côté d'établissements scolarisant une population captive (qui fréquente le collège de secteur quelles que soient ses caractéristiques) et de collèges caractérisés par un entre soi protecteur (soit lié à l'habitat comme dans une grande part du péri urbain, soit objet d'une démarche active), les collèges du centre ville peuvent être décrits comme des lieux de brassage. Ils recrutent à la fois des populations déterminées par la proximité et d'autres qui font de ces collèges un choix positif.

Penser les établissements non seulement à partir de leur niveau social moyen mais aussi à partir de leur capacité à regrouper des élèves de milieu social différent a permis de considérer différemment les situations rencontrées : l'indicateur de mixité nous amène à sortir d'une représentation linéaire organisée autour des deux pôles populaire/chic qui se traduit dans les analyses en établissements fuis/établissements recherchés. En effet, le constat d'une forte fuite des établissements ghettos ne signifie pas que les collèges recherchés soient systématiquement des espaces socialement élevés et homogènes.

Il n'y a pas de correspondance mécanique entre fuir le ghetto et contribuer à la non mixité. D'abord parce que différents publics s'échappent des secteurs tout tracés, mais surtout ensuite parce que les parents ne choisissent pas tous un collège sur ce qu'ils auraient identifié intuitivement comme une forte homogénéité (ce que les sociologues nomment l'entre soi). La représentation que nous proposons atteste la présence d'une troisième figure essentielle pour l'analyse : celle d'établissements présentant une mixité forte. Le fait que ce type d'établissement puisse être attractif, comme nous le verrons ci-dessous, constitue un des apports majeurs de notre analyse quantitative.

La typologie proposée par J. Donzelot autour de la formulation de « la ville à trois vitesses » nous est d'un grand recours. Les figures de la relégation et de la périurbanisation sont ainsi facilement repérables dans les collèges étudiés, même si celle de la gentrification nécessite quelques nuances pour ce qui est de la distribution scolaire.

Relégation d'une part là où « les habitants des grands ensembles forment une société particulière marquée par la nature contrainte de l'entre soi qui caractérise leur relation au sens où le libre choix figure pour une part bien minime dans la constitution de leur voisinage. Ils sont là parce qu'ils ne peuvent pas être ailleurs et ne choisissent en rien la société de leurs voisins »¹. Du point de vue scolaire, cette image est pertinente mais doit être ajustée ; nous avons ainsi rencontré quelques cas de « contournement scolaire par le bas », là où les élèves, de milieu défavorisé surtout, préfèrent retrouver leurs proches dans un collège plus dégradé que d'accepter, à la faveur d'une modification de la sectorisation, une « promotion » vers un collège au recrutement social plus élevé.

Périurbanisation d'autre part, là où « à l'entre soi contraint des cités, le périurbain oppose sa recherche d'un entre soi protecteur dont les habitants ont d'autant plus besoin qu'ils doivent bénéficier de l'appui implicite ou explicite d'un voisinage rassurant pour pouvoir mener une vie faite de déplacements importants aussi bien pour leur emploi que leurs achats ou leurs loisirs, voire l'éducation de leurs enfants »². Cette figure de la périurbanisation est celle que nous retrouvons de façon certaine dans notre tableau synthétique des collèges ; précisons toutefois que les trajets scolaires y sont limités du fait d'une densification du périurbain et d'une fréquentation massive de collèges de secteur. La périurbanisation ne constitue d'ailleurs pas en elle même une situation absolument homogène : il y a bien une stratification sociale des communes et des collèges, parfaitement lisible sur nos tableaux. Pourtant, nous verrons comment le choix du collège de secteur est majoritaire, indépendamment de la position dans cette stratification. Ici, on ne contourne pas, on pourrait dire aussi pour souligner déjà une fausse évidence sur la corrélation entre respect de la carte et rapport aux valeurs citoyennes : la carte scolaire est respectée. Mais elle l'est essentiellement parce que les collèges conviennent et que les choix résidentiels ont été fait en amont.

La troisième figure représentée par les collèges publics du centre ville correspond bien à la localisation géographique proposée par J. Donzelot lorsqu'il reprend le terme de *gentrification*. En revanche la description qu'il fait de ces quartiers et de leurs habitants ne rend pas tout à fait compte de la situation que nous rencontrons. Peut-être la taille de la

¹ J. Donzelot, 2004, p. 19

² id, p. 26

ville joue-t-elle ici un rôle important : les mouvements à l'œuvre à Paris ne sont pas transposables à ce que l'on rencontre pour des métropoles régionales, dans des agglomérations de quelques centaines de milliers d'habitants. Plus encore, la description douce-amère de ces habitants gentrifiés, bobos et autres catégories moyennes supérieures investissant des quartiers urbains populaires tend à faire oublier que les quartiers en voie de *gentrification* ne sont pas seulement des quartiers *gentrifiés*. Au sein de ces espaces cohabitent des catégories sociales très diverses et existent des collèges socialement mixtes. La question qui peut se poser ici est : jusqu'à quand ? C'est bien par rapport à cet enjeu de maintien de la mixité qu'il nous semble nécessaire de ne pas raisonner seulement en termes de ségrégation.

Le passage d'une vision binaire de la répartition des élèves dans les établissements à une figure ternaire permet d'aborder autrement la place des parents d'une part et d'envisager une possible action publique d'autre part. Les analyses sociologiques qui classent les établissements sur une ligne « haut/bas » amènent inmanquablement à une description duale dramatique du type « apartheid » et, du coup, à des prescriptions très contraignantes et jusque là très peu opérationnelles, sur le respect de la sectorisation ou sur son extension au secteur privé¹. En mettant au jour des figures persistantes de la mixité, nous voulons au contraire faire intervenir l'autonomie des parents et des professionnels ainsi que la possible émergence d'une politique de la mixité jusqu'ici inexistante.

¹ C'est en menant au bout une logique de la dualisation que M. Oberti ou A. Van Zanten proposent une sectorisation des collèges privés.

IV. Situations de la mixité

Les figures de la typologie développée ci-dessus ne sont pas des seulement des états constatés en un temps précis, elles sont un aboutissement, construit par l'espace, par la composition sociale des quartiers mais aussi par la politique de sectorisation et par les actions des parents. Cette construction est examinée ici à partir des trajectoires entre écoles et collèges. Malgré la luxuriance du terrain, nous isolons quelques cas très significatifs de façon à pouvoir ensuite les documenter avec les entretiens.

4.1 Quelle corrélation entre mixité et contournements ?

La question des contournements et plus encore des dérogations a tellement irrigué les travaux sociologiques et plus récemment l'opinion publique qu'elle a tendance à recouvrir la question de la mixité à l'école. Pourtant, comme nous le verrons les dérogations représentent une part infime des inscriptions alors que l'inscription en secteur privé, maîtrisée par l'Inspection Académique par l'octroi des moyens, reste inférieure à 20% du total des collégiens.

Questionnons, à partir de situations concrètes, la corrélation, souvent soulignée dans les débats scientifiques comme publics, entre mixité et contournements. En effet depuis vingt ans et les premiers travaux de Ballion et Ouevrard (1986), les enquêtes portant sur les parents qui choisissent, contournent le collège public de proximité ont fait progressivement passer dans le sens commun cette idée que les contournements seraient la cause essentielle du défaut de mixité de nos établissements scolaires. Le débat public sur la carte scolaire, porté à son point culminant à l'automne 2007 pour cause de campagne présidentielle (§ 5.8) fait ainsi état de cette association entre stratégies des parents et carences du système. Pourtant la limite d'un tel raisonnement est qu'il se focalise toujours sur les lieux de contournement¹ et qu'il passe largement sous silence les espaces, plus nombreux et plus étendus, dans lesquels l'évitement est faible ou inexistant.

¹ dans la suite de cet article, on utilise le terme contournement pour toute inscription hors du collège de secteur, quels qu'en soient le motif et la destination. Il s'agit donc d'une acception descriptive et non normative d'un terme souvent employé dans une perspective morale.

Mais revenons alors sur ces lieux de contournement : que se passe-t-il dans ces situations ? La situation du bassin de Montpellier permet-elle de confirmer que les contournements constituent un facteur important de baisse de la mixité des établissements? L'examen des trajectoires dans les espaces scolaires nous montre deux tendances opposées : dans l'une, les élèves passent « naturellement » de l'école primaire au collège de secteur. Dans l'autre, l'éparpillement vers d'autres collèges privé ou publics, est important.

Occupons-nous d'abord de la première tendance particulièrement illustrée par le périurbain. En effet les élèves du péri urbain de notre cohorte se dirigent très largement vers le collège de secteur.

Ici, il y a peu de contournements: le nombre d'élèves s'inscrivant soit dans le secteur privé soit dans un autre collège public est très limité. Le passage en collège privé à partir d'une école publique est donc très marqué par l'espace puisque ce sont moins de 3% des élèves relevant d'un collège péri urbain qui s'inscrivent dans le privé, alors que plus de 13% des élèves sectorisés sur un collège de la commune de Montpellier y ont recours. Les élèves sectorisés sur un collège urbain ont un recours au privé cinq fois plus important que ceux qui relèvent de collèges du péri urbain. Or, il faut simultanément constater que ces établissements sont, sur le tableau synthétique des collèges du bassin, majoritairement peu mixtes.

Peu de contournements mais peu de mixité : comment lire cette situation périurbaine ? Cet espace qui rassemblait, il y a vingt ans encore, une faible minorité des élèves du bassin regroupe aujourd'hui la majorité des élèves et des établissements de l'agglomération, et respecte globalement la carte scolaire sans que cela corresponde à une forte mixité : on ne peut donc pas confondre l'application de cette règle avec le taux effectif de mixité. Ce résultat est d'autant plus important que, depuis deux décennies, les villages qui entourent la commune centre s'accroissent beaucoup plus rapidement que cette dernière. Cette tendance à l'œuvre dans toutes les agglomérations de taille comparable se caractérise notamment par la construction de collèges dans le périurbain.

L'affirmation de l'équivalence entre respect du secteur et mixité sociale ne nous dit rien sur la mixité réelle de ces espaces : pour les communes du périurbain, cette congruence entre école et quartier signifie simplement que l'offre de scolarisation convient aux parents. Alors que l'urbain est un lieu de brassage social, avec les frictions et les enjeux inhérents à celui-ci, le péri urbain est plus protégé des contacts entre populations.

A travers cette figure, les contournements que l'on observe dans d'autres espaces n'apparaissent pas seulement comme des pratiques permettant aux familles de se fuir,

mais comme des moments de choix, ailleurs invisibles car déjà effectués dans le cadre de stratégies résidentielles. On doit donc méthodiquement rejeter un raisonnement qui fait des contournements en tant que tels la pierre angulaire des inégalités de composition du public dans le système scolaire.

Comment alors expliquer cette polarisation sociologique sur les contournements ? Sans doute parce que ceux-ci se concentrent fortement dans des situations scolaires très critiques, rendant ainsi particulièrement visibles des « transferts » de population d'un collège vers un autre. Par leur existence même, ils donnent à voir la manière dont la demande de scolarisation transforme l'offre scolaire.

4.2 Les contournements du ghetto : des pratiques très situées

Tournons-nous maintenant vers les collèges publics de Montpellier dont nous avons dit qu'ils illustraient la deuxième tendance : évitements nombreux, aussi bien en direction d'autres collèges publics que vers le privé. Quelle lecture pouvons-nous avoir de ces mouvements ? Les situations les plus tendues étant localisées dans quelques secteurs délimités, il est relativement aisé d'identifier une cartographie des contournements.

Sur l'ensemble des élèves sectorisés dans un collège urbain qui s'inscrivent en privé :

- 50% d'entre eux proviennent de 9 écoles seulement (soit moins de 15% des 62 écoles¹ qui desservent les collèges de la ville)
- 75% proviennent de 18 écoles (soit moins de 30% des écoles). L'école qui envoie le plus d'élèves dans le privé contribue à elle seule pour 11% à l'ensemble des flux du public vers le privé en secteur urbain.

On constate alors qu'un minimum d'écoles concentre un maximum des départs hors secteur. Cette tendance des inscriptions en privé est également marquée pour les départs vers les collèges publics hors secteur. Dans l'agglomération montpelliéraine, ces espaces qui concentrent les contournements sont très repérables et situés en lisière des quartiers sensibles. Pour descendre encore plus finement sur le terrain, précisons que les cinq écoles qui présentent le plus faible taux d'inscription dans leur collège de secteur sont des écoles situées dans des communes limitrophes de la ville mais qui sont sectorisées sur trois collèges urbains difficiles et très peu mixtes. Dans chacune de ces écoles, moins de la moitié des élèves de sixième s'inscrit dans le collège du secteur.

¹ 57 écoles dans la ville et 5 écoles du périurbain sectorisées sur des collèges de la ville.

Graphique 3

Concentrons nous sur l'exemple formé par les trois écoles de la partie nord du quartier sensible de la Mosson et l'école d'un village séparé de ce quartier par une ceinture verte (graphique 3). Pour chacune des trois écoles de ce quartier, le taux d'inscription dans le collège est de 90 à 95% et le privé recrute au maximum un élève par école. L'école du village voisin n'envoie, quant à elle, que 50% de ses élèves de CM2 vers ce collège, 30% se dirigent vers le privé et 20% vers d'autres collèges publics. La polarisation entre les indicateurs de cette école et ceux du collège de secteur (niveau social moyen et mixité) est forte.

La volonté de fabrication administrative de la mixité par une sectorisation qui réunit des écoles très contrastées socialement se heurte donc à de fortes résistances et ne produit que des effets très limités sur la composition des publics scolaires. Il faut remarquer que les résistances sont encore renforcées lorsque la localisation géographique du collège contraint les élèves à faire des kilomètres pour se rendre dans un quartier sensible. Plus concrètement encore, nos données nous montrent qu'aucun élève des trois écoles ne se situe au-dessus de la moyenne dans les évaluations Jade¹ alors que tous les élèves de l'école péri urbaine se situent très au-dessus.

En résumé, les données concernant les contournements à Montpellier nous indiquent d'abord que les inscriptions hors secteur du collège public sont concentrées sur des situations qui présentent toujours les mêmes caractéristiques : une faible mixité du collège de secteur, un déséquilibre important entre d'un côté les publics urbains très défavorisés et majoritaires, et de l'autre des publics favorisés du périurbain minoritaires.

Nous avons vu plus haut que les habitants du périurbain contournaient peu ; ce ne sont donc les caractéristiques locales qui permettent de comprendre les choix différents que font les mêmes familles, plutôt que des logiques *à priori* de performance ou de protection. Il s'agit bien de situations spécifiques : la ville compte quelques établissements ghettos dans lesquels l'indice de mixité est très faible. Nous observerons dans le chapitre 6 comment, à chaque fois que l'écart entre publics favorisés minoritaires et publics défavorisés majoritaires du secteur est trop fort, les parents ont le sentiment de mal se comporter vis-à-vis de leurs enfants s'ils n'exercent pas un choix.

Aller ailleurs est alors ressenti comme une recherche de justice. La dimension spatiale des contournements paraît au moins aussi importante que celle qui relève des catégories

¹ Du nom du logiciel Jade qui traite les évaluations nationales en français et mathématiques des élèves entrant en sixième.

socioprofessionnelles. La question est donc de savoir ce qui est acceptable dans ce qu'on vit tous les jours, pour les uns et les autres. Nos travaux nous conduisent à formuler les hypothèses suivantes : d'une part le lieu d'habitation détermine plus encore que la profession le choix de la scolarisation hors secteur. D'autre part, tout se passe comme si dans ces situations, les parents fuyaient la ségrégation et cherchaient la mixité. En effet, nous verrons que les collèges mixtes se révèlent parmi les plus attractifs pour les parents : sur notre terrain, nous n'observons pas de parents fuyant des collèges « qui rassemblent parfois des quartiers de grande mixité sociale »¹. Les entretiens donnent plus bas des précisions sur les ressorts de la fabrication de ces configurations sociales et spatiales.

4.3 La mixité par le découpage des secteurs ?

Le redécoupage de la carte scolaire dans la ville depuis la rentrée 2005 nous donne l'occasion de vérifier à l'aide de situations concrètes et exemplaires les effets à attendre d'une politique de mixité par le redécoupage, piste souvent avancée dans le cadre des débats sur l'efficacité de la carte scolaire. En effet, au rang des considérations prévalant au moment de la refonte de la carte scolaire locale, rendue nécessaire par la construction d'un nouveau collège, s'est affichée la volonté de favoriser les décroissements sociaux en faisant de la mixité dans certains points noirs de la ville.

L'exemple suivant montre que cet impératif de mixité modifie sensiblement les anciennes affectations d'un collège. Ce dernier scolarisait, jusqu'à la récente refonte de la carte en 2005, des publics en provenance de l'école d'un quartier favorisé, situé toutefois à la lisière de quartiers plus populaires. Le cas de cette école nous a semblé suffisamment significatif pour y mener une observation spécifique, à la fois quantitative et qualitative.

Cette école dessert jusqu'en 2005 ce collège (« naturel » dans la mesure où elle lui est attenante) au niveau social le plus élevé des collèges publics de la ville et à l'indice de mixité élevé. Or, après redécoupage de la carte, cette école voit son public partagé en deux : une majorité reste dans le collège attenant alors qu'une minorité d'élèves relève désormais d'un collège situé à un kilomètre, et qui présente à la fois un recrutement social parmi les plus bas de l'ensemble du bassin et une mixité extrêmement faible (graphique 4).

¹ G. Felouzis, F.Liot et J.Perroton, 2002. Nous nous interrogeons donc sur l'usage sociologique du terme « perçu » comme sur celui de « mixité » : « collèges *perçus* comme des ghettos, enfant *perçu* en danger d'échec scolaire.

graphique 4

Cette étrange situation constitue un cas d'école du fait de la faible distance physique et de la grande distance sociale qui séparent les deux collèges, figures respectives du bon collège et du collège difficile, ce dernier d'ailleurs médiatisé dans un hebdomadaire national en 2005 pour figurer à la deuxième place d'un « classement national de la violence dans les collèges ».

Aujourd'hui, deux ans plus tard, le redécoupage pour fabriquer explicitement la mixité en fournissant à un collège difficile des élèves qui feraient remonter sa moyenne sociale, peut être considéré comme un échec. Pourquoi ? Malgré la fermeté de la commission de dérogation dans ce cas, un tiers à peine des élèves affectés dans ce collège ghetto s'y rendront effectivement. La Principale est catégorique : « *ceux de l'école X, je ne sais pas où ils vont mais en tout cas, ils ne viennent pas chez moi* ». Nous avons effectivement retrouvé ces élèves pour un peu plus de la moitié dans des établissements privés, les autres dans d'autres collèges publics de la ville. Pourtant, la politique volontariste a fonctionné à plein : afin de jouer le jeu, il avait été décidé à l'Inspection Académique de tenir une stricte politique de refus des dérogations vers le collège de l'ancienne carte. Lors de la commission de dérogation, nous avons pu constater combien cette ligne de conduite était suivie : alors qu'en d'autres lieux, les demandes ont été considérées avec aménité, la règle dans ce cas a été strictement appliquée¹. (§ 5.4)

Les entretiens nous ont montré que les familles habitant dans la zone qui a basculé d'un secteur à l'autre se sentent victimes d'une injustice. La réunion organisée dans l'école afin que les parents rencontrent les Principaux des deux établissements concernés a vu la question des dérogations occuper la majeure partie des échanges, les parents se décrivant comme « *des otages de la mixité* ».

Cette école coupée en deux montre les problèmes plus généraux posés par la construction administrative d'une mixité idéale, dont les présupposés sont largement indéfinis, mais confusément pensée comme le bras armé d'une institution méfiante vis-à-vis des penchants naturels des parents. Pourtant dans ce cas, toutes les conditions sont remplies pour tenir en échec cette politique : la polarisation entre les deux établissements est maximale autant du point de vue du niveau social moyen que de la mixité. Le passage de l'école élémentaire au collège est alors vécu par les parents, au-delà de la seule réputation des établissements, comme une rupture forte de trajectoire, rupture identitaire

¹ Voir plus bas le récit ethnographique de cette commission.

insupportable : après cinq ans de scolarisation dans une école de niveau social plutôt élevé et de mixité moyenne, les voilà orientés vers un collège de niveau social très bas et de mixité très faible alors que le collège du quartier est beaucoup plus mixte.

Ajoutons encore que la différence entre les deux collèges ne tient pas seulement aux réputations ou aux rumeurs, mais aussi à la différence de niveau scolaire à l'entrée au collège. Les scores obtenus aux évaluations nationales Jade de sixième ne laissent aucun doute sur ce point. On ne peut que mettre en parallèle cette situation avec les travaux de l'IREDU concernant les ressources qu'offrent les effets de pairs et sur les effets plus ou moins formateurs des contextes d'apprentissage. Sans qu'ils le formulent à la manière des sociologues, il est évident pour ces parents que dans le collège difficile les élèves sont beaucoup moins « exposés aux apprentissages », les enseignants passant une partie de leur temps à « *faire de la discipline* ». Si M. Duru-Bellat insiste sur le fait que les différences de niveau interclasses sont supérieures aux différences inter établissements¹, dans cette situation les établissements sont très clivés. Non seulement le niveau en français et en mathématiques y est très fortement différencié, mais plus encore, aucune des classes de l'ancien collège de secteur ne montre un niveau moyen qui serait comparable à ceux des classes du nouveau collège d'affectation (graphiques 5 et 6).

Encore une fois, le sentiment d'injustice vécu par les parents interviewés se fonde sur la considération que le collège proposé n'est pas un *collège normal*, c'est à dire pas un lieu dans lequel les élèves ont des chances raisonnables de réussir leur scolarité. A plusieurs reprises, le thème de la *maltraitance* vient légitimer le choix d'un autre collège, privé ou public. L'inégalité entre les deux établissements, toujours présente dans les esprits mais jamais reconnue institutionnellement, donne aux familles l'impression d'être les jouets d'une mixité alibi et de pacotille, décrétée d'en haut, aveugle aux expériences sensibles et surtout aux conséquences sur les scolarités.

Nous constatons qu'un des résultats de cette politique volontariste qui ne prend pas en compte les partenaires que sont les familles aboutit au contraire de l'effet recherché puisque nombre de parents qui optaient pour le secteur public et le collège de secteur s'orientent désormais vers des établissements privés.

¹ « Ce qu'il faut souligner, c'est que les établissements « fabriquent » par la constitution de classes de niveau une variance scolaire (et accessoirement sociale) inter-classes importante, plus importante que la variance inter-établissements qu'ils subissent de par la carte scolaire, eu égard aux caractéristiques du public accueilli. » M ; Duru-Bellat, 2002, p.118.

graphique 5

graphique 6

Il en ressort que le cadre d'une réforme des secteurs, arbitrer pour mixer *d'en haut* des publics se révélerait sans doute, nous le voyons à travers cet exemple, très difficile. Ainsi, il est incontestable que le départ dans le privé ou la dérogation vers d'autres collèges entraîne bien la spécialisation du collège lui-même et des formes de clôture sociale, mais aussi que ces processus sont plus le résultat d'actions conjointes, ou plus un aboutissement que des données initiales.

C'est en cela qu'au-delà des débats internes sociologiques sur les logiques de protection, la clarification d'un angle d'attaque d'une politique de mixité est essentielle. Son enjeu ne nous semble pas tant de « convaincre des parents des classes supérieures résidant dans des quartiers favorisés d'accepter de voir la scolarité de leurs enfants délocalisée dans des secteurs dont ils cherchent précisément à se protéger »¹ que plutôt de raisonner en terme de préjugés, ou encore dans les termes même à l'aide desquels le système éducatif s'adresse à eux, l'égalité des chances.

4.4 Quand les contournements produisent la mixité : le collège historique de centre ville

Le collège « historique » de centre ville, qui a son équivalent napoléonien dans de nombreuses villes françaises, est aussi le plus gros établissement du bassin et il présente une situation étonnante. Voyons plutôt : ses élèves de sixième proviennent de plus de cinquante écoles alors que six seulement constituent son secteur de recrutement. Il concentre donc à lui seul plus du double des demandes de dérogation que n'importe quel autre établissement. Or ce collège, apparemment celui de tous les « contournements » et autres « passe-droits », se caractérise par le paradoxe suivant : d'une part l'existence d'une mixité sociale record, d'autre part le fait que cette mixité est favorisée par les arrivées d'élèves hors secteur.

¹ M. Oberti, 2007, p 282

Graphique 7

Le graphique 7 montre ainsi que le secteur du centre ville couvert par cet établissement est socialement inférieur à la moyenne du bassin. Il montre également que, si on retire les élèves hors secteur, sa mixité se situe très nettement en deçà de ce qu'elle est effectivement à l'aide de ses publics hors secteur. Ces résultats surprennent car ils contredisent intuitions communes comme analyses scientifiques, selon lesquelles les dérogations contribuent à la spécialisation des collèges. Ainsi, cette enquête de la DEP sur l'étude des flux d'élèves provoqués par ces possibilités de choix observe une tendance « qui vaut sans doute pour l'ensemble des établissements: les changements d'établissements conduisent à renforcer les caractéristiques initiales des collèges ou des lycées. Ils amènent des "bons" élèves là où ils sont déjà en forte proportion et, inversement, permettent aux élèves les moins en échec de fuir les collèges et les lycées où se concentrent les difficultés. »¹

Comment expliquer ce cas? On est ici face à une situation non documentée par les enquêtes, dans laquelle le collège construit son niveau social moyen et sa mixité à partir d'afflux extérieurs au secteur. Cette situation n'est ni marginale ni anecdotique dans la mesure où ce collège public, le plus important de la ville, est systématiquement perçu comme le « collège bourgeois. »

Précisons encore que l'établissement présente un niveau social très légèrement supérieur à la moyenne du bassin, mais moins élevé que celui de la grande majorité des collèges du périurbain et du secteur privé (graphique 2). L'attractivité qu'il exerce ne peut donc être attribuée au niveau moyen de sa composition sociale. Si ce collège doit sa réputation à son statut d'établissement historique, à son intégration à la cité scolaire qui comprend le lycée du centre ville et ses classes préparatoires, il illustre aussi que, concrètement, la mixité sociale ne constitue pas en elle-même un motif répulsif pour les parents. Nous observons sur ce site que la mixité peut sous certaines conditions être construite par un recrutement non conforme à la composition du secteur.

L'exemple ci-dessus permet de façon plus générale de penser les collèges publics de centre ville comme des laboratoires possibles de la mixité. Cette perspective porte des enjeux sociaux très vifs et une vision prospective pourrait malheureusement nous éloigner

¹ Une enquête de la DEPP, 2003, par exemple selon laquelle l'étude des flux d'élèves provoqués par ces possibilités de choix illustre une tendance « qui vaut sans doute pour l'ensemble des établissements ("désectorisés" ou non) : les changements d'établissements conduisent à renforcer les caractéristiques initiales des collèges ou des lycées. Ils amènent des "bons" élèves là où ils sont déjà en forte proportion et, inversement, permettent aux élèves les moins en échec de fuir les collèges et les lycées où se concentrent les difficultés. .

d'une lecture trop optimiste de cet établissement phare, lecture selon laquelle la mixité est (encore) attractive. En effet, la montée en puissance des établissements publics du périurbain et du privé de haut niveau social et à mixité limitée, pourrait tendre à spécialiser les établissements publics de la ville centre, dont s'écarteraient progressivement les catégories supérieures mais aussi les catégories moyennes.

Si, aujourd'hui, les établissements du centre ville résistent, le risque d'une polarisation toujours plus forte est bien réel. Certaines villes moyennes ont ainsi vu le collège public de centre ville se transformer progressivement en ghetto¹. Loin de l'image de collèges pour privilégiés qui leur est souvent faite, ces établissements nous semblent constituer un des enjeux forts de la mixité sociale à l'école².

4.5 Un ghetto social des catégories supérieures?

Contrairement à l'hypothèse de la ségrégation plus marquée en haut qu'en bas de l'échelle sociale³, sur notre terrain l'absence de mixité caractérise plus nettement les collèges des quartiers défavorisés que ceux des communes favorisées du nord de l'agglomération. Là où le niveau social est au plus bas, les catégories moyennes ou supérieures disparaissent (déménagement, contournement) alors que dans les banlieues résidentielles favorisées, on continue à trouver des familles issues des catégories intermédiaires ou populaires.

Ainsi, à l'échelle d'une agglomération de cette taille, le terme de « ghettos » peut en effet caractériser les collèges des quartiers difficiles, mais beaucoup moins ceux du périurbain favorisé, ni même la plupart des établissements privés. On peut cependant désigner ainsi le plus important des établissements privés, grosse structure en plein cœur de ville, par une forte concentration sociale de publics favorisés et très favorisés.

Cet établissement privé de référence est comparable en taille avec le collège public historique de centre ville. Ces deux établissements sont ainsi près de deux fois plus imposants que la moyenne des autres collèges.

¹ comme c'est apparemment le cas dans une sous-préfecture du département de l'Herault, selon un entretien avec l'Inspecteur d'Académie.

² Nous retrouvons ici M. Oberti, 2007, qui attire l'attention sur le fait que beaucoup d'établissements banals reposent sur un équilibre fragile.» p.269

³ On réfère sur ce point aux travaux de E. Maurin, 2004 et à ceux de E. Preteceille, 2006.

Graphique 8

Si le parallèle entre les deux établissements vaut également pour leur attractivité, les convergences s'arrêtent là ; l'établissement privé présente le niveau social de loin le plus élevé de l'ensemble du bassin et une mixité très faible alors que le collège public se caractérise, comme nous l'avons souligné ci-dessus, par une forte mixité et un niveau social proche de la moyenne.

C'est ici que le recrutement de cet établissement privé peut être défini comme fabriquant de l'homogénéité sociale même si, rappelons-le, celle-ci n'est jamais aussi forte que celle des collèges « d'en bas ». Ce collège privé, en scolarisant des élèves issus d'écoles élémentaire publiques, renforce encore son niveau social moyen et perd en mixité par rapport ce que serait sa composition sociale à partir des seules écoles privées (graphique 8). La question de la concurrence entre ces deux gros établissements, et des moyens que se donne le secteur public pour la soutenir, mérite donc d'être posée.

Le choix de cet établissement par les parents traduit sans aucun doute une recherche de la distinction sociale, mais il constitue également une alternative -nous le verrons dans les entretiens- parfois psychologiquement coûteuse, pour des parents résidant sur le secteur d'un des collèges ghettos et qui n'ont pu intégrer l'établissement public de leur choix, notamment le collège historique de centre ville. Ces parents appartiennent essentiellement aux classes moyennes et supérieures, mais pas seulement : certains parents des classes populaires entreprennent la démarche, l'envisagent à un moment ou un autre, souvent sans passer le pas.

Nos données nous conduisent à discuter la sociologie critique sur les deux points suivants :

- on trouve dans des travaux récents une analyse de l'adéquation entre classes sociales et rapport à la mixité. Ainsi, « les classes supérieures développeraient des conceptions libérales individualistes et concurrentielles du social alors que pour les classes moyennes, la performance passerait au second plan derrière l'épanouissement de l'enfant et la valorisation de la diversité. Ouverts et porteurs de modernité, les parents des classes supérieures feraient preuve de fermeture sur eux-mêmes dans leur rapport aux autres groupes sociaux »¹. De fait, l'établissement phare du privé scolarise essentiellement des élèves issus de milieu favorisé. Mais cela ne signifie nullement que les parents y sont plus

¹ M. Oberti, 2007, p.234.

« fermés¹ » ou plus immoraux. Exercer des choix concerne tous les parents sans exception de milieu social, mais chacun des milieux sociaux cible plus ou moins son lieu de dérogation : des collèges aux réputations de moindre exigence de niveau semblent plus accessibles à certains, et les coûts des transports ou les difficultés de souplesse des horaires de travail sont également décisifs.

E. Maurin décrit un principe de continuité ou de sécession généralisée. Il ne faut pas oublier que ce principe n'apparaît pas comme fonctionnant *à priori*, mais déterminé par les espaces de résidence, des situations ou des opportunités, il est en quelque sorte un produit. Si des formes de sécession sont incontestables, si leurs effets le sont également, la question l'intentionnalité demeure une question sociologique essentielle pour penser une politique de mixité possible.

4.6 Un nouveau collège au service de la mixité ?

Bâti dans une zone verte en lisière des quartiers les plus difficiles de la ville et ouvert à la rentrée 2005, l'établissement le plus récent de l'agglomération est présenté comme une « vitrine de la mixité sociale ». Avant même sa première rentrée scolaire, ce collège a fait l'objet de débats entre l'Inspection d'Académie, le Conseil Général et l'ensemble des partenaires : débats sur son lieu d'implantation d'abord, sur son secteur de recrutement ensuite, sur sa direction enfin. L'enjeu de son climat social, de sa réputation, de sa capacité à attirer et à conserver les catégories intermédiaires sont de taille : ils conditionnent son évolution et sa capacité à ne pas tomber au rang des collèges « ghettos ».

Le secteur de recrutement tel qu'il a été dessiné en 2005 comprend un quartier socialement très bas (son école est la plus basse de l'ensemble du bassin), un quartier nouveau destiné à être peuplé de classes moyennes, et enfin une partie d'un quartier de niveau social plus élevé.

Tous les ingrédients de départ sont apparemment réunis pour tenter un objectif de mixité. La population effectivement scolarisée en 2006 dans le collège est même socialement plus

¹ Le pire est que c'est souvent le contraire qui est avancé par la même sociologie critique lorsque les auteurs évoquent les logiques sécuritaires des milieux populaires. Ce n'est pas directement notre sujet ici, mais nous pensons que sont déterminantes pour comprendre ces différences d'expression, ce que les acteurs sociaux ont culturellement identifié comme explication légitime. Ainsi un agent de surface nous explique ses choix du fait des mauvaises fréquentations de sa fille alors qu'un cadre met en avant un souci de protection de l'enfant et de réussite scolaire, mais les deux « contournent », le même lieu et pour aller au même endroit. Du reste, l'ensemble des arguments se répartit souvent sur l'ensemble des catégories. Cf chap 6, les entretiens avec les familles.

élevée et plus mixte que celle des écoles de son secteur (graphique 9). Cela signifie que les inscrits hors secteur font remonter une moyenne basse. Ces derniers contournent leur collège de secteur, de façon plus ou moins officielle du fait de cette nouvelle expérience, attirés par un nouvel établissement, par la figure d'un principal à la personnalité affirmée ou encore par la proximité du lieu de travail d'un parent.

Ce collège constitue une forme implicite de fonctionnement déssectorisé assez semblable à celle de l'établissement phare de centre-ville. Dans un cas comme dans l'autre, les indicateurs de mixité et de niveau social sont relevés à partir d'apports extérieurs au secteur. L'expérience est encore trop récente pour que l'on puisse examiner l'évolution du recrutement : cependant, les entretiens menés dans ce collège avec les parents et le Principal montrent déjà une situation en tension. D'abord, le maintien du niveau de mixité dépend en grande partie de la perception et de l'insatisfaction des parents issus d'autres secteurs, mais surtout le secteur naturel du quartier nouveau s'avère socialement moins haut que ce qui avait été anticipé, et ne garantit pas l'apport de catégories supérieures.

Le collège et la ville sont dans une très passionnante relation de mutuelle fabrication : la meilleure preuve en est que les agences immobilières peinent aujourd'hui à valoriser le quartier à l'aide de l'image du collège, ce qu'elles ne manquaient pas de faire deux années auparavant seulement en intégrant la bonne image du collège de quartier dans leur communication.

Pourtant ce collège reste pour nous un véritable laboratoire dans la mesure où il permet d'évaluer concrètement jusqu'à quel point une politique d'attractivité des parents dans un quartier peu valorisé peut reposer sur les caractéristiques internes de l'établissement, sur la maîtrise de la composition sociale globale de l'établissement et sur une communication reposant sur la mixité. Jusqu'à quel point est-elle un atout ? L'exemple de ce collège montre que l'on est en la matière en permanence sur le fil du rasoir : en effet, trop de communication sur la *mixité* d'un espace peut aboutir à attirer la défiance des parents et des médias sur le déficit de l'offre scolaire d'un tel lieu, du fait des multiples sens que prend la notion de mixité, et notamment son équivalence avec pauvreté ou immigration. Ceci est d'autant plus vrai ici puisque la mixité doit se faire sur la base de quelques classes de primaire socialement très basses. Ces points - la façon dont est reçue cette politique de communication et les sens différents que recouvre sur le terrain la mixité sociale - sont traités respectivement dans le chapitre consacré aux entretiens avec les parents et repris en conclusion.

Graphique 9

V. Logiques professionnelles

Après avoir caractérisé les établissements et typifié les situations, nous pouvons désormais mettre en perspective ces apports avec les mots et les pratiques des différents acteurs.

Comment les professionnels abordent-ils la mixité sociale? Comment la définissent-ils ? En quoi leur action se réfère-t-elle à cette notion ? Des professeurs des écoles de CM2 aux Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN), des responsables des services de l'Inspection Académique aux Directeurs d'écoles, des Principaux de collèges aux représentants des collectivités locales (Mairie et Département), ce sont cinquante entretiens que nous avons menés avec ceux dont, d'une manière ou d'une autre, l'activité professionnelle contribue à la distribution des élèves dans les classes et les établissements.

5.1 Unité du système et diversité des publics : un préalable aux entretiens.

Quels que soient les professionnels concernés, leur grade ou leur implantation géographique, les entretiens débutent invariablement par l'affirmation de l'attachement à l'école de la République et à sa neutralité sociale. Si les termes diffèrent, à l'école ou au collège l'unicité du système est constamment réaffirmée : les professionnels posent avant tout le principe de l'équivalence des établissements, c'est à dire celui d'une offre éducative neutre, bien avant celui de l'égalité des élèves.

Le système unique constitue un cadre de référence à l'intérieur duquel peuvent ensuite être évoquées des différences, aussi importantes soient-elles. Ce préalable relève plus de la conjuration que du constat empirique : s'il est tellement nécessaire d'insister sur l'idée d'une offre unique par-delà les spécificités des territoires et les établissements, c'est que tout ce qui est dit par la suite étaye le contraire.

Il s'agit d'une sorte d'usage de la « fiction nécessaire » à l'aide de laquelle F. Dubet caractérise le système éducatif en France et qui est celle de la nécessité de l'affirmation du mérite comme principe de sélection légitime des concurrents. Mais ici, c'est plutôt comme s'il était risqué d'échanger sans s'être mis d'accord préalablement sur le fait que, quels que soient les publics et les contextes géographiques, sociaux, ethniques, on devait maintenir la fiction d'une situation scolaire commune, unique.

Ne transformons pas trop rapidement ce constat en jugement critique: ni schizophrènes ni hypocrites, les professionnels tentent en permanence de maintenir l'idée d'un système unique tout en constatant des situations empiriques hétérogènes à l'intérieur desquelles chacun agit. Notre travail de sociologue consiste dans ce chapitre à décrire comment cette articulation s'organise selon lieux, places et personnes, comment chacun passe de l'un à l'autre de ces deux pôles avec plus ou moins de souffrance, de fatalité ou de stratégie.

L'affirmation de l'unité du système prend souvent la forme de l'identification de son propre établissement à une situation normale. Ainsi, le Principal d'un collège connu comme particulièrement difficile, tient à signifier que « *ici pour les élèves, ça va de l'analphabétisme à l'excellence* », et qu'« *on est un établissement de la République* ». A propos des réunions dans les écoles pour présenter le collège, il affirme qu'« *on n'est pas plus mauvais que les autres et on tient à le montrer* ». Assistant à l'une de ces réunions, nous l'entendons en effet décrire la richesse d'une offre scolaire particulièrement développée (langues, sports, activités...), mettre en avant un cadre physique attrayant et enfin insister sur ce terme d'« excellence » fréquemment utilisé par les chefs d'établissements scolarisant les catégories sociales les plus basses.

De façon symétrique et à l'autre bout du spectre social, les établissements qui scolarisent les enfants de milieu social élevé mettent systématiquement l'accent sur le fait qu'« *on n'a pas ici que des bons élèves* » ou que « *il ne faut pas croire qu'on est une école de privilégiés* ». C'est devant l'épreuve des faits, à savoir la liste des élèves que nous commentons ensemble, qu'ils se rendent quelquefois à l'idée d'une certaine homogénéité sociale, décrite alors dans un exemple comme une « *coïncidence cette année* ».

Il n'est pas étonnant que directeurs d'école et Principaux de collège insistent sur le caractère ordinaire de leur établissement. Ils marquent ainsi leur adhésion à la valeur d'égalité qui structure le discours sur l'école publique depuis un siècle et demi. En revanche la définition des publics comme mélangés, même si elle est peu indicative de la composition sociale effective des établissements, est fortement marquée du point de vue des valeurs. Ce qu'affirment ainsi les professionnels, c'est qu'une école ou un collège « normal » se doit de scolariser la palette des situations sociales existantes et qu'ils seraient en défaut si ça n'était pas le cas. Pour le dire autrement, l'établissement idéal est socialement mélangé, donc mixte, et la valeur de mixité est ainsi constamment affirmée.

Elle est cependant très faiblement objectivée. Que ce soit dans les classes, à l'échelle d'une école ou d'un collège, ou même au niveau de la ville ou du département, les quantifications sont extrêmement rares : la mixité est d'abord traitée « au jugé », subjectivement et chacun peut trouver ses arguments pour considérer sa classe, son école ou son collège comme mixte (§ 6.2).

Alors que les établissements disposent de données sur la profession des parents, celles-ci ne sont ni traitées ni traduites en indicateurs. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait ; d'une part, l'idée d'école de la République, école unique, ne peut être remise en cause par la production d'indicateurs sur la différenciation des publics. D'autre part, et en lien avec le premier point, la méfiance pour les chiffres et les tableaux est hypertrophiée dans ce milieu. Tout ce qui renvoie de près ou de loin à des statistiques fait l'objet de soupçons de contrôle¹. Enfin, la tolérance sur l'écart entre le nombre officiel d'élèves inscrits dans chaque école et le nombre réel d'enfants scolarisés est un sujet délicat à aborder : les directeurs considèrent qu'il s'agit d'un domaine quasiment confidentiel et qu'ils n'ont pas à gagner à la transparence sur ce point. Ces divers aspects, qui volent actuellement en éclat avec les impératifs d'efficacité et de performance de la LOLF² appliqués au système éducatif, nous semblent jusqu'ici avoir constitué autant d'obstacles à une prise en compte sereine de la diversité des publics et donc à la possibilité de leur répartition.

Sur l'ensemble de nos entretiens, c'est seulement à deux reprises que la composition sociale et ethnique des établissements est abordée, alors même qu'aucune statistique n'est disponible sur ce point : la mixité sociale est approchée à partir d'une estimation de la part des enfants d'origine immigrée par rapport à l'ensemble de la population.

Nous avons vu ci dessus combien la position du Principal du dernier collège construit à Montpellier est offensive : la mixité constitue pour lui un enjeu et le pari qu'il s'est fixé en choisissant ce collège à quelques années de son départ à la retraite, consiste à faire « *la démonstration qu'on peut scolariser ensemble dans un même établissement et dans de bonnes conditions ceux qui viennent des classes 100% marocaines avec des enfants de la bourgeoisie montpelliéraine* ».

Les aléas de l'entretien ouvrent ensuite de grandes interrogations sur une politique d'établissement qui prendrait en compte une réelle mixité, dans le sens où elle est un outil

¹ On a d'ailleurs pu voir à plusieurs reprises, dans le cadre de formation initiale des Professeurs des Ecoles à l'IUFM, les maîtres-formateurs inculquant cette culture du soupçon du chiffre au nom de l'autonomie pédagogique et du caractère non mesurable de l'activité de l'enseignant.

² Loi Organique relative aux Lois de Finances

d'égalité des chances : *« C'est difficile de fabriquer une politique de quotas. D'abord ça n'est pas du tout bien vu par les collègues, même si on ferme un peu les yeux à l'IA. On me laisse un peu faire, mais on dit : il manipule des explosifs, il est un peu fou. J'ai plusieurs repères, j'essaie de raisonner à partir de l'immigration visible, à l'oeil dans la cour et de l'immigration sur le papier, mais il y a le quart-monde aussi, et là les prénoms, les noms, ça ne dit pas grand-chose. Et il y a des familles qui ont du capital culturel comme vous dites, et qui sont pourtant visibles. Il y a les familles, invisibles sur le côté ethnique, mais sans ressources culturelles, des mères seules, j'en ai ici .»*

Nous reviendrons avec les entretiens familiaux sur la difficulté d'une politique de mixité au niveau de cet établissement, promue officiellement mais ni soutenue, ni accompagnée par l'institution et pour laquelle le Principal ne dispose que d'outils transgressifs et intuitifs.

De même pour cette directrice d'école, issue du secteur privé et du commerce, venue au monde éducatif sur le tard, la mixité ethnique constitue un enjeu fort : *« Chez nous, tous ethniques confondus, ça fait 30% et c'est plutôt une bonne proportion . Tous les élèves ici ne sont pas en difficulté, loin s'en faut. Il faut qu'on garde nos élèves favorisés, sinon l'école publique deviendra une grande ZEP » .*

Dans ces deux cas, la mixité sociale et ethnique est affirmée comme un rempart contre le ghetto : *« si on se retrouve à plus de 40% d'enfants de l'immigration, alors en quelques années, on ne sera plus loin des 80% parce que les autres vont disparaître très vite »* affirme encore le Principal du nouveau collège. Huit mois plus tard, alors que son collègue s'est peuplé des nouvelles divisions, il précise encore son propos: *« Le seuil pour ne pas basculer dans une situation irréversible, je m'aperçois que c'est non seulement une question de pourcentage mais aussi de masse critique, je n'avais pas compris ça ».*

Dans les écoles et les collèges qui montrent, comme on l'a vu plus haut, une très forte ségrégation liée à une concentration des catégories sociales les plus basses, la question de la mixité est souvent moins facile à aborder. L'affirmation du caractère « ordinaire » de la situation apparaît comme une sorte de verrou qu'il faut faire sauter lors de l'entretien.

5.2 La mixité à l'école élémentaire

Nous nous sommes particulièrement attachés à comprendre comment la mixité était pensée dans les écoles des quartiers sensibles pour lesquelles les indicateurs montrent une très faible mixité sociale. Nous avons ainsi relevé trois grandes façons d'intégrer cette question à une perspective plus générale :

5.2.1 Fonctionnalité des quartiers populaires

Souvent militants des quartiers et y vivant parfois depuis de nombreuses années, des professeurs des écoles et des directeurs les décrivent comme des quartiers populaires, au sens historique du terme. Dans la lignée des mouvements d'éducation populaire, ils insistent sur la place géographiquement et symboliquement centrale de l'école. Peu importe la composition sociale de l'école puisqu'elle finit toujours par refléter le quartier.

« Si certains ne s'y sentent pas bien, il vaut mieux qu'ils s'en aillent et je ne leur jette pas la pierre même si je le regrette quand je vois un gamin dont on s'est occupé pendant des années, et dont le père me dit qu'il va le mettre ailleurs ». Pour cet instituteur devenu responsable REP à la Mairie de Montpellier, il y a un présupposé anthropologique selon lequel le quartier serait le lieu naturel de la mixité. Dans une fiction d'écologie urbaine dont le modèle serait l'école du village d'antan, l'espace local devrait être le lieu de toutes les rencontres, de tous les possibles. La fréquentation de l'école puis du collège du quartier constituerait ainsi le gage d'une meilleure mixité sociale. Pourtant, dans un monde de mobilités fortes, le quartier n'est pas toujours une référence pertinente. Lorsque nous avançons dans le débat sur la mixité effective de ces écoles, il rejette toute objectivation de la notion, quitte à l'évacuer complètement : *« le terme de mixité n'a, à la limite, pas de raison d'être et la question des secteurs scolaires n'est pas déterminante. Il suffit de parler de bon sens et de proximité ».*

Sa base de référence est le quartier : que certains espaces s'appauvrissent ou se ségrèguent ne constitue pas en soi un problème pour l'école dont la mission reste celle de fournir une offre pour le quartier. Dans le cadre de ce raisonnement émancipateur et républicain, cette offre éducative vient nécessairement du haut, elle n'est en aucun cas considérée comme

pouvant être fabriquée aussi par les publics. Il n'y a donc aucun sens à comparer la composition sociale d'une école avec celle d'une autre école.

5.2.2 La mixité par l'application de la règle

Ils sont militants également (dans les écoles des quartiers difficiles, on est soit militant soit dépressif, parfois les deux), mais ce deuxième type de professionnels revendique plus une école unique, au sens d'une règle de fonctionnement unique et s'éloigne de la référence du quartier village. Pour plusieurs directeurs des écoles des quartiers relégués, l'enjeu de la mixité est alors directement lié à celui de la sectorisation, ou en tous cas d'une stricte réglementation.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, un mouvement issu des directeurs des écoles du quartier, étendu ensuite à la ville, réclame la mise en place d'une règle ferme d'inscription dans les écoles. Refusant l'inscription de gré à gré par les directeurs qui fut longtemps de mise, cette association a voulu une sectorisation du primaire officielle, entraînant des inscriptions centralisées au niveau municipal.

Cette demande, fondée sur le constat qu'« *au sein du quartier ceux des villas allaient plutôt sur Brassens, alors que ceux des immeubles allaient à Brel* », visant à « *uniformiser la règle et à faire en sorte que les gens ne choisissent pas leur école* », a abouti, après une forte pression sur la Mairie traduite par un refus des directeurs d'inscrire les enfants, à la mise en place d'une sectorisation de l'ensemble des écoles élémentaires de la ville de Montpellier à la rentrée 2007.

Un directeur à l'origine de l'histoire avance l'idée selon laquelle « *si tous les enfants qui devaient être dans cette école y étaient effectivement, la physionomie de l'école serait complètement différente* ». Pourtant, lorsque nous faisons le point avec lui sur la situation des trois écoles du quartier depuis la mise en place effective de la sectorisation, il admet que « *la situation s'est rééquilibrée entre les écoles mais il est vrai que c'est dans le mauvais sens et que ça a produit un mouvement vers le bas* ». Il explique ce mouvement par des exemples de fuite des populations les moins captives vers des quartiers non sectorisés et vers le privé et évoque même des « *charters d'enfants* » des villas récemment construites vers un quartier périphérique : « *mais ceux-là, il sont très motivés, ça signifie des trajets, toute une organisation qui n'est pas à la portée de tous* ».

Pour ces professionnels qui ont réclamé la sectorisation des écoles primaires, l'ont obtenue et font en sorte de la faire appliquer le plus rigoureusement possible, il va de soi que la

sortie de l'école doit s'effectuer vers le collège de secteur. L'idée même de dérogation est rejetée : « *ici on en a très peu : une ou deux par an maximum pour deux classes de CM2. Cette année, aucune* ». Nos travaux sur la Base Elèves montrent effectivement un taux de scolarisation dans le collège de secteur exceptionnellement élevé.

Face aux effets de la sectorisation des écoles élémentaires sur la mixité, la réponse est incertaine, « *on ne peut pas savoir* », mais si on constate des situations fortement ségréguées et une mixité réduite au minimum, ces effets ne remettent pas en cause la justification principale de l'action: « *ce qui est très positif, c'est que la mairie assume. C'est elle qui inscrit et répartit. S'il doit y avoir ghetto, c'est à elle de prendre ses responsabilités* ».

Cette réponse en terme de responsabilité, plus que d'action sur la distribution des populations, est reprise par plusieurs directeurs d'école. L'apparition du terme « ghetto » à l'issue de deux entretiens sonne comme le constat d'une impasse. Après vingt ans d'engagement militant et professionnel sur les quartiers, la règle commune invoquée comme enjeu central est un horizon amer : « *On a obtenu gain de cause, mais c'est trop tard* ».

5.2.3 Du professionnel au parent

Le constat qui clôt la figure précédente est ce qui donne corps au troisième type de professionnel. Le terme de ghetto émerge en cours d'entretien comme un élément qui structure le propos et qui fait passer de l'image de l'école de la république à celle d'un système dual, passage synonyme d'échec.

Affirmer que les écoles ne sont pas équivalentes les unes aux autres aboutit en quelque sorte à abandonner une dimension essentielle de l'action professionnelle, et retentit sur l'identité personnelle. Cette transition entre la figure précédente de l'école unique et celle de l'hétérogénéité advient lorsque le professionnel est questionné en tant que parent. L'école pour tous devient un lieu possible ou impossible lorsqu'il s'agit de la scolarisation de ses propres enfants : « *Pour mes grands qui ont plus de vingt ans aujourd'hui, la question de la scolarisation sur l'école du quartier ne se posait pas, ça allait de soi ; mais pour le petit dernier qui rentre en sixième, c'était plus possible. Je suis bien placée comme directrice pour savoir que s'il est inscrit ici, il n'a pas les mêmes chances que dans un établissement hors du quartier* ».

Nous ne considérons pas ce mécanisme, qui consiste à parler différemment en tant que professionnel et parent, comme une hypocrisie mais plutôt comme un conflit irrémédiable de positions, conflit d'autant plus aigu que l'on réside au mauvais endroit.

Ce conflit entre posture parentale et posture professionnelle traduit le hiatus entre offre scolaire et demande d'éducation. Quelle que soit l'offre proposée (en enseignants, locaux, projets...), celle-ci apparaît au final surdéterminée par les publics accueillis.

Ce que ces enseignants finissent pas reconnaître, embarrassés, c'est bien cet impact des publics sur la nature même de l'offre. *« On est devenu une école uniquement de pauvres et d'immigrés et ça ne sert à rien de vouloir faire revenir les catégories moyennes du quartier ici. Ils ne sont pas fous. Quand on me demande un certificat de radiation, ça m'énerve vraiment comme directrice mais comme parent, je peux pas faire autrement que penser qu'ils ont raison ».*

Ces enseignants ne sont pas seulement écartelés entre un discours pour les autres et une pratique pour soi, ils sont aussi soumis à une confrontation interne entre la logique d'un système qui ne doit pas laisser échapper les élèves des catégories les moins basses, et une perspective de sauvetage individuel qui est un viatique pour comprendre les sauvetages des autres. D'un côté, la règle commune et les intérêts professionnels:

« des enfants qui s'en vont, c'est moins de moyens, moins de décharge de directeur, moins de prime. En tant que directeur, il ne faut pas perdre d'élève et surtout ne pas perdre de classe. En ce moment, on me pourrit mon école puisque, à terme, à terme on m'enlève des élèves qui iront dans la nouvelle école élémentaire qui scolarise les CP depuis cette année » ;

de l'autre, une perspective de justice :

« C'est pas possible de laisser ce gamin aller dans ce collège X. Il va se faire bouffer. Et, même si c'est pas un cadeau pour mon école, la création de ce nouveau collège est sûrement une opportunité pour les quelques élèves qui vont trouver là une chance qu'ils n'auraient pas eu à X. »

Selon les situations locales, les contextes et les moments, une logique l'emporte sur l'autre. Lorsque les acteurs agissent en tant que parents, ils privilégient la perspective du bien de l'enfant et cherchent pour lui la bonne classe, alors que comme professionnels ils mettent en avant l'intérêt général, gardant dans une classe faible quelques enfants de bon niveau scolaire. Parler de cynisme ou de réalisme, comme le font les enseignants eux-mêmes, ne signifie pas que les valeurs d'égalité et de mixité soient pure idéologie, mais

plutôt qu'elles sont loin d'être les seules à organiser l'action. La mixité est ainsi simultanément valorisée et faiblement opérationnalisée.

5.3 Les professeurs des écoles et la distribution des élèves dans les collèges

Dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire, tous les parents remplissent un dossier concernant l'affectation de leur enfant au collège ; ils choisissent alors soit le collège du secteur dont dépend leur adresse, soit une orientation vers le secteur privé soit une demande de dérogation vers un autre collège public. Selon les écoles et les maîtres, ce dossier est considéré comme un banal document administratif que l'enseignant se borne à collecter avant transmission à l'Inspection Académique, ou alors comme un enjeu de la relation entre école, familles et collèges.

Dans un premier cas de figure, les enseignants déclinent toute responsabilité dans ce qui va se passer après le CM2: *« Je sais où veulent aller les élèves parce que je relève les dossiers mais je n'ai pas de raison de m'impliquer là-dedans. C'est le choix des familles. Pour ce qui est de la composition des classes de sixième au collège, je refuse de m'y intéresser. C'est à eux de décider ceux qui sont aptes à être dans une classe bilangue. Nous, on donne nos appréciations : après, à eux de voir »*.

Ce cas se rencontre notamment lorsque les enseignants réprouvent les orientations du collège en matière de répartition des classes de sixième. A plusieurs reprises, des expériences de collaboration ratées sont mentionnées comme cause du désinvestissement : *« Le Principal nous avait demandé de participer à l'élaboration des sixièmes. On avait donné aux parents l'assurance que leur enfant serait dans telle classe avec tel autre de leur copain. Et puis en septembre, voilà que tout est chamboulé, les classes bilangues sont réparties et on se retrouve avec des parents qui considèrent qu'on les a trompés. Depuis je refuse de prendre la moindre responsabilité dans cette affaire. »*

A l'opposé, des relations suivies entre l'école et le collège de secteur vont parfois au-delà de la traditionnelle réunion d'information, ou de la traditionnelle visite du collège par les CM2. C'est notamment le cas lorsque les équipes respectives définissent comme enjeu la composition sociale du collège, et qu'une certaine mixité est perçue comme un pari à remettre en chantier d'année en année. Il est alors implicitement admis que les parents font effectivement des choix et que les collèges ont leur carte à jouer. De part et d'autre, on

tente de montrer aux familles ce que le collège est en capacité de proposer et on tente de rassurer les familles effrayées par la composition sociale et ethnique des collèges.

« Je propose à chaque parent de le recevoir individuellement et je lui fais visiter l'établissement » (un Principal)

« Toute notre action vise à montrer qu'on est en relation étroite avec le collège. On monte des projets ensemble depuis le CM2. Les parents voient qu'il y a continuité, on leur en parle même individuellement à la sortie des classes. Je crois que ça fait partie de notre boulot de faire en sorte que les meilleurs ne s'en aillent pas dans le privé ou ailleurs. C'est vrai que le fait qu'ils sachent dans quelle classe ils seront l'année prochaine, avec qui, qu'il y a des bonnes classes, qu'on ne les lâchera pas, c'est très important. On peut pas leur dire n'importe quoi, il faut les convaincre, jouer le bilangue. »

D'autres Principaux cachent les enjeux derrière une légèreté de façade : *« Je vais dans les écoles parler du collège, et je dis : moi je n'ai rien à vendre, attention. Ils me disent mais pourquoi vous venez alors ? Je leur dis parce que ça me plait, j'aime ça. »*

Cette collaboration nécessite un engagement à la fois de la part de l'école et du collège, une collaboration entre les deux niveaux qui est loin de constituer une règle générale. On le rencontre d'ailleurs plus fréquemment dans des zones intermédiaires et défavorisées que dans les zones favorisées. Cependant, à l'intérieur de ces zones, nous avons constaté que différentes écoles d'un même secteur secondaire s'impliquent de façon très variable dans les relations avec le collège ; ces échanges vécus comme rassurants entre primaire et secondaire semblent jouer un rôle non négligeable dans le maintien de certaines classes moyennes et favorisées dans des collèges relativement fragiles.

Nous avons ainsi rencontré une situation type des effets de cette collaboration dans deux écoles relevant d'un même collège de secteur et qui le pourvoient très différemment. Le collège, un des plus mixtes de l'agglomération et de niveau social moyen un peu inférieur à la moyenne du bassin, est un établissement dont le recrutement constitue un enjeu d'autant plus fort qu'il est constamment guetté par la chute et par une réputation marquée par la présence d'une petite population gitane. De plus un collège privé à fort recrutement de proximité est présent sur le quartier. Aussi sommes-nous d'abord étonnés que ces deux écoles soient marqués par un niveau d'évitement de ce collège si différent, d'autant plus que l'école qui oriente le plus massivement sur le collège de secteur est aussi celle qui a le

niveau social moyen le plus élevé, qu'elle est située dans un quartier plus résidentiel et qu'elle jouxte le collège privé.

Comment se fait-il que dans cette situation l'évitement semble jouer à contresens, des publics plus favorisés se rendant dans un collège à la réputation fragile et des publics moins favorisés le contournant plus ? Ce n'est pas la nature du collège, son public, son image qui peuvent ici avoir le moindre impact puisque les deux écoles desservent le même établissement.

C'est donc dans l'établissement d'origine et dans la relation entretenue avec le collège qu'on peut trouver des éléments d'explication. Effectivement, la visite des deux écoles laisse voir un contraste saisissant : d'un côté une petite école très resserrée autour de son directeur présent à l'entrée et à la sortie des classes, nommant tous les enfants par leur prénom et interpellant les parents au seuil de la cour. De l'autre une grosse école beaucoup moins personnalisée et dont le directeur change d'année en année. D'un côté un engagement dans la relation avec le collège, de l'autre une forme avancée de désintérêt pour ce qui se passe en sixième.

Nous ouvrons ici une hypothèse selon laquelle c'est non seulement le collège de secteur qui détermine le choix scolaire des parents, mais également le type d'école élémentaire et ses liens avec le collège. Plusieurs parents nous le confirment : l'avis sur le collège de secteur du professeur de CM2 ou du directeur de l'école élémentaire fréquentée n'est pas sans effet sur le lieu de scolarisation ultérieure, à condition toutefois que l'expérience de l'école élémentaire soit déjà positive.

5.4 Ethnographie de la commission de dérogations

Un moment charnière de la répartition des élèves dans les collèges est celui des commissions de dérogation organisées au mois de juin par l'Inspection d'Académie. En quelques heures sont traités les dossiers de demandes individuelles de dérogations, qui ont auparavant transité par les écoles et sont remontés à l'I.A.

S'il ne faut pas surestimer le poids réel du nombre de dérogations sur l'ensemble des inscriptions en sixième (moins de 2% des effectifs), cette commission de juin 2006 pour le bassin de formation de Montpellier à laquelle nous avons assisté nous renseigne sur les ressorts de cette répartition.

La commission réunit l'ensemble des Principaux des Collèges publics du bassin de formation autour du chef de la Direction (DIOS) à l'Inspection Académique. Dès le préambule, le ton est donné par ce dernier: il s'agit d'abord et avant tout de réguler des flux.

Les dimensions individuelles des dossiers vont être abordées mais toujours eu égard à la contrainte majeure qui est celle du peuplement des établissements et de l'adéquation du nombre d'élèves au nombre de divisions (classes) pour l'année suivante. Le début de la réunion est ainsi consacrée à un rappel à l'ordre du responsable de l'I.A. vis-à-vis des chefs d'établissement, rappel concernant leur tendance à surévaluer les besoins en divisions pour l'année suivante. Il affirme en ce sens que les prévisions supplémentaires fausses émanant des établissements représentent l'équivalent d'un collège sur le département.

Un rappel des motifs de dérogation et de leur hiérarchisation est ensuite effectué (1/ motif médical 2/fratrie 3/sections spécifiques : russe, sport, bilangue) et sont mentionnées les affectations qui ne relèvent pas de dérogation, faisant l'objet d'une procédure d'affectation spécifique comme la classe internationale ou la classe à horaires aménagés musique en partenariat avec le conservatoire. L'ensemble de la réunion se déroule à l'aide de la carte de la ville découpée en secteurs scolaires et des tableaux synthétisant la taille des établissements, le nombre de divisions et le nombre d'élèves et leur évolution. Comme le rappelle le responsable académique en milieu de séance: *« n'oublions pas que notre réunion a d'abord pour but de gérer les équilibres »*

Les établissements sont considérés successivement et traités en fonction du nombre de places disponibles eu égard au nombre de divisions accordées d'une part et au nombre de demandes de départ et d'arrivée des élèves. Cet examen donne lieu à des négociation bilatérales entre la position de l'I.A., celle de l'établissement de secteur et celle de l'établissement demandé. Dans tous les cas, la question des effectifs globaux de l'établissement d'accueil est déterminante et prime sur tout autre facteur, ce qui signifie que les dérogations sont d'abord abordées collectivement.

« Il y a 15 demandes vers X, ça ne pose pas de problème. Il y a de la place. On peut les prendre. En revanche les 6 qui viennent de Z, ce n'est pas possible, sinon on vide cet établissement. On ne peut pas laisser partir tout le monde » (chef de service I.A.)

Les motifs indiqués par les familles sont examinés en second lieu, à peine ou pas du tout évoqués lorsque la question des flux d'un établissement vers un autre est sans problème. Envisageons quelles demandes seront considérées ou poseront question. La mise en place à la rentrée 2006 d'une nouvelle carte de sectorisation fait figure d'autorité dans les secteurs qui ont fait l'objet d'un nouveau découpage. Ici plus qu'ailleurs, l'Inspection Académique considère que la règle doit s'appliquer de façon automatique sans possibilité de déroger de façon à ancrer la nouvelle carte et à ne pas laisser se perpétuer des « *traditions historiques qui réduiraient à néant le redécoupage* ».

Selon leurs lieux de résidence, les élèves n'ont donc pas les mêmes opportunités d'obtenir un avis favorable à leur demande de dérogation et se retrouvent captifs de leur secteur scolaire. Certains espaces géographiques sont particulièrement placés sous le projecteur. Deux exemples : le premier concerne le secteur d'un collège « ambition réussite », entouré de collèges aux publics socialement plus élevés est l'objet de tous les regards. Peu de dérogations seront acceptées dans ce cas, même les motifs de « fratrie » ou « raison médicale » peuvent s'avérer insuffisants. En effet, la ligne est claire : tenir bon et ne pas accepter les dérogations sur les anciens secteurs.

Deuxième exemple : nous l'avons abordé plus haut, il s'agit de la situation (§ 3.5) où l'école desservant jusqu'en 2005 un collège attendant de niveau social élevé, voit après redécoupage de la carte, une partie de son public dirigé désormais vers un collège éloigné et défavorisé (graph. 4). En effet, la nouvelle cartographie, a voulu jouer la mixité : « *puisque'on refaisait les zones, tant qu'à y être, on a essayé de rééquilibrer, c'est logique* », nous dit ce responsable qui a participé en son temps à la nouvelle carte. Ce faisant, elle a rogné quelques uns des publics historiques de l'ancien collège pour tenter de recomposer les publics accueillis par le collège ghetto. Dans ce cas, de nombreuses demandes de dérogation se sont fait jour mais la règle s'est appliquée sur eux avec une fermeté particulière.

Il y a finalement très peu de dérogations accordées dans ce cas, au nom du respect d'une règle d'autant plus inflexible qu'elle vient d'être révisée, de surcroît au motif noble de la mixité. « *On vient de refaire la carte, si c'est pour céder tout de suite, c'est pas la peine* », affirme le responsable, suivi par les chefs d'établissements.

La suite de l'épisode nous montre que peu de familles s'y sont pliées, se rabattant sur le privé ou entreprenant des démarches individuelles leur permettant d'éviter ce qu'elles ont vécu comme une grande injustice. Méthodologiquement, cette position d'observation est

pour nous très édifiante: nous ne pouvons éviter de voir que ces mêmes familles viennent abonder aux statistiques et documenter les descriptions sociologiques en termes de stratégies et autres contournements.

Abordons pour terminer cette ethnographie, la dimension individuelle des demandes. Si les motifs des parents ne sont examinés qu'après la gestion des flux, les formulations jouent un rôle dans l'acceptation ou non de la demande de dérogation. Hormis les demandes à titre médical ou social qui nécessitent un certificat du médecin scolaire ou un rapport du service social, et qui représentent une part infime de l'ensemble, les motifs se répartissent en « pédagogique » (choix d'option ou de langue), « fratrie » (un membre de celle-ci inscrit dans l'établissement demandé) et « convenance personnelle ». On comprend très vite que ce dernier item constitue une sorte d'« intrus » selon la blague soufflée par un Principal, c'est à dire simplement la case à ne surtout pas cocher.

A quelques reprises, sont lues en séance, devant des sourires difficilement réprimés, les motivations naïvement rédigées par des parents non informés: « *il est fragile* », « *c'est mon seul enfant* », « *nous avons peur pour lui* » ou sur l'image et la composition de l'établissement « *mauvaises fréquentations* », « *mauvaise ambiance* », à l'inverse attraction du « *bon cadre de travail* » « *bon collègue* »....

A propos d'un dossier mentionnant « *les événements récents qui se sont produits dans l'établissement* » (dont toute la ville et un grand hebdomadaire national ont fait état), le chef de l'établissement en question va jusqu'à demander le nom de la famille. Dans tous les cas, la case pourtant prévue de la « convenance personnelle » donne lieu à refus de dérogation.

A une demande libellée vers un « *bon taux de réussite et bon collègue* », les chefs d'établissement des collèges scolarisant les publics les moins élevés socialement réagissent : « *Qu'est-ce que c'est qu'un bon collègue ? Il faudrait nous le dire* ». Personne ne répondra à cette question...

Personne n'est dupe du fait que cette « convenance personnelle » traduit des motivations identiques à la majorité des demandes formulées d'un point de vue « pédagogique » de langue ou d'option. Que signifie donc cette polarisation des responsables académiques et des principaux sur le choix explicite du motif ? Deux hypothèses non exclusives peuvent être avancées : la première est celle d'une connivence sociale favorisant de fait les catégories les plus initiées. La deuxième hypothèse concerne plutôt le caractère

transgressif de la hiérarchie des établissements. Nous l'avons vu à propos des écoles, l'affirmation d'un niveau différencié des établissements opère comme un tabou : chacun sait que tous les établissements n'offrent pas les mêmes chances de réussite, mais ça ne doit pas être formulé explicitement. Il faut garder la face et l'irruption brutale, presque impolie, de cette inégalité pendant la commission à travers les formulations maladroitement des publics les moins dotées socialement, donne lieu à une réaction de rejet qui se traduit par un refus de dérogation. Souscrire à une demande en ces termes, ce serait en quelque sorte affirmer sa distance avec le discours de l'école qui doit en permanence maintenir la fiction de l'égalité.

Pourtant la question de l'inégalité entre les collèges est présente en filigrane durant toute la réunion. Les tractations et marchandages qui se font de gré à gré ne laissent aucun doute sur le fait que tous les Principaux n'ont pas les mêmes cartes, les mêmes atouts, et finalement les mêmes marges de manœuvre.

A propos d'un élève qui demande une dérogation d'un collège moyen des faubourgs vers le collège de centre ville :

- *Non, c'est un bon élève. Celui-là, je le garde* (Principal du collège de secteur)
- *Allez écoutez, ce gamin, il y a de la place à X, laissez-le partir, il va peut-être aller en prépa un jour* (responsable I.A.)
- *Ok, d'accord. Mais de chez moi, on ne va pas en prépa alors ?*

Les collègues sourient, le Principal du collège sollicité écoute sans intervenir. La dérogation est finalement accordée : le tampon tombe sur la feuille.

Tout au long de la réunion, la position de collège demandé est évidemment plus confortable que celle de collège fuyant. Chacun cherche, dans la mesure de marges de manœuvre très inégales, à maintenir ses effectifs, ne pas perdre de classe et si possible à tirer sa composition sociale vers le haut.

Loin de voir dans cette Commission de dérogation un mécanisme social implacable de reproduction sociale par l'acceptation des demandes des catégories socialement élevées, donc mieux informées des règles en vigueur, nous y voyons plus prosaïquement un outil de gestion des flux d'élèves visant à affiner à l'unité près l'adéquation des moyens aux effectifs. Dans le cadre de cette mission, la question de la mixité sociale est subsidiaire, et non l'enjeu central.

Face à un chef d'établissement qui résiste à l'affectation d'une dizaine d'élèves du secteur voisin, encore plus défavorisés que les siens, le responsable de l'I.A. est très clair :

« De toute façon, tu n'as pas tellement le choix. S'il y en a quarante qui partent de chez toi, je te fermerai des divisions et on remplira avec n'importe quoi. Donc tu pourrais les prendre ces demandes, ce sont des gens qui font au moins une démarche vers ton établissement. »

La sectorisation, historiquement construite comme un outil de gestion des flux de publics croissant, reste donc profondément orientée par cette mission et la commission de dérogation constitue un moment fort de cette activité. L'analyser comme une instance de mise en place de justice ou de mixité, ou même de prise en compte des spécificités individuelles, nous paraît peu probant. Une politique de mixité ne peut s'appuyer sur un outil de rationalisation de l'action publique établi au grand moment de la massification. Aussi la distinction entre « bonnes » et « mauvaises » motivations à déroger, entre dérogations « légitimes » et « stratégiques »¹ nous paraît d'un intérêt sociologique aussi bien que d'une portée empirique faibles. La carte scolaire, si elle nous aide ici à comprendre les logiques des individus face à la distribution et l'accès à la ressource scolaire, n'a pas été, n'est pas et ne peut donc constituer le support d'une politique de mixité.

5.5 Le (re)découpage des secteurs et la construction d'un nouveau collège.

Au sein de l'agglomération, le public de chaque collège est d'abord déterminé par les caractéristiques sociales de la population résidant dans le secteur. En ce sens, un découpage de la ville en secteurs scolaires peut être considéré comme une occasion de seconde chance géographique pour les publics défavorisés, par une répartition des élèves dans différents collèges qui ne se superpose pas aux frontières spatiales. Il va de soi qu'un découpage volontariste au service d'entités spatiales socialement mixtes est plus juste qu'un découpage calqué sur les « limites naturelles » des quartiers, reproduisant les différenciations sociales des aires urbaines.

¹ Felouzis, Liot, Perroton, écrivent que la gestion académique des dérogations « a pour principal inconvénient d'introduire une indifférenciation entre les dérogations « légitimes » et les dérogations « stratégiques » », 2005, p. 153.

En ce sens, l'objectif de mixité peut théoriquement être abordé par la constitution de secteurs cassant ces continuités spatiales. Voyons comment se passe la récente opération de redécoupage à Montpellier, à l'occasion de la création du nouveau collège, sur lequel nous réalisons dans ce travail des zooms réguliers.

La nécessité de construire un nouveau collège dans la ville est établie à la fin des années 90. Les projets s'orientent d'abord vers la création d'un collège dans les nouveaux quartiers de «Port Marianne », au sud de Montpellier, et la suppression du collège rattaché à un lycée public de centre-ville. Devant la mobilisation des parents de ce dernier, le Maire de Montpellier renonce et accepte la proposition alternative du Conseil Général de bâtir un nouveau collège au nord-ouest de la ville dans une zone en voie d'urbanisation et en lisière du quartier difficile de La Paillade, aujourd'hui Mosson. Une fois acquis, le projet bouge de quelques centaines de mètres encore, en regard de questions foncières et de transports et le nouveau collège ouvre à la rentrée 2006. Il n'est finalement pas directement desservi par la ligne de tram et il est construit en face d'un lycée ouvert en 1994.

Dès qu'est opéré le choix définitif de son implantation, le collège est associé à un objectif de mixité sociale qui lui est accolé : « *Collège pilote de la mixité sociale* ». D'ailleurs, le qualificatif de mixité caractérise déjà le nouveau quartier de deux mille logements en fin de construction, sectorisé sur le nouveau collège. Ce quartier est constitué sur la règle des trois tiers : un tiers logement social, un tiers logement intermédiaire et un tiers logement résidentiel.

Ici, la mixité est pour les collectivités territoriales à la fois un enjeu et un argument de communication. La Maire de Montpellier fait référence dans plusieurs discours à « *ce collège de la mixité* », et tout est en place pour le labelliser comme vitrine d'une politique scolaire offensive de mixité : nouveau tracé, nouveau collège, nouveau partenariat. En effet, en 2005 le Conseil Général prend le relais de l'Inspection Académique pour la gestion de la sectorisation.

Cette situation est assumée par le Principal de ce collège, figure charismatique locale, auparavant en poste dans un établissement très ségrégué, et qui fait de sa dernière affectation un « *pari pour la mixité* », défendu jusque sur les ondes de la télévision nationale durant la campagne présidentielle¹.

¹ Français, votez pour moi, France 3, Lundi 5 mars 2007, 20h55

Un premier constat est celui du choix de l'échelle d'un établissement comme laboratoire de la mixité. Si pour le Principal l'objectif est clair : *« Je veux montrer qu'on peut scolariser ensemble et durablement des élèves dont certains arrivent tout droit du Maroc et des enfants de la bourgeoisie montpelliéraine »*, tout le monde n'est pas convaincu et il recueille sur son action autant de sympathie que de défiance. A l'intérieur du monde éducatif local, chacun détient un avis sur *« son courage »* ou sur *« son côté illuminé et messianique »*.

Au moins deux caractéristiques de la situation sont à souligner. La première est la personnalisation de ce dossier, qui va de pair avec l'éclairage public porté sur un collège. Au fond, à l'occasion de la redistribution des cartes de la sectorisation, c'est un seul établissement qui porte le poids d'une mixité dont pourtant chacun reconnaît le bien fondé. La dimension symbolique de la mixité est évidente, ne rompant en rien avec le champ habituel dans lequel cette notion évolue. La mixité reste ici un enjeu très secondaire face à l'adéquation des moyens à la distribution géographique des publics.

La deuxième caractéristique est le non accompagnement dont cette opération a fait l'objet. En effet, on observe pour le moins un portage institutionnel faible, avec peu d'outils constitués et une réflexion limitée sur la question : c'est ainsi que l'on pourrait qualifier les positions du Conseil Général d'une part et de l'Inspection Académique de l'autre. Enfin, le flou qui entoure la situation contribue à des formes de déni qui ne font pas avancer la cause de la mixité. Ainsi, un Principal, avance qu' *« on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Le nouveau collège est peut être plus mixte qu'ici, mais c'est normal, il a pris tous les bons avec lui et il nous reste tous les mauvais. »*

Le tableau général peut être brossé ainsi : d'une part l'approbation *a priori* consensuelle d'un objectif, d'autre part des personnages que l'on sait atypiques, que l'on laisse relativement isolés et qui transforment cet objectif en action volontariste et personnelle. On peut affirmer que les discours publics en référence à la mixité sociale deviennent ici un exercice obligé tout en n'étant assortis d'aucun levier susceptible d'enclencher des actions concrètes. La mixité, une fois encore apparaît comme une logique fortement valorisée mais peu opérationnalisée. C'est un objectif qu'on peut invoquer sans définir les outils techniques qui pourraient être à son service.

Plus encore que la composition sociale de ses propres publics, la construction d'un nouveau collège constitue une opportunité à la redistribution générale des publics à

l'échelle de la ville. Par définition, un nouvel établissement va scolariser une population auparavant localisée dans un autre collège, lui-même devant alors recomposer son aire de recrutement, selon le principe des dominos. Du coup, c'est une aire géographique large qui est potentiellement touchée par des changements. Notre question a donc été de savoir dans quelle mesure un objectif de mixité avait orienté ces mouvements : autrement dit, quels ont été les contraintes, enjeux et outils utilisés pour passer de l'ancienne carte à la nouvelle.

Précisons d'abord (cf carte p. suivante) que si tous les collèges de la commune sont touchés par ce redécoupage, il n'affecte pas les villages environnants¹. Cet état de fait est d'autant plus notable qu'on a vu à quel point la question de la division sociale des publics dans les établissements était d'abord marquée par une frontière entre urbain et périurbain. Le plus étonnant concerne les données disponibles et les outils utilisés : alors que la composition sociale de chacun des établissements est connue, les données par micro quartiers sont beaucoup plus difficiles à obtenir notamment pour des raisons techniques et déontologiques.

Le découpage a donc été produit à partir de lectures « au jugé » des quartiers, mobilisant d'une part une sorte de « géographie intérieure » selon le terme d'un interlocuteur des collectivités territoriales, et d'autre part le souci de respecter si possibles des configurations spatiales données, par exemple en ajoutant sur un côté du secteur ce que l'on a ôté de l'autre. En quelques rares endroits, les responsables de l'Inspection Académique et du Conseil Général s'enhardissent, au nom de la mixité, en injectant dans des collèges difficiles des publics ponctionnés de collèges plus favorisés, comme on a pu le voir (§ 4.5 & 5.4).

Mais les outils mobilisés s'avèrent notoirement insuffisants. Le redécoupage a ainsi conduit à supprimer une division de sixième dans un collège considéré comme très mixte au profit d'un établissement très ségrégué au nom d'une improbable mixité.

Mais, même dans ces cas, la logique de gestion des flux d'élèves est restée déterminante par rapport à une préoccupation de mixité : le fait qu'on soit en état de mesurer la première mais pas la seconde ne laisse pas de doute sur l'importance accordée à chacune de ces logiques.

¹ Un an plus tard, on retouchera le découpage concernant une commune du bord de mer qui était sectorisée sur un collège de la ville de Montpellier pour l'affecter à une commune limitrophe.

Carte : nouvelle sectorisation par rapport à l'ancienne

5.6 Inspection Académique et production d'indicateurs

Nos incursions à l'Inspection Académique de l'Hérault nous permettent de comprendre à quel point la question des publics est abordée par la gestion de l'offre. L'I.A. est un maillon essentiel de la politique locale de distribution des élèves car si la mission de construction et d'entretien des collèges relève des Conseils Généraux, qui ont également pris en charge la sectorisation, c'est l'Inspection Académique qui affecte les postes et qui, au moment de notre recherche, gère encore une sectorisation que le Conseil Général semble peu pressé de contrôler.

L'I.A. traite la répartition des élèves dans les établissements et joue un rôle central en terme de moyens accordés. Au cours de l'année 2006, la question de la composition des publics accueillis dans les établissements est devenue une priorité au sein de la cellule de travail autour de l'Inspecteur d'Académie.

Ainsi, à l'instar des travaux confrontant résultats constatés et résultats attendus au baccalauréat menés par la Direction de la Prospective et du Développement (Dpd -ex Dep-) du Ministère, qui développent depuis une quinzaine d'années l'idée de valeur ajoutée, l'Inspection Académique produit des travaux sur les écoles élémentaires et les collèges publics.

A partir d'une distinction entre « facteurs externes » (CSP) et « facteurs internes » (résultats aux évaluations CE2 ; résultats aux évaluations 6^{ème} ; retard...), sont constitués des tableaux comparant les situations des établissements. Ils servent également à évaluer le devenir des élèves après leur passage dans un établissement, c'est à dire qu'ils permettent de visualiser la part d'élèves d'un collège qui iront en première scientifique, littéraire, professionnelle... Ce type de tableau vise à rationaliser la dotation supplémentaire faite aux établissements et à fixer des seuils d'ouverture et de fermeture de classe en fonction de la situation sociale des publics scolarisés.

Au moment de notre enquête, une première présentation de ces travaux venait d'être effectuée par l'Inspecteur d'Académie aux Principaux des collèges de la ville. Même si ses indicateurs diffèrent des nôtres en ce qu'ils considèrent le niveau social des élèves et non l'hétérogénéité des milieux, il faut sans doute voir ici le développement d'une culture d'évaluation, et une prise en compte gestionnaire de la composition sociale des publics et de leur répartition sur les établissements. Précisons que si les chefs d'établissements ont paru un peu déstabilisés par un mode de management auxquels ils sont encore peu

habitué, s'ils affichent des réserves vis-à-vis d'indicateurs qu'il maîtrise mal, ils sont cependant loin de rejeter ce mode d'évaluation¹.

5.7 La fabrication des classes de sixième

Nous avons vu jusqu'ici comment s'organise la répartition des élèves entre les établissements. On peut maintenant l'envisager à l'intérieur même des collèges, afin de comprendre le rôle des chefs d'établissements dans la distribution des classes. Les collèges étudiés comprennent entre trois et neuf classes de sixième, ce qui laisse une latitude importante dans les modes de répartition.

La première question concernant la composition des classes attire systématiquement la même réponse: « *On ne fait pas de classes de niveau* ». Cette affirmation de principe qui renvoie à une orientation officielle, est plus ou moins facilement et rapidement tempérée : il suffit de mettre en tableau les résultats aux évaluations nationales effectuées en début de sixième² pour constater que toutes les classes ne sont pas équivalentes, ce qui signifie aussi qu'elles n'ont pas la même composition sociale.

Le premier enseignement de ces entretiens tient à la force de ce tabou et à la manière dont il est ou non assumé. Pour certains, il est assez facilement admis que « *évidemment les classes ne sont pas identiques. Il y a des bonnes classes. Mais on essaie de ne pas mettre tous les bons dans une et tous les mauvais dans l'autre* ». Rarement, le déni reste entier comme chez ce Principal : « *l'absence totale de question de niveau ou de social dans la composition des classes* », mais dont les indicateurs CSP montrent une hiérarchisation des classes prononcée .

L'expression « classe de niveau », illégitime, recouvre une réalité aux formes multiples. La typologie combine les langues, les activités sportives, les projets spécifiques... Chaque établissement produit un travail de différenciation qui n'apparaît pas comme de la hiérarchisation³. Les numéros trop lisibles sont bannis ou brouillés, on compte à l'envers ou on classe dans le désordre. La palme est sûrement détenue par la classe internationale du grand collège de centre-ville, unanimement reconnue par les parents comme « *classe de choc* » et par les élèves comme « *classe d'intellos* » qui a pour nom « sixième zéro ».

¹ On trouve des réactions comparables à celles qu'évoque A. Barrère, 2006, p.95.

² évaluations JADE

³ JP Payet, 1995, a montré les habiletés institutionnelles à déjouer les décodages..

Notons que l'heure est aujourd'hui plutôt aux appellations non quantitatives (couleurs, noms de musiciens ou de sportifs...).

Pourtant personne n'est dupe : que la hiérarchisation des classes soit marquée ou douce, mais nous n'avons rencontré qu'un seul établissement dans lequel les niveaux des diverses sixièmes étaient équivalents. Nous n'avons pas identifié de collège où le niveau scolaire serait le seul critère de composition des classes, c'est à dire serait composé de classes absolument hiérarchisées. Ce qui signifie que le niveau scolaire est toujours pris en compte mais jamais seul à l'œuvre.

Lorsque les chefs d'établissement, documents en main, reconnaissent et commentent le travail de composition, ils présentent des contraintes antagonistes avec lesquelles ils doivent jongler pour arriver à *« un résultat qui ne satisfait jamais tout le monde »*.

Ils avancent des contraintes d'équité (*« Pourquoi mettre celui-là dans une bonne classe et celui-là dans une moins bonne ? »*), de réalisme (*« mettre des gamins qui ne savent pas écrire avec des élèves excellents. C'est de la folie. Si je répartis les gitans dans toutes les classes, c'est la guerre »*), d'image du collège (*« si on veut être attractif et que les meilleurs ne s'inscrivent pas dans le privé, il faut être capable de leur proposer quelque chose qui tient le coup »*), organisationnelles (*« J'ai essayé de ne pas faire une classe bilangue mais de les répartir, c'est devenu absolument impossible à gérer »*).

Aucun des Principaux ne rejette l'idée de mixité sociale, mais cette dernière ne constitue jamais un objectif premier ou une contrainte. Qui plus est, la logique de mixité de l'établissement peut effectivement entrer en contradiction avec celle de mixité des classes. Cette question d'échelle est fréquemment développée, y compris dans le nouveau collège qui fait de cet objectif une expérimentation et même une marque de fabrique: *« La mixité, c'est au sein de l'établissement que ça a un sens. Approchez-vous, regardez. C'est dans la cour, c'est au quotidien que ça se joue. Mais personne ne peut dire qu'on va constituer des classes absolument identiques. Ce n'est pas jouable. Si je dis aux parents que je réussis à faire venir qu'ils vont être mélangés avec les plus mauvais élèves, je n'y arriverai jamais »*.

Malgré ce discours volontairement « réaliste », ce principal a tenté en partie l'expérience possible de la mixité en mêlant des enfants de niveau différent sur deux classes bilangue, jusqu'à ce qu'un parent de cet établissement nous déclare un jour ; *« il y a eu manipulation, tromperie sur la marchandise. Il a fait une opération de séduction vis à vis*

de nous, la mixité etc, interview dans la Gazette¹: au moment de l'entretien il présente une classe bilangue comme la bonne classe. Moi je suis venue sur des bases très claires et je le lui ai dit que d'accord je participe à son projet de mixité mais je demande une classe de niveau. Finalement, il a détourné cette fabrication de classe promise, on s'en est rendu compte à la rentrée. Il a fait semblant de contractualiser avec les parents, on est plusieurs dans ce cas.»

La relation entre mixité des établissements et mixité des classes constitue un enjeu fort. Mettre en place une politique de mixité signifie également déterminer le niveau à privilégier : Le but premier est-il une mixité dans les classes ou bien une mixité dans les établissements.? Sans présumer de recherches à venir sur ce thème que nous n'avons pas creusé dans ce travail, on peut faire l'hypothèse que ces deux objectifs n'obéissent pas aux mêmes contraintes. L'une peut même parfois apparaître comme antagoniste de l'autre. Les déclarations de principe sur l'égalité des classes à l'intérieur d'un établissement peuvent même jouer contre l'égalité des établissements.

5.8 Carte scolaire et débats publics

On ne saurait clore cette partie sur les professionnels sans évoquer les débats publics sur la carte scolaire. Durant l'automne 2006, au plein cœur de notre enquête, la campagne présidentielle fait émerger la politique de sectorisation scolaire comme sujet d'affrontement. Ainsi, les différents candidats à l'élection présidentielle sont appelés à se prononcer sur un thème qui, jamais dans une campagne précédente, n'avait fait figure d'enjeu politique aussi constitué. Rappelons le positionnement des trois principaux candidats sur la question : suppression pour la candidat UMP Nicolas Sarkozy, aménagement ou assouplissement (contre les positions officielles du Parti Socialiste) pour la candidate PS Ségolène Royal, enfin maintien pour le candidat de l'UDF François Bayrou. Au-delà des prises de position des uns et des autres, comment se manifeste ce thème et son traitement dans les médias ?

¹ L'hebdomadaire local montpelliérain

Depuis sa création en 1963 comme outil au service de la gestion des flux croissants d'élèves scolarisés dans un secondaire progressivement démocratisé et unifié, la politique de sectorisation a gardé longtemps son statut d'instrument technique. A ce titre, elle ne constitue un objet de débat que chez les seuls spécialistes¹. A partir du milieu des années 80, des expériences d'assouplissement de la sectorisation sont mises en œuvre. Droite et gauche alternativement au pouvoir dans cette période jouent au chat et à la souris entre des déclarations de principe (libre choix des parents à droite / égalité de l'application de la règle à gauche) et des mises en application beaucoup plus ambivalentes (Lelièvre, 2002). La politique de sectorisation est à la fois la mise en œuvre d'une règle et l'organisation de ses contournements.

Progressivement cette thématique perce dans la grande presse et le terme de « sectorisation », qui réfère à la distribution des élèves dans les établissements selon une base géographique, est remplacé par celui de « carte scolaire » qui renvoie initialement à l'implantation des établissements, à l'ouverture des postes et à la création des classes. Alors que les mouvements publics autour de la carte scolaire s'accompagnaient traditionnellement de mobilisations de parents ou d'élus pour l'ouverture et la fermeture de postes et de classes, celle-ci devient ces dernières années un enjeu de délimitation des secteurs et donc de répartition des élèves dans les établissements.

Ce glissement de terminologie et l'importance publique accordée aux différentes questions est loin d'être anecdotique. A une logique de l'offre -y a-t-il assez d'enseignants et de classes et sont-ils bien répartis- se substitue une logique de la distribution des publics : qui est scolarisé avec qui ? Le débat public d'aujourd'hui ne s'organise plus autour de la ligne syndicale enseignante (plus de moyens) mais bien de la question de l'égalité et de son corollaire : la mixité sociale.

En regardant avec distance ces deux mois d'effervescence médiatique², on dégage quelques lignes de force:

Le premier constat est celui de l'ancrage conceptuel de la carte scolaire³ à la thématique de la mixité. Il faut remarquer que cet ancrage agit indépendamment des positionnements

¹ Quelques exceptions A. Madelin, Pour libérer l'école, 1984

² Nous nous sommes attachés aux mots et formules employés par les uns et les autres entre septembre et novembre 2006 tout en nous dégageant des contingences de la campagne présidentielle et des soucis de chacun de produire des positions. Ce ne sont pas les positions qui nous intéressent ici mais les arguments qui les orientent et les présupposés implicites ou explicites.

³ « carte scolaire » dans les lignes qui suivent signifie donc « sectorisation », répartition des publics dans les établissements selon leur lieu de résidence, ainsi que le veut désormais l'usage commun.

(pour ou contre la carte) et des affiliations politiques ; ce qui caractérise l'automne 2006, c'est que la carte devient pour tous un outil de la mixité. On peut juger la carte scolaire indispensable, insuffisante voire inutile ou contre productive... mais toujours en ce qu'elle permet, maintient ou défavorise la mixité sociale.

C'est un changement majeur qui donne à cet outil de gestion initialement conçu pour adapter l'offre scolaire aux nouveaux publics, un nouveau statut. Ses objectifs sont profondément renouvelés : s'il s'agit toujours d'égalité, on passe d'une égalisation de l'offre à une égalisation des publics. Ségrégation et mixité sont désormais les indicateurs de la réussite d'une telle politique. L'évolution d'un type d'égalité à un autre est si marqué que nombre d'articles ou d'interventions ne questionnent plus le rapport entre sectorisation et mixité. La carte scolaire est ainsi anachroniquement affublée d'un objectif initial de mixité, terme qui en 1963 n'a d'autre sens que celui de la scolarisation des garçons et des filles dans les mêmes classes et les mêmes établissements.

Quel que soit le positionnement sur l'échiquier politique et les conclusions inférées, l'objectif « naturel » de la carte scolaire -la mixité- n'est plus remis en cause.

« L'inquiétude de certains parents se conçoit. Mais le texte de 1963 qui a instauré la carte scolaire était à l'origine une bonne loi. Son objectif est louable puisqu'il s'agit de créer puis de garantir une mixité sociale au sein des établissements scolaires » (B. Depierre, député UMP, Le Figaro, 19 septembre 2006)

« La carte scolaire, qui visait pourtant la mixité, n'a pas empêché la concentration sociale des enfants de milieu aisés et cultivés dans les mêmes quartiers ainsi que la concentration des enfants les plus défavorisés dans les ZEP. » (M. Godet, Libération, 6 septembre 2006)

« A sa création, en 1963, lors de l'instauration des CES, la carte scolaire partait d'un bon sentiment. Il s'agissait de rapprocher les élèves de leur domicile et de lutter contre un enseignement à deux vitesses, avec d'un côté les bahuts pour riches, et de l'autre ceux pour pauvres, et, en conséquence, créer les conditions d'une véritable mixité sociale. Mais cela, c'était en 1963 » (F. Amara, Libération, 7 septembre 2006)

Au delà de la divergence des constats et des propositions, ces débats sur la carte scolaire signalent donc l'avènement d'un impératif de mixité.

Le deuxième enseignement nous entraîne plus loin dans ce glissement. En effet, abolitionnistes, réformateurs ou défenseurs de la carte se retrouvent sur un point : c'est parce qu'elle n'est pas pleinement respectée que la carte scolaire fonctionne mal. Identifier des « tricheurs », « contourneurs » et autres « éviteurs » permet de désigner les responsables de l'échec de cette politique. Certes, les conclusions sont parfois opposées (supprimer une règle qui ne peut être appliquée vs renforcer les obstacles au contournement) mais sans grande divergence sur le constat initial : le non respect de la règle expliquerait que l'objectif initial de mixité ne soit pas réalisé.

Quelques mots suffisent à résumer un raisonnement partagé au-delà des clivages politiques :

« Créée en 1963 pour garantir une mixité sociale, elle oblige les élèves à s'inscrire dans les écoles et les collèges de leur secteur mais elle est allègrement contournée par les « initiés » des couches aisées qui retirent leurs enfants des « mauvais » établissements condamnés à devenir des ghettos. » (V. Soulé, Libération, 9 septembre 2006)

« La politique de la carte scolaire et celle du programme unique sont obsolètes au regard de leurs objectifs initiaux, voire produisent des effets pervers, et leur défense devient hypocrite car elles ne sont plus respectées par tous ceux qui peuvent y échapper » (F. Ascher, Libération, 14 septembre 2006)

Les propos des experts alimentent un débat dans lequel les sociologues ne sont pas en reste. Dès les premières évaluations des expériences de déssectorisation, le diagnostic est partagé même si les propositions divergent : que la politique de sectorisation soit une politique de mixité est questionné dans ses résultats, mais bien peu dans ses attendus.

A l'automne 2006, nous sommes sur le terrain et passons une part de nos journées à l'Inspection Académique à travailler sur les données quantitatives et à nous entretenir avec les responsables. Vu d'ici, le débat public semble étrange : à l'I.A., on organise la sectorisation,, on gère les dérogations, on affecte les moyens. La question de la mixité est secondaire et la logique qui organise l'action est celle de la gestion des flux. La carte est d'abord un outil qui consiste à faire en sorte que là où il y a des élèves, il doit y avoir des enseignants et des locaux dans des proportions adaptées. Pour que les distributions de ces trois éléments (publics/personnels/moyens matériels) se correspondent, on met en action une organisation technique lourde et sophistiquée.

Comment ne pas être frappé par le décalage ? D'un côté un débat public qui met en avant un objectif. De l'autre une organisation complexe qui en vise un autre.

Bien sûr, lorsque l'on questionne les agents de l'I.A. sur la mixité, ils ont des avis, des positions, font des remarques ou des propositions. Ils sont d'ailleurs étonnés de constater à quel point leur objet de travail quotidien a acquis une telle couverture médiatique. Pourtant, ils ne dissimulent pas que leur action n'a pas grand chose à voir avec ce qu'ils lisent et entendent. D'un côté, des valeurs, des débats, de la politique sur lesquels chacun se positionne. De l'autre, des techniques de gestion.

Comment interpréter ce décalage ? L'Inspection Académique est de fait une machine bureaucratique. Mais ce serait faire un contresens que de faire de ce constat la cause de tous les désajustements, ou encore une critique sur la déhumanisation. Lors de la commission des dérogations, décrite plus haut, on a vu comment la gestion des flux était déterminante.

La mixité fait figure de cerise sur le gâteau. Certes on en parle - tout le monde en parle - mais il n'y a pas d'outil constitué pour produire ou pour conserver de la mixité sociale. Il n'y a même aucun outil pour la mesurer . Or, que peut valoir un objectif que l'on ne sait pas mesurer ? On sait quantifier le niveau social moyen d'un établissement et l'Inspection Académique fournit depuis peu un gros travail de production d'indicateurs. Ainsi les diagrammes produits en interne corrélient facteurs externes (les publics) et facteurs internes (la plus value de l'établissement). Mais il ne s'agit pas là de mesure de la mixité, laquelle n'est d'ailleurs pas définie.

Lorsqu'on examine simultanément la politique de l'Education Nationale sur la distribution des élèves dans les établissements et le débat public sur la carte scolaire, on est frappé par la différence de rythme entre ces deux ordres de réalité sociale. D'une part, une organisation complexe qui vise à égaliser l'offre et parfois à produire de la discrimination positive¹ selon une logique bien rôdée et toujours mieux outillée, de l'autre un souci nouveau relatif à la part jouée par les publics dans l'offre scolaire qui met en avant une notion non précisément définie. Une politique déployée en organisation technique d'une part, des interrogations, des indignations, des inquiétudes de l'autre. Ces deux enjeux n'en

¹ La discrimination positive consiste essentiellement à jouer sur la taille des classes, plus limitée lorsque les facteurs externes sont plus défavorables .

sont pas au même moment de leur histoire : le premier est constitué, opérationnalisé, technicisé alors que le deuxième n'est pas traduit en politique.

Le tableau s'éclaire lorsqu'on cesse de considérer la carte scolaire comme une politique de mixité. Si la sectorisation n'a pas été élaborée pour promouvoir la mixité, elle n'est, pas plus aujourd'hui qu'hier, un outil qui permet d'atteindre cet objectif. A l'inverse faire de la suppression de la carte l'outil principal de la mixité est aussi peu probant.

Avant de conclure sur les questions de politique, il faut maintenant nous tourner vers les familles pour voir comment elles appréhendent la question de la composition sociale des établissements dans lesquels elles scolarisent leurs enfants.

VI. Logiques familiales

6.1 Ecole et famille

Comme dans le chapitre consacré aux professionnels, nous articulons ici la dimension qualitative et quantitative de notre enquête, à savoir les contenus des entretiens avec les parents d'élèves et les situations locales analysées. Dans quelles configurations concrètes les parents se sentent-ils lésés ou au contraire acceptent-ils des compromis? Comment sont décrits les établissements évités ou recherchés? Enfin, y a-t-il congruence avec nos mesures locales de mixité sociale?

Méthodologiquement, rappelons que nous raisonnons à partir des espaces de scolarisation. Nous avons choisi de faire des focales sur les figures proposées plus haut et avons mené au sein de sept établissements une cinquantaine d'entretiens.

Nous organisons notre analyse autour de deux figures, les situations dans lesquelles les parents partent et celles dans lesquelles ils restent. Dans le premier cas, nous examinons les motivations des parents, le type d'établissement choisi et les mettons en relation avec des situations. Dans le deuxième, nous analysons les raisons de rester, que ce soit des formes de captivité, de la convenance, ou des compromis parfois provisoires et prospectifs. Précisons que cette typologie ne renvoie pas – en cohérence avec les options théoriques déclinées le long de ce travail – à un clivage « moral » de l'action des parents – ceux qui restent/ceux qui partent – mais correspond à un choix méthodologique appuyé sur les espaces. Nous verrons que les propriétés de ces espaces, articulées aux contraintes ou opportunités des parents, sont déterminantes pour comprendre les ressorts de l'action.

Le champ éducatif, structuré par l'opposition entre la croyance affichée en la neutralité et une réalité contredisant cette croyance, conditionne un rapport étrange entre publics et professionnels, qui a son importance dans la méthode. Pour mieux tendre ce rapport, nous avons souhaité que les entretiens avec les parents se déroulent dans l'établissement, avec l'accord et souvent la collaboration active du principal. En effet, à plusieurs reprises, ces derniers ont pris avec nous, au moins le temps de trouver une salle, au mieux d'engager quelques membres de leur équipe, et de mettre au point une stratégie de recherche de

parents volontaires, se transformant quelquefois en sociologues cherchant « *le meilleur moment pour 'faire venir les parents'* », soucieux des biais que nous allions rencontrer. Par exemple, passer par la FCPE pour obtenir des noms de parents est-il bien opératoire car nous allions alors rencontrer des parents « concernés », ou encore des parents volontaires ne se situent-ils pas d'emblée dans une démarche positive par rapport à la scolarité de leur enfant ? Toutes ces considérations ont constitué le support de discussions entre les Principaux et nous.

Leur intérêt pour cette enquête n'est pas anodin : dans le contexte actuel, les chefs d'établissement ne disposent pas de retours systématiques sur un quelconque indice de satisfaction ou d'insatisfaction des parents. D'une part, la neutralité et l'équivalence des lieux étant une donnée de départ, la prise en compte de l'opinion des parents sur l'établissement n'a pas de sens, reste taboue. D'autre part, malgré des textes officiels engageant depuis quelques années déjà au partenariat école/famille et à la reconnaissance pleine et entière des parents comme membre de la communauté éducative, il faut reconnaître que cette objectif reste largement une utopie. La synthèse¹ du débat national sur l'école qui s'est déroulé en 2004 pointe d'ailleurs, parmi les premières préoccupations, le thème des attentes décalées des familles et de l'école. Sur les vingt-deux sujets de débat proposés par la commission, la question « *comment les parents et les partenaires de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves* » se place au cinquième rang. De façon générale, la rencontre entre professionnels du système éducatif et publics s'exprime souvent en termes de désajustements ou de malentendus. Enfin, une suspicion structurelle de la famille est nichée au cœur du système éducatif, souvent inconsciente, et accroît encore ces zones d'ombre. Autrement dit, l'accueil souvent positif fait à l'enquête par les Principaux, s'il passe nécessairement par l'autorisation et l'intérêt de l'Inspection Académique pour cette dernière, s'explique sans doute aussi par ce besoin d'augmentation de gouvernance et la curiosité pour un miroir tendu de leur action sous un éclairage nouveau, celui des publics de leur établissement. Leur hybridité entre la figure du chef d'entreprise et celle du fonctionnaire garant de l'égalité les rend particulièrement sensibles à cette image toujours obscure de leur action. Le fait est que le point de vue des parents sur le collège ne peut constituer un support de politique d'établissement dans le système

¹ publiée sous le titre « *Les Français et leur école - Le miroir du débat* »

éducatif français.¹ En effet, même si « les contextes d'enseignement et la composition des publics scolaires sont déterminants » (Barrère, 2006), les publics ne sont jamais appelés explicitement à se prononcer sur l'offre scolaire.

C'est pourquoi leur collaboration s'accompagne d'une prudence déontologique et témoigne d'un savoir lucide sur le poids de la scolarité pour les familles. La nature des relations école/famille peut alors s'éclairer à l'aide de ces petits détails : des actes aussi simples que glisser une lettre du Principal présentant le cadre de notre recherche dans les carnets de correspondance va de pair avec des précisions apportées aux familles: surtout ne pas accréditer l'idée que la participation des parents à l'enquête aura une quelconque incidence sur l'évaluation ou l'orientation de leur enfant. Cette idée n'est cependant jamais complètement absente de l'esprit des parents que nous rencontrons, preuve s'il en est du poids de l'école. Jusqu'où, se demandent-ils, va la bonne interprétation du métier de parent? Que savons nous exactement de ce qui commande les choix des professionnels?

La plupart des entretiens témoignent du ressenti d'un fort sentiment d'opacité de l'univers scolaire. Les parents ne se sentent ni acteurs ni partenaires du système, tout au plus se perçoivent-ils plus ou moins stratégiques, plus ou moins contraints au rôle de consommateurs, selon leur degré d'initiation ou de familiarité avec le monde scolaire.

Comment par exemple accéder aux bonnes classes : « *ne pas en faire trop, en faire assez quand même, finalement on ne sait pas ce qui a emporté leur décision. Leur petit examen je n'y crois pas* » nous dit un père médecin dont le fils a échoué dans sa démarche de conquête d'une section internationale. Le régime du secret domine souvent, et, concernant cette même section : « *dans les écoles, il y en a qui disent une chose, d'autres le contraire, on n'a pas eu de réunion d'information dans le collège. Je me suis renseignée par la bande, et puis ce n'est jamais ce qu'on attend qui arrive. Ils changent l'épreuve au dernier moment, peut être pour que les parents ne se refilent pas l'info d'année en année* » raconte cette mère, enseignante. Ce dernier témoignage permet de souligner un point important : même chez les enseignants dont on sait qu'ils sont parmi les meilleurs connaisseurs et utilisateurs du système, les ressorts de la situation sont confus. C'est d'ailleurs souvent la

¹ Ainsi, un principal envisage de faire passer à la fin de l'année scolaire un questionnaire de satisfaction aux parents, car « *on ne sait jamais vraiment ce qu'ils pensent.* »

position de parent qui déclenche une modification de leur action professionnelle, certains parlant alors d'éthique lorsqu'il leur arrive d'encourager certains parents sans ressources à avoir une attitude responsable en fuyant des lieux très stigmatisés. Ainsi, les logiques familiales modifient parfois les logiques professionnelles.

La nécessité de penser la clarification des orientations de l'action des professionnels, qui participe de ce que F. Dubet nomme une « égalité distributive des chances » et qui passe par la liberté et la capacité de s'informer dans le système éducatif, semble urgente, à la fois pour combattre l'anxiété des partenaires éducatifs en jeu et atténuer les effets d'une compétition pure.

6.2 Définitions sensibles de la mixité

Nous avons vu que l'expression mixité sociale relève d'un usage simultanément banal et opaque, dans les entretiens comme dans les documents administratifs et scientifiques. Opaque, car la mixité réfère dans notre enquête à des contenus non partagés et non stables : en effet les mêmes établissements scolaires sont désignés comme mixtes par les uns et non mixtes par les autres. Banal, car la mixité sociale est pour la majorité des acteurs aussi bien une évidence morale -la coexistence des groupes différents dans un espace donné est bonne- et une difficulté politique d'opérationnalisation : la tendance naturelle de l'homme à la différenciation est un obstacle.

Introduisons les échanges avec les parents par une organisation des présupposés de la mixité sociale tels qu'ils apparaissent dans les entretiens.

Une première série de propos renvoie à l'idée d'une mixité *émancipatrice* : les classes populaires ont avantage à fréquenter les catégories moyennes et supérieures qui sont porteuses des valeurs de progrès et de la civilisation et de modèles culturels pouvant par exemple corriger la complaisance des milieux populaires vis-à-vis de leurs enfants et leurs moindres ambitions. (Dansereau, 2002). Cet argument apparaît d'ailleurs aux deux extrémités des pôles sociaux. Milieux moyens et supérieurs comme populaires traduisent cette idée à l'aide du terme de *fréquentation*. Cette mixité émancipatrice est une réponse positive inspirée de l'héritage durkheimien de la corrélation fonctionnelle entre différenciation et intégration. « *La mixité, c'est bien, parce qu'on est obligés d'être*

propre» affirme tranquillement un jeune père habitant dans le quartier repéré comme le plus sensible de la ville.

Ce même paradigme de la domination abrite aussi un versant négatif critique ; de la thèse du conflit de socialisation à celle de la violence symbolique, les critiques de la mixité émancipatrice dénoncent un projet de négation et de dispersion des cultures populaires, par exemple au travers des politiques de rénovation urbaine. Au nom de la « mixité sociale » et de la lutte contre « les ghettos », ces politiques seraient un alibi pour récupérer du foncier et en faire profiter les classes moyennes, au prix d'un transfert de population (Lelevrier, 2005). Ainsi dans un des quartiers très défavorisés de l'enquête que dessert le collège neuf analysé plus haut¹, une fête de résistance contre le projet ANRU est organisée en 2005 au cœur du quartier, pour que la réhabilitation ne soit pas un « *prétexte pour expatrier les plus pauvres au profit d'une prétendue mixité sociale qui ne profiterait qu'aux ménages aisés*² ». Cette manifestation, animée par le MIB (Mouvement de l'Immigration et des Banlieues), se place sous le signe d'autres exploitations, qui vont des travailleurs clandestins des « jardins de l'Europe » d'Almeria aux sans papiers.

Une deuxième série de propos renvoie à une mixité fonctionnelle définie à la fois par un équilibre des activités économiques dans un espace donné et par un équilibre inspiré du village d'antan dans lequel tout le monde se côtoie, une miniature d'harmonie sociale. C'est d'ailleurs cette juste proportion de la bigarrure sociale qu'illustre dans les propos la sectorisation scolaire idéale, dans une fonctionnalité égalitaire qui met à distance « la politique » et ses acteurs qui s'arrangent des règles : « *la loi SRU n'est pas respectée. Je ne pense pas que ça réglerait tout mais ils préfèrent acheter leur tranquillité en payant des amendes. C'est eux qui mettent ces idées de racisme dans la tête des gens.* »

Les images de convivialité qui se dégagent de ces définitions n'évitent pas une certaine utopie et une certaine négation des logiques du conflit, s'appuyant sur la désignation de coupables sans lesquels tout fonctionnerait à merveille. Ainsi, dans nos exemples des quartiers d'immigration, un parent qui a quitté les lieux, affirme : « *il y a une poignée de*

¹ En juin 2004, un incendie se déclare dans un immeuble du Petit Bard, entraînant le décès d'un habitant. Au-delà du relogement des familles sinistrées, un collectif "Justice pour le Petit Bard" est constitué par les habitants du quartier qui interpelle les responsables politiques, Etat et collectivités locales. Ce collectif leur demande d'agir pour rendre justice aux habitants et revendique le droit à un logement digne. Le 21 juillet 2004, le ministre délégué au logement annonce la réhabilitation du quartier. Cette réhabilitation, de 80 millions d'euros est financée par l'Etat au travers de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (à hauteur de 29%), les collectivités locales (13%), OPAC-ACM[2] (50%) et divers organismes pour les 8% restant. "

² « Le petit Bard résiste. », Juin 2005

gens qui font que ce n'est pas vivable, on les connaît c'est toujours les mêmes, mais on ne fait rien ».

Il faut noter qu'au contraire, pour les parents aux réseaux étendus de relations et à la diversité des espaces de vie (école, commerces, sociabilités) la proximité spatiale des fonctions est présentée comme un enfermement et le contraire de la mixité. Ainsi ce père se sent captif du quartier proche du nouveau collège et déclare vouloir scolariser sa fille dans le privé l'année suivante.

Enfin une troisième série d'arguments, faiblement présente sur le terrain sauf chez certains acteurs des collectivités territoriales ou chez des parents-enseignants, renvoie à la mixité politique, au sens de la diversité culturelle comme confrontation organisée et lucide des différences. La diversité devient la condition de l'émergence d'une nouvelle culture urbaine qui doit être organisée, les frottements sociaux sont alors l'épreuve même de la modernité (Donzelot, 2003).

Cette définition souffre aussi d'un constat simultané d'utopie. Ainsi, une mère, employée de banque, résidant dans un quartier de classes moyennes basses et justifiant ce choix par la *«différence comme outil de formation de la personnalité de leurs enfants»* raconte : *« on y a cru et on y croit toujours. Mais je ne sais pas si on va tenir. Dernièrement, la maman du meilleur ami de mon fils, qui est musulmane et que je connais depuis longtemps m'a téléphoné au moins deux fois pour vérifier que tout se passerait comme il faut à l'après-midi d'anniversaire de mon fils, qu'est ce qu'il y aurait comme plat, hallal ? Finalement il n'est pas venu. Ca me désespère parce qu'on veut que notre fils grandisse dans des contextes qui reflètent la réalité, mais je m'aperçois que peut être ça n'existe pas cette réalité mélangée, c'est simplement «ma» réalité ».*

Une critique des opérations de déplacement des populations se développe également dans cette perspective ; le fait de passer d'un statut socioéconomique à un autre, au lieu de conduire forcément à la mobilité résidentielle, pourrait au contraire se traduire par des sociabilités complexes et différenciées, portées par un projet de société valorisant les accès, les transports, les équipements.

6.3 Familles et espaces

6.3.1 Les lieux d'où l'on part

Nous avons vu plus haut que la sectorisation n'est pas une politique de mixité et qu'en ce sens elle ne peut être pour nous le centre des travaux et le principe organisateur de notre réflexion. La preuve en est encore ici: les parents dont nous rapportons les propos ne sont pas captifs et ils évoquent des choix de vie, qui, carte scolaire ou pas, sont à faire de toute façon : avec qui, à côté de qui vit-on ? La carte scolaire agit alors comme un révélateur, un langage au travers duquel se manifestent des logiques sociales.

Une constante dans les entretiens avec les parents issus des classes moyennes et supérieures vivant dans des espace socialement plus bas, est la tension entre un principe affirmé d'égalité et la réalité de leur expérience. En effet, beaucoup se déclarent choqués par les comportements de ceux « *qui ne respectent pas les règles du jeu* ». Les parents dénoncés ne sont pas seulement ceux qui demandent des dérogations pour échapper à la sectorisation, mais aussi ceux qui choisissent des options pour être dans une bonne classe ; sport, langues, musique sont quelques-unes des plus connues. « *Du russe, franchement à quoi ça sert de traîner cette langue toute sa scolarité, uniquement pour contourner le collège?* ». Ce sont aussi les fausses adresses, l'utilisation du domicile des grands- parents, les emprunts de boîtes à lettres...

Autrement dit, le propos de départ consiste à dire que le système serait égalitaire s'il n'y avait pas les gens, ce en quoi ils se retrouvent au fond d'accord avec une partie des écrits sociologiques sur cette question. Ils tiennent un discours malheureux marqué par la contradiction entre des principes d'égalité qui leur sont chers et qui devraient organiser la réalité, et les injustices auxquelles ils contribuent de fait en choisissant de façon coupable l'établissement.

Car simultanément ces parents affirment devoir pratiquer malgré tout des choix parce qu'il faut bien faire avec la réalité. Ce père ingénieur raconte comment le choix du collège fut l'occasion d'échanges riches mais difficiles avec leur fils ; celui-ci résistait au choix parental de déroger du collège de secteur dans lequel étaient inscrits ses copains : « *Il faut être au bon endroit, nous ne voulons pas prendre de risques, on lui a expliqué qu'il faut faire cet effort pour préserver ses choix futurs dans la vie.* Cette remarque d'un parent

exprime parfaitement le constat d'E. Maurin (2004) « la ségrégation ouvre, entrouvre, amenuise ou ferme l'horizon, selon que l'on grandit aux côtés de parents et de voisins diplômés ou dans un quartier dévasté par l'échec, dans une zone pavillonnaire peuplée de professions intermédiaires ou dans un centre-ville embourgeoisé. »

De façon générale, une opposition entre un idéal de mixité sociale et une réalité bien moins idéale structure l'expérience de la scolarité de leurs enfants : *« ce que je fais s'oppose en permanence à ce que je voudrais faire »*. Deux normes entrent en tension : celle du bon parent qui souhaite les meilleures conditions de scolarisation pour son enfant, et celle du bon citoyen promoteur d'égalité sociale, qui est loin d'être pure façade. Dans nos entretiens, certains parents remarquent d'ailleurs, amusés et attristés à la fois, que le lieu de scolarisation des enfants est souvent un sujet de gêne et de justifications interminables dans les conversations entre amis.

Pourquoi part-on ? Quelles sont les raisons invoquées pour l'évitement d'un secteur ? quelles sont les situations dans lesquelles on part ?

La première réponse est celle de la contrainte morale: ils y ont été réduits, moralement obligés, parce que leur enfant allait souffrir dans le collège de secteur. Pourquoi souffrir? Une majorité de parents répondent par les milieux sociaux que les enfants auraient été amenés à fréquenter. Cette mère, enseignante : *« vers le mois de mars quand on commence à vous distribuer les papiers pour la sixième, j'ai pensé, là il va s'en prendre plein la pomme dans ce collège »*. S'inspirant des situations vécues à l'école primaire du secteur, les parents évoquent les incivilités des enfants et des parents. Dans les milieux sociaux que l'on cherche à éviter, les enfants sont décrits comme livrés à eux-mêmes, venant souvent seuls en classe, les mamans en pyjama le matin devant le portail de l'école, les enfants absents en période de ramadan... L'écart est quelquefois décrit comme insurmontable. Ce parent, après une description des publics résume la situation en concluant : *« pas question d'aller là. J'aurais fait des pieds et des mains pour éviter ce collège »*.

Un enseignant me dit : *« je les connais bien. Récemment une mère a apporté une gamelle de croquettes à un enseignant remplaçant auquel une élève avait reproché de parler comme à un chien. On ne sait plus quoi faire dans ces contextes, même la médiation ne peut rien. »*

Lorsqu'on examine les indicateurs locaux des situations évoquées par ces parents, on

rencontre en effet une situation de déséquilibre fort entre les publics scolarisés dans le secteur : on a vu précédemment comment la situation d'une école communale du périurbain favorisé proche rattachée au même secteur que trois écoles d'un quartier périphérique très défavorisé de la ville donnait lieu à un évitement fort. Dans cette situation tendue, nous observons toutefois que les familles des deux CM2 favorisés qui finalement se rendent dans le collège naturel, respectant la règle de sectorisation, sont encore au nombre de huit. Les autres auront recours aux dérogations pour le public de la ville ou à l'enseignement privé.

Ce cas n'est pas isolé. Trois autres situations de la ville au moins obéissent quasiment aux mêmes caractéristiques. Il faut encore ajouter dans quelques situations la coupure physique des communes avec le secteur et donc la distance non plus seulement sociale mais spatiale à franchir pour les parents.

Les désavantages qu'anticipent les parents de ces situations, quelquefois très explicites, sont encore une fois une étonnante traduction des résultats de la sociologie. Ainsi, cette remarque d'un père, abonde aux analyses de M. Duru sur les effets différenciés des situations de ségrégation : *« avec le niveau scolaire de mon fils, si nous étions restés dans le secteur, il n'aurait pas eu un suivi personnel. C'était le champion de sa classe en CM2. Ici, son niveau est insuffisant, il n'est pas au niveau de la classe, et du coup on nous a proposé un dispositif, il progresse et ça nous stimule tous. Ça n'a pas été facile de prendre cette décision mais être un otage pour jouer la locomotive de la classe, ce n'est pas non plus une solution, on n'avance pas. »*

Nous comptons dans la ville quelques établissements ghettos¹ dans lesquels l'indice de mixité sociale minimale et celui de la stratification sociale se situent à l'extrémité basse . Nous observons que, à chaque fois que l'écart entre les parents favorisés minoritaires et les publics défavorisés majoritaires du secteur est trop important, les parents ont le sentiment de commettre une mauvaise action s'ils ne se rebellent pas contre la règle. Aller ailleurs est alors ressenti comme la recherche de la justice pour leur enfant. Les notions de clôture sociale et de discrimination sociale et ethnique ne nous semblent pas éclairantes dans ces cas.

Un père, dessinateur industriel, parle de son fils : *« je ne peux pas lui faire ça. J'ai milité dans la vie et je vais encore quand il faut aux manifs, mais je ne peux pas le rendre*

¹ Nous pouvons reprendre la typologie première de R. Ballion, 1986, en établissements phare, ghetto, recours.

responsable des problèmes de la société.» Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les parents ne remettent généralement pas en cause le travail des enseignants dans les collèges ou les écoles difficiles. « *Super équipe, super boulot, j'ai regretté ça* » nous dit ce parent qui a quitté l'établissement de secteur pour son deuxième enfant. Autrement dit, on n'évite pas tel ou tel établissement parce que les professionnels y sont mauvais, que les enfants y sont mal pris en charge. Même si cela n'est jamais exprimé ainsi, les parents agissent comme si les publics faisaient réellement partie de l'offre.

Abordons à présent la question culturelle : la discrimination ethnique est un thème médiatique et sociologique fort selon lequel l'évitement est co-construit par les institutions et les parents, entraînant la ségrégation ethnique massive avérée sur certains établissements. En effet, les collèges évités de notre enquête scolarisent une importante majorité d'élèves issus de l'immigration. Les enfants des gitans que l'on trouve plus concentrés dans certains collèges posent toutefois moins problème que dans le primaire car ils témoignent en grandissant de formes avancées de déscolarisation.

Cette mère dont le fils est scolarisé dans un collège public mixte de centre ville, cadre dans la formation, développe : « *dans la classe actuelle de mon fils il y a plusieurs enfants maghrébins, mais les parents ont les mêmes soucis que nous, ils pensent comme nous.* » Au contraire, ce père dont le fils est scolarisé dans le privé pour éviter un collège ghetto, commerçant, parle ainsi des parents d'origine arabe de l'école primaire de son fils : « *ce qui compte pour eux c'est le plaisir immédiat de l'enfant, qu'il soit avec ses copains. Voilà, l'enfant est bien parce que c'est lui qui décide. S'il y a des problèmes avec tel enseignant, c'est le gamin qui a toujours raison. Ils sont même prêts à se battre avec les instits à la moindre plainte de leur gamin. Ils prennent systématiquement sa défense.*»

Les entretiens nous montrent que lorsque les parents donnent des raisons d'évitement de certains collèges, ils décrivent des différences avec des personnes de milieux sociaux défavorisés, souvent très défavorisés. Ils évoquent des problèmes de partage de valeurs sur la façon d'élever les enfants, le primat accordé pour eux au savoir, à la réussite scolaire.

Ces catégories ethniques - le terme arabe - renvoient à des discontinuités sociales et nous retrouvons le même processus dans les cités lorsque les parents marocains, engagent leurs enfants à se tenir à distance des « français ».

Même si des différences s'expriment sur les arguments justifiant les choix, le souci du bien de l'enfant est affirmé tous milieux confondus. Les parents très défavorisés mettent

quelquefois très en avant un épanouissement ponctuel de l'enfant à travers l'importance de lieux familiers, des amis, des vœux de l'enfant. Nous avons vu plus haut que les professionnels relèvent des demandes de dérogations vers un établissement de la ville très en difficulté alors que l'établissement de secteur est bien plus côté.

Ces dérogations « vers le bas » sont essentiellement le fait de parents émigrés marocains de milieu social bas et des populations gitanes qui sont fortement déscolarisées. Cette mère marocaine, employée de surface raconte que sa fille ne veut pas aller dans ce nouveau collège car ses amis n'y sont pas. Une autre affirme que sa fille est mieux à la maison, qu'il arrive que ses amis se moquent d'elle au collège du fait de ses problèmes de poids : *« travailler à l'école, je sais, c'est bien , mais il n'y a pas que ça, à la maison on peut récupérer aussi. »*¹

Nous ne pouvons pas isoler une pertinence de la catégorie ethnique dans la compréhension des choix des parents. La différenciation sociale et les frottements qui s'ensuivent sont effectivement des sujets de préoccupation mais ils apparaissent surtout, chez les classes supérieures comme inférieures, dans des situations très tendues : *« On voulait un collège où on peut échanger avec les autres, sur ce que nous vivons avec notre enfant, ou les gamins peuvent s'inviter. »*

En conclusion, la discrimination ethnique et sociale ne rend pas compte des situations d'évitement. Ces données ont ne prennent sens qu'associées à d'autres facteurs qui rendent compte d'actions justifiées comme seuls échappatoires. Montrer que les gens fuient essentiellement la différence ethnique et organisent ainsi une discrimination, place l'analyse dans une sphère de l'intentionnalité et donc de la dénonciation qui n'est pas pertinente sur notre terrain. Autrement dit, si nous rencontrons ici comme ailleurs le racisme ordinaire, il ne résume en rien les mécanismes aboutissant à la spécialisation des établissements scolaires et aux comportements des parents.

C'est pourquoi nous restons prudents avec la manipulation de la notion de racisme : éviter un secteur pour les seules caractéristiques ethniques de son public est très différent de le faire parce qu'on considère que l'on subirait un préjudice à y rester. Ceci apparaît clairement si nous examinons ce propos d'un directeur du primaire: *« Ici j'ai deux CM2, 100% Maroc, quelques blacks et quelques gitans. Un jour un papa militaire est venu pour inscrire son enfant, il débarquait, n'avait aucune marque dans la ville. Je lui ai conseillé*

¹ Ces propos renvoient à un absentéisme de confort, selon la typologie proposée par B. Toulemonde concernant toutefois l'absentéisme des lycéens.

de repartir et d'aller ailleurs. En arriver à dire ça franchement j'aurais jamais cru. Un petit blanc et soixante marocains, c'est pas la mixité. Les militants qui disent qu'il faut laisser leur gamin dans ces écoles, ce sont des fous ou des abrutis. » Doit-on considérer ici qu'il s'agit d'une attitude empreinte de racisme ?

Dans le même ordre d'idées, ce père d'origine marocaine, émigré en France à onze ans, a vécu une injustice qui marque une rupture biographique. A 15 ans, il prend conscience en discutant avec d'anciens camarades de classe qu'il a été injustement orienté dans un lycée professionnel, peut-être en fonction des attentes différenciées des enseignants du fait de son origine ou son milieu, puisque *« mes copains français avec les mêmes résultats scolaires étaient dans une filière générale »*. Cette injustice le fait changer radicalement : il redouble, travaille et passe en section générale. *« J'ai perdu un an, mais ça vaut le coup »*. Aujourd'hui, contrairement à ses parents, il sait qu'il va intervenir dans la scolarité de ses enfants, même si c'est difficile. *« Rien que d'être dans le collège, en tant que parent, que tout, tu es tout de suite classé nul. Je ne veux pas que les profs me prennent pour un idiot parce que j'ai laissé ma fille dans ce collège. En fait, si tu n'es pas un paumé, il faut partir. »*

La question est donc de savoir ce qui est acceptable dans ce qu'on vit tous les jours, pour les uns et les autres. Dans notre enquête, les collèges mixtes se révèlent parmi les plus attractifs pour les parents, ces derniers fuyant des situations intenable pour eux.¹ Tout se passe dans ces situations comme si les parents, loin de fuir la mixité, s'échappaient au contraire de la ségrégation et cherchaient la mixité. Voyons donc à présent où ils vont et quels sont les établissements les plus recherchés.

6.3.2 Les espaces où l'on va

Le collège le plus demandé est d'abord « l'établissement phare », collège historique du centre ville, offrant une gamme d'options (section internationale, européennes et russe). Or, le plus surprenant pour nous a été de découvrir que sa mixité y est une des plus fortes au niveau de la ville et du périurbain voisin, sa moyenne sociale se situant par ailleurs un peu au dessus de la moyenne de l'agglomération (§ 4.4). Les parents de fait fuient ici la

¹ En ce sens, nous nous interrogeons sur l'usage sociologique du terme « perçu » ainsi que de celui de « mixité » : « collèges *perçus* comme des ghettos, enfant *perçu* en danger d'échec scolaire, parents fuyant des collèges « qui rassemblent parfois des quartiers de grande mixité sociale. » G. Felouzis, F. Liot et J. Perrotton, 2002.

ségrégation et sont attirés par la diversité. Les notions de clôture sociale ne nous disent donc rien sur les situations d'évitement de certains établissements ghettos que nous avons effectivement observées.

Pour une majorité des parents rencontrés, un collège acceptable, c'est souvent d'abord un établissement public. En cas d'échec de leur demande de dérogation, les parents s'orientent vers le privé, quelquefois à contrecœur. Pour ces parents, afin d'accéder au collège privé, il a fallu choisir la langue allemande, deux concessions lourdes à ce qu'on est : *« tant pis, on n'avait pas le choix de la langue, c'était comme une négociation, il restait de la place en classe d'allemand. Ils remplissent leurs trous bien sûr avec nous. »*

Le gros établissement privé évoqué plus haut recrute majoritairement des publics très favorisés et on a vu que les inscriptions des familles venant des écoles élémentaires publiques augmentaient le niveau social (§4.5). Cependant, la catégorie A, « très favorisée » de l'Education Nationale est large: entre un professeur et un avocat d'affaires, tous deux traités « A » dans les statistiques, les signes de présentation de soi sont très décalés. En ce sens, les déplacements identitaires qu'impose le choix d'un collège privé évoquent les mêmes mécanismes douloureux décrits pour les milieux populaires dans les travaux sociologiques (Hoggart, 1991).

Dans le propos de ce couple, ces transgressions concernent deux registres, la religion et le milieu. Le père, chercheur d'origine protestante et athée: *« Quand je me suis vu marcher dans ce couloir avec le crucifix au fond, je me suis demandé comment j'en étais arrivé là et ce que je faisais. Et j'ai avancé. »* Plus loin, la mère : *« les 4X4 garées devant le collège, les look des gamines qui sortent, des parents, beaucoup de mères qui ont la même tête, le même imper, tout ça c'est vraiment pénible. J'ai même compris un jour que ma fille voulait que je la dépose plus loin pour qu'on ne voie pas ma vieille polo, et peut-être moi aussi par dessus le marché. »*

Nous voulons relever cette difficulté commune à tous les milieux de passer des frontières sociales symboliques, qui atténuent les propos de certains acteurs institutionnels désignant seulement les milieux populaires : *« le ghetto c'est protecteur pour eux : sortir du ghetto est un risque. On vit sur son quartier, entre soi et on n'ose pas sortir, il y a une identité psychologique. »*

Le principe égalitaire est énoncé par ce père comme un impératif moral très coûteux à délaisser en termes d'identité, à la fois sur le versant religieux et sur le versant social. Le collège privé choisi est effectivement, sur les indices, le moins mixte « par le haut » de la

ville, même s'il n'atteint pas le niveau de spécialisation que l'on rencontre dans quatre des collèges défavorisés (tab.2). *« Nous, ce qu'on souhaitait pour notre enfant, c'est du public, c'est là que l'on se reconnaissait. On est obligé d'aller dans le privé parce qu'on ne veut pas qu'elle soit scolarisée dans une forteresse, où la discipline est le principal travail des enseignants. »*

De même, pour ces parents marocains qui ont choisi le collège privé « ghetto du haut », elle femme de ménage, lui employé : *« C'est un peu cher la cantine, mais on préfère quand même qu'elle aille là. Les gens ont plus de respect. Tous nos enfants y sont allés. »*

Ce couple, mère sans emploi/père chef de petite entreprise vivant dans une petite ville à une cinquantaine de kilomètres de Montpellier, est allé très loin dans ce sens : leur fils a quitté le collège local après la sixième pour intégrer un collège de Montpellier. Il vit seul la semaine dans une chambre chez une dame qui fait pension : *« C'était vraiment très faible ici. Ils ne font aucun effort pour faire travailler les gamins qui en veulent plus. Mon fils s'ennuyait en classe. S'il y avait eu une classe où on les faisait travailler à leur niveau, on aurait pu rester. Il a été accepté, au début ça a été très difficile, le niveau était vraiment très différent d'ici. »* Cet exemple extrême illustre l'éventail entre les parents choisissant la proximité et ceux qui choisissent la dislocation de la cellule familiale au profit de la réussite scolaire, ici identifiée à l'épanouissement de soi.¹

Le collège choisi par ce couple se situe parmi les établissements les plus recherchés de la ville, dont nous avons vu plus haut qu'ils sont également les plus mixtes. L'exemple du collège-phare du centre ville illustre donc un enjeu particulier : celui de la recherche du bien de l'enfant et de la réussite sans sacrifier à une homogénéité sociale forte.

6.3.3 Les espaces où l'on reste

Deux préalables méthodologiques à ces situations de lieux mixtes dans lesquels restent les parents. Le premier est que si nos indicateurs font apparaître des établissements comme

¹ Nous retrouvons en partie seulement des types distingués par S. Broccolichi. Il identifie trois types de préoccupations à la base des pratiques d'évitement scolaires. Le souci de la réussite scolaire de l'enfant, l'importance du groupe des pairs, la sécurité des enfants. Pour lui, les préoccupations en terme de réussite scolaire sont plus marquées chez les familles de milieu favorisé. Dans les milieux moyens ou populaires, les fréquentations et la sécurité dominent. Dans nos entretiens, ces motifs ne se répartissent pas clairement selon les milieux sociaux, sauf une bipartition régulière retrouvée entre d'une part la valorisation affirmée de la réussite scolaire du côté des milieux favorisés et d'autre part de registres plus affectifs en descendant vers les milieux défavorisés. S. Broccolichi, 1998.

« mixtes », ces derniers diffèrent toutefois les uns des autres. Ils se différencient par leurs indicateurs mais également par l'implication, la cohésion de l'équipe des professionnels, ou la politique du chef d'établissement. Ces différences font sensiblement varier l'expérience des parents et des élèves.

Le deuxième est que les parents qui restent dans l'établissement de secteur présentent eux aussi plusieurs figures: soit ils sont captifs, n'identifient aucun enjeu et n'ont jamais envisagé que leur situation puisse changer, soit ils se découvrent captifs et envisagent le départ, soit le collège correspond à leurs attentes, soit enfin ils entreprennent de s'y comporter, de différentes façons, comme des acteurs.

Nous ne considérons pas ici le premier cas des parents captifs, nous avons vu plus haut que les professionnels pouvaient quelquefois jouer un rôle sur leur trajectoire, ou que cette captivité allait, à l'occasion d'un changement de secteur, jusqu'à se traduire par une demande de maintien dans un établissement très ségrégué, ce que nous avons appelé des dérogations « par le bas ». Notre enquête s'intéresse à l'action des acteurs sociaux, de la même façon qu'elle porte sur la mixité plus que sur la ségrégation.

Les parents auxquels l'établissement de secteur convient ne constituent pas une catégorie homogène. Deux exemples concernant cet établissement moyen, mais qui traditionnellement souffre de demandes de dérogations vers l'établissement phare. Des parents affirment : *« c'est l'établissement du quartier, je ne vois pas pourquoi on chercherait ailleurs. C'est sérieux. Les profs, ce sont les mêmes partout. C'est sûr que c'est peut-être mieux fréquenté ailleurs. Mais du moment qu'elle travaille et qu'elle est dans une bonne classe »*.

Cette autre mère tempère: *« Ici il y a des problèmes de comportement c'est vrai. Les niveaux ne sont pas non plus très haut. Les profs finissent par ne plus faire que de la discipline. Les parents qui ont de trop bons élèves les sortent. Mais quand on a des élèves moyens on peut rester dans ce genre de collège. Moi, ma fille n'est pas une excellente élève. Ici elle est déjà dans une bonne classe, la classe bilangue, c'est très bien. Je ne vais pas faire des pieds et des mains pour aller ailleurs, ce serait peut-être trop dur pour elle. Le discours classe de niveau n'est pas rassurant pour les parents moyens.»*

Un père, vétérinaire, dans le collège le plus mixte du centre ville, observe : *« ce collège avait il y a quelques années mauvaise réputation, il y avait eu des incidents, des problèmes d'équipe. Au moment de mettre mon fils en sixième, une amie m'a rassuré, ça a complètement changé. D'ailleurs le principal est venu à l'école nous présenter et c'est une personne très dynamique. Le petit problème c'est qu'il s'ennuie en classe, nous*

aurions préféré des classes de niveau. Ce n'est pas la mixité sociale qui fait peur, c'est le niveau scolaire. Mais ça se recoupe, et le jour de la rentrée on a eu un peu peur en voyant tous ces enfants maghrébins. Je n'ai pas dormi pendant trois semaines. Puis on a discuté, il s'est proposé délégué, du coup il est plus actif. On verra si on tient. Il est en bilangue, s'il ne s'ennuie pas trop, on tiendra jusqu'au lycée. C'est bien aussi de ne pas être dans un ghetto bourgeois. »

Rester conduit à des formes d'action, qui occasionnent quelques fois des erreurs stratégiques. Cette mère, secrétaire dans un autre collège de la ville, raconte par exemple que son mari et elle ont choisi le collège de secteur car il avait une assez bonne réputation, et se trouvait très près de leur domicile. *« Nous sommes dans le collège de secteur. Bien sûr, il y avait le collège réputé de la ville, j'y ai travaillé et j'aurais facilement pu trouver une place, je connais des gens, mais faire traverser la ville à mon fils alors que notre collège est correct, non. »* A la question : un bon ou un mauvais collège ? La réponse est : *« le milieu social. Il y a un peu de tout ici, on peut discuter avec les gens. Dans la sixième de mon fils, il y a 5 familles maghrébines mais sauf avec une peut être, on peut parler et nous avons les mêmes soucis. Mais notre erreur, c'est qu'on a fait le choix de l'allemand »*

Ces parents pensaient que ce choix linguistique suffisait à placer l'enfant dans une bonne classe. Mais contrairement à leur anticipation, les règles ont changé, le principal a finalement mixé les divisions et les niveaux scolaires. Au final, les bons élèves sont dispersés sur toutes les sixièmes et « les allemands » sont seulement regroupés en cours de langue. Leur regret est que leur enfant soit séparé de ses trois amis d'enfance qui ont choisi l'anglais et sont regroupés dans une autre sixième. L'année scolaire ne se passe pas très bien pour lui et les parents éprouvent que les anticipations de choix des classes ne fonctionnent pas toujours. Faire allemand, prix à payer pour ce choix, n'a pas été une bonne stratégie, d'autant que ce collège est un de ceux dans lesquels le niveau des classes de sixième est le plus homogène, comme nous le confirme à un autre moment le chef d'établissement : *« la mixité ici, ça ne porte pas à conséquence, on peut la faire à bon compte. Même si on les mélange, étant donné que tous les enfants sont plus ou moins de bons élèves, rien n'en découle de catastrophique. »*

De façon générale, nous observons que les parents plutôt favorisés qui restent se posent la question de la distribution des ressources dans l'établissement et leur implication dans

celle-ci. Un père, artisan, dans un collège dont le niveau est assez mixte et socialement un peu en dessous de la moyenne: *« Le principal nous a annoncé en conseil d'administration qu'il a obtenu des moyens supplémentaires pour la classe de gitans. Je comprends, mais c'est difficile à accepter. C'est un choix, s'il a mis ces moyens pour eux, il ne peut pas les mettre ailleurs, pour des heures supplémentaires d'anglais par exemple. Nous, on a quand même fait le choix de rester dans le collège de secteur et on ne voudrait pas en payer les conséquences. Ca ne serait pas très normal. Donc on voudrait aussi voir que le collège met des choses en place pour les autres »*

Le principal nous explique : *« Moi, je pense que les parents sont capables de l'entendre. On m'a donné ces moyens quand je suis allé plaider la situation à l'IA. C'est pas la peine de le crier sur les toits, mais c'est quand même des moyens académiques. Ensuite, c'est bien la loi d'orientation qui me commande d'intégrer tous les enfants et de les amener le plus possible à la réussite, de ne pas les laisser au bord du chemin. Je pense que quand les choix sont motivés et affirmés devant les parents, ça passe. »*

Cependant, cette distribution affichée de moyens, ici une réelle discrimination positive vers une classe très faible va toutefois de pair avec la mise en œuvre de classes de niveaux dans le collège. *« C'est un peu donnant/donnant. Ca a été la catastrophe quand mon prédécesseur a joué à Zorro en distribuant tous les gitans sur toutes les classes. Des départs, une mauvaise réputation qui s'est déclenchée et c'est parti pour des années, je remonte à peine la pente »*

D'autres parents affirment qu'ils vont quitter cet autre établissement à cause d'une forte impression d'inefficacité: *« Cette année les instits se sont réunis avec le Principal et ils ont décidé de disperser les « bilangue » sur toutes les classes. Je crois que c'est une perte de temps que les profs fassent tout le temps de la discipline dans la classe. Soit disant il a des enfants défavorisés. Défavorisés? Il faut voir les parents, en tous cas, ça n'est pas une question de moyens, j'en vois certains, je n'ai pas plus d'argent qu'eux. ».*

Le cas du nouveau collège, fer de lance de la mixité, est intéressant car il permet d'examiner deux cas de déception, à des pôles sociaux opposés. Bénéficiant de l'image non stabilisée d'un collège à l'architecture nouvelle, dirigé par un principal dynamique, le collège a mis en avant son caractère moderne, appuyé sur une politique de mixité, au service de laquelle son fonctionnement est officieusement et en partie désectorisé, à savoir que le principal recrute de façon à équilibrer les origines des publics. Rappelons que ces

derniers sont issus du quartier nouveau et d'une partie du quartier le plus défavorisé de la ville.

Ce père, agent technique vivant dans le quartier nouveau proche du collège, raconte : *« le collège était tout neuf, il n'avait pas de réputation, on n'avait pas d'idée préconçue, alors pourquoi pas. Mais en deux ans ça s'est dégradé très vite. Il y a dans le collège des parents de jeunes qui sont en France depuis 20 ans et qui ne parlent pas. Les profs font toujours de la discipline. Notre fille ne travaille pas assez, et maintenant elle commence à parler racaille, c'est normal, on ne peut pas le lui reprocher, elle vit toute la journée avec eux. Le milieu des élèves n'est pas très engageant, vous n'avez qu'à voir à la sortie, ils se crachent dessus. L'année prochaine, elle ira dans un collège près de là où vit ma mère. Je n'ai pas fait d'études, je veux qu'elle ait des choix dans la vie, pas comme moi. On ne peut pas quitter le quartier, c'est trop cher. »*

Cette mère, cadre supérieur comme son mari, ne mâche pas ses mots. La première critique consiste essentiellement à dénoncer la dérive sociale et ethnique d'une mixité non pensée et assimilée à de la militance: *« le principal a lancé une opération de séduction sur la ville, interview dans la presse locale. Il a personnalisé le collège, développé une approche messianique. Et surtout il a trop focalisé sur cette mixité, au service du « vivre ensemble » au détriment des apprentissages. Il ne faut pas trop en faire sur la mixité, sinon ça devient du travail social et on perd sur les deux tableaux. Et il culturalise sans cesse, en souhaitant par exemple une bonne fête aux musulmans au moment de l'Aïd, l'ambiance de l'établissement c'est beaucoup le socio culturel. En ce qui concerne l'émission où on l'a vu à la télé, c'est absolument contre productif : il y va soi disant pour défendre la mixité, montrer que c'est possible et du coup insiste sur la spécificité de cette expérience et les images nous montrent des petits maghrébins qui ramassent des papiers dans la cour, on voit des blacks, on le voit chapitrer un élève, bref le contraire de ce que ses mots disent. »*

La deuxième critique porte sur la politique de fabrication des classes :

« Il nous avait promis une bonne classe et puis on découvre que c'est le tout venant. On ne sait pas exactement ce qu'il a fait, il a même attiré des publics captifs, des petits marocains, pour faire de l'allemand. Du coup, il y a des contrats de comportements, au moins 5 dans la classe, 6 redoublants. C'est un risque de gestion disciplinaire permanent. Il n'a pas veillé à la composition des classes, et confondu mixité sociale et mixité scolaire. On ne peut pas tout faire en même temps. Je ne sais pas ce que nous déciderons pour l'année prochaine. »

Enfin, c'est en termes de politique publique que se conclut l'entretien: *« Au delà de la personne, l'institution prétend faire une expérience de mixité sans rien suivre. »*

Résumons-nous sur les établissements « mixtes ». Nous avons voulu comprendre pourquoi certains parents à milieu social équivalent restaient ou non dans ces établissements assez mixtes et socialement moyens. En effet, certaines familles acceptent des règles du jeu alors que d'autres se sentent lésées et s'en vont. Il semble en tout cas qu'un système opaque accroisse l'inquiétude des parents. Ne pas avoir de politique au nom de la neutralité est considéré comme négatif. Autrement dit, une distribution non affichée des ressources sur l'établissement entraîne ce que les parents identifient comme une offre non équitable, donc de faible qualité, une injustice devant laquelle le seul recours est de « se débrouiller ».

Les entreprises des parents au sein de l'établissement relèvent la plupart du temps de logiques individuelles et isolées, énoncées sous le signe de la débrouillardise, et face à une situation de concurrence non explicite : *« c'est la jungle mais il ne faut pas le dire. C'est pas la FCPE qui va arranger ça, puisque on ne peut pas en parler. Tout le monde sait que chacun s'arrange mais on fait comme si ça n'existait pas. Il ne faut surtout pas dire qu'on cherche les bons tuyaux pour les bonnes classes »* dit ce père maçon.

Ce cas, ordinaire, d'un changement de classe, illustre une des voies possibles de l'action. Il s'agit d'une mère seule, cadre dans une entreprise, qui a fait changer sa fille de classe, suite au choc qu'a constitué pour elle l'expérience de la cour du collège le jour de la rentrée. En effet, même si elle se sait en décalage culturel et social avec certains publics du collège de secteur, elle décide quand même de mettre à distance les « fantasmes » de ses amis. *« Et finalement, à la rentrée, dans la cour ça a été le choc. Je n'aurais jamais cru que c'était comme ça. Je me demandais ou j'étais. »* L'enfant est venu ensuite confirmer ses craintes et se sent mal à l'aise dans la classe. Elle rencontre rapidement le principal pour changer de classe, mais sa fille devra dans ce cas également changer de langue. *« Je crois que le Principal n'a pas vraiment eu le choix. Je suis entrée dans son bureau gonflée à bloc et j'ai dit : écoutez je ne pourrai pas dans cette classe. Il m'a répondu : vous avez conscience que c'est un peu rapide comme jugement ? J'ai dit, oui je sais, mais je ne pourrai pas. »* Elle vit cette démarche comme une rupture biographique, une crise d'identité. *« Finalement si je ne fais rien, si je la laisse là, je suis une mauvaise mère. Tant pis, elle a attrapé l'allemand en cours de route ».*

L'année suivante, cette mère quitte l'établissement pour se diriger vers un établissement attractif, à l'image positive: *« Du bruit tout le temps, des insultes dans les couloirs, un langage d'argot permanent, la cantine comme une épreuve, peut être on peut supporter, mais il n'y a rien eu qui fasse le poids en face, qui m'incite à rester. On a vraiment l'impression d'être punis »*.

L'action des parents qui restent dans les établissements publics de secteur ne nous semble cependant pouvoir être appréhendée en terme de « colonisation » (Van Zanten, 2001). Hormis la connotation morale de cette terminologie, elle nous semble surtout prolonger une longue tradition de soupçon quant à la place des familles dans les politiques d'établissement.

6.4 Nous sommes tous des contourneurs

Les entretiens avec les parents sont plus faciles à mener qu'avec les professionnels et les responsables des politiques scolaires pour une raison assez simple. Alors que les professionnels jonglent avec des logiques souvent antagonistes (i.e. attirer les meilleurs élèves vs ne pas faire de classe de niveau) qui les conduisent à multiplier les doubles discours, les parents se placent assez rapidement sur le terrain de leur préoccupation majeure : le bien de leur enfant.

Certes, il est de bon ton dans le cadre scolaire de considérer cette préoccupation comme égoïste, stratégique voire utilitariste, pourtant lorsqu'on se déplace vers le champ de la sociologie de la famille, ce ne sont plus ces termes qui dominent mais ceux de relation, de justice et d'impératif de modernité (de Singly, 1996) . Un parent qui ne serait pas animé par la volonté de faire en sorte que son enfant trouve des bonnes conditions d'épanouissement pourrait être en quelque sorte considéré comme pathologique.

Ce que nous constatons, c'est que les catégories de pensée des parents ne sont pas celles du monde scolaire mais celles de la famille. Pour le dire simplement, les parents – tous les parents faut-il préciser – cherchent à construire le bien de leur enfant. Pour ce faire, le lieu de scolarisation est évidemment important à la mesure du temps passé et de ce qu'on escompte de l'école : réussite, mobilité, émancipation.

Nous n'avons pas rencontré de parent qui, d'une manière ou d'une autre, ne se pose la question du choix du collège. Bien sûr, il existe des catégories absolument captives mais finalement moins nombreuses qu'on ne le croit.¹ Pour le dire plus clairement encore, tous les parents sont des contourneurs potentiels : Nous sommes tous des contourneurs.

Que signifie une telle affirmation alors qu'on a vu que la grande majorité des élèves étaient scolarisés dans le collège public de secteur ? Simplement que le choix effectivement réalisé par la famille dépend d'abord de la situation du collège de secteur. Dans la majorité des cas, celui-ci fait figure de choix acceptable et apparaît comme l'alternative la plus adaptée. Rentrent en ligne de compte non seulement les attentes pédagogiques et scolaires, mais également on l'a vu les relations, les transports et éventuellement d'autres facteurs. Le collège de secteur ne doit pourtant pas être considéré comme un non choix. Il renvoie à des options préalables de lieu d'habitat qui garantissent que, dans une configuration spatiale donnée, la question du collège ne se pose plus explicitement. Le périurbain est exemplaire sur ce point : dans la plupart des cas, le choix du collège n'a plus à se poser, mais dans les villages sectorisés sur les collèges difficiles de Montpellier, celui-ci redevient une question essentielle.

Notre première conclusion est donc que la logique du choix n'est pas propre à certaines catégories mais qu'elle n'est rendue visible que dans certains lieux critiques dans lesquels les parents vont juger la proposition du collège de secteur comme irrecevable. Que les ressources mobilisées pour exercer ce choix soient distribuées selon un gradient social ne fait pas de doute. Pour autant, il nous semble qu'une analyse sociologique focalisée uniquement sur ce point manque l'essentiel de ce que nous donne à voir le rapport des parents au choix du collège d'une part et les recompositions spatiales qui s'opèrent d'autre part. Les contourneurs sont intéressants à observer dans ce qu'ils donnent à voir de notre monde, pas en ce qu'ils en constitueraient une catégorie particulière.

De ce fait, il nous semble moins pertinent sociologiquement de classer les parents en catégories à partir de leur action visible (ceux qui partent ; ceux qui restent ; ceux qui déménagent...) qu'à partir des situations dans lesquelles ils agissent (les lieux d'où l'on part ; les lieux où l'on peut rester ; les lieux qui attirent).

¹ Même les « contournements par le bas » (des parents qui demandent à rester dans le collège historique de secteur alors que le redécoupage orienterait leur enfant sur un collège de recrutement social plus élevé) illustre cette affirmation

Notre second résultat concerne le rapport des parents à l'offre scolaire : là aussi moins embarrassés que les professionnels, ils décrivent assez facilement une hiérarchie des établissements dont on a vu qu'elle peut difficilement être reconnue par des responsables qui, pourtant, ne l'ignorent pas. Cette inégalité de l'offre ne fait pas pour les familles figure de tabou : pour les parents, le fait de la trouver injuste ne la rend pas indicible. La hiérarchisation est relevée par tous comme un fait premier à partir duquel il faut s'organiser.

Les termes réputation, rumeur ou encore celui de perception qui servent habituellement à caractériser la façon dont les parents évaluent les collèges réfèrent à l'univers des croyances plus qu'à celui de la connaissance. Pourtant les parents semblent assez clairs quant à leurs échelles de comparaison des établissements : un collège est évalué d'abord par les publics qui y sont scolarisés et ensuite par ce qu'on sait de la politique scolaire qu'il met en œuvre. Là encore, les parents, tous les parents et pas seulement certaines catégories parmi eux, établissent une hiérarchie des établissements en premier lieu à partir des publics accueillis et de leurs caractéristiques sociales.

Ces différences entre établissements sont aujourd'hui explicites et les parents ne témoignent d'aucune fausse pudeur à les expliciter lors des entretiens. On peut soumettre à la critique experte tel ou tel mode de classement et considérer que chacun mêle des sentiments subjectifs à des critères objectifs. Pourtant comme nous le déclare à l'I.A. un responsable de l'élaboration des statistiques par établissement « *au final, les parents sont quand même assez bons dans leur manière de voir les choses* ». D'un point de vue sociologique, on pourrait dire que les parents ont finalement fait leurs conclusions de travaux savants montrant que l'école n'est pas seulement définie par les curricula, qu'elle est d'abord un lieu de socialisation, que le *school mix* joue un rôle non négligeable dans les résultats scolaires et que les enseignants travaillent différemment et n'ont pas les mêmes attentes selon les publics auxquels ils s'adressent.

Les ressources et les stratégies diffèrent selon les catégories sociales, mais tous les parents affirment la même chose: le collège est d'abord défini par ses publics qui constituent un élément essentiel de l'offre scolaire.

Reste à examiner un troisième point : celui d'un motif plus ou moins implicite des parents quant au milieu de pairs recherchés à travers le choix du collège. S'agit-il d'un

mouvement d'entre soi généralisé qui conduirait chacun à se replier sur un monde toujours plus segmenté ?

Là encore, les entretiens avec les parents nous amènent des éléments de réponse. Effectivement personne ne recherche l'étrangeté ou la différence maximale mais pas non plus l'identité de tous les publics auxquels va être confronté son enfant. Chacun demande en quelque sorte à ne pas être noyé dans un monde social complètement différent du sien. Chacun accepte de ne pas constituer la majorité mais revendique de ne pas faire partie d'une minorité trop étroite. Comme on l'a vu précédemment, la mixité sociale est valorisée positivement à condition de ne pas apparaître comme une perte de chances scolaires.

On pourra bien sûr nous objecter qu'en recherchant une différence limitée chacun finirait par construire des lieux d'homogénéité sociale. Cette question nous semble rapporter assez précisément au modèle de la ségrégation développé dans les années soixante-dix par Shelling¹ à partir de la théorie des jeux, montrant comment, sans intentionnalité ségrégative, le seul fait de refuser d'être trop minoritaire au sein du voisinage conduisait, quasi mécaniquement à une séparation nette de l'environnement en structures de peuplement très homogènes.

Pour autant, admettre les effets à termes de choix d'acteurs ne nous conduit pas à parler d'intentionnalité. Concrètement, constater empiriquement des formes d'entre-soi ou même de développement séparé ne permet pas d'en inférer l'existence de volontés individuelles allant en ce sens. Constater une forte concentration des élèves d'origine étrangère dans certains collèges ne signifie pas qu'il y ait apartheid, c'est-à-dire une volonté délibérée de produire du développement séparé.

Cette question n'est pas seulement d'ordre sémantique, elle réfère à la nature du diagnostic posé sur les questions de ségrégation spatiale et donc aux politiques qui peuvent être envisagées.

¹ T. Schelling, par ailleurs prix Nobel d'économie 2005, a développé depuis 1971 un modèle fondé sur la théorie des jeux qui montre qu'il n'est nul besoin de racisme pour produire un mode d'habitat fortement ségrégué. On trouve aujourd'hui des simulations sur internet qui permettent de faire tourner ce modèle à partir du choix de quelques critères.

VII. Conclusion : une politique de mixité est-elle possible ?

7.1 Le constat

Le public d'un collège constitue pour celui-ci une ressource majeure. Le niveau scolaire, l'image, l'ambiance de travail, la capacité d'attraction vis-à-vis des parents mais aussi des personnels sont fortement corrélés au public scolarisé. Nos analyses ont montré comment on pouvait caractériser cette ressource non seulement à partir d'un indicateur de niveau social mais également d'un indicateur de mixité qui quantifie le mélange entre catégories sociales.

Le croisement de nos indicateurs avec les propos des professionnels et des parents nous montre que la réputation des établissements est d'abord le reflet de conditions objectives très fortement polarisées et notamment de la composition sociale du public scolarisé. Il serait paradoxal pour la sociologie qui a montré l'importance du niveau social sur les parcours scolaires et l'impact des pairs dans la socialisation, de s'étonner lorsque les parents opèrent un classement des collèges à partir des appartenances sociales de leurs publics.

A l'aide de cet indicateur de mixité, il nous est apparu que le mélange social caractérisait certains lieux (les collèges publics de centre ville), qu'il était limité dans d'autres (le péri-urbain public et le privé) voire inexistant dans les quartiers difficiles (le ghetto public).

Les zooms effectués au plus près de la fabrication de la distribution des publics dans les collèges nous conduisent à affirmer que la sectorisation ne joue pas de rôle déterminant dans la mixité sociale. On a ainsi rencontré à la fois des situations de sectorisation respectée sans mixité et des situations de mixité construite par les contournements. A une échelle plus limitée, nous avons vu comment le rejet des dérogations pour un collègue donné ne se traduisait pas en amélioration de la mixité, pas plus d'ailleurs que ne le ferait la suppression de la carte scolaire telle qu'elle semble programmée..

Nous en concluons qu'un regard polarisé sur la question des dérogations -c'est-à-dire sur le respect de la règle- aide certes à comprendre le système français d'éducation, les

relations entre l'institution scolaire et les familles, les codes pour se repérer dans le système scolaire, il est en revanche d'un faible recours pour constituer une image de la mixité sociale des collèges.

Comment expliquer que les établissements de notre enquête dans lesquels on compte un grand nombre de dérogations soient aussi les plus mixtes de l'agglomération ?

Nos travaux ont montré trois grandes lignes de partage : la première oppose les établissements publics de centre ville aux établissements des quartiers populaires ; la deuxième différencie au sein de la ville centre le pôle privé et le pôle public ; la troisième oppose les établissements publics du péri urbain à ceux de la ville centre.

Si une partie de ces résultats vient confirmer les résultats de nombreux travaux (public/privé ; centre/quartiers), deux éléments originaux se dégagent de notre recherche. D'une part, l'opposition centre /quartiers n'est pas marquée seulement sur le milieu social mais aussi sur la mixité : ainsi les établissements du centre sont évidemment plus élevés socialement, mais ils sont surtout plus mixtes. On ne peut donc pas parler de fuite de la mixité, mais bien de fuite des situations les plus ségréguées. Parler de fuite de la mixité nous semble constituer un contresens.

D'autre part, la fracture entre urbain et péri urbain, au sein même des collèges publics, constitue une tendance historique forte. La focalisation parisienne et francilienne des études sur la sectorisation scolaire a probablement contribué à sous-estimer cette ligne de partage. Les collèges urbains dont la construction est la plus ancienne ne sont plus aujourd'hui les lieux d'accueil des enfants des populations les plus favorisées. Une bonne part des collèges périurbains plus récents ont aujourd'hui un niveau social plus élevé en même temps qu'une mixité plus faible. Du coup la ville centre se polarise plus fortement entre des quartiers dont les classes moyennes ont émigré vers le périurbain et un centre qui demeure mixte. Le privé devient alors la valeur refuge des classes moyennes restées dans le centre et qui se voient affectées sur les établissements des quartiers.

7.2 Les pistes de l'action publique

7.2.1 Objectiver

La première des pistes d'action d'une politique de la mixité scolaire pourrait paraître triviale si on n'avait pu constater à chaque instant de notre enquête à quel point elle était négligée. Affirmons donc que pour agir sur la mixité, il est indispensable de la mesurer. Or non seulement la notion de mixité n'est pas stabilisée, mais chacun y va de ses certitudes sur la mixité de tel ou tel collègue : on ne peut pas continuer à définir deux réalités contraires comme mixtes, ou à désigner par ce terme un vague impératif moral. On pourra probablement dans l'avenir affiner les indicateurs afin d'enrichir les représentations de l'ensemble, car si l'on veut la prendre au sérieux, la mixité sociale ne pourra continuer à légitimer différentes actions, à différentes échelles, sans faire l'objet d'aucune mesure. Précisons une fois encore que cette objectivation de la mixité ne peut se résumer au constat du respect ou du non-respect d'une règle d'affectation quelle qu'elle soit.

7.2.2 Afficher

Une politique de la mixité ne peut être fondée sur l'opacité. Sauf à considérer que les choix des familles et les évitements relèvent d'abord de choix irrationnels et sont fondés sur des réputations usurpées et des rumeurs infondées, une gestion de la mixité doit aussi pouvoir être énoncée et expliquée. Les entretiens avec les familles montrent ainsi que les parents supportent très mal la négation par les chefs d'établissement de la composition sociale effective de leur collègue et l'opacité de la politique d'établissement.¹ Si les familles entretiennent un rapport anxieux à l'école, c'est certes que les inégalités de statut et de destin se définissent de façon de plus en plus irréversible à chaque étape de la scolarité. Cependant, nos travaux montrent que ce n'est pas en dissimulant les règles du jeu scolaire que les tensions diminuent. L'institution ne peut rechercher la mixité qu'en

¹ Nous rejoignons sur ce point les travaux d'Anne Barrère, 2002, qui montre qu'une politique scolaire ne peut pas se bâtir sans la prise en compte de l'expérience sensible des acteurs, ici les enseignants dans leur classe.

s'appuyant sur des principes d'actions clairs. Nous observons que la mixité, loin d'être fuie, peut même sous certaines conditions être recherchée.

La distribution des ressources ne doit faire l'objet ni de dissimulations embarrassées ni d'un déni des sentiments d'injustice des parents. Pourtant certains de nos interlocuteurs au sein de l'institution scolaire justifient l'attitude frileuse du système par l'objectif de ne pas faire peur aux familles. Cette vision pessimiste de l'Homme en société rejoint les postures critiques sociologiques : culture institutionnelle de la non transparence d'une part et constats de clôture sociale d'autre part se font écho¹.

7.2.3 Reconnaître les modes de fabrication de la mixité

Explorer les pistes d'une politique de mixité scolaire ne consiste pas à affirmer qu'une action politique serait seule capable de produire et de maintenir cet objectif. Dans un système régulé comme celui de la sectorisation, on a vu comment les situations locales échappaient au volontarisme politique. Les effets d'un redécoupage sur la composition du public d'un collège peuvent ainsi être très loin des objectifs affichés. Sauf à considérer un système utopique absolument contraignant (sans secteur privé non sectorisé ni dérogation), la mixité effective d'un établissement est toujours la résultante d'actions politiques de régulation et de facteurs multiples (peuplement du quartier et des quartiers avoisinants, réseau de transports, distance des autres collèges, offre alternative, politique des différents collèges, organisations locales, choix des parents et des élèves...).

On peut dès lors penser l'objectif de mixité comme une « mixité durable »², c'est-à-dire un état tenable, dans lequel chacun trouve son compte, en tout cas suffisamment pour ne pas partir. Nous avons constaté que les politiques qui visent à retenir les élèves dans des collèges que les parents ne reconnaissent pas comme « acceptables » ne sont pas tenables. Parler de mixité tenable signifie également parler de réalités concrètes et non pas, comme c'est le cas aujourd'hui, d'un affichage symbolique d'une part et d'une posture critique d'autre part.

¹ Danilo Martuccelli, 2004, analyse l'épuisement des deux grands modèles de la sociologie critique, le dévoilement et l'émancipation alors que s'intensifie aujourd'hui la capacité réflexive des acteurs sociaux et en appelle à une nouvelle lecture critique du social, tournée vers l'expérience des acteurs.

² au sens de développement durable. Le terme anglais *sustainable* est peut-être plus évocateur.

Nous considérons que la mixité ne peut se construire contre les familles mais qu'elle doit nécessairement composer avec elles, ce qui ne signifie pas forcément brader la mission de socialisation de l'école (Durkheim) ou céder aux caprices de classe (Bourdieu).

L'opposition entre l'intérêt général et les intérêts particuliers qui apparaît aussi bien dans les entretiens que dans certaines études sociologiques n'est dès lors plus opérante¹. Si l'on admet que les familles ont de fait une marge de manœuvre et qu'elles l'utilisent de plus en plus², une politique de la mixité n'a d'autre choix que de concilier un impératif démocratique de justice et la prise en compte de l'individualisme contemporain.

7.2.4 Recruter

Jusqu'alors la politique de recrutement s'opérait à partir de la dimension géographique, sur le seul critère du lieu de résidence. La prise en compte de la mixité sociale fait envisager une politique de recrutement qui s'organiserait de façon plus complexe, à partir d'autres critères : la géographie, mais également les catégories socio professionnelles, les ressources culturelles, le niveau scolaire pourraient devenir autant d'outils d'une politique de mixage.

Reconnaître la faible efficacité de la sectorisation en termes de mixité ne signifie pas prôner l'instauration de la concurrence absolue comme principe général de la répartition des élèves dans les collèges. Jusqu'ici les outils politiques mobilisés en France sur cette question sont restés de l'ordre de la limitation des mouvements géographiques. Certains pays ont expérimenté d'autres pistes. D.Meuret montre l'importance aux Etats-Unis de la notion d'*accountability* (*responsabilisation*) des politiques scolaires selon lesquelles on ne peut d'une part se contenter de rendre les conditions de vie des élèves responsables de leurs échecs, d'autre part on ne peut considérer que l'école a réussi si tous les groupes ethniques et sociaux de l'établissement n'ont pas atteint les standards définis.³

¹ J. Donzelot, 2006.

² Nombre de parents affirment leur attachement au secteur public mais rares sont ceux qui revendiquent une fidélité à toute épreuve. L'affectation d'un enfant dans un collège qui ne correspond manifestement pas à leurs attentes est massivement reconnu comme un motif suffisant de départ du public vers le privé. Si nous ne sommes pas en mesure de mesurer précisément l'évolution historique de la force de cet attachement, nous avons entendu à de nombreuses reprises des parents signifier que « on n'aurait pas envisagé ce passage il y a dix ans mais aujourd'hui on ne peut plus faire autrement ».

³ D. Meuret, 2007. La loi 2002 *No Child Left Behind* (NCLB), qui représente la forme actuelle de l'éducation compensatoire américaine, en est un exemple. Ces politiques dont D. Meuret rappelle les résultats mitigés, explorent d'autres voies : la loi NCLB déclare que chacun des groupes ethniques doit arriver à de bons résultats à la fin de la période prévue. Si dans une école ou un district, un groupe n'atteint

7.2.5 Les enjeux de la polarisation sociale des collèges

On s'accorde sans peine avec les analyses qui montrent que les collèges des quartiers sont plus ségrégués que les quartiers eux-mêmes mais ce constat ne doit pas conduire à méconnaître la mixité qui persiste dans les centre-ville. Chercher à produire un système de vases communicants entre les uns et les autres ne conduit qu'à renforcer un secteur privé dont le niveau social moyen s'élève et face auquel aucun établissement du centre ne peut plus rivaliser.

Le souci de traiter la ségrégation de certains quartiers n'est pas exclusif du souci de penser la mixité au sens où nous avons tenté de la définir, comme la capacité à organiser une diversité tenable, on peut presque dire modeste : la figure du ghetto ne doit pas immédiatement convoquer celle de l'entre soi, comme s'il n'existait pas différentes situations. Si une politique du ghetto est indispensable tant la ségrégation s'avère criante, celle-ci ne peut pas tenir lieu de politique de mixité pour l'ensemble d'un bassin de formation. Le risque aujourd'hui dans des villes de la taille de celle que nous avons étudiée tient d'abord au risque de perte de mixité des établissements du centre ville. Face à ce risque, une politique offensive de mixité ne doit pas négliger ces établissements publics qui s'avèrent aujourd'hui les (faibles ?) remparts face à une polarisation toujours plus forte entre public et privé et entre urbain et péri-urbain.

pas les objectifs, c'est comme si aucun groupe ne l'avait atteint. Sur les 38 Etats, plus un Etat pratiquait l'*accountability* entre 1996 et 2000, plus les compétences de ses élèves avaient progressé, pour tous les groupes ethniques et sociaux, et pour plusieurs niveaux scolaires.

BIBLIOGRAPHIE

Apparicio P. 2000. Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intègre dans un système d'information géographique, *Cybergeo*, Espace, Société, Territoire, art.134.
URL : <http://www.cybergeo.eu/index4414.html>

Ballion R. et Théry I. 1985. L'assouplissement de la sectorisation à l'entrée en sixième. Paris : CNRS / Laboratoire d'économétrie de l'école Polytechnique.

Ballion R. 1986. Le choix du collège : le comportement "éclairé" des familles ", *Revue Française de Sociologie*, XXVII, pp.719-734.

Ballion R. et Ouevrard. F. 1991. Le choix de l'établissement scolaire : le cas des lycées parisiens . *Education et formations*, 29, pp.27-41.

Barrère A. 2002. *Les Enseignants au travail, Routines incertaines*. Paris : L'Harmattan.

Beaud S. 2002. *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*. Paris : La Découverte.

Brocholichi S. 1998, " Inégalités cumulatives, logique de marché et renforcement des inégalités scolaires ", *Ecole, Ville, Intégration*, n° 114.

Caille J.P. 1993. *Le choix d'un collège public situé en dehors du secteur de domiciliation*. Note d'information 93.19, MEN-Direction de l'Evaluation et de la Prospective.

Caldas S. J. et Bankston C., 1997. Effect of school population socioeconomic status on individual academic achievement. *Journal of educational research*, 90, 5, pp. 269-277.

Chamboredon J-C, Lemaire M. 1970 " Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement ", *Revue Française de Sociologie*, XI-1, pp.3-33.

Chauvel L. 2006. *Les classes moyennes à la dérive*. Paris : Seuil.

Coleman J.S. et al. 1966. Equality of Educational Opportunity. Washington D.C. : Government Printing Office.

Comment rendre l'école plus juste ? , www.gauche-en-europe.org

Commission du débat national sur l'avenir de l'école. 2003-2004. *Le miroir du débat. Ce que disent les Français de leur école*.

Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la république. 2003. *Rapport au Président de la république*

- Crahay M.** 1996. *Peut-on lutter contre l'échec scolaire*. Paris : De Boeck.
- Dansereau F.** 2002. *La mixité sociale en habitation*. Rapport de recherche réalisé pour le Service de l'Habitation de la Ville de Montréal.
- Donzelot J.** 1999. *La nouvelle question urbaine*. Esprit.
- Donzelot J.** 2003. *Faire société. La politique de la ville aux Etats Unis et en France*. Paris : Seuil.
- Donzelot J.** 2006. *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues*. Paris : Seuil.
- D.E.P.P.** 2003. *La carte scolaire et son évitement*, Paris, Ministère de l'Education Nationale.
- Dubet F. et Martuccelli.** 1996, *Au collège*. Paris : Seuil.
- Dubet F. et Duru-bellat M.** 2000. *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*. Paris : Seuil.
- Dubet F.** 2004. *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Paris : Seuil. La république des idées.
- Dubet F.** 2006. *Injustices : L'expérience des inégalités au travail*. Paris : Seuil.
- Duru-Bellat M. et Mingat A.** 1988. Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte « fait des différences ». *Revue française de sociologie*. XXIX. pp.649-666.
- Duru-Bellat M.** 2002. *Les inégalités sociales à l'école. Genèses et mythe*. Paris : PUF.
- Duru-bellat M.** 2004. *Quel est l'impact des politiques éducatives ? Les apports de la recherche*. Rapport à la commission Thélot.
- Duru-Bellat M. , Danner M. , Landrier-Le Bastard S. et Piquée C.** *Les effets de la composition scolaire et sociale du public d'élèves sur la réussite et les attitudes des élèves : évaluation externe et explorations qualitatives*, Rapport pour le Commissariat Général au Plan, IREDU-CNRS, Cahier de l'IREDU n°65, 2004
- Felouzis G., Liot F. et Perroton J.** 2002. *École, ville, ségrégation. La polarisation sociale et ethnique des collèges dans l'académie de Bordeaux*. Rapport de recherche, Paris, PUCA.
- Felouzis G.** 2003. La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences. *Revue française de sociologie*, 44, 3, pp. 413-448.
- Felouzis G., Perroton J. et Liot F.** 2005. *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Seuil.

- Hoggart R.** 1991. 33, *Newport street*. Paris : Gallimard.
- Laacher S.** 2005. *L'Institution scolaire et ses miracles*. Paris : la Dispute.
- Lelevrier C.** 2005. Rénovation urbaine, relogement et recompositions territoriales , *Recherche sociale*, No 176.
- Lelièvre C.** 2002. *Les politiques scolaires mises en examen. Douze questions en débat*. Paris : ESF.
- Maresca B., Poquet G., Courel J.** et al. 2002. *Les Articulations entre le système éducatif et la division sociale des espaces résidentiels en Ile-de-France*. Paris : DREIF.
- Maurin E.** 2004. *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Paris : Seuil.
- Maurin E.** 2007. *La nouvelle question scolaire*. Paris : Seuil.
- Martucelli D.** 2004. « Les nouveaux défis de la critique ». *Education et sociétés*, n° 13.
- Martucelli D.** 2005. *La consistance du social*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- MEN-DEP**, 2005, Ségrégation ou mixité : la répartition des élèves dans les collèges et les lycées , *Note d'Information*, 05.37.
- Meuret, D.** 1994. L'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaires dans les collèges, *Revue Française de pédagogie*, N°109, pp. 41-64.
- Meuret D.** 2000. « L'équité en éducation selon les théories de la justice », : *Efficacité versus équité en économie sociale* : tome 1, XXèmes Journées de l'A.E.S. A. Alcouffe et al Paris : L'Harmattan.
- Meuret D.** 2007. *Gouverner l'école : une comparaison France/Etats-Unis*. Paris : PUF.
- Moisan C. et Simon J.** 1997. *Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire*. Rapport IGEN-IGAEN
- Morlaix S.** 2001 « Améliorer l'efficacité du système éducatif : réflexion sur la complémentarité entre organisation publique et logique de marché. *Présentation aux 1ères journées du RAPPE*, Paris : Fondation nationale des sciences politiques.
- Oberti M.** 2007. *L'école dans la ville. Ségrégation - Mixité - Carte scolaire*. Paris : Les Presses de Sciences Po.
- Payet J.P.** 1995. Collèges de banlieue, ethnographie d'un monde scolaire. Paris :Klincksieck
- Piron O.** 2001. *Vers un indice de mixité sociale*, Secrétariat permanent du PUCA, Paris : Ministère de l'équipement, des transports et du logement.
- Prost A.** 1968. Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967, Paris :

Preteceille E. 2006, La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité. *Sociétés Contemporaines*, n°62. pp. 69-93

Rappe. 2007. *Les sentiments de justice dans leur contexte*, Université de Bourgogne-IREDU, Dijon, 19-20 mars.

Rawls J. 1987. *Théorie de la justice*. Paris : Le Seuil.

de Singly F. 1996. *Le soi, le couple et la famille*. Paris : Nathan.

Schelling T. 1971, Dynamic Models of Segregation. *Journal of Mathematical Sociology*, pp. 143-186.

Schwartz D. 1994. *Le jeu de la science et du hasard. La statistique et le vivant*. Paris : Flammarion.

Toulemonde B. 1998. *L'absentéisme des lycéens*, Rapport de l'IGEN, Paris : Hachette Education/CNDP.

Van Zanten A. 2001. *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris : PUF.

Van Zanten A. et Darchy-Koechlin B. La formation des élites, *Revue internationale d'éducation*, n°39, 2005.

Walzer M. 1985. *Sphères de justice*, Paris : Le Seuil.

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Ecoles élémentaires du bassin de Montpellier

Graphique 2 : Collèges du bassin de Montpellier selon le niveau social et la mixité

Graphique 3 : Pourcentage d'élèves inscrits dans le collège de secteur selon l'école d'origine

Graphique 4 : Collèges de destination à partir d'une école publique, après redécoupage des secteurs scolaires

Graphique 5 : Moyenne de mathématiques dans les classes de deux collèges limitrophes

Graphique 6 : Moyenne de français dans les classes de deux collèges limitrophes

Graphique 7 : Impact des inscriptions hors secteur sur le niveau social et la mixité du collège historique de centre ville

Graphique 8 : Niveau social et mixité du plus gros collège privé avec ou sans les élèves issus des écoles publiques

Graphique 9 : Impact des inscriptions hors secteur sur le niveau social et la mixité d'un nouveau collège

Carte 1 : Redécoupage de la sectorisation de la commune de Montpellier

ANNEXES

I. Mixité sociale et politique urbaine à Montpellier : genèse des dispositifs et stratégie des acteurs publics (Richard Lauraire)

II. L'urbanité du quartier de la Paillade (Catherine Selimanovski)

III. Profil socio-démographique de la population des secteurs de recrutement de cinq collèges à Montpellier (Catherine Selimanovski)

ANNEXE I

Mixité sociale et politique urbaine à Montpellier ; genèse des dispositifs et stratégie des acteurs publics

Richard LAURAIRE

La médiatisation récente des partenariats signés avec l'ANRU dans le cadre de la nouvelle politiques de la ville de Montpellier inscrivant 4 projets de rénovations urbaines à l'agenda politique des 3 collectivités locales : Ville, Agglomération, Département, constitue une véritable innovation dans la **communication** des initiatives politiques locales qui faisaient traditionnellement l'évènement. Alors qu'ailleurs, dans la région du Languedoc Roussillon, la Ville comme question sociale est depuis longtemps l'objet de tous les empressements, d'autant qu'elle est considérée par la Direction Nationale de la politique de la Ville comme étant en tête des zones d'exclusion et de ségrégation sociale de l'hexagone avec un taux de chômage et une population de rmistes inégalés, (signalés par de forts taux de votes électoraux en faveur du Front national.), à Montpellier ses décideurs majoraux en firent une démarche toujours négociée, souvent discrète au plan des rites de promotion usuels, se déroulant dans l'ombre des montages contractuels ou de ses propres démarches administratives ; procédures depuis le IX^e plan, bien maîtrisées qui ont souvent permis l'émergence, contre les normes d'action à valeur générale et impersonnelle proposées par l'Etat dans sa politique de la ville, d'interprétation locale.

En effet deux types d'enjeux ont régulièrement déterminés les négociations locales avec l'Etat sur cette politique sectorielle ;

- le périmètre d'application de cette politique de la ville, entendu au sens le plus géographique du terme, supposant par ailleurs un mode de relation codifié avec la population locale;
- et l'objectif de la démarche mise en œuvre ; ici pour caricaturer entre une approche vécue comme sociale et une approche transdisciplinaire.

Les marchandages continuels des collectivités avec l'Etat ont empêché que les politiques urbaines et leur conception de la mixité sociale soient déterminées de manière unilatérale et mono rationnelle¹ sur le mode du top-down, entre deux formules exclusives : « l'action sur les effets de la ségrégation, ou l'intervention sur ses processus »².

1-Les premiers pas de la décentralisation et les figures de la mixité :

La politique de la ville à Montpellier débute si l'on peut dire, peu de temps après la loi de décentralisation ; c'est à dire au moment où les collectivités commencent à expérimenter les effets du principe de subsidiarité vis à vis de l'Etat, et la conscience de leur capacité à assurer leur « libre administration » en particulier dans les procédures contractuelles que l'Etat leur propose alors.

Ainsi la Ville de Montpellier qui participe à la première signature du contrat DSQ signée avec l'Etat en 1984, se focalise sur de quelques quartiers anciens du Centre ville (Candolle et St Ursule), dans le cadre d'une stratégie très localisée ; s'il s'agit (officiellement) d'améliorer un quartier aux conditions d'habitat insalubre occupé par des populations très défavorisées (retraités, étudiants, gitans..) ; en fait, la figure de la mixité qui est privilégiée alors, c'est la requalification des bâtiments et des espaces, couplée à des politiques d'attribution des logements plus sélectives³, qui doivent permettre de ramener, des "classes moyennes ou aisés " au centre où déjà, la gentrification se met en place. L'objectif tacite est de créer un centre ancien homogène au plan esthétique et social, qui donnera naissance au Cœur de ville ancien, s'inscrivant sous le signe du patrimoine et la domination d'une population aisée.

Si ailleurs qu'à Montpellier, (Béziers ou Narbonne) la requalification du bâti se double d'un objectif d'insertion économique et sociale des populations défavorisée, la démarche métropolitaine apparaît plus ciblée. On retrouve du reste à Béziers le même mouvement d'une politique de la Ville qui s'investit dans un premier temps (1984-1988) au centre ville avant de traiter avec le concours de l'Etat, la périphérie (La Devèze). Cette politique des centres anciens pour les villes de Narbonne et de Carcassonne sera traitée quelques années plus tard (1990) au titre des contrats DSQ contre l'exclusion urbaine.

2- L'émergence de la technopole et la gestion indicible de la mixité

¹ Cf Lucien Sfez : 1992, « Critique de la décision » in PFNSP

² Cf Christine Lelévrier : 2001, « La mixité sociale et les politiques urbaines », in dossier : Pourquoi les villes sont-elles en crise ? in, Revue Passages n° 109/110

³ une démarche qui, au delà du renouveau sociologique des locataires, alimente le clientélisme politiques du nouveau maire de Montpellier.

Contrairement à Béziers, dans la deuxième moitié des années 80 (X^e plan), dès qu'il s'agit de sa « banlieue » -la ZUP La Paillade-, la ville de Montpellier va au conflit avec l'Etat¹ et renonce à poursuivre la politique contractuelle inaugurée avec le projet DSQ, tout en assurant elle-même la gestion urbaine et la rénovation de l'habitat périphérique constitué par sa ZUP.

Située à l'origine à l'écart du centre ville (6km) dans une zone vierge de toute urbanisation, cette ZUP est devenue dans les années 1980, un secteur homogène dont les formes urbaines sont alors considérées comme disqualifiées et favorisant l'insécurité : urbanisme de dalle, uniformisation du bâti due au système de préfabrication des éléments de construction, orthogonalité du plan urbain, absence ou faiblesse des équipements collectifs et des services de proximités.... La dédensification de cette ZUP envisagée dès la fin des années 70 va véritablement produire ses effets les plus spectaculaires à la fin des années 1980 avec des opérations de démolition/reconstruction importante concernant des secteurs ciblés où le bâti est trop dense ; ce plan de destruction municipale est accompagné du relogement des populations concernées et veut favoriser l'arrivée de nouvelles populations ; il s'agit de mieux répartir les ménages pauvres dans le quartier et de l'ouvrir aux autres ; les Hauts de Massane² qui devaient initialement accueillir 40 000 personnes n'atteindront plus que 25 000 personnes dix ans plus tard ; des ménages issus de la petite bourgeoisie viendront s'installer dans les pavillonnaires nouvellement créés et des étudiants seront logés dans les tours restantes, réaménagées ; tandis qu'une ligne de transport sera implantée reliant le centre-ville à son quartier périphérique.

Cette initiative anticipait la Loi d'orientation sur la Ville (LOV) qui sera votée en 1991, incitant au rééquilibrage territorial pour imposer la mixité. Il ne s'agit plus seulement de gérer les effets locaux de la concentration mais de prévenir de nouvelles concentrations de pauvres. Cette politique municipale aura du mal à favoriser le raccordement de ce quartier social à la Ville. L'objectif est alors de dissoudre la banlieue dans la ville !

Pourquoi cette rupture avec l'Etat après la première période DSQ des centres villes où l'Etat se posait comme planificateur ? Il faut aussi se souvenir que la nouvelle doctrine des contrats de ville avancée au début des années 1990 par l'Etat et la DIV en particulier, a fait son profit des évaluations localisées sur l'impact de ses dispositifs ; en considérant que la politique de développement social des quartiers ne travaillait que sur un « symptôme et pas sur la racine du mal », d'où une modification majeure de son dispositif : un **changement d'échelle territoriale** : le passage du quartier à la ville et à l'agglomération.

Il s'agit dès lors de quitter l'approche sectorielle du quartier pour aborder la ville ou l'agglomération dans **leur globalité**, puisque la lutte contre l'exclusion et la ségrégation peut exiger des mesures qui dépassent le cadre du quartier. Mais déjà, derrière cette nouvelle démarche affleure l'idée au sein de l'Etat que la nouvelle politique doit traiter les tensions et les désordres qui, dans ces zones urbaines sensibles, peuvent excéder les lieux

¹ "Quand on dit qu'il faut effacer 400 points noirs, 400 quartiers en difficulté, c'est une façon de montrer ceux-ci du doigt"... cela entraîne un "phénomène pervers de ghettoïsation et je ne veux pas que des quartiers de Montpellier soient ainsi mis au banc pour trois sous". G. Frêche, pas de DSQ à Montpellier, Le Monde, lundi 17 novembre 1991

² Il s'agit des tours des Tritons (Nord Ouest du quartier), de la cité Phobos, (avec ses 270 logements collectifs détruits pour faire place à 368 logements répartis, sur une emprise plus vaste au Nord Est), du Grand Mail et les copropriétés qui le bordent (Sud du quartier), et de la cité Mars ; l'opération sera accompagnée par l'installation de services publics : Impôts, commissariats à l'initiative de l'Etat

où elles se révèlent ; anticipation préventive à peine signifiée d'une contagion à l'échelle de la ville entière.

Contre cette idée d'une ville totalement engloutie dans la démarche sociale, le traitement privilégié de la ville par son maire Georges Frêche, se tourne vers la démarche du zonage et du parcellaire, qui donne au traitement social de l'espace sa véritable dimension dans les préoccupations municipales, renvoyant au fond à l'assise sociale sur laquelle son élection fût bâtie !

Au reste, la technique du zonage devient alors une technique politique de gestion locale qui ne se réduit pas nécessairement à la seule « politique de la ville » ; le zonage du territoire urbain à la fin des années 1980 est aussi une stratégie opératoire de maillage que la Municipalité et le District choisissent de mettre en œuvre dans l'organisation de leur politique de télécommunication ; la zone de télécommunication avancée « ZTA » négociée de haute lutte¹ avec France Télécom, permet d'obtenir des prestations et des tarifs exorbitants du droit commun pour des entreprises high-tech qui nécessitent du haut débit, sur une nouvelle zone d'activité économique précisément bornée au sud de Montpellier.

Il en est de même des diverses composantes sectorielles de la « technopole », nouveau concept de la communication urbaine montpelliéraine qui deviendra rapidement « surdouée » ; la médecine, l'agriculture, le tourisme, la chimie-pharmaceutique et la communication, qui sont classées comme des « catégories » technologiques d'excellence disposent aussi d'espaces urbains circonscrits au travers des parcs technologiques d'accueil d'entreprises ou d'activités spécialisées : Agropolis (recherche et enseignements supérieurs), Euromédecine, (médecine et pharmacie), le Millénaire (informatique), Héliopolis (Tourisme et loisirs), Antenna (industrie de l'image et du spectacle). Ces pôles technologiques croisant la recherche et l'industrie, sont coiffés eux-mêmes par une organisation collégiale où les professionnels et les chercheurs peuvent échanger dans un contexte dont on espère alors qu'il favorisera la percolation. Leur répartition dans la ville obéit à une « esthétique du décor » pour reprendre une heureuse expression de Pierre Sansot.

L'espace technopolitain fait ainsi l'objet de découpages autour d'un axe singulier² où se situent les divers lieux du pouvoir local : Hôtels de Ville, du Département, de la Région. Ces références diverses permettent de multiplier les formes de légitimation des politiques locales comme leurs contenus. Dans le discours municipal du début des années 1990, cette nouvelle organisation de l'espace est présentée³ comme s'affranchissant de la vieille opposition entre les quartiers populaire du Nord de la ville et ceux du Centre et du Sud où vivent les couches aisées et les cadres, par le biais de la modernisation urbaine. La démarche de la municipalité de Montpellier sera alors⁴ identifiée à une véritable stratégie d'effacement de la question sociale urbaine alors qu'elle se voulait une gestion silencieuse de la mixité, destinée à réduire les risques de stigmatisation que font naître ces dispositifs.

¹ R Lauraire et A Briole ; 1991, « Technopole- télécommunications : Stratégies des acteurs locaux » in Revue Quaderni N°46

² Voir plaquette de la ville de Montpellier « Montpellier Europole » 1989.

³ Cf R Lauraire et A Briole ; 1990 « Technopoles et télécommunications » Rapport pour le plan Urbain.

⁴ A. Marchand, 1994, « Le social saisi par le discours politique : le cas de Montpellier », Sciences de la Société (Les Cahiers du LERASS) , n° 31, Toulouse

Paradoxalement cette discrétion sera relevée par la presse de manière caricaturale¹ ; retour d'une forme de promotion non désirée qui, loin de dissuader les populations de cadres nouveaux attirés par la technopôle arrivant sur les marchés immobiliers locaux, va contribuer à conforter l'attractivité de Montpellier et à renforcer ce discours urbain.

3- La politique de la ville comme politique de remise à niveau des quartiers ²

Un nouveau contrat de Ville signé avec l'État en Mai 1994, veut en quelques sorte compenser l'absence du précédent. Mais cette négociation va largement profiter aux collectivités. Les contrats de villes proposés par l'Etat vont en effet être considérés par nombre de collectivités du Sud comme des opportunités pour proposer des projets municipaux sans rapports avec la lutte contre l'exclusion, et non nécessairement associés aux quartiers en difficultés : Montpellier, Béziers, Sète, illustrent ces cas de figure et veulent étendre le contrat de ville à tout leur territoire communal, travestissant ainsi la philosophie primitive du projet et diluant ces effets à tout l'espace. Montpellier va inscrire le contrat dans la poursuite du *" projet mis en oeuvre depuis 16 ans sur la couronne d'urbanisation des années 60 (qui) a visé la création de véritables quartiers constitutifs de la dynamique urbaine de Montpellier"*³

Et ce retour contractuel sur l'ensemble des quartiers n'est pas organisé sur des négociations et des partenariats avec les associations « libres » de quartiers ; la municipalité fait montre depuis longtemps d'une grande réserve à leurs endroits, préférant s'appuyer sur le réseau des associations de résidents dits « comité de quartier », bien intégrés dans le tissu social et dont les leaders sont contrôlés ou adoubés par l'appareil municipal ; leurs sièges sociaux étant le plus souvent hébergés par les « Maisons pour tous » ou « maisons de quartier ». Le renoncement à des mouvements associatifs autogérés condamne donc les questions de fonds sur la citoyenneté locale ou l'articulation entre le social et l'économique ; ce nouvel espace d'application de la politique de la ville n'aura pas été pensé au plan politique autrement qu'en termes de gestion ; il n'est jamais construit comme territoire d'exercice de la démocratie locale. L'effet le plus évident de ce déficit démocratique est alors marquant dans l'impact des opérations ainsi menées au titre du contrat de ville de 1994, « perceptible partout sauf dans les quartiers d'habitat social »

La nouvelle échelle proposée par l'Etat mais réinterprétée par la collectivité, n'amènent pas les bénéfices escomptés. Yan Maury⁴ évoque même un « effet d'écrasement de la

¹ Journal le Monde du 17 novembre 1991.

² Sur le plan plus précis des politiques d'intégration municipales des étrangers, la plus grande partie des communes préfèrent organiser leurs actions dans la discrétion, sauf quand leur nombre devient trop important pour les traiter par le droit commun (cf Revue « Migration-études » Mars 1999, N° 86)

³ Contrat de ville, 31 mai 1994, p 13

⁴ Cf Dir : JP Gaudin 1996, « Les politiques contractuelles », voir « La négociation des contrats de ville » L'Harmattan

spécificité des quartiers en crise, à travers une prise en compte insuffisante de leurs difficultés », et la poursuite de la logique du guichet, pratiquées par le premier magistrat de la ville, épargnant ses propres ressources budgétaires. La règle d'Etat proposée par les contrats « politique de la ville » (souvent par les DDE), qui prévoyait d'aborder les thèmes des politiques de peuplement, des transports urbains, de la délinquance, de l'emploi, sous l'angle de l'intercommunalité, ne sera jamais vraiment concrétisée. Le projet d'un plan intercommunal de l'Habitat, les transports urbains en périphérie, l'homogénéisation fiscale entre collectivités locales limitrophes ne seront jamais concrétisés.

Cette politique de la ville qui s'organise à Montpellier entre 1994 et 1998, se voit troublée dans son échelle globale au niveau de la commune, par une nouvelle démarche de la part de l'Etat. Alors que l'invention récente de cinq ZUS (Zones Urbaines sensibles) par l'Etat et l'INSEE sur Montpellier permet d'y justifier des interventions spécialisées déjà familières (ZEP), le gouvernement Juppé propose alors (en 1996) **le pacte de relance de la ville** ; ce dernier constitue une curieuse rupture par rapport au contrat de ville en vigueur, en se réduisant à un quartier. Il privilégie en effet une ZRU (Zone de Rénovation Urbaine) et une ZFU (Zone franche urbaine) sur le quartier de La Paillade.

Si la mise en place localisée de la politique de la ville se donne depuis ses débuts l'objectif d'une lutte¹ contre la ségrégation et l'exclusion sociale fondée sur la discrimination positive, ce programme² de la part de l'Etat est pour la première fois présenté **aussi et surtout** comme un projet de développement économique et de l'emploi³. A Montpellier cette formulation a le mérite de s'intégrer aussi plus aisément dans les conceptions du monde urbains que développe un District ne concevant son développement qu'à l'aulne du référentiel économique de la technopole.

¹ CF Muller (dir) 1991 : « L'administration française est-elle en crise ? » L'Harmattan

² Ce projet repose en effet sur la volonté de lutter contre une spirale de l'échec et de l'exclusion caractérisée par la **fuite des classes moyennes** et l'accroissement de la vacance des logements sociaux, (« tours » et les barres d'immeubles), par l'**hémorragie des entreprises**, du secteur du commerce et de l'artisanat subissant les conséquences de la **paupérisation** des habitants et contre la **croissance du chômage**, la plus forte observée sur l'ensemble du territoire, renforçant le sentiment d'**exclusion** des habitants. Il se donne en outre l'objectif de renforcer les partenariats avec les collectivités. Ce dernier n'est sans doute pas un luxe à Montpellier où le bilan de la politique de la ville engagé en 1994, a montré un impact très mesuré des actions sur les populations ciblées par les politiques de la ville et un entrain tout aussi nuancé de son maire sur cette politique sectorielle.

³ qui va donner naissance aux emplois de villes, qui deviendront les emplois-jeunes.

Pour l'édile local, il fallait sans doute que le projet social soit « noyé » sous l'objectif économique pour qu'une opération-phare décidée conjointement entre l'Etat et la municipalité-district avec des moyens non négligeables, voit le jour. Mais localisée et circonscrite et nouant les dimensions sociales (Zone de Réhabilitation Urbaine) et économique (La Zone franche urbaine) dans une approche intégrée sur une zone populaire visant à stabiliser et conserver une population locale assez hétérogène, en suscitant la venue d'entreprises et de nouveaux emplois. Du reste, les compétences mises en avant pour contractualiser ces deux opérations seront révélatrices de leurs interprétations locales : dans les discours, la ville accompagnera l'Etat sur l'opération de réhabilitation d'habitat social (ZRU) et le président de l'OPAC (A Vézinhét) interprétera alors¹ le versant économique de la zone franche comme un appendice résiduel du projet d'habitat social ; tandis que le District s'emparera rapidement de la Zone Franche en la rapportant à Parc 2000², zone d'accueil d'entreprises, importante du Nord de Montpellier, en évoquant à peine la ZRU.

L'organisation de la ZRU va privilégier **une partie** de la zone de La Paillade. Le discours municipal n'a pas besoin ici de beaucoup évoluer. Il lui suffit de réintégrer le ton qu'il avait déjà en 1994, où le traitement égalitaire des quartiers lui servait de règle ; mais ici l'initiative est présentée comme expérimentale : entre le projet social et la démarche artistique puisque un architecte en chef de renom est sélectionné. Il s'agit alors de « Recréer la ville ordinaire et de créer un véritable quartier dans la ville, rompre avec la monotonie du bâti » afin d'aborder la réhabilitation des 1700 logements de l'OPAC par la réhabilitation de 69 immeubles, cage d'escalier par cage d'escalier, avec chaque fois, un architecte différent³. La démarche est singulière, empruntant une lourdeur qu'elle n'avait jamais prise jusqu'alors, en mettant les locataires au premier plan d'un dispositif de concertation par cage d'escalier et à chaque étape, accompagné par un sociologue-conseil.

Au final, cette opération viendra renforcer la stabilité résidentielle des locataires défavorisés, en réduisant leur turn over, alors qu'elle avait été présentée comme le moyen d'attirer une nouvelle population susceptible « d'acquérir les logements réhabilités ». Cette opération sera sans doute à l'origine de la prise de conscience locale des enjeux de la mixité sociale par la municipalité sur son quartier-banlieue ; le président de l'OPAC fort de cette expérience, par ailleurs sénateur, regrettera à ce moment là dans un débat parlementaire⁴, l'insuffisance de L'Etat à vouloir « pratiquer la mixité sociale ». Un gouvernement de gauche succède en 1998, à celui d'Alain Juppé compromettant la consistance de ce plan.

¹ Jacques Monin, in Le Monde, 6 novembre 1997.

² Cf Journal « Harmonie » Décembre 2005. Editorial de Georges Frêche.

³ C'est le modèle d'intervention que le sénateur Vézinhét mettra en avant, comme le moyen d'accompagner les opérations de gestion de la mixité sociale.

⁴ Cf Séance du 20 octobre 1996 : Compte rendu des débats.

Le Conseil général de l'Hérault, de son côté (comme la ville de Montpellier) avait aussi rejeté les principes de territorialisation des DSU pour le XI^e plan et son partenariat financier au côté de l'Etat. Mais le contexte politique local opposait encore depuis les années 1980 la ligne saumadienne du Département privilégiant l'espace rural contre la métropole, aux conceptions fréchistes de la Ville irradiant sur son hinterland.

Il va enclencher dès 1993, jusqu'en 2003¹, sa propre « politique de la ville » (sic) contractualisant avec des « petites villes moyennes » de l'Hérault : (Agde, Lunel, Lodève, Pézenas) en se calant lui aussi sur l'échelon communal et l'approche multidisciplinaire privilégiant le développement de services et d'équipements publics (y compris du logement social) assurant les fonctions de centralité de ces gros bourgs dans leur environnement proche. Ces premiers contrats de ville du Conseil général de l'Hérault malgré leur ambition totalisante, font une faible part à l'éducation et à la formation, se contentant d'actions citoyennes ou d'animations sportives en faveur des jeunes

L'Etat jugera le département insuffisamment acteurs du contrat de ville de la métropole, alors que ses champs de compétence lui conféraient une place déterminante ; « l'action sanitaire et sociale, l'insertion (RMI), l'aide sociale à l'enfance, la prévention spécialisée, la gestion des collèges sont autant de champs indispensables à une politique de lutte contre l'exclusion urbaine ». Il faudra attendre l'arrivée du président Vézinhét aux affaires départementales pour que le partenariat soit possible, prenant à la lettre la circulaire du 31 décembre 1998 adressée aux préfets, les invitant à « proposer aux départements de participer au diagnostic préparant le prochain contrat de ville, ouvrant sur la signature d'une convention² ».

Les derniers contrats de ville, départementaux (2000-2004) soutenus par une nouvelle majorité politique vont donner une priorité aux actions favorisant l'accès aux savoirs fondamentaux, à la formation de la citoyenneté et à l'égalité des chances, en écho à la

¹ Il va ensuite favoriser de nouveaux contrats avec les agglomérations de l'Hérault et les intercommunalités.

² Dans le droit fil de la loi du 28 juillet 1998, l'Etat et le Conseil général de l'Hérault s'engagent alors dans une convention cadre Etat/Département, (5 mars 1999), premier accord en la matière sur le territoire national. Cet accord traduit la volonté du Conseil général et de l'Etat de s'associer étroitement et de placer ainsi l'action sociale et la solidarité comme une priorité majeure d'une politique de la ville, dans les domaines suivants : insertion par l'économie, renforcement des moyens sur la politique d'attribution et sur l'hébergement d'urgence, déconcentration de la direction de la solidarité avec la création de 15 agences départementales pour être au plus près des préoccupations des Héraultais...

participation depuis 1999 du Département aux CEL et aux CLAS, conclus par ailleurs avec l'Etat. Mais la mise en place d'un contrat départemental trilatéral avec Montpellier (La Ville et l'Agglomération) attendra 2003-2004.

4- Maintenir la paix sociale par les réseaux de clientèle et de quartier, plutôt que par la mixité sociale

On ne peut comprendre les choix de la municipalité de la ville de Montpellier suite au contrat de 1994, si l'on n'a pas à l'esprit les formes de gestion et de contrôle des quartiers qui sont à l'œuvre depuis quelques années, codifiant "*la participation des habitants à la vie locale*". Le quartier dans cette acception politique de la démocratie représentative, n'est constitué que de médiateurs, individus autorisés censés traduire la pluralité des opinions locales. Il n'est pas identifiable au quartier vécu. Ses limites n'ont donc pas besoin d'être si précises.

- Avant 1994, ce territoire et son nom varient en effet au gré des éphémérides de la communication municipale. Il est tantôt micro-unité identitaire, vécue ou assignée, tantôt vaste ensemble hétéroclite. La ville est alors découpée en dix "quartiers" sans identité, ni nom, correspondant aux frontières arbitraires des cantons¹, ces derniers transgressant d'ailleurs les limites de la commune, dont on sait qu'en ville nul ne connaît les tracés. Un tel "quartier-canton" regroupe lui-même des quartiers "historiques", autant de territoires nommés, vécus ou désignés comme tels, mais sans autre lien que celui créé par le Ministère de l'Intérieur.

Un quartier-canton (Montpellier III) peut ainsi n'être qu'une bande de 6 km de déploiement, alliant les quartiers huppés des collines du Nord (Aiguelongue) et des immeubles-barres de l'Est des années 60 (Parc à ballon), un des derniers quartiers historiques, rythmé par ses fêtes et repas de quartiers (Beaux-Arts, ex-Abattoirs) ou un territoire réduit à un seul immense immeuble futuriste en arc de cercle, scandant l'entrée

¹ En fait la ce découpage cantonal permet aux élus montpelliérains d'être présents sur les circonscriptions des élections cantonales en faisant valoir leur efficacité, auprès des résidents dans la conquête des sièges de conseillers généraux que les frechistes disputent alors aux saumadiens.

de la ville par l'Est (Port Juvénal). Les lieux de tels "quartiers-cantons" varient même selon les publications municipales.

- En février 1994, précédant la signature du contrat de ville, l'espace urbain est découpé en vingt "secteurs", structure territoriale particulièrement significative et délimitée dans l'espace urbain métropôlisé, du "demi-canton"¹. Des réunions y sont organisées régulièrement et les membres du cabinet du Maire se voient affecter le suivi de tel ou tel demi-canton, maillant ainsi toute la ville. Certains quartiers (Antigone, dessiné par Ricardo Boffil, par exemple) sont valorisés comme emblèmes de la modernité et de la centralité urbaines et non comme espaces habités.

D'autres sont au contraire "effacés" (La Paillade)

Le territoire est ainsi produit comme un lieu d'exercice de la démocratie formelle. Si le cas de Montpellier n'est pas exceptionnel, puisque résultant de l'application qui est faite la loi du 6 février 1992 prévoyant que "le conseil municipal peut créer des **comités consultatifs** sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie de la commune comprenant des représentants des associations locales", il prend à Montpellier un rôle particulier, devenant un instrument de gestion politique des citoyens. D'autant qu'ils s'appuient sur « Les Maisons Pour Tous » ; les « comités de quartiers » (associations du quartier) que ces dernières suscitent ou qu'elles instrumentalisent s'ils existent déjà, vont prendre à leur charge ce rôle des « comités consultatifs » prévus par la loi.

En réalité, ces maisons pour tous correspondent au projet² de conquête politique de Georges Frêche en 1977, elles vont aller se multipliant durant tout son mandat, élargissant progressivement leurs fonctions jusqu'à devenir des antennes de la Mairie (Carte d'identité, déclaration de vie commune, inscription liste électorale...) et dépendre enfin d'une régie municipale des maisons pour tous. Des maisons de quartiers vont être conçues ensuite comme relais de leur action, à un niveau spatial inférieur permettant aux associations de développer des actions de proximité.

¹ G. Frêche, Éditorial de "Montpellier, notre ville" n° 171, février 1994

² du mouvement "citoyens et urbanisme" porteur d'une idéologie proche de celle des Groupements d'Action Municipale, GAM

Si ce système ne permet pas de conforter les communautés naturelles du quartier, basée sur des solidarités obligées de proximité, il sert à de repérer des communautés différenciées, à les mobiliser à travers des portes-parole. Les représentants des associations locales de quartiers sont ainsi enrôlés dans un système qui s'apparente à un réseau d'alliance fortement noyauté par les partisans politiques du maire. Ce dernier se fait alors un devoir à chaque occasion rituelle (fête de quartier ou inaugurations) de venir les saluer en public, renforçant ainsi le sentiment de leur importance et confortant leur sujétion. Une pratique qui suppose une forme d'intégration sociale préalable des leaders dans chaque quartier, et d'ethos singulier.

C'est dès lors la personne du maire qui, seule, devient sujet du destin urbain¹, cristallisant en elle-même les réseaux communautaires ou les groupes sociaux des quartiers. Toute l'habileté du jeu du pouvoir vise à identifier les différentes communautés, légitimer leur place dans l'espace social local et capter leurs leaders "naturels" pour les associer au comité consultatif ou mieux quelquefois, au conseil municipal maîtrisé où chaque élu est en dépendance croisée avec le maire.

A Montpellier, ces micro-communautés de destin locales peuvent être religieuses, identitaires ou recomposées à partir de pratiques communes. Religieuses à partir de deux communautés-types du tissu bourgeois urbain du littoral languedocien : les communautés protestante et juive. Identitaires comme celle des pieds-noirs ou des "gays". Mais elles ne négligent pas non plus les occitans (les Calendrettes) ou les Francs-maçons identifiés² du reste comme associations culturelles. Recomposées et renforcées à partir de pratiques culturelles (cinéma et réseaux de ciné-clubs - danse) ou sportives, véritables ciments identitaires, typiques des couches moyennes dominantes dans la ville. La contrepartie de cette stratégie sera de sécuriser l'installation de ce groupe social dans la ville, au détriment des plus démunis ; c'est l'époque du premier arrêté anti-mendicité (Mai 1993).

Souvent identifié, dans un premier temps dans la contestation préalable, (comme s'il y

¹ A coté de la gestion des réseaux, coexiste la démarche d'interpellation directe du citoyen traitée grâce à l'usage des referendums, la pratique pétitionnaire interpellant le pouvoir central, les réunions dans les quartier autour de la personne du Maire, entièrement construits sur le "colloque singulier" basée sur un one-man-show entre ce dernier et le citoyen pris individuellement. Le citoyen n'est que rarement convoqué dans sa capacité à exercer un contrôle collectif, mais isolément, enfermé qu'il est dans un face-à-face avec le Maire.

² Dans leur demande de subventions.

avait là un rite de passage), le groupe ou la communauté vont se voir attribuer une visibilité sociale, inscrite dans des territoires de la ville par la pratique de festivals, de manifestations ludiques, par la reconnaissance d'une spécificité cultivée dans le champ local : la fête municipale: « Antigone des associations », réunissant toutes ces organisations, constitue le rite annuel par lequel la Ville et ces dernières, reconnaissent et renforcent symboliquement leurs liens de dépendance. Les leaders de ces associations peuvent ainsi nourrir la constitution des équipes municipales successives¹.

Les prises de positions politiques locales ou nationales du député-maire sont toutes entières dans un savant dosage de confortation : l'exemple le plus typique est certainement celui des pieds-noirs dont les associations soutiennent le RPR à l'échelle nationale et le maire socialiste localement. Sa liste comprend des représentants ès-qualités de toutes les associations rapatriées et à chaque incident de la vie locale ou nationale est réattestée une fidélité envers cette communauté et son histoire. Dernières formes de mise en scène : une rue sera baptisée du nom d'un leader pied-noir disparu, un projet de Musée des pieds-noir émergera en 2005, porté par l'agglomération, dans un contexte national très polémique sur le rôle historique de la colonisation.

Cette stratégie aura eu deux moments différents marqués sans doute par l'affaiblissement constaté des résultats électoraux du premier tour, et la hausse des abstentions.

- Dans un premier temps, la minoration d'autres communautés dont l'évocation peut être contradictoire avec les images de la ville projetée et les procédures de légitimation employées dans la stratégie de maintien au pouvoir ; et en particulier, celle des français d'origine immigrée et maghrébine. Dans le discours municipal², ce n'est pas la richesse des diversités culturelles qui est mise en avant, mais un impératif d'intégration ; comme leurs "aînés savoyards, ariégeois, bretons", les immigrés doivent accepter "la rude discipline" de l'intégration par "le travail, l'effort, l'abnégation, l'école". Signe caricatural de cette relégation : le livre blanc de la solidarité publié par la mairie en 1992 ne mentionnera en ses 245 pages

¹ Les équipes municipales successives accueilleront ainsi des personnalités d'origine pied-noirs en ayant soin de donner une place égale aux oranais, aux constantinois, aux algériens et marocains...(Voir J. Molénat 2001, « Le marigot des pouvoirs » Ed Climat

² G. Frêche, A propos de l'immigration et de l'intégration, éditorial de Montpellier votre ville, n°145, juillet 1991

qu'une seule fois le mot "immigré", associé à étranger, et encore sous la rubrique "solidarité par la culture ".

Les comités de quartier (version locale des comités consultatifs) sont supposés alors rendre compte des préoccupations globales de toute la population sans que des besoins singuliers ne soient identifiés dans ce groupe social, précisément. Le Théâtre Jean Vilar qui est installé alors au cœur de la Paillade associé à la programmation culturelle de la Maison pour tous, n'accueillera en réalité que 20% de pailladins, dans son public, alors que le cinéma « Le diagonal », pour des raisons¹ de sécurité, vient de se retirer du quartier où un projet de mixité sociale de son public l'avait pourtant amené quelques années plus tôt, signant là l'échec de sa démarche ! Ces comités consultatifs seront présentés comme des partenaires actifs dans les projets de quartier que la ville proposera à l'Etat dans le Contrat de ville signé en 1994. L'un des plus grands mérites de ce dispositif aura été de les légitimer.

- Dix ans plus tard (2001), après que la désaffection considérable des montpelliérains aux élections municipales (43,7% d'abstentionnistes) se soit fait l'écho d'un mouvement plus national, en dépit d'une croissance démographique locale inédite, l'urgence d'une remobilisation locale redevient nécessaire. La municipalité va s'appuyer sur les préconisations du rapport Mauroy refondant l'action politique locale, qui anticipe la fameuse loi de 2002 sur la « démocratie de proximité », pour mettre en place² sept conseils de quartiers, dont les présidents sont élus par des représentants des associations³ (à raison d'une voix par association). Sept nouveaux Adjointes au Maire sont délégués à la gestion des quartiers (co-existant avec les chargés de mission du cabinet du maire affectés à ces mêmes quartiers) et deviennent les interlocuteurs autorisés de ces Présidents de Conseil de quartier. Le dialogue entre conseil de quartier et élus de quartier alimentant les décisions de la Commission « Montpellier au Quotidien », instance de décision légale.

¹ dont il rend responsable la mairie de Montpellier.

² Ainsi que la création d'une Maison de la démocratie qui accueille le secrétariat des Conseils de quartiers, la régie des Maisons pour tous, le service des journaux municipaux, le service municipal dédié aux associations.

³ On dénombre à cette époque 5000 associations locales et la Ville est l'objet de critiques régulières par les journaux libéraux pour l'enveloppe importante qu'elle attribue aux associations

En fait, ces conseils de quartier dans un premier temps furent envisagés par le maire de Montpellier comme de véritables structures participatives de décisions politiques gérant un budget autonome et détenant la possibilité de saisir la collectivité¹. La mise en place de la loi de 2002 réduisit l'ambition de l' élu local et redéfinit le champ de compétence de ces organisations : depuis, leur capacité de décision est limitée par les 2 seules réunions autorisées par le régime d'application de la loi, et leur rôle se limite à donner un avis à la commission compétente, décisionnelle.

Les « quartiers » au nombre de 7, recouvrent désormais des territoires qui n'ont plus rien à voir avec les anciens 20 secteurs associables aux demi-cantons. Leurs nouveaux noms -la Mosson veut ainsi se substituer à La Paillade- signalent aussi la volonté modernisatrice de rompre avec l'ancien ordre urbain, surtout quand il a fait trop de place à la question sociale et/ou ethnique. Mais pas plus que les précédents, ils ne rendent compte d'un espace identitaire et sont aussi des territoires de gestion et d'interprétation de l'espace. Ils sont organisés de manière centripète en « marguerite » autour d'un Centre qui ne se réduit plus au seul quartier ancien historique. Cinq autres quartiers sont raccordés à ce Centre ; seul le quartier de la Mosson ne partage aucune frontière avec ce dernier ; chacun d'entre eux dispose d'une configuration suffisamment large pour pouvoir accueillir des populations sociologiquement hétérogènes, et témoigner ainsi de la mixité sociale de chaque espace ; cette préoccupation explique les différences démographiques qui les séparent ; le Centre avec 70 000 personnes représente ainsi le double du quartier de la Mosson.

Du reste dans la mise en scène municipale² des opérations ANRU que le Grand Projet de Ville et du Contrat de ville vont accueillir à l'initiative d'Hélène Mandroux, la nouvelle maire, chacune d'entre elles est présentée dans le cadre de ces territoires de quartiers ; une manière aussi de n'en oublier aucun, dans la distribution respective d'une part identique des symboles du progrès social et de la modernité. En réalité les limites urbanistiques des opérations de rénovations qui restent stratégiques dans l'évaluation de la mixité sociale, objet de ces renouvellements urbains, ne sont même pas évoquées par la presse municipale et son site internet.

¹ Ce fut le cas pendant 4 mois.

² Cf journal municipal « Montpellier votre ville n°295/Oct 2005 : « La ville se construit » p 5.

L'éloignement formel consacré par les nouveaux Conseils de quartier qui sont leur analogon institutionnel, en réalité n'a pas fait disparaître le réseau de dépendance des structures associatives ; il lui a rajouté un maillon de plus. Cette organisation lancée à toute vitesse par le maire de Montpellier et non sans conflit¹ fut accueillie diversement par les associations² ; la plus grande partie, mise devant le fait accompli, va entériner le projet majoral. Les premières expériences de participation de ces conseils de quartier sur le choix du tracé de la 2^e ligne de Tramway montre qu'en présence d'enjeux importants, la mairie ne transige pas ; leur participation au nouveau contrat de ville à ce jour est restée mineure, bien que prévue expressément par le Contrat de ville 2000-2006 dans sa partie « Gestion urbaine de proximité » .

Si, pour le premier magistrat de Montpellier, cette base associative doit continuer à exercer son rôle structurant des expressions de quartiers, les groupes d'origine étrangère peuvent difficilement continuer à être ignorées ou traités par le droit commun. Il faut dire que la ville accueille en 2000, 27000 Maghrébins montpelliérains, tandis que 70% sont d'origine marocaine. Les quartiers :« Le Petit-Bard, la Paillade, les Cévennes, le Plan Cabanne » se sont peu à peu transformés en espaces communautarisés avec leurs boucheries halal, leurs commerces d'épices, leurs vendeurs de coriandre, leurs restaurants orientaux, leurs banques...

Le discours municipal lui-même a pris acte d'une certaine manière de la situation et ne redoute pas de reconstruire l'histoire de Montpellier sur le rôle actif des diverses communautés installées à « Montpellier, ville accueillante et tolérante ». Georges Frêche, ne perd ainsi jamais une occasion de raconter cette «année royale» qui, au cœur du Moyen Age, vit converger des médecins juifs et arabes venus de Grenade et de Cordoue d'un côté, et de l'autre de Bologne et de Salerne.

Les initiatives qu'il a prises depuis quelques années, se sont organisées en direction des communautés culturelles musulmanes : quelques dates marquent les étapes de ce rapprochement largement incarné par la mise en place des lieux de cultes :

-1977, mise en place de la mosquée Al Touba dans une église désaffectée du quartier des Beaux-Arts,

¹ Une part non négligeable d'entre elles, a voté l'abstention pour élire le représentant du Conseil de quartier.

² Cf Journal L'humanité du 6/10/01 « Montpellier : démocratie de proximité ou participative ? »

-1987 : création la mosquée Al Nord (la Lumière), derrière le siège de la Sécurité sociale, avec l'aide de la Ville.

-En 1998, ouverture au Petit-Bard d'Abd Noucida, troisième mosquée montpelliéraine, dont l'association est présidée par Kadir Nédromi d'origine harki qui a fut déjà à l'origine des précédentes. Avec la mosquée du Petit-Bard, comme avec celle de la Paillade - Abu al-Whalid ibn Ruchd (Averroès) la ville a trouvé un moyen original qui éveillera les polémiques pour gérer et maîtriser le culte musulman : la Mairie finance une «salle polyvalente». Baptisée mosquée, cette dernière est louée à une association gérante amie dont les conditions de fonctionnement sont strictement encadrées¹.

Le mouvement d'organisation des alliances ethnico-politiques, là aussi répète le même cycle que pour les associations de quartiers ; dans un premier temps l'appareil municipal se nourrit des relais les plus facilement maîtrisables, il diversifie ensuite leurs origines avec le repérage de leaders contestataires qu'il s'agit alors d'intégrer, en distribuant leur répartition dans l'espace et en évitant leur mélange.

Dans un premier temps (entre 1980 et 1995), la ville organise ainsi son alliance avec des leaders d'origine harkie adoubés, ce n'est qu'à partir du moment où les autres sensibilités manifestent leurs divergences que leur rapprochement est organisé. Aujourd'hui, la répartition des lieux de cultes permet ainsi au maire G Freche de disposer des interlocuteurs musulmans aux fidèles les plus nombreux : l'Association des Franco-Marocains et son vice-président, Abdelkader Ammih, boucher halal de la tour d'Assas qui gère la mosquée de la Paillade, les Libanais du courant ahabache ayant récupéré la gestion d'Al Touba, les Algériens tenant, via Kadir Nédromi et la Grande Mosquée de Paris, les deux autres mosquées. Ces lieux de cultes sont curieusement bien répartis dans 4 des 7 nouveaux quartiers de la ville de Montpellier.

Ces alliances municipales excluent à l'évidence deux types de clientèles :

- les nouvelles générations de musulmans qui affichent des ambitions politiques par exemple les Etudiants musulmans de France (EMF), proches de Tariq Ramadan et ceux du

¹ La convention de location est draconienne: toute modification de l'équipe dirigeante doit être signifiée à la mairie. En cas de conflit, du jour au lendemain, elle peut ordonner la fermeture du lieu de culte et récupérer son bien...

Comité de Réflexion et d'Innovation, petit groupe néo-islamiste¹ qui a soutenu aux dernières élections législatives, la campagne à l'adversaire UMP de Georges Frêche, le professeur Jacques Domergue devenu député qui manifeste régulièrement son intérêt pour l'opération ANRU du Petit Bard.

-ces alliances municipales mettent aussi de côté les élites franco-marocaines² qui, ont fait clairement le choix des valeurs laïques pour mieux s'intégrer, interlocuteurs écoutés de l'establishment montpelliérain et qui disposent d'un réseau d'influence reconnu.

Cette relation aux mouvements culturels reste bien-sûr, complémentaire aux appuis fondés sur les associations laïques ; d'autant que celles-ci peuvent être très nombreuses. Ainsi le territoire de la Mosson accueille-t-il 140 associations ! Si le quartier Figuerolles est aussi connu pour le grand nombre d'associations qui maillent le quartier par leur activisme culturel, sur le Petit Bard, cette stratégie peinera à se concrétiser laissant la place à la venue d'association politico-religieuse d'envergure nationale ou de mouvement de résistance de locataires non contrôlés par l'appareil municipal !

Ces appuis culturels et politiques ont largement concouru à ce que les événements d'Octobre Novembre 2005 qui ont embrasé les banlieues françaises, prennent à Montpellier une dimension modeste. Leur capacité à maintenir la paix sociale dans les quartiers est incontestable ; mais elle a contribué à ce que la question de leur mixité sociale soit dans un premier temps diluée, et interprétée comme le lot commun, puis traité à minima, par petites touches³ dans des quartiers localisés (ZRU de La Paillade) à partir de 1997-98, avant de s'offrir comme un dispositif multi-disciplinaire en s'étendant à la plus grande partie de la ville de Montpellier (2001). Au fond, pour rester un peu caricatural, les relations Centre (mairie) /Périphérie (Associations) fondées sur la régulation dans le modèle frêchiste se sont substituées pendant longtemps aux relations de voisinage fondant la mixité sociale. Ce n'est pas un hasard si le modèle commence à vaciller avec l'arrivée

¹ Le CRI est très proche également de l'Association culturelle et éducative de la Paillade (Acep). Cette organisation, fondée en 1991, forte de 400 membres, se rattache à l'UOIF (Union des Organisations islamiques de France), courant fondamentaliste

² Olivier Abdou Taoumi, conseiller à la cour administrative d'appel de Bordeaux, Mustapha Majdoul, agent immobilier et restaurateur, adjoint de Georges Frêche, Hassan el-Mesnaoui, commerçant, délégué à la chambre de commerce.

³ Cette stratégie est une alternative à d'autres démarches qui sont repérables dans la région : la captation dans les quartiers en difficulté des leaders de bande, et leur confortation comme travailleurs sociaux de terrain. Un processus qui conduit le plus souvent à la notabilisation rapide de ces leaders qui, coupés dès lors de leurs attaches identitaires, les rendent inefficients comme relais social.

d'une nouvelle maire : H       Mandroux, m  decin, issu du quartier populaire de La Paillade.

5- La politique de la ville-agglom  ration : 2000-2006

Le nouveau contrat de ville qui est propos   en 2001, est donc un compromis spatial ; il touche    de nombreux quartiers (comme celui de 1994-1998), sans se diluer    toute la ville, puisqu'il se focalise sur les Zones urbaines sensibles, dans le cadre du Grand Projet de Ville. Mais la conjoncture a   volu  . Il est difficile d'appr  hender les enjeux qui marquent la politique de la ville du d  but des ann  es 2000, si l'on ne garde pas    l'esprit les effets de la croissance d  mographique qui marquent alors l'agglom  ration de Montpellier. Cette derni  re a connu la plus forte progression en France de ses quinze derni  res ann  es    la fois en terme de cr  ation d'emplois (+ 40 000) et en nombre d'habitants. On y d  compte chaque mois 500 habitants de plus ; l'offre de logements se fait de plus en plus rare et les terrains disponibles sont de plus en plus   loign  s de la m  tropole ; les co  ts fonciers deviennent inaccessibles    une grande partie de la population. Des communes p  riurbaines ont ainsi vu leur population doubler entre les deux recensements (1990-1999). L'  loignement du centre-ville pour les populations, a accentu   les formes de d  linquance du centre ville et l'ins  curit   sur les routes autour de l'agglom  ration. Montpellier t  moigne ainsi d'un double ph  nom  ne bien connu : une r  gion tr  s fortement cr  atrice d'emplois, doubl  e d'une hausse continue des indicateurs de pr  carit   et de ch  mage.

Cette situation croise un autre mouvement institutionnel : l'acte 2 de la d  centralisation qui va transf  rer nombre de comp  tences de l'Etat aux collectivit  s locales et en confirmer d'autres ; pour en rester    celles qui sont concern  es par la nouvelle politique de la ville, les agglom  rations sont confirm  es dans la ma  trise de ce domaine ce qui pose un v  ritable probl  me quand celles-ci ne se pr  cipitent pas¹ pour assurer sa ma  trise, comme    Montpellier ; la ville se trouve alors mise en demeure d'intervenir dans un champ sans en poss  der tous les moyens. ; ce qui explique par exemple la cr  ation r  cente dans son organigramme, d'une direction « Coh  sion sociale et action culturelle », prenant place   

¹ Dans la contractualisation sur les op  rations de r  novation, l'ANRU regrettera que cette collectivit   n'ait pas port   l'op  ration.

coté des services techniques pour intervenir sur cette compétence ; stratégie modeste dont l'ambition et ses limites interrogent à plus d'un titre¹. Le département déjà en charge de l'habitat social, se voit aussi transférer la responsabilité de l'organisation de la carte scolaire² liée aux collèges, en même temps qu'il maîtrise désormais seul le secteur de l'aide à l'insertion, tandis que l'agglomération en charge de l'économique a du mal à se positionner sur les activités qui ne sont pas traitées comme des secteurs d'excellence. Cette redistribution des compétences accompagne elle-même une autre réorganisation ; ainsi l'Etat qui se définissait comme garant de la solidarité nationale à l'échelle de la ville, se repositionne désormais comme un animateur considérant que les démarches de traitement de la mixité sociale³ relèvent du local et des collectivités, tandis que lui même se situe en amont, dans les opérations d'ingénierie globales, telles qu'en témoignent les démarches initiées par l'ANRU, où cette dernière se pose comme « un quasi-banquier » pour reprendre le terme employé.

C'est dans cette conjoncture que la question du nouveau contrat de ville est abordée. Si le précédent avait posé comme prioritaires les questions économiques, le logement, et la sécurité, le nouveau prolonge ses trois objectifs prioritaires mais y rajoute les mesures en faveur des jeunes, (en la plaçant en tête) et insiste sur le thème de leur scolarité (Voir annexe). Il y rajoute trois préoccupations transversales : la prise en compte de l'intégration et le problème de la discrimination et des exclusions, le développement d'une gestion urbaine de proximité visant l'égalité devant le service public et la cohésion sociale, la participation des citoyens.

La **mixité sociale et fonctionnelle** des espaces y est donc posée comme prioritaire. Pour assurer le choix d'un certain nombre d'opérations, la ville de Montpellier lance un appel à projets à ses partenaires associatifs (les conseils de quartier et associations) qui œuvrent auprès des populations défavorisées.

Ce contrat réunit une configuration de partenaires, jamais atteinte jusqu'alors ; Etat (Mission ville, FAS, CAF) Ville de Montpellier (les 4 directions : enseignement, culture,

¹ La nouvelle maire est placée devant un dilemme : comment organiser une action d'animation significative dans les quartiers, qui lui soit associable dans l'optique des prochaines élections municipales, et échappe au réseau politique mis en place dans les comités de quartier et les « maisons pour tous » liés à l'ancien maire.

² Une compétence en totale rupture avec le métier de gestion des collèges qu'il assurait jusqu'alors !

³ Sans que celle-ci ne soit définie autrement que dans le statut des financements.

sûreté du domaine public, Aménagement), CCAS, Agglomération de Montpellier (aménagement, développement économique), Département de l'Hérault (solidarité, politique contractuelle), qui vont créer en juin 2001 avec la Caisse des dépôts et consignations, un GIP pour le développement social et urbain de l'agglomération, chargé de coordonner les actions prévues dans le contrat, en s'organisant lui-même en mission sectorielle (Aménagement, économie, éducation, culture...).

L'organisation du contrat mettra longtemps à aboutir entre acteurs locaux ; il sera même revu plusieurs fois notamment entre collectivités, chacune tentant d'y intégrer des opérations susceptibles de faire l'objet d'une politique de droit commun. Des conflits opposèrent par exemple le département à la ville et l'agglomération sur l'intégration du futur grand équipement culturel « Hérault culture sport ». En outre, sa négociation fut troublée par le départ de Georges Frêche à la tête du conseil régional, laissant en 2004 à Hélène Mandroux, le siège¹ de la ville de Montpellier. La marge de manœuvre de cette dernière reste étroite entre une agglomération qui s'est appropriée les champs de compétences les plus prestigieux et la Région, privilégiant² le champ de l'économie.

Le plus grand souci de la nouvelle maire est aujourd'hui de marquer son indépendance en particulier sur le Volet du Contrat de ville prévoyant le Grand Projet de Ville de Montpellier, dans lequel elle propose à l'Etat de participer au programme de rénovation urbaine pilotée par l'ANRU. On comprend mieux dans ces circonstances, l'opposition un moment affirmée à grand bruit du président de l'agglomération³ ; ces négociations seront rendues plus tendues par un accident⁴ qui marquera la population d'un quartier de Montpellier identifié comme faisant partie des opérations prioritaires du Contrat.

La stratégie retenue pour le grand projet de ville repose sur trois registres majeurs :

- Une politique de l'habitat pour retrouver une mixité sociale et culturelle

¹ G Frêche est resté adjoint municipal de la ville et occupe le bureau habituellement dévolu au premier adjoint !
proposés !

² Elle va demander à l'Etat au titre des transferts expérimentaux, la compétence économique.

³ Le président de l'Agglomération, le maître d'ouvrage du lieu, Georges Frêche s'est appesanti sur le Petit-Bard, en parlant des locataires, « gens charmants que j'aime », des « trafiquants de drogue » qui font de ce « quartier, le cœur de la vente de cocaïne dans la région » et contre qui la police doit être « impitoyable », en évoquant aussi, bien sûr, le devenir de la cité. Et les logements du Petit-Bard ne sont pas une priorité, a dit Georges Frêche, qui est revenu sur un projet de réhabilitation sur lequel il n'a « pas d'illusion au contraire de mon successeur, Hélène Mandroux. »

⁴ En juin 2004, un résident d'un logement de la rue des Trolles au cœur de la cité du Petit Bard est retrouvé mort asphyxié dans l'incendie de la cage d'escalier de son immeuble. Appuyé par le MIB, la Cimade et l'association de défense des résidents du Petit bard, un mouvement de 600 personnes viendra manifester devant la préfecture.

- Un développement économique solidaire
- Une gestion urbaine et sociale de proximité par la coordination des services publics de quartier et la concertation avec les habitants et leurs associations représentatives.

L'élaboration du grand projet de ville (articulé au programme départemental de l'habitat) conduite dans le cadre du contrat de ville, est axée sur les territoires prioritaires de la politique de ville. Cette dernière a été centrée dans un premier temps sur Montpellier¹ tandis que cinq quartiers ont été appréhendés en prenant en compte les thématiques qui découlent du diagnostic établi dans le cadre du contrat de ville. Chaque zone est donc présentée comme ayant ses objectifs spécifiques.

« La Paillade : achever le passage de la "zone sensible" à la "ville ordinaire".

Le Petit Bard : élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur la copropriété pour revaloriser l'ensemble des quartiers.

Nord Ecusson : créer une nouvelle mixité sociale dans un cadre de vie urbain adapté.

Gambetta : ouvrir ce quartier à la ville en valorisant sa spécificité.

Gély-Figuerolles : réinsérer les populations par l'emploi pour une citoyenneté retrouvée. »

On voit déjà que la politique de l'habitat destinée à retrouver une mixité sociale renoue avec la logique de la loi SRU en visant à enrayer la spécialisation de certains quartiers dans l'accueil de populations fragiles ou à l'inverse, maîtriser l'éviction, par les dynamiques de marché, des populations modestes de quartiers qui retrouvent une forte valeur urbaine. La participation effective des habitants à l'ensemble des programmes d'action est présentée comme devant être systématique (gestion urbaine et sociale de proximité pour la coordination des services publics de quartier et la concertation avec ses habitants² et ses associations représentatives) , tandis que le département en train de constituer des équipes de travailleurs sociaux, destinées à accompagner les habitants qui devront être relogés en relation avec les bailleurs sociaux et les structures de médiations locatives (sur La Paillade et le Petit Bard).

Cette politique de l'Habitat doit être accompagnée d'autres politiques sectorielles : politique de développement économique et d'aide à l'emploi (sur Parc 2000), du développement des activités commerciales et artisanales, du développement de l'emploi (chantiers de rénovation urbaine), et renforcement des actions d'insertion - formation. (P.L.I.E) notamment pour les populations étrangères et issues de l'immigration.

Cette constellation de projets apparaît déjà comme lourde et complexe ; encore au stade des idées pour la plupart vue la durée des premières négociations, c'est leur réalisation qui témoignera des véritables choix politiques finaux .

¹ L'approche au niveau de l'agglomération sera menée dans un deuxième temps, quand la communauté d'agglomération sera en place, dans le cadre du processus institué par la loi Chevènement. La communauté d'agglomération aura alors compétence – obligation – pour la politique de la ville. C'est pourquoi le principe d'un contrat « glissant » Ville-Agglomération a été retenu pour le contrat de ville, le District étant signataire dès l'origine puisque compétent pour le développement économique qui figure dans les objectifs de cette politique.

² Des comités consultatifs doivent être organisés par les bailleurs pour les projets envisagés dans les quartiers de la Paillade et du Petit Bard.

Conclusion :

Les effets d'annonce ont la vie dure et les médias ont tendance se focaliser sur les initiatives qui ont la plus grande visibilité rejoignant ainsi les pratiques de nombre d'élus, du coup le contrat local de la politique de la Ville fait-il la part belle aux opérations lourdes inscrite dans le GPV. Le plan Borloo relève bien de ce travers, qui concentre ses efforts sur la destruction /reconstruction des immeubles et tours insalubres par le biais de l'ANRU ; quelques questions émergent à ce stade de la réflexion . Si ce programme est suffisamment abondé contrairement aux réflexions que présentent certains journalistiques humoristiques nationaux, se fera-t-il au dépend des politiques de médiations et d'animations, comme le pose Jean Marc Stébé¹, priorités qui marquèrent le précédent contrat de ville dans nombre de régions.

Quelques techniciens locaux de la Mairie et du Conseil général identifient en effet cet effort comme le retour d'un mouvement pendulaire qui « après avoir traité du soft (création des postes de médiateurs, emploi-jeunes,) se tourne aujourd'hui enfin vers le « hard », démarche associée à une envergure particulière de l'intervention publique de l'Etat. Il reste à voir comment les collectivités et les structures associatives vont prendre à leur charge les opérations qui doivent traiter de la mixité sociale et de sa gestion, puisque la division du travail de cette nouvelle conjoncture des contrats de ville, leur attribue explicitement cette responsabilité, tandis que l'articulation entre la politique urbanistique et les autres domaines sont loin d'être explicites². Déjà on voit que dans le domaine scolaire et précisément de la gestion de la carte scolaire, les montages de projets avancent lentement³. Les réflexions engagées sur la réorganisation de ce domaine semblent émerger de groupes de travail qui sont suscités hors des discussions sur le contrat de ville ; sans que l'on puisse imaginer que ces décisions ne le rejoignent un jour ! Le FASILD, l'Education Nationale, et le Conseil général de l'Hérault⁴ dans le cadre des réflexions organisées par la COPEC, sont en effet au comité de pilotage d'une étude sur « les problèmes de l'intégration et de la lutte contre la discrimination », menées par le Cabinet Pluralis, où la question scolaire est traitée d'abord sous ses aspects ethniques.

Le diagnostic partagé par le groupe de travail ne révèle aucune surprise sur le contournement constaté de la carte scolaire et la « constitution d'établissement ghettos », et l'une des actions évoquées pour réduire cette atteinte à la mixité sociale concerne le renforcement de l'attractivité des établissements par l'organisation de classe d'excellence et de sections spécialisées, modèle dont la presse parisienne se fait l'écho en ce moment. Le problème est identifié comme allant bien au delà de la compétence de l'Education nationale : les quartiers eux-mêmes et leurs compositions sociales sont rendus responsables de la situation et donc susceptibles d'être traités dans ce sens par les animateurs du GPV, les bailleurs, et les travailleurs sociaux.

Trois axes de travail sont proposés au groupe :

- Obtenir la participation la plus large des acteurs locaux sur ces objectifs
- Former les enseignants à garder un haut degré d'exigence scolaire vis à vis de tous les élèves

¹ Cf « La mixité sociale est plus que jamais une utopie », in Le monde 10/11/2005

² Par exemple, la dédensification/ réorganisation de l'habitat par l'ANRU est-elle pensée indépendamment des futures cartes scolaires et/ou réciproquement !

³ En particulier parce la mairie vient de recruter début 2006, un spécialiste de ces questions, issue de l'Inspection d'académie.

⁴ La ville informée de ce travail n'a pas participé aux séances de réflexion/suivi de l'étude.

- Proposer de indicateurs de discriminations par établissements qui s'intègrent dans les exigences de la LOLF.

Pour favoriser la prise de conscience des discriminations et de ses effets dans les établissements, le groupe propose une démarche de mise en place d'appréhension du processus et de sa mesure ; auprès de 2 groupes d'enseignants et d'élèves. Cette double mesure devant permettre de communiquer les résultats et de les étendre à l'ensemble des partenaires concernés.

Une expérience d'évaluation des discriminations et des contournements de la carte scolaire est proposée sur la durée dans un nouveau collège construit récemment par le conseil général dans une zone rapportable à la Pergola-Le Petit Bard, tandis qu'une étude qualitative doit cerner les représentations des exigences scolaires à l'œuvre chez les enseignants vis à vis des élèves de collèges et du primaire, opposant établissements à forte et faible fréquentation ethnique.

Ces projets devraient permettre de voir les stratégies des acteurs locaux se préciser et le cadre contractuel de la politique de la ville pris en compte avec ses propres contraintes. Ce contexte conditionnera l'avancement de cette recherche.

ANNEXE II

L'URBANITÉ DU QUARTIER DE LA PAILLADE

Catherine SELIMANOVSKI

Les métamorphoses de la ville de Montpellier

Depuis le début des années 1960, Montpellier a connu une croissance démographique exceptionnelle, dont au moins 80 % résulte des apports migratoires : arrivée de 25 000 rapatriés d'Afrique du nord entre 1960 et 1963, flux réguliers d'immigrants en provenance de toutes les régions françaises et de l'étranger. Montpellier est passée de 85 000 habitants, en 1954, à 191 000 habitants en 1975. Elle compte 244 700 habitants en 2004. La ville est le centre d'une communauté d'agglomération de 31 communes qui ont eu un taux de croissance démographique de 8,4 % entre 1990 et 1999, contre 2,6 % pour la moyenne des 15 premières agglomérations françaises.

L'installation de l'entreprise IBM à Montpellier en 1965 coïncide avec l'engagement des édiles municipaux dans une politique de développement des fonctions technopolitaines. En l'absence de tout passé industriel, les acteurs de la ville valorisent le patrimoine culturel de Montpellier et la tradition universitaire en droit, en médecine. Ils contribuent à diversifier les filières universitaires et à créer des parcs technologiques, notamment au nord de la ville, dans le quartier Hôpitaux-Facultés. Ils lancent des campagnes pionnières de marketing territorial en affichant des slogans destinés à promouvoir la vocation d'une métropole qui échappe désormais à la zone d'influence de Marseille : « Montpellier la surdouée », « Montpellier eurocité », « Montpellier métropole », « Montpellier mille et une vies ». Enfin, ils construisent une ville à l'image de leurs ambitions¹.

La pérennité des deux équipes municipales ayant dominé la vie politique locale pendant près de cinquante ans a contribué à l'ampleur de ces transformations. La municipalité socialiste actuelle, conduite par Georges Frêche², a succédé, en 1977, à l'équipe de François Delmas qui avait été élu en 1959. Selon, Raymond Dugrand, premier adjoint de la Ville et adjoint à l'urbanisme de 1977 à 2001, la ville de Montpellier est un laboratoire de l'urbain. Le devenir de la ville se dessine dans son « projet de ville » et son « projet d'urbanisme » dont la mise en œuvre est confiée à des architectes de renom international³.

En témoignent la réhabilitation du cœur de la ville et l'aménagement piétonnier de la place de la Comédie, en prolongement de l'esplanade Charles de Gaulle fermée par le Corum, le palais de la musique et des congrès signé par Claude Vasconi. En témoigne la réalisation, dans les années 1980, du quartier Antigone, adossé au centre commercial du Polygone qui avait été bâti sous la municipalité Delmas. En position péricentrale et en parfaite symétrie urbaine par rapport à l'arc de triomphe et le réservoir du Peyrou édifiés au XVIII^e siècle, le quartier Antigone s'étend sur d'anciens terrains militaires. Ses

¹ On peut lire les étapes de l'histoire de la ville et les enjeux de son développement dans le livre de Robert Ferras et Jean-Paul Volle, *Montpellier Méditerranée*, Economica, 2002.

² Les élections régionales de 2004 ont conduit Georges Frêche à la tête du Conseil Régional du Languedoc Roussillon et l'ont obligé à laisser son fauteuil de maire à son adjointe Hélène Mandroux. Il a néanmoins conservé la présidence de l'Agglomération. Depuis les lois de décentralisation de 1982, la Ville entretient des relations paradoxales de partenariat et de concurrence avec les autres collectivités territoriales et l'État en matière de programmation urbaine et de politique de la ville. Avec le Conseil Général, les rivalités sont assez fortes au nord où André Vezinhet, le Président-sénateur du Conseil Général est l'élu du canton 9. De même les tensions étaient assez fortes avec le Conseil Régional – dont la majorité était de droite – jusqu'aux élections régionales de 2004. Il y avait déjà des tensions de cet ordre avant la décentralisation : entre Georges Frêche à la Ville, Gérard Saumade (universitaire, socialiste, mais opposé à Georges Frêche) au Département (de 1979 à 1998) et Jacques Blanc (DL) à la Région.

³ Entretien avec Raymond Dugrand, dans *Architecture Méditerranéenne*, janvier 1999.

immeubles néoclassiques dessinés par le Catalan Ricardo Bofill s'ouvrent sur une longue perspective terminée en rive gauche du Lez par le siège du Conseil Général dont la forme évoque un arc de triomphe. Citons pour mémoire la construction de la bibliothèque par Paul Chemetov et Borja Huidobro et l'édification, dans les années 1990, du quartier des Rives du Lez et des Consuls de mer, coordonnée par l'Autrichien Robert Krier. L'urbanisation de la ville se poursuit actuellement à l'est et au sud-est, en direction de la mer, au-delà du bâtiment universitaire Richter, vers Port Marianne, Jacques Cœur, les Jardins de la Lironde, Odysseum-Portes de la Méditerranée. Il est prévu d'aménager une nouvelle gare TGV et de doubler l'autoroute... Deux nouveaux quartiers, Ovalie et Les Grisettes, sortent de terre au sud-ouest et achèvent la densification du tissu urbain. La « marche à la mer » fait basculer à l'est le centre de gravité de la ville et réalise la jonction avec l'aménagement touristique du littoral de Languedoc-Roussillon qui fut piloté par l'État, de 1963 à 1982, à travers la mission interministérielle dite « Mission Racine »¹.

L'urbanisme de la modernité et du mouvement a transformé l'espace intra-urbain et l'image de la ville. Il contraste fortement avec l'urbanisme anarchique, en saut de puce, de la partie ouest de la ville. Dans les années 1960-1980, de nombreuses résidences d'habitat collectif, en co-propriété privée ou en locatif public, ont été construites sans beaucoup de cohérence en prolongement du tissu bâti des anciens faubourgs, à l'exception du grand ensemble d'habitat collectif de la Paillade, élevé à l'écart de la ville à partir de 1962. Cette couronne ouest concentre les cinq territoires de la politique de la ville à Montpellier : zones urbaines sensibles (ZUS) de la Paillade, des Cévennes, de Petit-Bard et Pergola, de Gély et Figuerolles, de Pas du Loup, Val de Croze et Paul Valéry.

La vigueur de la croissance démographique et économique a entraîné un étalement spatial très important de la ville et de l'agglomération depuis les années 1980. Elle a également produit une forte polarisation sociale, à travers les trois processus associés de la relégation, gentrification, périurbanisation et a conduit *in fine* à de très nombreuses recompositions territoriales. La persistance dans la ville d'un niveau de chômage et de pauvreté élevés par rapport aux moyennes françaises constitue la zone d'ombre de la vitrine d'une « ville qui gagne ». C'est aussi un défi pour la municipalité qui s'est engagée depuis une dizaine d'années dans la reconquête de l'ouest de son territoire, au nom de la mixité sociale et urbaine.

¹ Le plan d'urbanisme d'intérêt régional (PUIR), adopté en 1964, a encadré la création *ex nihilo* de sept stations nouvelles (la Grande Motte, le Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès, Port Camargue et Saint Cyprien) et le développement d'une offre d'hébergement touristique de plus de 1,2 millions de lits permettant d'accueillir plus de 7 millions de touristes chaque année.

D'un projet plein d'espoir à la réalité d'un quartier de relégation

Le quartier de la Paillade est situé au nord-ouest de la commune de Montpellier, à cinq kilomètres à vol d'oiseau du centre historique. Il est relié à la place de la Comédie par la première ligne de tramway. Il est limité à l'ouest par la rivière Mosson et la commune de Juvignac. Au nord, il domine la commune de Grabels ; à l'est, il voisine avec les quartiers d'Euromédecine, de Malbosc et de Celleneuve. Il s'étend sur plus de deux kilomètres du sud au nord et pourtant, il ne figure pas en entier sur le plan touristique au 1/10 000 de Montpellier que distribue l'IGN dans les kiosques et commerces de la région. La Paillade basse est coupée dans le sens nord-sud, et la Paillade haute, ou Hauts de Massane, n'est tout simplement pas représentée, pas même sous forme d'insert, alors que les communes de Monferrier sur Lez et Clapiers qui prolongent le quartier Hôpitaux Universités au-delà des limites de la ville le sont. Pourquoi le quartier de la Paillade a-t-il été gommé de ce plan de la ville ? Serait-il considéré comme un espace marginal, qui n'a pas sa place dans les représentations d'une ville dont l'identité est liée à son urbanisme de prestige ?

Une cité satellite

Le quartier sort de terre sous la pression de l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord. Il constitue le premier quartier périphérique de la ville. Selon François Delmas, le maire de l'époque, il faut adopter une solution globale en créant une véritable cité satellite à la périphérie immédiate de la ville qui est saturée. Ce choix est inspiré par l'exemple de Londres et de certaines villes scandinaves. Le 2 octobre 1961, le conseil municipal décide de créer une ZUP sur le domaine agricole de la Paillade et la garrigue qui l'entoure. Le 12 mars 1962, la municipalité achète les 225 hectares du domaine (pour trois millions de francs) à la famille de Baroncelli. Cette dernière garde la jouissance du château. En novembre, la municipalité présente le projet général conçu par l'architecte Édouard Gallix et concède l'opération à la SERM (Société d'équipement de la région de Montpellier) et à la SCET (Société Centrale d'Équipement du territoire qui est une société de services publics, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Le programme prévoit de construire 10 000 logements dans des barres en béton, pour 40 000 habitants. Les travaux débutent en janvier 1964 et les premiers habitants s'installent, le 15 avril 1967, dans la résidence Jupiter du secteur « Oxford », au sud du quartier. En septembre 1967, on continue les travaux sur les hauteurs des collines, au nord des Hauts de Massane. Cette deuxième tranche de travaux mêle logements collectifs et individuels. Puis l'extension du quartier se poursuit au sud, de 1968 à 1974, avec le Mail, les Gémeaux et les Tours. On ouvre une piscine en 1969. Plus de 5000 logements sont construits, en locatif social ou en copropriété privée, et 24 000 personnes habitent désormais à la Paillade. Pour les très nombreux rapatriés qui vivent dans le quartier, la paroisse est un lieu de ralliement. Un prêtre s'installe à la Paillade dès 1967 et fonde la paroisse Saint Paul. En souvenir de l'Algérie des Pieds-Noirs catholiques, l'église, construite en acier métallisé pour trancher avec le béton, reçoit deux cloches ramenées de Sainte-Jeanne-d'Arc d'Oran par un général qui les destinait à la cathédrale de Lodève. Le 24 juin 1973, le jour de l'inauguration, les cloches oranaises sonnent au sommet de l'église Saint-Paul.

Une cité dortoir

À la fin des années 1970, la Paillade est une cité dortoir. Très peu d'équipements de proximité ont été implantés malgré le nombre élevé des habitants et une grande disponibilité foncière ; 1/7^e des équipements commerciaux prévus sont terminés. Il n'y a pas non plus de zone d'activité. Au milieu des chantiers, des grues, du béton, le cadre de vie des unités d'habitation offre peu d'agrément. Les espaces plantés, le lac des Garrigues, la pinède et les berges de la Mosson sont situés aux extrémités du quartier. En 1977, alors que 80 % de la ZUP sont réalisés, la nouvelle municipalité de Georges Frêche décide d'arrêter la réalisation de ce grand ensemble. Elle élabore une première stratégie de dédensification, commence à aménager des espaces verts au sein des immeubles et poursuit l'équipement public du quartier. En 1978, elle achète à l'actrice Sophie Desmarais, le domaine de Baronchelli où va être érigée en 1979 la première Maison pour Tous de la ville, la Maison Léo-Lagrange. Suivront la caserne de pompiers et le commissariat de police. De 1982 à 1989, la construction de petits ensembles résidentiels parachève l'ensemble. Les tours sont abandonnées. Le quartier se structure autour de la médiathèque, du théâtre Jean Vilar et des halles où se tient un marché quotidien. Des Puces et un marché aux fleurs animent le quartier le dimanche matin.

Dépourvu d'équipements et services qui auraient pu le rendre autonome, le quartier est très isolé du centre de la ville. Au fil des années, les populations qui ont le choix de résider ailleurs le quittent. Des Pieds Noirs et d'autres ménages relativement plus aisés que ceux qui restent déménagent dans les communes voisines où se construisent de nouveaux lotissements, à Juvignac, à Grabels notamment. Ils sont remplacés par des ménages immigrés et par des personnes aux revenus modestes. Le quartier est désormais identifié à un parc d'habitat social et devient progressivement un espace de relégation.

Une cité « de banlieue »

Le quartier doit son image négative au cumul des disqualifications qui caractérisent sa population résidente et son espace.

Le quartier est un fragment de ville en recomposition au tissu urbain daté. Le paysage du quartier est celui d'un très grand ensemble d'habitat collectif, dont les tours et les barres, plus ou moins nombreuses selon la topographie, se mêlent aux maisons individuelles. Les immeubles de plusieurs étages, colorés grâce à des opérations de réhabilitation, donnent une unité formelle à cet espace qui a longtemps été coupé des faubourgs anciens et de leurs extensions par une zone accidentée de garrigues. Les tours les plus élevées, la tour d'Assas, les tours des Tritons, situées au sud et au nord, se voient de loin, mais elles sont promises à la démolition. Un peu plus de 20 000 habitants résident aujourd'hui dans le quartier ; la population a tendance à diminuer dans le secteur de la Paillade basse et à légèrement augmenter le secteur des Hauts de Massane.

Le quartier est un espace de forte concentration de populations précarisées : les immigrés, les chômeurs et les personnes en situation de pauvreté sont surreprésentés dans la population du quartier et leur nombre ne décroît pas. Entre 1990 et 1999, la part des personnes se déclarant sans emploi à la Paillade basse est passée de 26,5 % à 41,8 %. La part des enfants scolarisés considérés comme défavorisés par l'Inspection Académique atteint 73 % en 2003-2004, contre 49 % à Montpellier. Dans le quartier de la Paillade compris avec les Hauts de Massane) la population couverte par les minima sociaux représente 31 % de la population totale (17 % pour la ville).

Le quartier est un territoire de projet où s'appliquent les nombreux dispositifs de requalification sociale et spatiale de la politique de la ville. En retour ce label territorial désigne le quartier comme un espace répulsif. Les périmètres découpés à la Paillade ne s'ajustent pas tous. Les territoires de la zone de redynamisation urbaine (ZRU) et de la

zone franche urbaine (ZFU) ont été créées en 1997. Ils se superposent exactement et s'étendent exclusivement sur la Paillade basse. Le territoire de projet de la convention territoriale Mosson qui a été signée entre la Ville et l'ANRU en 2006 est plus vaste que celui de la ZRU / ZFU. Il correspond au territoire du Grand Projet de Ville (GPV) qui avait été validé en 2001. Il couvre la Paillade basse et le secteur des Hauts de Massane. Le secteur des Hauts de Massane, quoique non classé en ZRU, a pu être intégré à ce territoire en vertu de l'article 6 de la loi Borloo de 2003, qui stipule que des quartiers urbains dont les problématiques sociales sont semblables à celles des ZUS peuvent faire l'objet de financements ANRU. Ce même territoire étendu à tout le quartier constitue le territoire de projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la Ville de Montpellier signé en janvier 2007.

Le quartier est aussi un territoire de projet de l'éducation prioritaire. Deux réseaux d'éducation prioritaire (REP) y ont été découpés. Ils correspondent chacun à un secteur de collège, celui des Escholiers de la Mosson, au sud du quartier, à la Paillade Basse, et celui des Garrigues, au nord, sur la colline des Hauts de Massane. Ces deux REP remplacent une ancienne zone d'éducation prioritaire (ZEP) qui englobait les deux secteurs de collège. En 2006, le collège des Escholiers de la Mosson est passé dans le programme « collège ambition réussite ».

L'évocation du quartier, de ses écoles, de ses collèges fait ainsi résonner des peurs qui sont associées, comme dans le reste de la France, aux quartiers emblématiques de la politique de la ville, à ces lieux de cristallisation de la question sociale dans des territoires de « banlieue », au même titre que la Courneuve, et bien d'autres quartiers de la périphérie de Paris, le Mirail, Reynerie, Bellefontaine à Toulouse, les Quartiers Nord à Marseille, Vaulx-en-Velin à l'est de Lyon, la Villeneuve, le Village Olympique à Grenoble, Neuhoef, la Meinau à Strasbourg...

L'évolution du quartier la Paillade illustre ce pan de l'histoire nationale qui a vu le glissement de la question sociale sur le terrain de l'urbain. La Paillade présente des traits communs à tous les quartiers de relégation, dont la vie des habitants a été bouleversée par les mutations du système productif depuis les années 1970, à travers les phénomènes concomitants du chômage, de l'immigration, passée d'une immigration de travailleurs à une immigration familiale, du blocage des migrations résidentielles des ménages les plus modestes dans le parc locatif public déprécié. Comme ailleurs, le quotidien des habitants a été encadré par les dispositifs successifs de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire. Cependant, le quartier présente des traits singuliers qui sont liés, d'une part, aux particularismes municipaux, au déploiement d'une vie associative intense et, d'autre part, à l'intrication des histoires de vie de tous les exilés forcés, rapatriés d'Algérie, suivis et remplacés par d'autres exilés, immigrés Espagnols, Algériens, Marocains et ressortissants d'Afrique noire ou d'Asie qui, avec le temps, se sont créés de nouveaux repères identitaires à la Paillade.

Au recensement de 1999, la ZRU de la Paillade compte 30,9 % d'étrangers par rapport à la population totale (10,1 % pour la ville de Montpellier). Les Marocains constituent le premier groupe, ils représentent 70,9 % des étrangers présents dans le quartier. Viennent ensuite les Algériens qui représentent 11 % des étrangers, les Européens du Sud 6,2 % (dont 4,1 % d'Espagnols), les Turcs 2,7 %, les Tunisiens 1,3 %. Les étrangers venus du reste du monde représentent 0,4 % du total. Mais il y a un décalage entre ce que disent ces chiffres et la perception du quartier à l'extérieur, car la majorité des jeunes sont arrivés avec leurs parents pendant leur petite enfance ou bien sont nés dans le quartier. Or dans les statistiques, ces jeunes sont des « Français par acquisition ». À la Paillade, le nombre de jeunes est très élevé : 7585 jeunes de moins de 20 ans en 1999 qui

représentent 33,8 % de la population de la Paillade et des Hauts de Massane (23,2 % de la population de l'Hérault).

Une forte identité pailladine

Un quartier investi

Les Pailladins sont attachés à leur quartier et ce d'autant plus qu'ils résident là depuis longtemps et qu'ils ne franchissent pas beaucoup les limites du quartier pour leurs déplacements habituels. Cet attachement se manifeste par un très vif sentiment d'appartenance au lieu et se traduit pour les plus jeunes d'entre eux par des pratiques d'appropriation et de défense collectives de l'espace. Cette territorialité du repli prend des allures différentes selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle, l'origine géographique. Selon les cas, la Paillade est un territoire coquille, un territoire repaire, un territoire honni, un territoire repère. Les portraits que Chafiaa Djouadi¹ a brossés dans sa thèse enseignent que tous ces habitants, déracinés à un moment de leur vie ou enfants de déracinés, se sentent aujourd'hui pleinement chez eux à la Paillade. À travers ces portraits, il apparaît aussi en filigrane que les tensions sociales se sont durcies depuis la création du quartier.

« Nous sommes des apatrides (...). Lorsqu'on était venu habiter ici, c'était vide, comme nos vies, petit à petit, le quartier s'est mis à avoir une âme. On s'est retrouvés, nous les Pieds Noirs avec nos blessures. Les Français nous méprisaient : on était des étrangers et on avait fait du quartier notre havre. Quand les Arabes sont arrivés, on était pas contents. Ils nous ont mis dehors et après, ils nous ont suivi. On n'a jamais rien compris, ni en Algérie, ni ici. On ne les a jamais fréquentés là-bas et encore moins ici. Avec l'âge on se dit qu'on aurait pu faire un geste vers ces immigrés algériens, il y aurait eu moins de clivage dans le quartier. Là c'est la scission, chacun est dans son coin, on est tous proches spatialement mais socialement on est à des années lumières les uns des autres, surtout depuis qu'il y a tous ces voyous. Pourtant on a passé de bons moments dans ce quartier. Nos enfants n'y habitent plus et veulent que nous partions, mais nous ne survivrons pas à un autre exil. (...) »

Anne et Roger, 73 ans, Pieds Noirs, enseignants retraités.

« Pendant longtemps, on avait été les seuls épiciers du quartier. C'était bien, on avait un bon voisinage. Il y avait beaucoup de Pieds Noirs, ils étaient un peu perdus mais sympas. C'est lorsque les Arabes et les Gitans sont arrivés que les choses se sont gâtées (...) On a souvent voulu vendre, mais à cause de son emplacement, le magasin et l'appartement ne nous rapportent rien. Maintenant (...), la zone franche nous délivre des charges, on rentre dans nos frais et on peut attendre la retraite (...). On s'est fait agressé plusieurs fois (...). Moi, mes enfants, à douze ans, je les ai mis dans une pension à côté de chez ma mère (...) »

Nicole, Française, 51 ans, commerçante.

« Je suis arrivée à la Paillade il y a plus de trente ans (...) J'élevais mes filles dans des conditions très difficiles. Il y avait des soirs où elles ne mangeaient pas (...). Mes filles vivent en France [elles font des études], je ne veux pas qu'on les montre du doigt, moi-même, j'ai dû enlever mon voile à l'époque (...). Je me fais vieille et ma religion me le demande [de porter le voile]. Je reste sur la Paillade, mes amis et ma famille sont là. Je vais quelquefois faire des courses, sinon, je suis dans le quartier. »

Fatima, Algérienne, 50 ans, deux filles, séparée de son mari.

« Je suis arrivée de Dakar, à vingt et un ans, pour épouser un homme qui était déjà marié. Je ne connaissais rien de la France. Même pour accoucher, c'est une voisine camerounaise qui était venue pour m'aider à la faire. [Son mari est mort quand ses jumeaux avaient huit ans, elle a été chassée par la première épouse et a trouvé un appartement grâce à une assistante sociale. À l'époque,

¹ Chafiaa Djouadi, *Altérité et territoire. Regards sur une banlieue de Montpellier : La Paillade*, Département de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier, octobre 2001, p. 48-62.

elle n'avait pas de papiers]. Maintenant, j'ai le RMI, ma fille vit avec un gitan et mon fils me donne beaucoup de soucis (...).J'ai déjà été exilée de mon pays, je ne pouvais pas l'être encore de mes amis, de mon quartier. La Paillade, c'est le seul endroit que je connaisse. »

Myriam, Sénégalaise, 39 ans, veuve, deux enfants.

« Je suis né à la Paillade, je connais chaque coin, chaque bâtiment, chaque cave, chaque arbre et chaque buisson (...) [Mon origine], je n'en ai pas, je suis comme la Paillade, venu de nulle part et je ne vais nulle part. Je ne vends que du cannabis (...). Je vends du rêve et de l'évasion et je profite pour aider la mère qui se crève chaque jour (...). La prison c'est pas facile (...). Le plus dur c'est quand tu reviens (...). Les choses changent, de nouveaux gangs apparaissent, les chefs ne sont plus les mêmes (...). Mais à chaque fois, je me refais une place ici, je n'ai pas d'autre endroit où aller. C'est ici chez moi, même si les flics savent où me trouver et certains chefs veulent me liquider. »

Ric, 24 ans, dealer et zonard.

« Quand, je suis arrivée on était tous des déracinés des sans-patrie (...). Ici, je ne suis pas Français, on ne me voit pas comme tel (...). Avant tout, je suis fils des îles (...). Le quartier de la Paillade a beaucoup changé et en mieux. Il y a de la végétation, c'est mieux aménagé, mieux desservi (...) Je m'habitue ici. Il y a de l'eau [il habite un immeuble HLM en face du lac des Garrigues], il y a des arbres, le ciel est toujours bleu et avec quelques amis des îles, on forme un bon groupe. Je me sens chez moi maintenant (...). »

Christian, 43 ans, Réunionnais, aide-soignant, arrivé à la Paillade il y a environ vingt ans.

« J'habite là depuis mon jeune âge. Ma femme [elle est française, ils ont un enfant] ne voulait pas trop habiter à la Paillade, mais je ne peux pas faire autrement, mes parents ont besoin de moi (...). S'il y a une urgence, je suis à côté d'eux et puis, j'ai un frère malade dont on doit s'occuper, il était drogué pendant des années (...). [Il parle d'autres drogués proches de sa famille]. Comme leurs repères sont dans le quartier et c'est le seul endroit où il sont en sécurité, je dois y être, même s'ils pensent que je suis passé de l'autre côté de la barrière (...). Ma femme se plaint de l'insécurité et veut changer de quartier, mais je crois que si les problèmes sont aussi importants, c'est parce que tous ceux qui réussissent partent (...). Ma femme parle de sacrifice, moi je dis que non : ici je suis chez moi. »

Hakim, 28 ans, prothésiste, de double culture, algérienne et française, a une double nationalité.

Un réseau institutionnel et associatif très dense

Au regard de la concentration à la Paillade de populations connaissant de nombreuses difficultés d'insertion sociale et/ou économique, les acteurs institutionnels de la lutte contre la précarité ont au fil des années implanté dans le quartier un important réseau de services sociaux, culturels et professionnels : service de l'État (REP, Police Nationale, ANPE, CAF, CPAM, etc.), services de la Ville (CCAS, PAIO, Police municipale, Mairie annexe, Maisons pour tous, théâtre Jean Vilar) et services de solidarité du Département (Agence Montpellier-la Paillade, PMI, centre pour les bénéficiaires du RMI). Pourtant la multiplication de ces « guichets » sociaux et culturels produit des effets ambivalents. D'une part, elle facilite l'accès des usagers à des services de proximité représentant un précieux filet de sécurité et elle encourage localement les interactions sociales par le développement de la vie associative. D'autre part, elle enferme les usagers dans des limites territoriales étroites. La diffusion des Maisons de ville dans tous les quartiers de Montpellier amène au même paradoxe ; et même si la première Maison de ville s'ouvre à des associations extérieures au quartier, il s'agit plutôt d'associations, comme des chorales, ayant beaucoup d'adhérents qui ne font que passer. Ainsi pour les adultes en difficulté et leurs enfants, l'habitude de sortir de la Paillade et de côtoyer d'autres montpelliérains se perd un peu plus, alors que par ailleurs, les raisons ordinaires de se rendre dans les différents quartiers de la ville pour travailler, faire des courses¹, s'adonner à des activités de loisirs, font de plus en plus défaut.

¹ À l'exception des courses que l'on fait au marché oriental du faubourg de Figuerolles, en prenant le bus n° 15.

Le réseau institutionnel est soutenu et relayé par un réseau associatif, non moins dense, de plus d'une centaine d'associations, qui touchent à de très nombreux domaines de la vie du quartier : environnement et cadre bâti, insertion professionnelle, interventions d'urgence, éducation et encadrement des jeunes, lutte contre l'insécurité, loisirs, sports, culture, culture religieuse, dialogue interculturel.

Depuis une dizaine d'années, les deux réseaux ont fédéré leurs énergies dans le vaste Réseau Associatif et Opérationnel Pailladin qui publie tous les deux mois un journal d'informations de quelques pages, *l'Echo'Paill'*. Certains acteurs ne se reconnaissent pas dans cette grosse machine et préfèrent le fonctionnement en commissions de travail ; d'autres pensent au contraire que le réseau exerce quasiment une fonction de comité économique et local. Quoi qu'il en soit, ce réseau de synergies vient de loin et a gardé jusqu'à présent une relative indépendance par rapport au Département et à la Ville¹. Les acteurs fondateurs de ce Réseau Associatif et Opérationnel ont un passé commun. Ils se connaissent bien. Ils ont souvent été des pionniers en matière sociale, culturelle et scolaire et ont su dépasser les frontières de leurs institutions respectives. Ils ont pris l'habitude de travailler ensemble depuis longtemps.

Des intermédiaires sociaux à l'avant-garde de leurs institutions respectives

La Paillade a été et elle est encore un terrain d'expérimentation et d'invention pour des intermédiaires sociaux qui font le choix d'habiter le quartier et se retrouvent à l'avant-garde de leurs institutions respectives. Les exemples suivants illustrent l'investissement personnel des intermédiaires sociaux dans l'exercice de leurs fonctions au niveau du quartier et leurs difficultés à franchir certaines limites ou à pérenniser les dispositifs expérimentaux mis en place.

Dans l'optique de renforcer l'équipement culturel de la Paillade, la création d'un théâtre de ville, le théâtre Jean Vilar, au beau milieu du quartier, en face de la Maison pour tous Léo Lagrange, fut un acte volontaire. Sans le travail et l'inventivité d'une équipe de direction attentive aux réalités de terrain, le projet aurait pu s'enliser. La direction réussit en effet, à reconduire, depuis de nombreuses années, une programmation ouverte à la création contemporaine, interactive, novatrice dans son fonctionnement. Selon le directeur du théâtre, « les plus belles choses n'ont jamais été contractualisées à la Paillade ». Le théâtre attire aujourd'hui un large public, dont 30 % habite le quartier et 70 % le reste de la ville. Pourtant, l'impact social du théâtre au niveau du quartier n'est pas aussi important que ses dirigeants le souhaiteraient. Le théâtre draine une clientèle de fidèles qui habite majoritairement les maisons individuelles du pourtour du lac des Garrigues et ce vivier a tendance à s'épuiser alors que les jeunes actifs du quartier, souvent parents d'enfants en bas âge, sortent peu le soir. De même, l'offre de spectacles est en retrait par rapport aux attentes des plus jeunes qui préfèrent la culture urbaine de rue, le Hip Hop, le Rapp, le Slam. Le seul groupe captif est le public scolaire du quartier qui vient au théâtre par l'intermédiaire du service éducatif. Le service éducatif du théâtre reçoit environ 3000 enfants de la Paillade par an sur un total de 7000 enfants.

La programmation de qualité, la desserte du quartier par le tramway, le choix des dirigeants de faire garder le parking par des vigiles² ont favorisé une fréquentation régulière du théâtre. Pourtant, on peut se demander si ce bilan positif peut enrayer les peurs que suscite l'image négative du quartier et dans quelle mesure les allers et venues à la

¹ À un moment donné, il avait même été question de faire sécession.

² La fermeture de la salle du cinéma Diagonal au Grand Mail, en 1995, pour des problèmes d'insécurité a sans doute été une leçon en la matière.

Paillade de spectateurs habitant d'autres quartiers de la ville contribuent à faire reculer quelque peu ce processus actif de la ségrégation urbaine.

Dans un registre d'intervention parallèle, celui de la lutte contre la ségrégation scolaire, il s'était constitué à la Paillade dans les années 1990, à l'initiative du directeur de l'école maternelle Picasso, un réseau informel de réflexion et d'action entre les directeurs des écoles maternelles puis primaires des Hauts de Massane. Venant de l'école très stigmatisée des Ménestrels (Kurosawa aujourd'hui), ce directeur se « sentait mal à l'aise » à l'école Picasso qui était surnommée « le Neuilly de la Paillade ». Habitant à l'époque un logement HLM à la Paillade basse puis les logements de fonction dans les écoles où il exerçait, il voulait pleinement participer à la vie de son quartier. Il commença par lancer des réunions de concertation en matière administrative et pédagogique entre les quatre directeurs d'école maternelles du secteur. De fil en aiguille, ils en vinrent à se préoccuper des inégalités de recrutement social entre les écoles. À l'époque, la sectorisation des écoles n'était pas obligatoire. La Ville laissait le soin à chaque directeur de régler les inscriptions au cas par cas. Les directeurs des écoles des Hauts de Massane se plaignaient chaque année que certains directeurs d'écoles des quartiers chics voisins ne jouaient pas le jeu de l'accueil des enfants issus de familles étrangères et / ou défavorisées. Ils en arrivèrent de la sorte à surveiller, à chaque rentrée, l'équilibre du recrutement social de leurs écoles. Avec le soutien de la Ville et de leur inspecteur d'académie, ils avaient ainsi instauré une véritable pratique de sectorisation de leurs écoles respectives. Ils considéraient la sectorisation comme un antidote à la ghettoïsation de leurs écoles. La réglementation en matière de sectorisation des établissements de l'enseignement primaire a été imposée en 2006 par la Ville à toutes les écoles du territoire communal.

De ce réseau scolaire, de la collaboration avec les acteurs éducatifs de la ZEP réunis au sein du comité d'environnement social et les acteurs socio-éducatifs du quartier est né en 1996 le dispositif social d'insertion (DSI) du collège des Escholiers de la Mosson. Son objectif est de remédier globalement (pas seulement à l'école) aux difficultés des élèves qui ont fait l'objet d'un signalement par leurs établissements en raison de problématiques comme l'absentéisme, les comportements violents, les ruptures familiales, les relations altérées entre parents et école, le tabagisme, l'obésité, les préoccupations sexuelles importantes, l'inadaptation en 6^e, l'isolement, les difficultés psychologiques, etc.

À peu près au même moment, entre 1992 et 1997, il s'était mis en place au bureau de police de la Paillade un projet pionnier de prévention des violences urbaines pour lutter contre le développement des incivilités et de l'insécurité dans les espaces publics. Le projet, pilotée par une femme ayant le grade commandant de police, s'inscrivait dans le contexte de la préparation de la définition des « contrats locaux de sécurité » (CLS)¹. L'objectif était de développer des actions de communication et de prévention qui devaient être couplées aux actions classiques de répression. Il s'agissait de pouvoir intervenir le plus

¹ Les CLS ont été définis en 1997, lors du colloque tenu à Villepinte, *Des villes sûres pour des citoyens libres*. Ils comportent deux volets concernant la prévention de la délinquance d'une part et les conditions d'intervention de la police et de la gendarmerie d'autre part. Ils sont élaborés conjointement par le préfet, le procureur de la république et le ou les maires concernés, en association avec le recteur d'académie. Les objectifs du CLS sont très larges : apprentissage de la citoyenneté, promotion d'une solidarité et d'une sûreté de voisinage, soutien aux actions locales de prévention à l'égard des jeunes en voie de marginalisation, non discrimination à l'embauche, prévention des toxicomanies, des violences urbaines, des phénomènes de bandes, prévention de la délinquance et de la violence aux abords des établissements scolaires et en milieu scolaire, prévention de la récidive, aide aux victimes, médiation pénale, aide à la génération adulte dans ses fonctions d'autorité et d'éducation à l'égard des jeunes, prise en compte de la sécurité dans la politique d'urbanisme, fixation d'objectifs en termes de présence des forces de police et de gendarmerie, d'accueil du public, de recueil et de suivi des plaintes... Les CLS ont été revus en 2002 et 2005. La police de proximité a été supprimée en 2002.

tôt possible sur les conduites pré-déviantes individuelles et collectives des jeunes. Il fallait prévoir des structures de médiation pour apaiser les conflits privés des adultes avant qu'ils ne dégénèrent en violences graves ou ne se mutent en règlements de compte collectifs. La mission de prévention était complétée par un dispositif répressif. Avec sa petite équipe constituée d'officiers de police judiciaire et d'îlotiers, la commandante s'était « faufilée dans un labyrinthe d'aberrations, à la recherche d'appuis, de complicité, d'enthousiasme ». Elle avait réussi à organiser un accueil en langue arabe et son bureau de police était le seul service public ouvert en fin de soirée, jusqu'à 23 heures pendant l'été. Elle se rendait disponible chaque jour, entre 18 et 20 heures, pour recevoir les jeunes laissés-pour-compte qui, malgré leur méfiance, avaient fini par venir la voir (en 1997, elle avait reçu une soixantaine de jeunes). Sans illusions quant aux limites de ses initiatives sur la délinquance individuelle, elle avait pu éviter quelquefois, grâce à sa connaissance fine du terrain, que des violences collectives ne dégénèrent en émeutes.

Actuellement à la retraite, la commandante regrette que l'expérience ait tourné court et que de cette période pionnière en matière de prévention des violences dans l'espace public soit oubliée. De ces initiatives, seule subsiste la pratique du rappel à la loi¹ auprès des jeunes (mineurs) et de leurs familles. La commandante déplore la dictature des statistiques de police qui pousse les agents à faire pression sur les victimes pour limiter les dépôts de plaintes et incite les agents à multiplier des interpellations de toxicomanes, lesquelles contrebalancent facilement dans les tableaux le nombre de plaintes à élucider. Logiquement, les habitants de la Paillade déposent moins de plaintes au commissariat et le nombre des délits comptabilisés régresse. En retour, ils installent des alarmes, des grilles, des clôtures électriques qui bloquent les circulations piétonnes d'une résidence à l'autre et provoquent des crispations de voisinage.

Les intermédiaires sociaux, fantassins des collectivités territoriales ou de l'État, et / ou les militants associatifs qui ont été engagés dans toutes sortes de projets innovants pendant longtemps se posent aujourd'hui la question de leur relève. Ils ont le sentiment d'arriver à un tournant générationnel. Certains d'entre eux se disent usés par des années de militance et expriment le sentiment que la tâche à accomplir pour faire reculer les difficultés sociales, culturelles, scolaires et professionnelles de nombreux habitants du quartier est encore très lourde. Ils regrettent la sociabilité perdue au profit du consumérisme. Certains quittent définitivement le quartier. Ceux qui restent ont de l'énergie en réserve mais souffrent de ne pas avoir de dialogue avec la Municipalité. Deux personnes très impliquées dans la vie du quartier depuis longtemps se sentent déçues de ne pas avoir été appelées à donner leur avis sur les projets en cours et / ou à participer au Comité de quartier mis en place après l'adoption de la loi de 2002.

Ces acteurs de la vie du quartier sont également des habitants du quartier. Ils décrivent la paupérisation de la Paillade et la tendance, selon eux, à « l'arabisation » qui se manifeste depuis quelques années dans l'espace public à travers la progression du commerce communautaire. Dans les années 1980, des magasins destinés à une clientèle moyenne, enseigne Casino, chemiserie, bijouterie, animaient le centre de la Paillade. Ces magasins ont disparu et ont été remplacés par un Leader Price, supérette de discount alimentaire et des « kebabs » qui font office de cantine, en lieu et place de l'ancienne cafétéria du Casino, qui servait 200 à 300 repas par jour aux salariés des administrations implantées dans un quartier voisin. Le constat est le même pour les mutations du petit commerce au Puech de Massane. Ces acteurs évoquent aussi la diffusion récente du voile

¹ Les rappels à la loi se font à la demande du procureur de justice, à la Maison de justice de la Paillade, pour des jeunes venant de toute l'agglomération. Ils ne rentrent pas dans le domaine de la médiation primaire car ils interviennent après un dépôt de plainte ayant abouti à un classement « sous conditions » de ne pas enfreindre à nouveau les lois pendant trois ans.

islamique parmi la population féminine du quartier, alors que dans les années 1990, les femmes voilées étaient peu nombreuses dans la rue.

Les musulmans de la Paillade ont une mosquée depuis 2005. Il n'y avait pas de lieu de culte approprié à la Paillade alors que le quartier comprend la plus forte population musulmane de la ville. La mosquée Averroès, où les femmes peuvent désormais venir prier, est une salle polyvalente, sans minaret, dont on à peine au premier abord à imaginer la destination culturelle. Située derrière le lycée professionnel et jouxtant le dépôt TAM des Hirondelles, elle peut accueillir jusqu'à un millier de personnes (deux fois moins qu'à la mosquée du Petit Bard.)¹.

La Paillade est un territoire riche d'interventions institutionnelles et associatives, néanmoins le quartier continue à se paupériser. Dans les domaines du chômage, de la pauvreté, du sentiment d'insécurité ressenti par les habitants, de l'échec scolaire, le décrochage entamé depuis des années n'est pas enrayé. La persistance de la délinquance individuelle et des violences urbaines, même à bas bruit², un saccage d'école en 2004, des dégradations récurrentes des lieux de cultes (l'église et le temple en 2004, l'église en 2006, la mosquée en janvier 2007), des voitures brûlées sporadiquement, une caravane pizzeria, 17 voitures pendant la dernière nuit de la Saint-Sylvestre, révèlent l'acuité des problèmes sociaux dans le quartier. Les scores élevés que réalise le Front National à la Paillade reflètent les tensions liées à ces difficultés.

La Paillade est une ville dans la ville mais n'est pas un ghetto en dépit des tendances à la ségrégation que l'on y observe. À cette échelle, on peut penser que la ville produit l'école, en ce sens que les effets de lieu négatifs que nous avons analysés conditionnent très fortement le profil des écoles et des collèges de la Paillade en termes de recrutement social et de réussite scolaire. Les scores de réussite et de diversité sociale sont en effet les plus faibles de la ville aux Escholliers de la Mosson, à la Paillade basse. Le collège des Garrigues, à la Paillade haute, présente un peu plus d'hétérogénéité sociale dans son recrutement selon les sections, mais les deux tiers des élèves de ce collège sont issus de milieux sociaux considérés comme défavorisés par l'Inspection Académique.

Une volonté institutionnelle de requalifier le quartier

Au regard de la disqualification dont souffre le territoire et ses habitants, la Municipalité a engagé à la Paillade une série de chantiers économiques, architecturaux et sociaux d'envergure dont le rythme suit le rythme de la signature des dossiers de la politique de la ville depuis dix ans : ZRU et ZFU, GPV, ANRU, CUCS.

Raccrocher le quartier à la ville

¹ La Municipalité a voté en 2002 l'ouverture d'une salle polyvalente à caractère associatif qu'elle a concédée, au début des travaux, à l'association des Franco-Marocains représentant la communauté marocaine. Elle a répété à la Paillade ce qui avait été fait au Petit Bard pour la mosquée Avicenne : une convention de location avec des clauses lui permettant d'exercer un contrôle sur l'association gérante de la mosquée. La Municipalité vient d'être condamnée par le Tribunal Administratif de Montpellier, au nom de la loi de 1905 sur la laïcité. Elle doit annuler la délibération municipale du 28 janvier 2002 qui finançait la construction « d'une salle polyvalente à caractère associatif et à vocation de réunion » dont il est apparu qu'elle était en réalité une mosquée. La Ville a décidé de ne pas faire appel et les choses en sont là pour l'instant. Il y a désormais quatre mosquées dans la ville qui sont gérées par des associations regroupant des fidèles de même origine géographique : une association libanaise, deux algériennes, une marocaine.

² Les mouvements de violence enregistrés en novembre 2005 dans de nombreuses villes de France ont assez peu touché Montpellier.

Pour amener des populations de l'extérieur à fréquenter ce quartier stigmatisé, la municipalité poursuit sa politique de mise en place de gros équipements publics dans les lieux où elle possède la maîtrise foncière. Le plus remarquable de ces équipements est le stade de la Mosson, construit au début des années 1990, puis agrandi pour accueillir six matches de la coupe du monde de football, en 1998, et pour recevoir régulièrement l'équipe de France. Conjointement le quartier a été desservi par des lignes propres de transports en commun. Depuis 2000, la première ligne de tramway de Montpellier passe à la Paillade basse et la station Mosson, avec son parking relais, est le point de départ de cette ligne, qui glisse à l'est de la ville jusqu'à Odyseum.

Grâce aux avantages du classement de la Paillade en ZFU, la Municipalité prévoit de rénover et conforter les pôles commerciaux existants en cours de déqualification, de mettre en place des chantiers d'insertion et de soutien à la création de petits projets d'entreprises. Au sud de la Paillade, de l'autre côté de l'avenue d'Europe, la Ville a ouvert en mai 2000 une ZAC de 7 hectares, dénommée Parc 2000, qui a permis l'installation de 100 entreprises et la création de 800 emplois. Il est prévu d'étendre cette ZAC (le dossier d'extension a été validé en 2006) sur un secteur de friches agricoles, au-delà de la ZAC existante, en marge nord-ouest du quartier de Celleneuve et au nord-ouest des emprises du laboratoire Sanofi. On prévoit d'implanter 100 nouvelles entreprises et de créer 1200 nouveaux emplois. Pour cette extension en mai 2006, le Conseil Général a lancé un appel d'offres pour la construction du bâtiment « Pierres Vives » qui abritera les archives départementales, l'Office Départemental des Sports et la Direction Départementale du Livre et de la Culture. La construction monumentale a été dessinée par l'architecte anglaise Zaha Hadid. Le Conseil Général a souhaité l'ajout d'une clause d'insertion dans l'appel d'offre qui prévoit que 5 % minimum des heures travaillées sur 8 lots devront être réalisées par des personnes en difficulté d'insertion. L'entreprise FACE Hérault est chargée de la mise en œuvre de cette clause.

C'est au tournant des années 2000 que la municipalité de Georges Frêche a décidé de renommer le quartier de la Paillade ; comme si en imposant un nouveau nom de lieu, on voulait effacer l'image négative du quartier. Le toponyme « Mosson » (du nom de la rivière voisine) a remplacé le toponyme « Paillade » dans tous les documents d'urbanisme de la Ville et de l'Agglomération. Dans la foulée, les écoles primaires ont été rebaptisées. Sur la colline des Hauts de Massane par exemple, les écoles Phobos, Ménestrels, Troubadours, les Tours ont vu leurs noms d'origine remplacés par de nouveaux noms, respectivement Hauts de Massane, Kurosawa, Galilée, Marc Bloch. Les habitants de la Paillade ont du mal à accepter le changement de nom de leur quartier qui se manifeste par une nouvelle signalisation routière, de nouveaux supports publicitaires mais aussi au niveau du club de football, Montpellier La Paillade Sporting Club, qui est devenu Montpellier Hérault.

Le découpage de sept grands quartiers de ville à la suite de la loi sur la démocratie de proximité, votée en 2002, qui vise à promouvoir une plus grande démocratie participative en instaurant des comités de quartiers, a renforcé le sentiment de l'effacement de l'identité pailladine. En regroupant les Hauts de Massane, la Paillade et Celleneuve dans un grand quartier « Mosson » on a en effet dilué cette identité pailladine. De même, le redécoupage des quatre Agences de la solidarité du Conseil Général, en 1996, a été réalisé dans l'intention de mélanger les profils de quartier. « Dans le but de mixer les territoires de l'Agence de la Paillade, très marqué au niveau de la pauvreté et de la précarité, on y adjoint les quartiers de Celleneuve, de la Martelle, et de la Chamberte ». La justification de ce découpage par l'argument gestionnaire d'une meilleure répartition des charges afférentes au traitement de la pauvreté fait écho aux raisons que donne l'institution scolaire pour justifier le découpage, ou le redécoupage des secteurs de collèges, au nom d'un

recrutement équilibré entre enfants issus de milieux sociaux différents. Dans le projet de découpage de Montpellier en cinq Agence de Solidarité que prépare le Conseil Général depuis juin 2006, le territoire de l'Agence de la Paillade serait amputé des quartiers Celleneuve, La Martelle, La Chamberte au profit du quartier Hôpitaux-Facultés où l'on observe une surreprésentation des catégories sociales et professionnelles supérieures.

Transformer le quartier au nom de la mixité

Dans le domaine de l'habitat, la ville mène une série d'opérations d'envergure dont l'objectif est, au nom de la mixité, de transformer le visage de ce quartier satellite de la ville qui dès les années 1980 était devenu un quartier de relégation. On trouve à la Paillade tous les types d'opérations de réhabilitation et de rénovation du bâti prévus dans le cadre de la politique de la ville et ce avec la dose réglementaire de concertation entre institutions et de participation entre habitants et opérateurs. L'article suivant publié en 2003 dans le journal municipal *Montpellier Notre Ville* nous donne un aperçu de l'ampleur de ces travaux. La mixité sociale est invoquée comme un résultat attendu des transformations formelles du quartier.

« Depuis 1996, ACM (Office public d'Aménagement et de Construction de Montpellier) procède à la réhabilitation de tout son parc locatif dans le quartier Mosson. Pour une nécessaire remise aux normes, mais également pour améliorer le cadre de vie de ses résidents. Nous procédons à cette réhabilitation cage d'escaliers par cage d'escaliers et 1 700 logements ont déjà fait l'objet de cette opération. Parallèlement, de nouvelles constructions : les Hauts de Massane et le Montaigne ont vu le jour et l'aménagement de nombreux locaux commerciaux et d'activités au rez-de-chaussée des immeubles ont permis de maintenir et de créer des emplois sur le quartier. Dans le cas des immeubles de la Cité Mars datant du début des années 70, l'ancienneté et la vétusté des constructions ne paraissaient pas pouvoir entrer dans ce programme de réhabilitation. Après étude, le coût équivalait à celui d'une construction neuve. ACM a ainsi été amené à faire le choix radical de la destruction et de la reconstruction. (...) ACM procède par touches successives sur toute la Ville, en fonction des priorités. Et pour l'instant, nous préparons pour la Mosson la démolition prochaine de la tour Catalogne et de la tour Monge.

C'est vrai que petit à petit, ce quartier né des années 60 se remodèle, favorisant la mixité sociale. ACM est intervenu sur le parc privé en sécurisant la tour d'Assas et en démolissant une partie de Font del Rey. Des projets sont aussi à l'étude sur les copropriétés privées du Grand Mail. Phobos a également disparu pour laisser place aux Hauts de Massane, une tour des Tritons : Cambacérès, a été démolie et Monge suivra. Enfin une première expérimentation de résidentialisation sur l'îlot Florence a aussi été lancée et cette démarche sera poursuivie en concertation avec les usagers. La construction des nouvelles résidences de la Mosson, comme toutes les autres opérations entreprises sur le quartier, contribuent au renouvellement urbain et la dédensification. Mais pour plus d'efficacité et afin d'harmoniser la revalorisation du quartier, elles sont associées à une réorganisation d'ensemble et notamment des espaces libres. »

Alain Valat, directeur général d'ACM, dans *Montpellier Notre Ville / Mosson*, janvier 2003
n°265 15

La « résidentialisation » désigne des opérations de réhabilitation plus globales que les opérations de réhabilitation classiques. Il s'agit de personnaliser les façades, de réhabiliter les cages d'escalier et de privatiser les abords immédiats des immeubles. Chaque immeuble doit avoir son adresse, son espace privé, ses clôtures, ses boîtes à lettre et ses interphones. La mise en sécurité des bâtiments et des espaces de stationnement est une priorité : systèmes sécurisés des entrées des halls caves et parkings, portes renforcées ou digicodes. On préconise de plus le renforcement de la gestion urbaine de proximité (GUP) : collecte des ordures ménagères, enlèvement des épaves, nettoyage...

La « dédensification » fait pudiquement référence à des opérations lourdes de destructions d'unités d'habitation pour les remplacer par des résidences privées « à l'aspect cœur de village » destinées à fixer ou attirer des ménages plus aisés. Ont été détruits à la

Paillade les logements de Phobos et de deux tours des Tritons aux Hauts de Massane, les logements de Font del Rey et de la cité Mars¹ à la Paillade basse. Le volet habitat de la convention ANRU sur la Paillade, qui a été signé en 2006, prévoit de détruire 451 logements sociaux (une autre tour des Tritons, la tour de Catalogne), d'écarter des grands ensembles pour les transformer en résidence (Cap dou Mail et Gêmeaux), de reconstruire 150 logements privés sur les Tritons, 301 logements sociaux hors site, 430 logements privés à Blayac, en marge est de la Paillade.

C'est aussi au nom de la mixité que le PLH de Montpellier (signé en 2004) impose une répartition « équilibrée » des différents types logements dans les unités d'habitation en construction de l'agglomération. Il préconise une fourchette de 25 à 30 % de logements sociaux et un partage du reste des logements entre logements intermédiaires (pour primo-accédants à la propriété et bénéficiaires d'un prêt locatif social, PLS) et logements libres. La multiplication des procédures de ZAC permet à la Ville de garder la « maîtrise d'ouvrage pour réaliser la mixité économique et la mixité des fonctions ».

La ZAC de Malbosc en construction depuis le début des années 2000, à la lisière centre-ouest de la Paillade, en contrebas du parc Euromédecine est d'abord un quartier d'habitation, que l'architecte François Kern décrit comme « (...) un quartier dans un parc. Ouvert sur le paysage méditerranéen, il trouve son identité dans sa forte relation à la nature. Ce quartier d'habitat, fragment de ville-jardin, compose un paysage et constitue un lieu de vie en constante relation avec l'espace extérieur naturel (...) ». La répartition des logements y est conforme aux exigences du PLU. Mais le slogan de la mixité, « mixité des logements, mixité des fonctions », affiché sur tous les panneaux à l'entrée du quartier et dans toutes les brochures de présentation des unités d'habitation est affadi par rapport à l'exigence municipale de la construction d'un quart à un tiers de logements sociaux. Sous le chapeau « mixité des logements », il est annoncé 1100 logements collectifs sous forme de résidence, 600 logements individuels superposés, 400 logements individuels avec jardinets ». Ici, la mixité relève exclusivement des formes bâties, plus ou moins denses, elle ne relève pas des différents modes d'accession au logement. Il est vrai qu'avec le slogan de la mixité, il ne faut pas effrayer les acquéreurs potentiels de logements libres. Sous le chapeau « mixité des fonctions », on relève une promesse de pôle commercial, de supérette (en d'autres temps cela aurait pu figurer sous un chapeau équipement commercial), de pôle d'affaire « marquant la transition avec Euromédecine ». On annonce aussi un groupe scolaire avec une maternelle (Marguerite Yourcenar ouverte en 2005) et une école élémentaire (François Mitterrand ouverte en 2006). Du côté des promoteurs de Malbosc, on valorise la transition avec Euromédecine et on passe complètement sous silence le voisinage avec la Paillade. Bien au contraire, du côté des aménageurs de la Paillade, on valorise la transition avec Malbosc, le « fragment de ville-jardin ». Dans les documents d'urbanisme de la Ville, la ZAC de Malbosc est présentée comme un élément bénéfique pour l'ouverture du quartier de la Paillade sur la ville. L'avenir nous dira si la limite entre la Paillade et Malbosc deviendra une couture ou une coupure.

Entre les Hauts de Massane et la commune de Grabels située en contrebas, la limite calée sur une discontinuité topographique est très visible dans le paysage. Elle est renforcée par une double frontière gestionnaire et sociale.

Les Hauts de Massane et Grabels : deux mondes dos-à-dos

Un quartier enclavé, hors ZRU et ZFU

¹ La cité Mars datait de 1972. On procéda à la démolition de 96 logements en 1999 qui furent remplacés sur place par un groupe de 71 maisons individuelles, avec petits jardins et garages.

Le quartier des hauts de Massane s'est construit en même temps que le reste de la Paillade. Il y a eu dès l'origine un mélange de zones d'habitat individuel, implantées sur les pentes internes du quartier donnant sur le lac des Garrigues et sur les pentes externes donnant sur la campagne environnante, et de zones de grands immeubles, barres et tours, du haut desquels la vue porte jusqu'à la mer. Le lac a été aménagé en base nautique. Il est entouré de plantations. Du lac, on peut rejoindre à pied ou à bicyclette la vallée de la Mosson qui se transforme en une gorge étroite et verte jusqu'aux abords du théâtre Jean Vilar. La promenade fait entrer dans un monde végétal d'où l'on ne voit plus un seul immeuble.

À l'est du lac, on trouve des immeubles de 10-11 étages, en co-propriété privée, de bonne facture et bien entretenus, comprenant de grands logements qui se mêlent à des séries de maisons individuelles et des petites résidences (appartenant aux bailleurs publics de la ville).

Au nord du lac, s'étendait la cité Phobos. Elle comprenait 270 logements collectifs qui ont été entièrement détruits à la fin des années 1980. À la suite d'un concours d'architecture, 368 logements répartis en résidences sur un espace plus vaste furent reconstruits entre 1990 et 1999, dans l'optique de transformer radicalement la Paillade nord. L'ensemble fut rebaptisé « Puech de Massane » car il fallait effacer le souvenir même de Phobos. Phobos était un quartier de relégation qui se présentait comme une succession d'immeubles en forme de « u » bâtis sur la crête, à côté d'un château d'eau. Dans les immeubles qui tournaient le dos à la vue sur Grabels se concentraient des populations pauvres et marginales issues du quart-monde, des Gitans et des Maghrébins. Les querelles internes et les violences étaient fréquentes. Souvent, l'accès aux immeubles était fermé par une rangée de caravanes aux abords desquelles les familles faisaient du feu. Au fur et à mesure que l'on murait les immeubles, les habitants furent relogés soit dans des immeubles du quartier de Pas du Loup, à Val de Croze, soit à la Paillade même, au centre, dans le grand immeuble Mercure, ou dans les tours des Tritons. Malgré tout Phobos reste vivant à travers ses anciens habitants. Après leur déménagement, certains continuent à se réclamer de Phobos dans leurs activités culturelles : association des jeunes de la Paillade et de Phobos, atelier d'écriture de Phobos, groupe de rappeurs Boss Phobie... Les autres habitants du quartier et de la ville n'ont pas oublié la mauvaise réputation de Phobos. Aujourd'hui le Puech de Massane est un quartier populaire où vivent des employés, des ouvriers, des enfants d'immigrés qui ont été scolarisés à Paillade et ne veulent pas s'éloigner de leurs familles et des lieux où ils ont vécu pendant leur enfance.

À l'ouest du lac on retrouve un mélange de maisons individuelles, construites par l'office HLM de Montpellier dans les années 1980 puis revendues à leurs occupants et de tours. Au sud ouest de la crête se trouve le stade Pierre de Coubertin où se jouent des matches de basket et où peuvent se tenir de grandes démonstrations de hip hop.

Il y avait cinq tours, dites tours des Tritons. Deux ont déjà été démolies, non pas implosées mais littéralement « grignotées » pendant de longs mois, étage après étage. La démolition de la dernière tour, en 2004-2005, a marqué les habitants du quartier. D'abord parce qu'un ouvrier s'est tué en tombant du toit où il était chargé de démonter une antenne. Ensuite parce de l'avis du voisinage, l'argent public a été gaspillé lors de cette démolition. Quelques années avant d'être détruite, la tour avait été transformée en résidence pour étudiants. Les appartements avaient été divisés pour faire des studios équipés et meublés. Mais la tour « étudiante » n'avait jamais fonctionné car les étudiants étaient trop isolés des facultés (il n'y avait pas encore le tramway) et la vie dans les autres tours était dure. À la fin, il ne restait plus que les étudiants d'origine africaine qui se barricadaient pour éviter de se faire voler par les petits délinquants du quartier. La tour a été détruite sans que l'on ait vidé le mobilier, ni le linge, ni la vaisselle ...

Le quartier des Hauts de Massane est traversé par des micro-frontières que le mélange de différents types d'habitat n'a pas effacées : il y a peu d'interactions sociales entre les habitants des tours (un tiers d'employés, un tiers de famille démunies originaires du Maghreb et un tiers de familles du quart monde) et il n'y a pas de relations entre les habitants des tours qui sont d'un côté de la rue et les habitants des maisons individuelles de l'autre. Ces derniers se rencontrent pour débroussailler les chemins et les parties communes afin de prévenir les départs de feu. Quelques uns d'entre eux partent de temps à autre le dimanche faire une randonnée pédestre. Quand ils font des fêtes de quartiers, ils n'invitent pas les habitants des tours. Seuls les enfants de l'école primaire Marc Bloch passent d'un côté à l'autre de la rue à l'heure du jeu.

La dynamique démographique du quartier est faible, entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel de la population a été de + 0,1 %. Le quartier est peu attractif et s'il attire, c'est par défaut. Les ménages qui s'installent n'ont pas trouvé à se loger ailleurs, ou bien ils arrivent d'autres régions de France, sans connaître la réputation du quartier. S'ils acceptent sans difficulté de scolariser leurs enfants en maternelle dans le quartier, ils ne l'acceptent plus quand leurs enfants doivent passer à l'école élémentaire. Ils cherchent alors à quitter le quartier et à s'installer dans les communes voisines ou bien s'ils ne le peuvent pas, ils cherchent à envoyer leurs enfants dans d'autres écoles de la ville.

Une commune bourgeoise

Habiter la commune de Grabels permet de vivre à proximité de la grande ville et de réaliser son désir de nature. La coupure verte séparant Grabels et la Paillade correspond à un accident topographique inscrit dans le PLU ; elle semble « protéger » Grabels du voisinage avec la Paillade. Pourtant Grabels se trouve à cinq minutes en voiture du terminus du tramway de la Mosson.

Grabels est une commune de banlieue qui a été pendant longtemps un angle mort et a gardé un côté « village » très prisé aujourd'hui. Elle est parfaitement représentative de la dynamique périurbaine car elle connaît une très forte croissance démographique, due à un solde migratoire positif élevé, et un développement spatial important.

Grabels était un village de 600 habitants en 1953, 835 habitants en 1962, 1020 habitants en 1968, 1537 habitants en 1975. Elle est devenue une ville de 2527 habitants en 1982, 3130 habitants en 1990, 5438 habitants en 1999. La population de Grabels a doublé pendant les 25 dernières années. Son taux de croissance démographique annuel a été de + 7,3 % par an entre 1975 et 1982, + 2,7 % entre 1982 et 1990 et + 6,3 % (dont 5,7 % à imputer au solde migratoire) entre 1990 et 1999.

La ville de Grabels comporte un noyau villageois et des lotissements de différents âges bâtis en continuité spatiale le long de quelques rues principales. Juxtaposés quelques lotissements plus populaires, les lotissements hauts de gamme dominent, la grande taille de leur lots a permis un bon tri social. À l'écart de la ville, en contrebas du quartier Euromédecine, le lotissement dégradé de la Valsière contraste fortement avec le reste de la ville. La commune de Grabels est divisée en six quartiers et compte une ZAC (des Carignans) que l'on aménage en déployant la bannière de la mixité. Il ne s'agit pas de mixité sociale car l'inflation des prix du foncier depuis quelques années interdit l'accès résidentiel de la commune aux ménages dont les revenus sont faibles ou moyens. Or les revenus des ménages de Grabels égalent 20 082 euros par an en 2004 contre 15 027 euros à Montpellier. Il s'agit de promouvoir la mixité des fonctions dans une commune où la fonction résidentielle l'emporte très largement.

De la mixité urbaine à la mixité sociale et scolaire

À Grabels, à la Paillade, à Montpellier, l'invocation de la mixité urbaine renvoie tantôt à la mixité des fonctions (en réaction au zoning monofonctionnel de la période des Trente glorieuses), tantôt à la mixité de l'habitat. Quand, il s'agit de promouvoir la mixité de l'habitat, l'injonction amène indifféremment à la mixité des formes bâties ou à la mixité des modes d'accès au logement. Et nous avons vu que de la mixité de l'habitat, on glisse toujours à la mixité sociale. À l'image des discours des acteurs de la politique de la ville en France¹, les acteurs municipaux posent qu'une meilleure répartition de l'habitat social est une condition de la mixité sociale. Or nous savons depuis l'analyse de Jean-Claude Chamborédon et Madeleine Lemaire² qu'il n'y a aucun automatisme en matière de distance sociale et spatiale. Nous ne pouvons donc pas affirmer, que la proximité résidentielle de catégories sociales différentes triées par leur mode d'habitat induit forcément du lien social entre ces catégories sociales. La persistance de micro-frontières traversant les Hauts de Massane semble confirmer que le seul travail sur les formes ne résout pas la question des interactions sociales.

Avec le CUCS de Montpellier dont le contrat vient d'être signé, nous passons à une nouvelle équivalence qui n'avait jamais été posée jusqu'alors dans les documents d'urbanisme de la Ville de Montpellier. De la mixité de l'habitat, qualifiée de mixité urbaine, on glisse à la mixité sociale qui à son tour devrait induire la mixité scolaire.

« Amener la mixité sociale dans les quartiers en agissant sur la diversité du parc. C'est ainsi que la localisation de la reconstruction de l'offre sociale veillera à l'équilibre du parc de logements. Dans les quartiers marqués par un important pourcentage de logement social, comme par exemple la Mosson (ZUS 41,8 %), la volonté de rééquilibrage se traduira par la construction de 600 logements sociaux démolis. La mixité scolaire sera une conséquence de la mixité urbaine. »

Introduction du CUCS (2007)

Sources

¹ Relire à ce sujet le texte de Renault Epstein, « Le concept de mixité sociale appliqué aux politiques urbaines » *Raison Présente*, Paris, n° 151, 3^e trimestre 2005, p. 21-40.

² Jean-Claude Chamborédon et Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale » (1970), *Idées* 132/6, 2003.

Littérature grise

Entretiens réalisés entre le 13 décembre 2006 et le 27 février 2007 à Montpellier

Luc Braemer et Martine Compan, Directeur et directrice-adjointe du Théâtre Jean Vilar à la Paillade. RDV avec Richard, le mercredi 13 décembre 2006 à la Maison de quartier voisine, 16-18 heures.

Fabien Blasco, géographe-urbaniste à l'Agglo de Montpellier, RDV jeudi 14 décembre 2006, 17h30-18h30. à l'Agglo dans le bureau de Martine Tourre Darcourt, sa « patronne » qui participe aux dernières minutes de l'entretien.

Jean-Pierre Silvent, architecte-urbaniste arrivé à Montpellier il y a presque 40 ans, a travaillé à la DDE sur le PUD pendant les années Delmas (années 1970) puis a continué pendant les années Frêche. RDV vendredi 15 décembre 2006, 14h30-16h30. À son agence au Phare de la Méditerranée à Palavas.

Philippe Guizard, IPR, inspecteur pédagogique régional en histoire-géographie, habitant de Grabels, père de deux enfants 12 et 15 ans qui n'ont pas été scolarisés à Grabels. RDV mercredi 3 janvier 2007, 9h-11h. Au Rectorat rue de l'Université.

Paquita et Charlie RUF, habitants des Hauts de Massane. RDV chez eux 368 avenue du Comté de Nice, mercredi 3 janvier 2007, 14h-17h.

Sylvie Mahot, Directrice adjointe, direction aménagement programmation à la Ville (directrice de la DAP à partir de février). RDV vendredi 19 janvier 2007, 9h-10h. Au Carré Montmorency. Retour le 24 janvier pour y récupérer un dossier documentaire.

Max Clemente en congé-formation, en poste à l'école Spinoza à la Martelle depuis la rentrée 2006. A passé 20 ans dans plusieurs écoles du quartier des Hauts de Massane. RDV au café mercredi 7 février 2007, 14h-16h

Danièle Berthon, retraitée, commandante de police à la Paillade de 1992 à 1997. RDV chez elle dans le quartier des Hauts de Massane, mercredi 7 février 2007, 16h30-20h30.

Béatrice Clerget-Lasne, directrice du GIP DSUA à la Ville : Groupement d'Intérêt Public pour le Développement Social et Urbain de l'Agglomération de Montpellier. RDV au GIP mardi 27 février 2007, 14h30-15h45.

ANNEXE III

PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DE CINQ COLLÈGES À MONTPELLIER

Catherine SELIMANOVSKI

On confond souvent la gestion des flux d'élèves entre établissements publics à l'aide de la « carte scolaire », publiée tous les ans dès que les prévisions d'effectifs sont connues, avec la règle de la « sectorisation scolaire ». La sectorisation impose de scolariser les enfants à proximité de leur lieu de résidence, à l'intérieur des frontières que l'institution publique a dessinées autour de l'école primaire et du collège. Elle contraint les décisions des parents quant au choix de l'école ou du collège, mais la contrainte est relative puisque la réglementation prévoit des dérogations et autorise la scolarisation des enfants dans des établissements privés qui ne sont pas soumis à ces règles. La sectorisation consiste à délimiter des territoires qui doivent assurer aux établissements publics un recrutement social équilibré. Si l'espace urbain était isotrope et si le découpage des secteurs scolaires relevait de la seule géométrie, les secteurs scolaires auraient le même poids démographique et les mêmes caractéristiques sociales. Ils garantiraient *de facto* aux établissements scolaires un recrutement identique. Il n'en est rien puisque, par nature, l'espace géographique est anisotrope.

L'espace urbain est un espace polarisé et dissymétrique. Il incorpore des fragments de ville bâtis à des moments différents de l'histoire, avec des logiques spatiales et sociales différentes, qui coexistent dans le temps présent. Les formes urbaines produites par ces logiques diachroniques peuvent se trouver désaccordées de leurs usages premiers. C'est pourquoi, l'espace urbain est un espace en constante recomposition. Les territoires découpés dans la ville par les acteurs des politiques publiques d'aménagement et de gestion se surimposent aux disparités urbaines préexistantes. Ils en sont le miroir déformé et leur délimitation est en même temps un facteur actif de différenciation spatiale, même si les politiques publiques qui les ont générés répondent au principe d'égalité inscrit dans la constitution française depuis 1789.

Les caractéristiques sociales et démographiques des populations des différents secteurs de recrutement des collèges publics reflètent en partie les inégalités et les ségrégations qui divisent la ville alors que l'objectif principal de la sectorisation est justement de réduire les inégalités afin de mieux servir l'idéal égalitaire de l'école républicaine. Toute la question est de savoir comment l'institution scolaire procède pour dépasser ce paradoxe inhérent au phénomène de territorialisation des politiques publiques.

L'application du principe réglementaire de la sectorisation dans un contexte local introduit de la contingence dans les opérations de délimitation des secteurs scolaires. À Montpellier, les secteurs de recrutement des collèges ont été re-découpés en 2005 en raison de l'ouverture d'un quinzième collège dans la ville, le collège Alco. Les objectifs de la nouvelle sectorisation étaient les suivants : « répondre aux évolutions démographiques et à celles des capacités des collèges, avoir des établissements de taille raisonnable, maintenir ou créer une réelle mixité sociale, établir le plus de cohérence possible entre les secteurs de collège et d'école ». La nouvelle sectorisation a donc partiellement été déterminée par des usages et pratiques antécédents concernant la

sectorisation des écoles primaires. Et par ailleurs, les modalités concrètes du découpage, la décision de rattacher tel ou tel fragment de ville, de quartier, de rue, d'îlot à un secteur donné, ont exclusivement reposé sur les connaissances empiriques du terrain des inspecteurs et chefs d'établissements qui avaient été mandatés par le Rectorat pour cette mission. À notre connaissance, il n'a pas été fait appel à des spécialistes de l'analyse spatiale en milieu urbain.

Les difficultés et les limites de la description statistique de la population des cinq secteurs scolaires

Des secteurs scolaires situés à l'ouest de la ville

Les collèges dans lesquels nous suivons les modalités du passage en 6^e de la cohorte des élèves de CM2 de l'année 2005-2006 sont les collèges Camille Claudel, Fontcarrade, Las Cazes, Alco, Garrigues. Les secteurs de recrutement de ces cinq collèges s'étendent à l'ouest et au nord-ouest de Montpellier, à l'opposé de la partie la plus prestigieuse de la ville dont la croissance démographique a été très rapide entre 1990 et 1999. Les cinq secteurs dessinent une diagonale urbaine qui s'étire entre le quartier péricentral des Arceaux, situé en contrebas de l'aqueduc du Peyrou, et la commune limitrophe de Grabels, en incluant le nord du quartier de la Paillade (Hauts de Massane). Les trois zones urbaines sensibles de Gély-Figuerolles, Les Cévennes, Petit-Bard-Pergola font intégralement partie des cinq secteurs scolaires, quelques îlots de la ZUS de la Paillade s'y rattachent également (tableau 1).

Entre 1990 et 1999, l'évolution de la population de cette diagonale urbaine a été modérée, mais contrastée. Elle a été :

- faible dans les parties les plus densément bâties du secteur de recrutement du collège Camille Claudel (+ 0,6 % par an aux Arceaux), de celui de Fontcarrade (+ 0,4 % par an à Figuerolles) et de celui Alco ;
- stagnante ou en déclin dans les zones urbaines sensibles (- 0,4 % par an à la Paillade) ;
- en croissance ou en très forte croissance à la périphérie externe de la ville où les densités de bâti sont plus faibles et où la pression foncière est moins forte, dans la partie centre et la partie nord du secteur Alco (Bel Air, Hôpitaux-Facultés + 1,4 % par an), à l'extrémité est du secteur Fontcarrade (la Martelle + 3,4 % par an), et dans la commune de Grabels (+ 6,3 % par an)¹.

¹ À titre de comparaison, la valeur du taux de croissance annuel moyen de la population de la commune de Montpellier a été + 0,9 %, celle des communes de banlieue de l'unité urbaine de Montpellier + 2,2 % par an et celle de l'unité urbaine dans son ensemble + 1,1 %. Cf. INSEE, *Repères pour l'économie de Languedoc-Roussillon, Synthèse*, n° 4, février 2000.

Tableau 1

LES SECTEURS DE RECRUTEMENT DE CINQ COLLÈGES DANS LA VILLE			
Secteurs scolaires	Localisation	Territoires de la politique de la ville	Dominante
CAMILLE CLAUDEL (2) 12275 habitants	Faubourg du XIXe siècle développé au pied et autour de l'acqueduc XVIIIe siècle Saint-Clément. Quartier des Arceaux (7314 hab. / km ²), rue d'Assas, petites zones situées autour de l'INRA et de l'école Daviller (école d'application de l'IUFM).	Non	Faubourg bourgeois Quelques îlots HLM. Gentrification
Fontcarrade (6) 19227 habitants	Secteur très étendu. Une petite zone située autour de Gambetta, faubourg de Figuerolles (habitat composite : maisons anciennes et plusieurs générations d'immeubles de logements sociaux), zone ouest, la Colline, Notre Dame de la Paix, jusqu'à la Chamberte et la Martelle. Décroissance des densités de bâti entre le faubourg Figuerolles (10200 hab. / km ²) et le secteur de la Martelle (2182 hab. / km ²). Gentrification en périphérie de faubourg.	ZUS et territoires ANRU & CUCS Gély-Figuerolles. Territoires ANRU & CUCS Gambetta, en partie.	Faubourg pauvre, gitan/maghrébin & Quartiers résidentiels classes moyennes.
LAS CAZES (10) 14386 habitants	Sous-partie du quartier « Cévennes » de la Ville. Grands ensembles de logements sociaux et de résidences privées des années 1970-1980 (4760 hab. / km ²). Une petite zone située contre l'Hôpital Lapeyronnie, à l'est de la rue du Père Soulas, de la rue du Muscadet, et de la rue Lacordaire. Une petite zone située entre l'avenue de Lodève et l'avenue de la Liberté, autour de la rue de Piscine. Un seul îlot de Petit Bard, autour de la place James.	4/5 de la ZUS et territoire CUCS Les Cévennes	Quartier de relégation Quelques îlots résidentiels classes moyennes
ALCO (15) 11913 habitants	Excroissance-est de la ZUS de la Paillade, au nord-est de l'avenue de l'Europe qui est la partie la plus « chic » de la Paillade basse, plus la zone d'emploi de maintenance du tramway. ZAC de Malbosc jusqu'au rond point du Château d'eau. Zone située autour du rond-point d'Alco. Petite partie nord de la ZUS des Cévennes. Grands ensembles de Petit Bard et Pergola (9360 hab. / km ²).	ZRU et territoires ANRU & CUCS Le Petit-Bard Pergola.	Quartier de relégation & Quartier en devenir : laboratoire de la mixité urbaine, résidences classes moyennes.
LES GARRIGUES (13) 12 379 habitants	Hauts de Massane ou partie haute du quartier de la Paillade (6941 habitants, 6135 hab. / km ²) et commune de Grabels (5438 habitants, 335 hab. / km ²), noyau villageois et lotissements résidentiels. Intérêt de ce secteur composite « équilibré » par l'agrégation de deux mondes opposés.	Territoire CUCS Hauts de Massane et partie nord du territoire ANRU La Paillade	Quartier de relégation & Commune résidentielle bourgeoise.

Le champ de l'urbain

Pour décrire les caractéristiques socio-démographiques de la population des cinq secteurs de recrutement des collèges, on retrouve les difficultés méthodologiques classiques de la description statistique des espaces intra-urbains en France. D'un côté, on ne peut pas disposer de statistiques au niveau de l'îlot urbain (en dehors du chiffre de population totale et de la répartition par sexe). De l'autre, il n'y a aucune correspondance entre les limites des territoires de gestion et de projet entre eux (secteurs scolaires, quartiers de la politique de la ville, quartiers de gestion municipale) ni avec les quartiers IRIS de l'INSEE et l'on se heurte au casse-tête des dénominations identiques de territoires et d'espaces différents. À Montpellier, le même toponyme « Les Cévennes » désigne au moins cinq territoires différents :

- le quartier « les Cévennes », l'un des sept quartiers de gestion de la Ville de Montpellier, qui regroupe les quartiers Alco, Les Cévennes, Petit-Bard, Pergola, Saint-Clément, Clémentville, La Chamberte, La Martelle, Montpellier Village ;
- la ZUS « Les Cévennes » qui s'étend sur le grand ensemble d'habitat collectif « Les Cévennes » et le quartier de Saint-Clément ;
- le territoire ANRU « Les Cévennes » qui concerne exclusivement la ZRU Petit Bard, Pergola ;
- le territoire CUCS « Les Cévennes et Petit Bard, Pergola ».
- enfin, le quartier-IRIS/2000 de l'INSEE, l'IRIS 08 « Les Cévennes » qui est subdivisé en trois sous-quartiers, l'IRIS 0801 La Piscine, l'IRIS 0802 Agriculture, l'IRIS 0803 Astruc.

Les contraintes opératoires

La première contrainte est celle de l'étude de secteurs scolaires qui « n'existent pas » pour l'INSEE et pour lesquels les seules statistiques disponibles après requête sont celles du recensement général de la population de 1999 (RP 99). Nous nous sommes donc adressés à La Direction Régionale de l'INSEE pour faire une requête spécifique. L'opération de requête n'a pas été facile car il fallait faire correspondre les limites des secteurs scolaires, relevés sur les plans du Rectorat, avec les découpages de l'espace urbain de Montpellier en IRIS et en îlots INSEE. Il n'a pas toujours été possible de faire correspondre ces deux types de limites car les limites des secteurs scolaires coupent souvent des îlots INSEE en deux. Il a fallu décider empiriquement d'affecter ces îlots en bloc à un secteur « statistique » plutôt qu'à un autre...

La deuxième contrainte est celle de l'impossibilité de décrire des évolutions. L'INSEE ne fournit pas de séries chronologiques pour ce type de requête. Avec les données que nous avons obtenues, issues principalement de l'exploitation du dernier recensement général de la population et, secondairement, de l'enquête CAF/INSEE « Précarité » de 2003, nous pouvons seulement réaliser une coupe transversale. De plus, cette coupe est antérieure de sept années à la date que nous avons choisie (2006) pour suivre une cohorte d'élèves de CM2 à leur entrée au collège. Nous devons nous contenter de ces données car la prochaine exploitation détaillée du recensement de la population par enquêtes ne sera pas disponible avant 2008.

On peut faire l'hypothèse que l'évolution de la population entre 1999 et 2006 n'a pas modifié fondamentalement les équilibres démographiques et sociaux des secteurs scolaires de notre diagonale urbaine, sauf dans le secteur Alco où se construit le nouveau quartier de Malbosc depuis le début des années 2000. À terme, la ZAC devrait compter 2100 logements ; pour l'heure, un quart, un tiers du programme a été réalisé (?), ce qui fait une population d'environ 500 à 1000(?) individus, qui sont plutôt issus des « classes moyennes ». La description statistique de la population du secteur Alco est donc tirée vers

le bas par les caractéristiques défavorables de la ZRU Petit Bard alors même que les caractéristiques supposées favorables de Malbosc ne peuvent être prises en compte faute de pouvoir disposer de statistiques à jour avant 2008.

La troisième contrainte est liée à la nature même des opérations de sectorisation qui consistent à découper dans le tissu de la ville et de l'agglomération des secteurs scolaires formés de sous-ensembles urbains hétérogènes pour garantir un recrutement ouvert. Ainsi pour comprendre les profils statistiques des cinq secteurs de recrutement des collèges, saisir par exemple le sens des écarts entre les secteurs et le fait que les statistiques semblent parfois contradictoires, il est nécessaire de travailler sur des territoires aux mailles plus fines. On peut examiner le profil statistique de la population de quelques îlots et des ZUS qui appartiennent aux cinq secteurs (on dispose de séries cohérentes). Mais à ce niveau spatial plus fin, on bute toujours sur la difficulté d'analyse induite par le principe de la sectorisation. En effet, trois ZUS sur les quatre qui se situent dans notre diagonale urbaine, ont été scindées en deux afin que le nombre élevé des élèves venant de milieux défavorisés soit mieux réparti entre les différents secteurs de recrutement des collèges. À cet égard, le secteur du collège des Garrigues est très intéressant à étudier car il est constitué d'une commune bourgeoise et d'un morceau de quartier de relégation pour lesquels on dispose toujours de données statistiques distinctes.

Enfin, la quatrième contrainte relève de la difficulté à saisir les effets à retardement du re-découpage des secteurs scolaires dans une étude transversale. Nous étudions des secteurs scolaires re-découpés pour la rentrée 2005 et nous souhaitons comparer les profils socio-démographiques de la population de ces secteurs avec les profils sociaux et scolaires des élèves de 6^e scolarisés dans les collèges correspondants. Or, le profil global des collèges, leur réputation, leur image, sont en 2006, encore largement déterminés par les caractéristiques sociales et scolaires des élèves de 5^e, 4^e, 3^e et des redoublants de 6^e originaires des secteurs antérieurs. Ce biais joue sans doute à la marge pour les secteurs qui ont été peu retouchés, en surface (secteurs Fontcarrade, les Garrigues), ou dans leur composition socio-démographique (secteur Camille Claudel). Par contre, ce biais rend impossible les comparaisons entre le profil global du collège Las Cazes et le profil de la population du secteur de recrutement actuel de Las Cazes. En effet, la mauvaise image du collège Las Cazes résulte (entre autres) du fait que son aire de recrutement englobait le grand ensemble d'habitat du Petit Bard, particulièrement stigmatisé et dont la population, majoritairement immigrée, est très touchée par le chômage et la pauvreté. Le grand ensemble appartient désormais au secteur Alco. On sait qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir pour le collège Alco, puisque l'institution souhaite scolariser dans le même établissement des élèves originaires de Petit Bard et d'autres zones urbaines sensibles ainsi que des élèves originaires de nouvelles résidences et du quartier Malbosc, encore en construction. On sait aussi que le projet est porté par un chef d'établissement reconnu pour ses compétences qui était précédemment le Principal du collège Las Cazes.

C'est en gardant en mémoire les difficultés de l'analyse statistique des secteurs scolaires en milieu urbain que nous pouvons étudier successivement le profil démographique, le profil social, les modes de logement de la population des secteurs de recrutement des cinq collèges retenus. Il ne s'agit nullement de faire l'analyse exhaustive des onze tableaux suivants mais seulement de sélectionner les variables les plus discriminantes pour mettre en lumière quelques traits dominants des populations de ces secteurs scolaires.

Profil démographique de la population des secteurs de recrutement des cinq collèges (tableaux 2, 3, 4, 5)

La population des secteurs Alco et les Garrigues est jeune : 29 % de moins de 20 ans et 14 % de plus de 60 ans (contre 18,1 % à Montpellier et 25 % en Languedoc Roussillon). Il y a deux fois plus de jeunes que de personnes âgées. Les moins de 20 ans sont les plus nombreux dans les ZUS des deux secteurs, particulièrement au Petit Bard, où ils représentent les deux cinquièmes de la population. À Grabels aussi la population est jeune et la part des personnes âgées faible.

En revanche, la population des secteurs Camille Claudel et Las Cazes est une population âgée, où la part des 60 ans et plus dépasse celle des moins de vingt ans. L'Iris du Peyrou est représentatif de ce vieillissement. Dans ces deux secteurs, la proportion des jeunes adultes de 20 à 39 ans est très élevée, elle atteint respectivement 44 % et 45 %.

Tableau 2

STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION (source RP99)					
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	0 - 19 ans (%)	20 - 39 ans (%)	40 - 59 ans (%)	60 ans ou + (%)	Population totale (100 %)
Secteur Camille Claudel	16,1	45,3	19,1	19,5	12 275
dont IRIS 2901 Assas	20,3	32,7	23,3	23,7	2 032
dont IRIS 2501 Peyrou (presque entier)	16,9	44,1	17,3	21,7	1 588
dont IRIS 2301 F de Pharmacie (presque entier)	13,3	38,0	23,7	25,0	2303
Secteur Fontcarrade	23,9	30,7	25,5	19,9	19 227
dont IRIS 1001 La Colline	23,7	30,5	24,3	21,4	3 948
dont IRIS 1002 Notre Dame de la Paix	18,1	28,8	27,7	25,4	1 966
dont ZUS Gély Figuerolles	26,6	34,9	20,4	18,1	2169
Secteur Las Cazes	17,5	44,4	19,9	18,2	14 386
dont IRIS 0705 Casseyrols	14,7	56,0	16,9	12,3	3 698
Secteur Alco	29,0	34,9	21,9	14,3	11 913
dont IRIS 0704 Soulas (presque entier)	18,0	41,9	23,1	17,0	2 353
ZRU Petit Bard Pergola (environ 95 % du territoire)	39,9	29,8	21,3	9,0	5044
ZRU La Paillade (environ 10 % du territoire)	33,8	28,8	22,2	15,2	15 462
Secteur Les Garrigues	29,3	31,9	24,4	14,3	12 379
dont partie Hauts de Massane	33,9	28,7	22,5	14,9	6 941
dont commune de Grabels	23,3	36,1	26,8	13,9	5 438
Commune de Montpellier	20,9	39,8	20,9	18,4	225 511
Unité Urbaine de Montpellier	22,0	36,7	22,8	18,5	288 059
Département de l'Hérault	23,0	28,6	25,3	23,1	896 909
Région Languedoc Roussillon	22,9	26,3	25,7	25,1	2 296 357
France métropolitaine	24,6	28,1	26,0	21,3	58 520 688

La structure par âge de la population du secteur Fontcarrade se rapproche de la structure moyenne de la ville de Montpellier avec toutefois un peu moins de jeunes adultes et un peu plus de personnes de 60 ans et plus. Le secteur de Fontcarrade agrège des sous-ensembles plus typés, la ZUS de Gély-Figuerolles où la population est plus jeune et l'IRIS de Notre Dame, où elle est au contraire beaucoup plus âgée : un quart de personnes de 60 ans et plus.

Tableau 3

TYPE ET COMPOSITION DES MÉNAGES (source RP99)					
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Personnes seules (%)	Autres ménages sans famille (%)	Familles mono- parentales (%)	Familles avec un couple (%)	Ensemble des ménages (100%)
Secteur Camille Claudel	53,9	5,9	7,2	32,9	6 100
dont IRIS 2901 Assas	44,1	4,0	9,9	42,1	1 008
dont IRIS 2501 Peyrou (presque entier)	56,0	5,2	9,1	29,7	928
dont IRIS 2301 Fac de Pharmacie (presque entier)	49,5	6,9	6,2	37,4	1001
Secteur Fontcarrade	40,1	3,2	12,0	44,6	8 740
dont IRIS 1001 La Colline	38,6	2,7	14,3	44,4	1 764
dont IRIS 1002 Notre Dame de la Paix	37,3	3,1	10,5	49,0	1 028
dont ZUS Gély Figuerolles	45,9	2,5	21,3	30,3	976
Secteur Las Cazes	55,8	4,3	8,0	32,0	8 025
dont IRIS 0705 Casseyrols	64,8	5,3	6,5	23,3	2 369
ZUS Les Cévennes (environ 85% du territoire)	50,5	3,4	8,5	37,1	3 012
Secteur Alco	44,1	2,6	10,0	43,3	4 772
dont IRIS 0704 Soulas	50,1	2,5	6,5	40,9	1 300
ZRU Petit Bard Pergola (environ 95 % du territoire)	29,8	2,8	14,1	53,3	1 448
ZRU La Paillade (environ 10 % du territoire)	30,7	3,5	20,1	45,6	5 424
Secteur Les Garrigues	33,4	2,4	11,4	52,8	4 863
dont partie Hauts de Massane	29,5	2,7	16,4	51,4	2 536
dont commune de Grabels	37,7	2,0	5,9	54,4	2 327
Commune de Montpellier	49,6	4,5	9,7	36,2	112 060
Unité Urbaine de Montpellier	44,8	4,0	9,5	41,8	135 336
Département de l'Hérault	33,5	2,6	9,2	54,6	383 438
Région Languedoc Roussillon	31,8	2,3	9,0	56,9	968 616
France métropolitaine	30,9	2,0	8,0	58,9	23 808 072

Les ménages de personnes seules représentent presque la moitié des ménages de la ville de Montpellier, contre 30,9 % en France. Dans le secteur des Garrigues, dans les ZUS de la Paillade et de Petit Bard-Pergola la part des isolés est proche des moyennes françaises. C'est à Petit Bard-Pergola qu'elle est la plus faible. Dans les secteurs Camille Claudel et Las Cazes, la part des isolés dépasse la moyenne de la ville. Elle est la plus forte dans le secteur de Camille Claudel ainsi que la proportion de ménages sans famille. On peut mettre cette caractéristique en relation avec la très forte proportion de jeunes adultes et de personnes âgées qui habitent les secteurs Las Cazes et Camille Claudel. La

part des familles monoparentales y est en revanche faible : respectivement 8 % et 7,2 % de l'ensemble des ménages (6,2 % dans l'IRIS Faculté de Pharmacie).

Le tableau suivant concerne exclusivement les familles (ce qui exclut les ménages de personnes isolées et les ménages sans famille), il permet de mieux cerner le poids des familles monoparentales par rapport aux autres familles. Dans les cinq secteurs, les familles monoparentales représentent environ un cinquième des familles, comme pour l'ensemble de la ville de Montpellier. Par contre, la part des familles monoparentales dont le père ou la mère sont des « non-actifs » est une variable discriminante qui recoupe les indicateurs de précarité des tableaux 8 et 9. Nous pouvons penser qu'il s'agit d'hommes ou de femmes (dans la plupart des cas), bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API), du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de parents pensionnés.

Le taux de familles monoparentales dont les parents ne sont pas des actifs est le plus fort dans les secteurs Alco et Fontcarrade, il est également fort dans le quartier des Hauts de Massane. À l'inverse, ce taux est très bas dans le secteur Camille Claudel.

Les secteurs Alco et les Garrigues se distinguent nettement par leur taux élevé de familles nombreuses et de familles dont la personne de référence est étrangère. Nous observons que la population de la ZRU Petit Bard-Pergola (dans le secteur Alco) est majoritairement étrangère : 55 % d'étrangers contre 29 % à la Paillade, 22 % aux Hauts de Massane, 10 % à Montpellier et 6 % en France.

Tableau 4

TAILLE ET COMPOSITION DES FAMILLES (RP 1999)					
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Familles monoparentales (%)	F. monoparentales, fem. ou hom. non actifs (%)	Familles nombreuses : quatre enfants ou plus (%)	Personne de référence étrangère (%)	Ensemble des familles (100 %)
Secteur Camille Claudel	18,2	7,5	0,6	8,1	2464
Secteur Fontcarrade	21,7	9,8	2,5	7,6	4996
Secteur Las Cazes	20,3	7,4	2,1	11,4	3228
Secteur Alco	18,9	10,8	11,4	31,2	2588
Secteur Les Garrigues	18,4	8,7	6,9	15,2	3166
dont partie Hauts de Massane	24,9	12,2	10,5	24,9	1752
dont commune de Grabels	10,3	3,2	2,5	3,3	1414
Commune de Montpellier	21,6	10,1	3,5	10,9	51888
Unité Urbaine de Montpellier	18,8	8,5	3,1	8,9	70030
Département de l'Hérault	14,8	7,4	2,4	6,3	247566
Région Languedoc Roussillon	14,0	7,3	2,3	6,2	646114
France métropolitaine	12,3	5,4	2,9	6,6	16096782

Tableau 5

IMMIGRÉS ET ÉTRANGERS (source RP99)					
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Étrangers (%)	Immigrés (%)	Immigrés Turcs et Maghrébins / immigrés (%)	Immigrés nés en Algérie de nationalité française (%)	Population totale (100 %)
Secteur Camille Claudel	9,9	12,4	48,9	3,0	12 275
Secteur Fontcarrade	5,4	8,7	49,2	4,8	19 227
dont ZUS Gély Figuerolles	7,4				2 169
Secteur Las Cazes	10,2	12,7	54,8	4,8	14 386
ZUS Les Cévennes (environ 85% du territoire)	9,6				5 964
Secteur Alco	28,7	27,4	81,9	3,9	11 913
ZRU Petit Bard Pergola (environ 95 % du territoire)	54,6				5 044
ZRU La Paillade (environ 10 % du territoire)	28,6				15 462
Secteur Les Garrigues	13,3	15,3	62,9	3,7	12 379
dont partie Hauts de Massane	21,5	23,4	69,5	3,5	6 941
dont commune de Grabels	2,8	5,0	23,5	4,1	5 438
Commune de Montpellier	10,1	12,6	54,1	4,3	225 511
Unité Urbaine de Montpellier	8,5	11,1	51,2	4,2	288 059
Département de l'Hérault	5,9	8,8	39,6	4,2	896 909
Région Languedoc Roussillon	5,7	8,9	35,4	3,5	2 296 357
France métropolitaine	5,6	7,4	34,2	1,1	58 520 688

La forte proportion des immigrés (personnes nées à l'étranger dont certaines ont pu devenir françaises) dans la population totale des secteurs Alco et Garrigues confirme l'observation précédente. La proportion des immigrés dans le secteur Las Cazes et Camille Claudel est moyenne par rapport à la ville. Elle est un peu plus faible dans le secteur Fontcarrade. C'est aussi dans les deux secteurs où la proportion d'immigrés est la plus forte que les immigrés originaires du Maghreb ou de Turquie constituent l'écrasante majorité des immigrés (82 % dans le secteur Alco).

Les « immigrés nés en Algérie de nationalité française » sont les rapatriés de 1962 qui vivent encore en 1999. Ils représentent 4 % de la population de Montpellier (contre 1 % en France). Ils sont légèrement surreprésentés à Grabels et dans les secteurs Fontcarrade, Las Cazes. Ils sont peu nombreux dans le secteur Camille Claudel.

**Profil social de la population des secteurs de recrutement des cinq collèges
(tableaux 6, 7, 8, 9)**

Tableau 6

CATÉGORIE SOCIALE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DES FAMILLES (RP 1999)									
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	1 Agriculteurs expl. (%)	2 Artisans, commerçants chefs d'entreprises (%)	3 Cadres, prof. intellectuelles sup. (%)	4 Professions intermédiaires (%)	5 Employés (%)	6 Ouvriers (%)	7 Retraités (%)	8 Autres, sans activité professionnelle (%)	Ensemble des familles (100 %)
Secteur Camille Claudel	0,4	4,7	25,8	15,6	10,6	10,7	21,7	10,4	2464
Secteur Fontcarrade	0,0	6,1	16,3	16,7	17,2	10,3	25,1	8,2	4996
Secteur Las Cazes	0,1	4,4	14,1	18,8	16,3	13,7	23,4	9,2	3228
Secteur Alco	0,6	3,5	13,1	12,7	13,4	26,7	17,5	12,4	2588
Secteur Les Garrigues	0,1	6,2	14,6	16,8	14,4	20,8	20,6	6,5	3166
dont partie Hauts de Massane	0,2	4,1	7,5	12,6	17,4	27,9	21,0	9,3	1752
dont commune de Grabels	0,0	8,7	23,3	22,1	10,8	12,0	20,0	3,0	1414
Commune de Montpellier	0,1	5,2	15,2	15,9	15,3	14,5	23,4	10,4	51888
Unité Urbaine de Montpellier	0,1	5,8	17,1	16,5	14,0	13,6	24,1	8,6	70030
Département de l'Hérault	2,0	7,4	10,9	14,3	12,2	16,9	29,5	6,8	247566
Région Languedoc Roussillon	2,5	7,4	8,4	13,4	11,9	18,4	31,7	6,3	646114
France métropolitaine	2,0	6,2	10,7	15,2	10,8	23,5	26,8	4,6	16096782

La catégorie sociale de la personne de référence est une variable discriminante utilisée classiquement par les chercheurs en histoire, en géographie, en sociologie urbaines, pour étudier la transcription des inégalités sociales dans la ville. On oppose habituellement les territoires où sont regroupés les catégories supérieures aux territoires qui concentrent les catégories inférieures, la répartition dans l'espace des catégories moyennes étant plus difficile à interpréter.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans le secteur Camille Claudel et la commune de Grabels, tout comme les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et les représentants des professions intermédiaires à Grabels. Inversement les ouvriers et les employés sont très peu représentés dans ces deux territoires.

À un autre bout de l'échelle sociale, les ouvriers sont surreprésentés dans les secteurs Alco et le quartier des Hauts de Massane alors que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont sous-représentés.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont légèrement surreprésentés dans le secteur Fontcarrade, de même que les employés. La surreprésentations des retraités dans le secteur Fontcarrade est corrélée à la forte présence des personnes de 60 ans et plus (tableau 2). Les employés et les représentants des professions intermédiaires sont assez bien représentés dans le secteur Las Cazes.

Tableau 7

NIVEAU DE DIPLÔME DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS OU PLUS (RP 1999)								
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Élèves-étudiants études en cours (%)	Aucun diplôme (%)	CEP, BEPC (%)	CAP, BEP (%)	BAC, Brevet professionnel (%)	BAC + 2 (%)	Diplômes supérieurs type LMD (%)	Population âgée de 15 ans ou plus (100 %)
Secteur Camille Claudel	31,0	10,2	11,9	7,9	9,8	9,2	20,0	11009
Secteur Fontcarrade	14,5	14,1	18,0	14,2	13,3	10,4	15,4	15973
Secteur Las Cazes	23,4	9,7	14,8	12,0	11,6	11,6	16,8	12619
Secteur Alco	22,1	24,8	13,4	13,1	8,2	6,8	11,5	9458
Secteur Les Garrigues	18,2	18,0	16,6	16,2	10,5	9,0	11,4	9750
dont partie Hauts de Massane	18,2	24,7	17,7	16,9	8,9	6,3	7,2	5252
dont commune de Grabels	18,1	10,2	15,3	15,5	12,3	12,2	16,4	4498
Commune de Montpellier	23,7	13,1	15,8	12,6	10,9	9,0	14,9	193123
Unité Urbaine de Montpellier	21,8	12,4	16,4	13,3	11,4	9,5	15,1	244104
Département de l'Hérault	13,4	17,0	22,5	18,5	11,5	7,9	9,4	748003
Région Languedoc Roussillon	10,9	19,0	24,1	20,1	11,3	7,2	7,3	1916942
France métropolitaine	11,3	17,7	22,5	22,0	10,8	7,6	8,0	48071349

Le niveau de diplôme de la population âgée de plus de 15 ans est corrélé au niveau des catégories socio-professionnelles. Comme attendu, le secteur Camille Claudel se distingue parce que l'on y trouve la proportion la plus élevée de « diplômés supérieurs », 20 % contre 15 % à Montpellier. On y trouve aussi un taux très élevé d'étudiants et d'élèves qui est lié à la proportion très élevée des jeunes adultes du secteur (tableau 1). Le secteur Camille Claudel est ainsi à la fois un secteur « bourgeois » et un secteur étudiant. On trouve aussi une légère surreprésentation des diplômés supérieurs à Grabels et dans les secteurs Las Cazes et Fontcarrade.

Comme attendu, il y a une surreprésentation des non diplômés et une sous-représentation des diplômés du supérieur dans le secteur Alco et le quartier des Hauts de Massane.

Les deux tableaux suivants consacrés à la précarité et à la pauvreté sont complémentaires des précédents pour préciser les profils professionnels de la population des différents secteurs.

Tableau 8

ACTIFS ET CHÔMEURS (source RP99)									
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Population active	Taux de chômage (%)	Part de chômeurs de plus d'un an/chômeurs (%)	Taux de chômage des 15 - 24 ans (%)	Nombre d'actifs ayant un emploi	Part des emplois aidés/salariés (%)	Part des CDD / Salariés (%)	Part de salariés de la f. pub/salariés (%)	Part des non-salariés (%)
Secteur Camille Claudel	4717	21,7	52,9	30,6	3685	4,5	6,1	23,6	15,3
dont IRIS 2901 Assas	865	15,5	62,8	32,5	730	3,4	9,0	26,7	17,0
dont IRIS 2501 Peyrou (presque entier)	597	21,1	69,0	23,5	471	4,5	13,8	19,5	21,2
dont IRIS 2301 Fac de Pharmacie (presque entier)	958	25,2	71,4	38,2	717	4,9	11,9	25,1	12,7
Secteur Fontcarrade	8526	17,8	57,3	32,3	6972	3,7	9,1	26,7	11,5
dont IRIS 1001 La Colline	1811	17,9	65,5	32,8	1315	4,7	10,3	26,5	12,5
dont IRIS 1002 Notre Dame de la Paix	939	16,7	68,1	34,2	781	4,6	7,3	27,6	10,0
dont ZUS Gély Figuerolles	847	32,2	54,8	48,2	570	6,1	14,4	16,3	10,9
Secteur Las Cazes	6442	21,0	54,1	30,2	5076	3,6	12,0	25,0	9,2
dont IRIS 0705 Casseyrols	1694	22,2	62,2	24,1	1315	3,8	15,0	23,2	6,8
ZUS Les Cévennes (env. 85% du territoire)	2588	21,1	40,2	31,7	2034	3,8	11,8	29,7	9,6
Secteur Alco	4647	32,4	58,4	44,4	3132	4,9	12,9	21,2	8,7
dont IRIS 0704 Soulas	1047	16,4	62,8	22,9	872	3,1	10,3	29,0	10,7
ZRU Petit Bard Pergola (env.95 % du territoire)	1775	48,1	69,4	52,9	919	6,1	14,8	10,5	6,7
ZRU La Paillade (env.10 % du territoire)	5788	41,8	49,3	49,9	3363	7,1	13,1	17,9	5,9
Secteur Les Garrigues	5310	23,4	54,3	40,3	4160	3,1	8,1	25,5	11,7
dont partie Hauts de Massane	2655	30,5	62,8	49,2	1845	4,6	8,8	22,8	8,0
dont commune de Grabels	2655	12,6	50,0	25,1	2315	2,0	7,6	27,6	14,6
Commune de Montpellier	94063	22,4	56,5	34,1	72771	4,0	10,9	23,8	11,0
Unité Urbaine de Montpellier	122174	20,0	56,4	32,8	97436	3,5	9,7	24,8	11,9
Département de l'Hérault	377019	19,0	57,9	33,7	304262	3,5	8,4	20,9	16,1
Région Languedoc Roussillon	956938	18,6	57,9	33,7	776448	3,5	8,4	20,0	17,2
France métropolitaine	25542481	12,8	53,5	25,6	23055202	2,1	7,6	17,4	12,4

Le taux de chômage de la population active en 1999 est compris entre 12 % à Grabels et 48 % dans la ZRU de Petit Bard-Pergola. Les valeurs du taux de chômage sont très élevées à la Paillade, élevées aux Hauts de Massane et moyennes ailleurs par rapport au taux de chômage de Montpellier qui, en 1999, présente la particularité d'être très élevé par rapport au reste de la France : 22,4 %, soit 10 points de plus que pour la moyenne française. Les valeurs du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans distinguent les mêmes secteurs Alco et Garrigues.

La répartition des salariés de la fonction publique est assez intéressante. Surreprésentés à Montpellier par rapport à la France, les salariés de la fonction publique se concentrent dans les secteurs Fontcarrade, Las Cazes et Garrigues, particulièrement dans la ZUS les Cévennes (30 %), dans l'IRIS Soulas du secteur Alco (29 %), mais sont très peu nombreux, dans le même secteur, dans la ZRU Petit Bard-Pergola.

Dans le secteur Alco, il y a une forte proportion de salariés sur des emplois aidés ainsi qu'au Petit Bard et à la Paillade. C'est aussi dans le secteur Alco que se concentrent en proportion, le plus de ménages couverts par la CMU et le plus de ménages bénéficiaires des minima sociaux, dont le RMI. Il en est de même dans le quartier des Hauts de Massane (secteur les Garrigues). On trouve également une surreprésentation des ménages couverts par la CMU dans le secteur Las Cazes.

On peut relever que les ménages en situation de pauvreté sont présents dans les autres secteurs de recrutement des collèges. Dans le secteur Camille Claudel, la proportion de ménages en situation de pauvreté est conforme à la moyenne de la ville, laquelle est deux fois plus élevée que la moyenne nationale : 9,5 % de bénéficiaires du RMI dans le secteur Camille Claudel contre 9 % à Montpellier et 4,5 % en France.

Comme ailleurs en France dans les espaces périurbains, les ménages en situation de pauvreté sont nettement moins nombreux à Grabels, située en lisière de ville, qu'au centre de Montpellier : 4,6 % de bénéficiaires du RMI. En revanche, ces derniers représentent 14 % des ménages du quartier des Hauts de Massane. Au vu des indicateurs de pauvreté et de précarité, le secteur de recrutement du collège les Garrigues apparaît coupé en deux par une frontière sociale qui sépare les habitants de Grabels de ceux des Hauts de Massane.

Tableau 9

PAUVRETÉ (Enquête Précarité 2003)				
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Ménages couverts par la CMU complémentaire (%)	Ménages couverts par les minima sociaux (%)	Ménages couverts par le RMI (%)	Ensemble des ménages (100%)
Secteur Camille Claudel	17,3	18,3	9,5	6 017
Secteur Fontcarrade	14,3	16,4	7,0	8 742
Secteur Las Cazes	25,8	13,7	8,0	8 027
Secteur Alco	31,7	31,3	14,0	4 793
Secteur Les Garrigues	20,3	19,2	9,5	4 865
dont partie Hauts de Massane	32,4	29,0	14,0	2 528
dont commune de Grabels	7,2	8,6	4,6	2 337
Commune de Montpellier	17,7	17,5	9,0	112 008
Unité Urbaine de Montpellier	15,6	15,7	8,0	135 307
Département de l'Hérault	13,6	15,7	7,6	383 405
Région Languedoc Roussillon	13,1	16,1	7,5	968 654
France métropolitaine			4,5	23 808 072

Mode de logement de la population des secteurs de recrutement des cinq collèges (tableaux 10, 11, 12)

Les trois tableaux suivants permettent de parachever la description statistique des secteurs de collège. On peut mettre en évidence que Grabels comporte 62 % de maisons individuelles, 3,5 % de logements HLM, que la part des propriétaires est de 51 % et que c'est là l'on trouve la plus forte proportion de ménages qui n'habitaient pas, en 1990, dans le logement et la commune où ils habitent en 1999. On peut aussi observer que toutes les zones sensibles ne sont pas identiques : la ZUS les Cévennes se distingue des autres ZUS, car elle comporte seulement 2 % de logements HLM.

Enfin, on peut déduire du croisement du tableau 11 et du tableau 5 que parmi les zones sensibles, Petit Bard-Pergola est le premier quartier de Montpellier où l'on arrive quand on vient de l'étranger : dans le secteur Alco en 1999, 8 % de la population est arrivée de l'étranger depuis 1990 et dans l'IRIS Petit Bard, 16 % (1,9 % en France, 5,9 % à Montpellier). Les secteurs Las Cazes et les Hauts de Massane sont également des lieux d'arrivée.

Tableau 10

CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES (source RP99)							
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Maisons individuelles (%)	Logements dans un immeuble collectif (%)	Logements foyers pour personnes âgées (%)	Autres (%)	Logts dans immeubles de 10 logts ou plus	Logements achevés depuis 1990] (%)	Ensemble des résidences principales (100 %)
Secteur Camille Claudel	17,3	78,7	9,8	3,1	38,4	14,3	6 017
Secteur Fontcarrade	27,7	70,8	0,1	1,4	52,9	22,3	8 742
dont ZUS Gély Figuerolles							1001
Secteur Las Cazes	8,3	90,3	0,0	1,4	71,8	5,4	8 027
ZUS Les Cévennes (environ 85% du territoire)							3 028
Secteur Alco	19,5	75,8	3,0	1,7	66,0	19,8	4 793
ZRU Petit Bard Pergola (environ 95 % du territoire)							1571
ZRU La Paillade (environ 10 % du territoire)							5 408
Secteur Les Garrigues	46,7	50,2	1,7	1,4	46,4	33,5	4 865
dont partie Hauts de Massane	32,5	63,5	3,2	0,7	59,3	15,6	2 528
dont commune de Grabels	62,0	35,8	0,0	2,2	32,3	53,0	2 337
Commune de Montpellier	14,5	82,9	0,6	2,0	55,4	15,8	112 008
Unité Urbaine de Montpellier	26,0	71,5	0,5	2,0	47,5	18,0	135 307
Département de l'Hérault	55,2	42,5	0,3	2,0	23,7	17,1	383 405
Région Languedoc Roussillon	62,2	35,3	0,3	2,2	17,2	14,3	968 654
France métropolitaine	55,9	41,3	0,6	2,2	27,4	10,4	23 810 161

Tableau 11

MODE D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES (source RP99)							
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Occupation par un propriétaire	Occupation par un locataire privé	Occupation par un locataire HLM	Occupation par un locataire de meublé ou d'une chambre d'hôtel	Occupation gratuite	Ménages sans aucune voiture	Ensemble des résidences principales (100 %)
Secteur Camille Claudel	32,5	49,6	1,8	10,2	5,8	34,1	6 017
Secteur Fontcarrade	42,8	31,6	16,8	3,3	5,4	21,0	8 742
dont ZUS Gély Figuerolles	23,9		46,1			40,1	1001
Secteur Las Cazes	31,2	53,8	5,4	4,3	5,3	24,0	8 027
ZUS Les Cévennes (environ 85% du territoire)	39,3		2,3			20,1	3 028
Secteur Alco	23,5	43,5	25,7	4,0	3,3	26,5	4 793
ZRU Petit Bard Pergola (environ 95 % du territoire)	8,7		43,6			34,8	1571
ZRU La Paillade (environ 10 % du territoire)	16,2		63,1			34,1	5 408
Secteur Les Garrigues	40,5	24,9	28,6	3,9	2,1	14,8	4 865
dont partie Hauts de Massane	30,6	12,8	51,8	3,5	1,3	21,0	2 528
dont commune de Grabels	51,3	37,8	3,5	4,4	3,0	8,1	2 337
Commune de Montpellier	30,9	42,8	15,6	6,3	4,4	29,9	112 008
Unité Urbaine de Montpellier	37,7	39,0	13,6	5,4	4,2	26,0	135 307
Département de l'Hérault	53,5	28,9	9,6	2,9	5,1	20,3	383 405
Région Languedoc Roussillon	56,8	25,8	9,6	2,2	5,5	19,4	968 654
France métropolitaine	40,7	22,8	16,0	1,6	4,6	20,9	23 810 161

Tableau 12

LIEU DE RÉSIDENCE AU 1er JANVIER 1990 (source RP99)								
Cinq secteurs de collège à Montpellier & autres territoires	Même logement (%)	Même commune (%)	Même département (%)	Même région (%)	France métropolitaine (%)	DOM-TOM (%)	Étranger (%)	Population totale (100 %)
Secteur Camille Claudel	30,6	54,3	62,6	70,3	93,2	1,7	5,1	12 275
dont IRIS 2901 Assas	35,9	63,4	69,8	74,8	96,0	0,8	3,2	2 032
dont IRIS 2501 Peyrou (presque entier)	29,4	49,6	56,7	63,5	91,3	2,0	6,7	1 588
dont IRIS 2301 Fac de Pharmacie (presque entier)	42,2	61,4	69,6	76,4	95,4	0,9	3,7	2303
Secteur Fontcarrade	38,8	67,3	74,0	77,4	95,5	1,1	3,3	19 227
dont IRIS 1001 La Colline	36,9	66,8	74,9	77,5	95,9	0,9	3,2	3 948
dont IRIS 1002 Notre Dame de la Paix	49,2	72,9	79,8	81,8	97,2	0,3	2,5	1 966
dont IRIS 2801 La Guirlande	41,2	72,9	79,1	82,4	96,4	0,5	3,1	3 103
Secteur Las Cazes	31,1	56,6	65,6	72,7	93,6	1,1	5,3	14 386
dont IRIS 0705 Casseyrols	24,0	46,9	58,3	69,5	94,1	1,5	4,5	3 698
dont IRIS 0701 Les Tonnelles (presque entier)	42,2	66,2	74,4	78,8	94,5	1,0	4,5	1 809
Secteur Alco	36,6	64,4	71,4	76,6	91,5	0,7	7,8	11 913
dont IRIS 0704 Soulas (presque entier)	39,3	60,3	70,0	77,4	95,4	1,5	3,1	2 353
dont IRIS 0707 Petit Bard (environ 70 %)	34,4	61,6	66,3	69,8	83,6	0,3	16,1	3 939
Secteur Les Garrigues	39,5	61,2	78,0	81,1	94,5	0,8	4,7	12 379
dont partie Hauts de Massane	41,7	74,7	79,9	82,1	92,7	0,8	6,6	6 941
dont commune de Grabels	36,9	43,9	75,6	79,6	96,7	0,8	2,4	5 438
Commune de Montpellier	34,3	59,3	67,8	74,1	93,6	1,3	5,1	225 511
Unité Urbaine de Montpellier	36,6	58,0	70,1	75,6	94,4	1,2	4,4	288 059
Département de l'Hérault	44,0	62,1	77,7	81,0	96,8	0,6	2,6	896 909
Région Languedoc Roussillon	47,3	64,9	79,6	82,6	97,3	0,4	2,3	2 296 357
France métropolitaine	50,2	66,4	82,9	88,4	97,8	0,3	1,9	58 520 688

TABLE DES MATIÈRES

<u>I. AVANT-PROPOS</u>	2
1.1 REMERCIEMENTS	2
1.2 LA MIXITE PEUT-ELLE CONTRIBUER A UNE REFLEXION SUR LA JUSTICE EN EDUCATION ?	3
1.3 PRESENTATION DU PROGRAMME	6
1.4 TERRAIN ET METHODES	10
<u>II. ÉVOLUTION DE LA NOTION DE MIXITE SOCIALE</u>	13
2.1 MIXITE ET DIVERSITE A LA VILLE ET A L'ECOLE	13
2.2 L'ECOLE DE L'EGALITE : DE L'ECOLE UNIQUE A LA MIXITE	14
2.3 LE TEMPS DE LA RATIONALISATION DE L'OFFRE.	15
2.4 LA DIFFERENCIATION DES CONTEXTES.	16
2.5 LES EFFETS DES CONTEXTES	18
2.6 LES ANALYSES CRITIQUES DE LA SOCIOLOGIE. INTERET GENERAL ET STRATEGIES INDIVIDUELLES	23
<u>III. MIXITE SOCIALE COMPAREE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</u>	29
3.1 MESURER LA DISTRIBUTION DES ELEVES	29
3.2 DE L'ECOLE AU COLLEGE	36
3.3 LES TROIS FIGURES DE LA MIXITE DANS LES COLLEGES	37
3.3.1. MIXITE FAIBLE : LES COLLEGES PUBLICS URBAINS DES QUARTIERS DEFAVORISES	38
3.3.2 MIXITE LIMITEE : COLLEGES PRIVES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS PERIURBAINS	38
3.3.3 MIXITE FORTE : LES COLLEGES PUBLICS DE CENTRE VILLE	40
3.3.4 TYPOLOGIE	41
<u>IV. SITUATIONS DE LA MIXITE</u>	44
4.1 QUELLE CORRELATION ENTRE MIXITE ET CONTOURNEMENTS ?	44
4.2 LES CONTOURNEMENTS DU GHETTO : DES PRATIQUES TRES SITUEES	46
4.3 LA MIXITE PAR LE DECOUPAGE DES SECTEURS ?	49
4.4 QUAND LES CONTOURNEMENTS PRODUISENT LA MIXITE : LE COLLEGE HISTORIQUE DE CENTRE VILLE	55
4.5 UN GHETTO SOCIAL DES CATEGORIES SUPERIEURES?	58
4.6 UN NOUVEAU COLLEGE AU SERVICE DE LA MIXITE ?	61
<u>V. LOGIQUES PROFESSIONNELLES</u>	64
5.1 UNITE DU SYSTEME ET DIVERSITE DES PUBLICS : UN PREALABLE AUX ENTRETIENS.	64
5.2 LA MIXITE A L'ECOLE ELEMENTAIRE	68

5.2.1 FONCTIONNALITE DES QUARTIERS POPULAIRES	68
5.2.2 LA MIXITE PAR L'APPLICATION DE LA REGLE	69
5.2.3 DU PROFESSIONNEL AU PARENT	70
5.3 LES PROFESSEURS DES ECOLES ET LA DISTRIBUTION DES ELEVES DANS LES COLLEGES	72
5.4 ETHNOGRAPHIE DE LA COMMISSION DE DEROGATIONS	74
5.5 LE (RE)DECOUPAGE DES SECTEURS ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE.	79
5.6 INSPECTION ACADEMIQUE ET PRODUCTION D'INDICATEURS	84
5.7 LA FABRICATION DES CLASSES DE SIXIEME	85
5.8 CARTE SCOLAIRE ET DEBATS PUBLICS	87
 <u>VI. LOGIQUES FAMILIALES</u>	 <u>93</u>
6.1 ECOLE ET FAMILLE	93
6.2 DEFINITIONS SENSIBLES DE LA MIXITE	96
6.3 FAMILLES ET ESPACES	99
6.3.1 LES LIEUX D'OU L'ON PART	99
6.3.2 LES ESPACES OU L'ON VA	104
6.3.3 LES ESPACES OU L'ON RESTE	106
6.4 NOUS SOMMES TOUS DES CONTOURNEURS	112
 <u>VII. CONCLUSION : UNE POLITIQUE DE MIXITE EST-ELLE POSSIBLE ?</u>	 <u>116</u>
7.1 LE CONSTAT	116
7.2 LES PISTES DE L'ACTION PUBLIQUE	118
7.2.1 OBJECTIVER	118
7.2.2 AFFICHER	118
7.2.3 RECONNAITRE LES MODES DE FABRICATION DE LA MIXITE	119
7.2.4 RECRUTER	120
7.2.5 LES ENJEUX DE LA POLARISATION SOCIALE DES COLLEGES	121
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	 <u>122</u>
 <u>TABLE DES GRAPHIQUES</u>	 <u>126</u>
 <u>ANNEXES</u>	 <u>127</u>